De l'usage de la géométrie en architecture illustré par l'étude de quelques tracés urbains et maisons de rapport à Paris au XIXe siècle

Jacques Fredet, Hervé Lebras

▶ **To cite this version:**

Jacques Fredet, Hervé Lebras. De l'usage de la géométrie en architecture illustré par l'étude de quelques tracés urbains et maisons de rapport à Paris au XIXe siècle : et d'autres exemples, le tout accompagné de considérations sur les catégories architecturales, les codes de représentation et le dessin d'architecture. [Rapport de recherche] 0069/78, Institut d'études et de recherches architecturales et urbaines (IERAU); Secrétariat d'état à la culture (SRA). 1977, pp. 316. hal-03109950

HAL Id: hal-03109950
https://hal.science/hal-03109950

Submitted on 14 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE L'USAGE DE LA GEOMETRIE EN ARCHITECTURE

illustré par l'étude de quelques
TRACES URBAINS ET MAISONS DE RAPPORT A PARIS AU XIX° SIECLE
et d'autres exemples, le tout accompagné de

CONSIDERATIONS

sur

LES CATEGORIES ARCHITECTURALES, LES CODES DE REPRESENTATION

et le

DESSIN D'ARCHITECTURE

par
Jacques Fredet.
Hervé Lebras, directeur d'étude

744
FRE
A

TEXTE

Cette étude
a été réalisée
pour
l'I.E.R.A.U.
69 rue du Chevaleret, Paris XIIIème
contrat C.O.R.D.A.
n° 74 73 0004 00 202 75 01

PARIS
1977

T A B L E D E S M A T I E R E S

CHAPITRE PREMIER :
DE L'ARCHITECTURE ET DE SES FORMALISATIONS DANS SES RAPPORTS AVEC LA GEOMETRIE 4

De l'usage des mathématiques en architecture. 6

Catégories formelles et "Géométrie" en architecture. Hypothèse initiale. 7

Sur le double intérêt du thème d'étude. 7

De l'ordre des tracés du dessin d'architecture 11

Thèses : Ce qu'il y a derrière les outils du projet architectural et comment tout finit par s'exprimer visiblement. 12

CHAPITRE DEUXIEME :
CATEGORIES ARCHITECTURALES ET "GEOMETRIE" 14

Richesse et misère des catégories architecturales à travers la catégorie qui englobe toutes les autres, la catégorie de l'Economie. 15

Catégories que nous offre la tradition. 18

Catégories "formelles" dérivées de codes de représentation ou catégories "conventionnelles" abstraites, dites "objectives". 26

Catégories du matériau sensible ou catégories "conventionnelles" concrètes dites "objectives" et dérivées des qualités sensibles des matériaux constituant les limites d'un espace 35

Sur d'autres manières de catégoriser. 41

Dépassement des catégories précédentes. 45

CHAPITRE TROISIEME :
ETUDES PARISIENNES : TRACES URBAINS ET MAISONS DE RAPPORT AU XIXº SIECLE 47

Ière PARTIE. UN EXEMPLE DE FAIT URBAIN REALISE : RESEAU DE PERCEES ET REFONTE DE LA REGION DE L'UNIVERSITE 48

IIème PARTIE. MAISONS A LOYER 95

Premier exemple. Maison à loyer, première classe, nº3 rue de la Paix, par Paul Mesnard, architecte. 96

Deuxième exemple. L'ilôt de la Fontaine St Michel, un lotissement de la Ville de Paris en maisons à loyer de deuxième classe, par Davioud, architecte. 128

Troisième exemple. Maison à loyer avec magasin, 113 Bd St Germain, par Ch. Peignet, architecte. 160

Quatrième exemple. Maison à loyer, angle rue Notre Dame de Lorette et rue Breda. 183

Cinquième exemple. Trois maisons à loyer, angle rue Lavoisier et rue Rumfort. 196

Considérations générales sur l'ordre des tracés et les principes d'organisation de l'appartement bourgeois. 207

744
FRG
A

BIBLIOTHÈQUE
U.P. 3

3665 A

CHAPITRE QUATRIEME :

SUR D'AUTRES EXEMPLES DIGNES D'ETRE MONTRES 212

Premier exemple. Projet pour la maison de Mr le Marquis de Villefranche à Avignon, par François Franque, architecte du Roi. 214

Deurième exemple. Maison Caron Beaumarchais, Boulevard et Porte Antoine, bâtie par Le Moine Le Jeune, architecte. 253

CHAPITRE CINQUIEME :

CONSIDERATIONS SUR LA NATURE ET LES RAISONS DE NOTRE DEMARCHE 283

Ordre des tracés et ordre des choix décisifs. 285

Dessin d'architecture, division du travail et fonction de représentation. 286

Notes accessoires.

Logique des codes de représentation et logique de leur usage 289
"Pièce" et "continuum spatial" 290
Sur l'usage de quelques concepts 294

Annexe. Extrait de la "Revue Générale d'Architecture et des Travaux Publics", Article de César Daly : "Maisons de Paris" (Volume 10, année 1852). 297

CHAPITRE PREMIER

DE L'ARCHITECTURE ET DE SES FORMALISATIONS DANS SES RAPPORTS AVEC LA GEOMETRIE

DE L'USAGE DES MATHEMATIQUES EN ARCHITECTURE. 6

CATEGORIES FORMELLES ET "GEOMETRIE" EN ARCHITECTURE. HYPOTHESE INITIALE . 7

SUR LE DOUBLE INTERET DU THEME D'ETUDE. 7

DE L'ORDRE DES TRACES DU DESSIN D'ARCHITECTURE.

THESES : CE QU'IL Y A DERRIERE LES OUTILS DU PROJET ARCHITECTURAL ET COMMENT TOUT FINIT PAR S'EXPRIMER VISIBLEMENT. 11

On ne développera pas de parallèles inutiles entre architecture et mathématiques et ce n'est pas le mot de "formalisation", parce qu'il recouvre assurément l'un et l'autre domaine de ces activités de l'homme, qui nous conduira à établir ici une comparaison usée qui ne trouverait son intérêt que dans l'histoire du vocabulaire de notre langue. Sens propre ou concret, sens figuré, les mathématiques en architecture existent depuis longtemps comme l'architecture des mathématiques.

Sous forme triviale, on ne peut que constater l'usage des mathématiques en architecture, depuis son rôle dans la mécanique et l'analyse du comportement des matériaux, en passant par le problème de la Mesure, jusqu'aux systèmes de représentation avec les codes techniques et professionnels utilisés dans les divers métiers du bâti. L'étude des représentations sur un plan, selon des projections coniques ou perspectives, comme celle des projections orthogonales particulières que codifient la géométrie descriptive et le dessin géométral qui en dérive, sont bien connues et sembleraient trop banales à certains de nos jours pour que l'on s'y attarde.

Sous forme de "raison", avec les shèmes logiques qui la sous-tendent, on trouve aussi dans la pratique du projet d'architecture (*) certains noyaux de base qui composent la mathématique. La logique formelle en constitue l'outil le plus remarquable mais aussi le plus mal utilisé car son usage se limite, croyons nous, à ces moments beaucoup moins nombreux que l'on dit où il est nécessaire de s'assurer de la non-contradiction de solutions choisies. Ailleurs, la raison de la logique formelle est en général étrangère - sinon un obstacle - à la génèse de l'invention, comme à toute poiésis qui est plutôt le domaine de la logique concrète ou logique dialectique (**). Cette emprise de la logique formelle se manifeste encore dans la pratique architecturale des schèmes visuels dérivés de l'interprétation du monde sensible, perception fortement "éduquée" par les nombreux conditionnements sociaux, ceux de l'apprentissage notamment, où l'on retrouve encore les systèmes et codes de représentations sur plan cités plus haut.

Sans continuer à puiser davantage dans le grand "sac" (***) de la mathématique d'autres outils formels, nous nous attarderons dans cette étude à certains cas "bien connus" d'applications pratiques et à leurs relations obscures - parceque précisément trop connues - avec un domaine particulier de la division du travail architectural, le dessin d'architecture, considéré

(*) Comme d'ailleurs dans la quasi totalité des activités de l'homme.
(**) Voir par exemple l'analyse et la définition contemporaine des rôles fonctionnels comme gel de l'invention. Cf. Annexe : "Sur l'usage de quelques concepts".
(***) Le mot "sac" pouvant être pris dans tous les sens qu'il plaira au lecteur

mornes reflets dans le monde des spécialistes de l'architecture et de son histoire. Nous introduisons là un DEBAT sur les fameuses CATEGORIES ARCHITECTURALES dont on a tant parlé dans l'histoire de l'architecture et dont, chose étrange, on ne parle plus du tout depuis quelques décades parce qu'elles ont "mangé" ou se sont fait "manger" par d'autres et le repas, semble-t-il avait commencé il y a plus d'un siècle...

La logique de l'usage des codes de représentation peut être tracée dans l'ordre du dessin d'architecture. L'ordre du dessin met en évidence l'usage des catégories formelles de l'espace qui elles-mêmes expriment les catégories fondamentales de l'espace architectural : catégories de l'habiter catégories constructives qui expriment les intentions et le projet qu'une société fait de son espace de vie. Bien évidemment, l'"économie", comme catégorie décisive de cette société, est intègrée et intégrante de toutes les autres puisqu'elle leur est commune et, à notre époque, donne le sens dominant leur composition finale (*).

L'usage des catégories formelles de l'espace architectural repose sur une notion fondamentale, celle de LIMITES ou CLOTURE de cet espace, notion fortement liée à celle, topologique, de continuité. Comme constituant primaire d'une forme spatiale ou "PIECE" (**), cette notion apparait en tant qu'élément conscient de la composition architecturale précisément au moment même de son élargissement, puis de sa dé-composition dans l'architecture contemporaine (***).

(*) L'économie, ne l'oublions-pas, comme catégorie est AUSSI une représentation.

(**) La "pièce" est une réalisation concrète d'espace dont nous proposons trois niveaux sensibles : pièce d'édifice, pièce d'ensemble d'édifices, pièce urbaine. La notion de pièce permet de caractériser de façon précis aussi bien l'espace intérieur enclos de l'édifice, que l'espace extérieu qui lui est associé. La notion d'édifice retrouve ainsi sa juste valeur, à la place qui lui convient, comme composant de la forme urbaine. (Voir Chapitre Deux, "Catégories formelles : notion de clôture" et Chapitre Cinq, "Notes accessoires : "pièce" et "continuum spatial"").

(***) Il s'agit de la notion de "continuum spatial" - ou continuum entre délimitation intérieure et extérieure de l'espace, inspirée de l'architecture orientale principalement - et de son développement dans le "plan libre" utilisé par les pionniers de l'architecture de ce siècle. Nous ne parlons pas ici de l'utilisation détournée de ce principe compositionnel dans ses formes d'expression les plus misérables, celles de l'architecture ou style international" contemporain .

Configuration géométrique, taille, position ou topologie métrique sont les trois catégories formelles que nous avons choisi pour caractériser la nature et la qualité des "pièces" de notre thème d'étude. On en déduit aisément les propriétés d'orientation ainsi que toutes celles que l'on peut dériver de l'étude des percements dans les parois de la clôture.

La configuration géométrique d'un espace ou "géométrie" au sens restrictif des contours de cet espace est, dans cette étude, celle des catégories formelles qui est la plus SURVEILLEE en raison du poids abusif que les derniers avatars de la mode architecturale lui ont donné et cela bien évidemment au détriment de l'expression de tout son potentiel sensible. La "géométrie", c'est quelque fois un point de départ, un choix a priori dans la constitution d'une "pièce", mais dans tous les cas c''est nécessairement le moment d'un aboutissement - avec la transformation ou la confirmation du choix initial - après que l'auteur du projet ait pu vérifier que ce choix confirme - ou dépasse - les dispositions que suggère le fait d'"habiter" cet espace ainsi que les nécessités et la logique de sa construction, qualités qu'un édifice doit posséder le plus éminemment. Ailleurs, l'usage préférentiel de la "géométrie" révèle une architecture dite "savante", c'est à dire où l'on constate l'intervention de l'architecte au sens historique précis de l'apparition moderne de ce rôle et de ce mot. C'est donc une architecture de domination et son code d'utilisation est lié d'une part à la division du travail et son histoire, d'autre part à la fonction de "représentation" de la classe dominante de l'époque considèrée.

C'est ce que confirme l'ordre des tracés à travers les codes de représentation traditionnels - codes opératoires à l'époque considèrée - sur les documents que nous avons choisis de rassembler dans l'étude des tracés urbains et des maisons de rapport à Paris au XIXème siècle. L'ordre de composition de ces tracés montre :

- la délimitation et l'expression des "pièces" principales génératrices de l'édifice ou du bâti considèré, c'est à dire les composants fondamentaux autour des quels les autres "pièces" trouvent leurs formes et leur organisation de la sorte subordonnées.
- la composition de ces "pièces" avec l'accent mis sur les séquences de distribution privilègiées à travers elles, ce qui constitue d'ailleurs une utilisation des propriétés latentes de topologie métrique (les fameuses enfilades de l'époque baroque en sont un exemple, dans ce qu'elles guident l'implantation des murs qui constituent la "cage" du bâti, de la même façon que le feront au XXème siècle la composition en intersections et espaces intermédiaires dans le continuum spatial du plan libre).

- une partition "rationelle" de l'espace, c'est à dire rationelle selon la logique des valeurs dominantes de la société à l'époque considèrée. Ici on retrouve le sens originel du mot "géométrie" (*) qui est d'appliquer une "MESURE" sur le sol. Le partitionnement du sol urbain se fait selon la raison du marché économique (logique de la rente foncière), ce qui donne la parcelle cadastrale avec son remplissage maximum ou encore l'organisation des parties bâties s'opère selon l'économie de l'habiter, c'est à dire son occupation et sa distribution économique optimale selon l'interprétation dite "fonctionelle" du programme selon la logique dominante de l'habiter.
- la pratique de la raison constructive, formalisée au XVIIIème et XIXème siècle dans les théories de la mécanique, de la résistance des matériaux, avec les technologies de construction conséquentes et leur usage règlé dans la division du travail en vigueur. C'est par ce dernier moyen que l'on vérifie d'ailleurs que la pratique contemporaine de la raison constructive s'éloigne de plus en plus de ces théories pour se réduire à la seule logique économique de ce secteur particulier de la division du travail nommé "bâtiment et travaux publics" (**).
- le sens donné dans notre société à l'usage de la "régularité" et notamment les propriétés qui dérivent du concept de SYMETRIE - avec ses groupes de relations et d'opérations - qui permettent de décrire commodément certaines des propriétés formelles qui constituent les "pièces" et leur composition, mais surtout qui a caractérisé pendant longtemps l'esthétique du goût dominant et distingué l'appartenance à une classe sociale (***). Cela se retrouve jusque dans l'ornement des pièces et de leurs accessoires.

(*) Des mots grecs gê, la terre et métron, la mesure.
(**) Cela se constate notamment dans les rapports entre matériaux et main d'oeuvre à propos des choix de toute solution technique.
(***) C'est l'application du fameux principe de "bienséance" de l'Ancien Régime.

De l'ordre des tracés du dessin d'architecture.
Thèses : Ce qu'il y a derrière les outils du projet architectural et comment tout finit par s'exprimer visiblement.

Les six thèses qui suivent posent les bases de la méthode à l'oeuvre dans cette étude, qui est à la fois un mode de lecture des documents dessinés ou méthode de déchiffrement de quelques édifices et tracés urbains à travers les codes de représentation de leur époque et un mode de re-composition de ces édifices et lieux urbains selon l'ordre des tracés que nous en proposons.

Les trois premières thèses se proposent de dire ce qui se dissimule derrière les outils du projet d'architecture, c'est à dire leurs présupposés trop souvent ignorés. Les trois suivantes montrent comment, lorsque l'on sait se servir des outils, cet oubli ne pourrait être finalement qu'un "secret de polichinelle" à la portée de tous.

Notons que les thèses développées ici concernent les codes de représentation en architecture - à travers le dessin d'architecture -. Ces codes (*) sont à peu de chose près (malheureusement et nécessairement) les mêmes que ceux du bâtiment en général qui en sont une généralisation selon une raison construite pour l'économie d'une division du travail plus large. Des thèses analogues sont applicables à un domaine de l'infrastructure économique qui tend à englober le précédent, la production industrielle marchande, dont le dessin se résume dans un code dont la normalisation est aujourd'hui achevée le dessin industriel. Sur d'autres codes communs à tous ces domaines et apparus récemment dans l'histoire internationale de la production marchande, il faudrait examiner ce qui se fait appeller sous le nom de "méthodes systématiques de design".

(*) Par "ordre du dessin", nous entendons les suites ou séquences de tracés décisifs du projet architectural exprimé dans les documents qui le décrivent et le représentent selon les codes de représentation, c'est à dire ici précisément dans les dessins d'architecture.

THESES

A quoi pensent les outils

1 . La pratique des CODES DE REPRESENTATION est une forme concrète de la division du travail, dans un de ses domaines, l'espace bâti.

2 . Les codes de représentation proposent une conception et un mode d'emploi particulier des CATEGORIES ARCHITECTURALES.

3 . Les catégories architecturales sont les outils de la compréhension et de la production de l'espace architectural à travers son histoire. Ce sont donc les outils de la théorie et de la pratique architecturale.

Tout finit par s'exprimer visiblement

4 . La logique de l'usage des codes de représentation peut être tracé dans l'ORDRE DU DESSIN architectural.

5 . L'ordre du dessin met en évidence l'usage des catégories architecturales.

6 . Dans l'ensemble des catégories architecturales, les CATEGORIES FORMELLES sont la trace privilègiée de l'histoire des choix décisifs du projet architectural. En d'autre termes, tout finit par s'exprimer sensiblement et ici visiblement.

Mode d'emploi
ou
Invitation

Au lecteur désireux de vérifier la vérité de ces thèses, nous proposons de pratiquer lui-même ce qu'il nous a fallu faire : accompagner l'étude chaque exemple en transcrivant sur une feuille de papier les suites de tracés que nous en présentons. Il pourra ainsi en apprécier l'intérêt.

CHAPITRE
DEUXIEME

CATEGORIES ARCHITECTURALES ET "GEOMETRIE"

"Tout est maintenant au plus haut point de sa perfection et l'habile homme au plus haut".
Balthasar Gracian, L'Homme de Cour (*)

(*) traduit par Amelot de la Houssaye et dédié à Louis XIV (1680).

ICHESSE ET MISERE DES CATEGORIES ARCHITECTURALES A TRAVERS LA CATEGORIE
UI ENGLOBE TOUTES LES AUTRES, LA CATEGORIES DE L'ECONOMIE. 15

ATEGORIES QUE NOUS OFFRE LA TRADITION. 18
L'Ornement et les codes ornementaux.
Catégories dérivées de rôles constructifs et de la division du travail dans ce secteur de l'économie.
Catégories dérivées des composants persistants de l'habiter.

ATEGORIES "FORMELLES" DERIVEES DES CODES DE REPRESENTATION
U CATEGORIES "CONVENTIONNELLES" ABSTRAITES, DITES "OBJECTIVES". 26
Notion de "limites" ou "clôture" (enclosure) d'un espace.
Configuration ou forme géométrique.
Taille.
Position ou topologie métrique.

ATEGORIES DU MATERIAU SENSIBLE OU CATEGORIES "CONVENTIONNELLES" CONCRETES,
ITES "OBJECTIVES" ET DERIVEES DES QUALITES SENSIBLES
ES MATERIAUX CONSTITUANT LES LIMITES D'UN ESPACE. 35
Etanchéité, Chaleur et Humidité, Lumière et Pigment,
Sonorité, Texture, Odeur, Goût.

R D'AUTRES MANIERES DE CATEGORISER. 41
Catégories induites par les matériaux composant l'espace et les effets objectifs et subjectifs qu'ils provoquent ou évoquent chez l'homme.
Catégories induites par les modes constructifs et les technologies qui y sont liées.

PASSEMENT DES CATEGORIES PRECEDENTES. 45

RICHESSE ET MISERE DES CATEGORIES ARCHITECTURALES A TRAVERS LA CATEGORIE QUI ENGLOBE TOUTES LES AUTRES, LA CATEGORIE DE L'ECONOMIE

La pratique du projet d'architecture débouche essentiellement sur la formalisation. Resituée dans la division du travail instaurée depuis la Renaissance qui marque la séparation entre arts libéraux et arts mécaniques (divison entre travail intellectuel et travail manuel), cette pratique passe nécessairement par celle de la "représentation" (*) puisqu'elle intègre depuis ce temps là la production de dessins et divers documents chargés de représenter l'espace à réaliser pour ceux qui le commanditent comme pour ceux qui le construisent. Ainsi formalisation et représentation sont elles mêlées dans l'histoire et le développement de l'une oriente l'usage de l'autre et réciproquement.

Toutes les catégories architecturales tiennent compte de ce pôle de la mise en forme, dans leur composition comme dans leur manière d'opérer. La décomposition actuelle de la conception de l'acte de bâtir dans l'intervention de multiples domaines "spécialisés" intègre ce fait, même si l'expression formelle qui en résulte se réduit souvent à la seule transposition immédiate d'un simple schéma fonctionnel dans l'espace, où la technologie et l'économie dominante opèrent la médiation formelle finale.

Mais il n'est pas dans notre propos de discourir ici sur l'origine ou le bien fondé de telle ou telle catégorisation, ni d'ailleurs sur le concept de catégorie. Les catégories architecturales existent. C'est un fait que l'on peut remarquer en étudiant la plupart des édifices et ensembles urbains produits dans l'histoire. Au cas où cette constatation ne suffirait pas et en particulier pour ceux qui ont perdu l'usage de leurs yeux, de leurs oreilles et qui ont laissé découper tout leur sentir comme leur être à travers le mode d'existence et les catégories des spécialistes du monde dominant, nous proposons d'ouvrir n'importe quel traité d'architecture publié jusqu'au début de ce siècle pour les trouver nommées et décrites (**), au delà de la seule catégorie de l'économie qui achève de réduire en cette époque le monde du bâti au monde de la marchandise.

(*) Où elle s'arrête souvent d'ailleurs.

(**) Voir Vitruve, Alberti, Vignole, Palladio, J-F Blondel, Durand, Reinaud, Guadet pour ne mentionner que ceux-ci et, dans la période récente, Norberg-Schulz. Si l'usage des catégories architecturales n'est pas toujours conscient ou explicite , on peut dans tous les cas en démontrer l'existence a posteriori et c'est ce qui nous importe ici.

Puisque la compréhension et l'extension des catégories architecturales ont bien évidemment varié au cours de l'histoire, certains, surtout s'ils sont étrangers à l'art de bâtir, auront certes beaucoup de mal à relier ces catégories entre elles et à découvrir ce qui en fait l'unité, c'est à dire leur nécessaire convergence vers la mise en forme et les questions de sa réalisation pratique. Ils devront se contenter alors d'en être réduit au rôle bien connu mais peu envié de "critique" de l'histoire des faits bâtis dans le meilleur des cas, de "sociologue de l'Etat à la Culture" ou "de la Culture et de l'Environnement" dans la plupart des autres , au gré de l'aléa des modes dominantes.

En effet, le sens que nous allons donner ici à la notion de "catégorie architecturale" est nécessairement INSTRUMENTAL, selon l'usage direct qui est fait de cette notion comme outil aux divers moments de la compréhension et de la production de l'espace habité dont précisément la pratique du projet d'architecture telle qu'elle existe depuis la Renaissance. Les catégories architecturales sont donc les classes de propriétés , munies de leurs relations et opérations de base, attribuées aux éléments qui composent le domaine des faits et objets de l'espace bâti et habité, ce domaine étant considéré d'abord dans ses manifestations matérielles et concrètes (**).

Le domaine des faits bâtis est constitué d'une part par les pratiques correspondantes de la société, d'autre part par les lieux concrets qui sont le support matériel de ces pratiques, en considérant les uns et les autres dans leurs rapports réciproques d'existence, c'est à dire dialectiquement à travers l'histoire des classes sociales. Les propriétés et relations dites "de base", le sont parceque génératrices potentielles d'un espace ou d'une forme spatiale à "habiter".

Nous esquisserons ici les principales catégories architecturales, même si ce n'est que pour s'attarder plus particulièrement à celles d'entre elles qui sont à la base des thèses de cette étude : les catégories formelles en tant qu'elles permettent de révèler les autres.

(**) Dans la génèse du projet, comme dans l'analyse a posteriori de son produit, l'étude de l'organisation formelle de l'oeuvre opère une dé-composition de celle-ci en niveaux d'organisation et en points de vue distincts mais liés inséparablement et dialectiquement dans le processus de fabrication comme dans le résultat. Niveaux et points de vue constituent des classes ou catégories de l'activité de l'homme - dans son entendement comme dans sa pratique - qui possèdent des principes formateur distincts ; ceci signifie qu'à chaque catégorie, on peut affecter un en semble d'éléments ou d'opérations - ou "fonctions" - déterminantes ou constituantes, c'est à dire qui permetttent de la construire et de la former par rapport à la totalité des matériaux, situations et opérations possibles. Chaque catégorie est plus ou moins "formalisée", une simple description en définit déjà les limites élémentaires de formalisation, le stade final étant celui du "système" et de son code, ou "dictionnaire" des équivalences institutionalisés entre phénomènes perçus et leur interprétation opératoire.

L'ensemble des catégories architecturales peut être regroupé en domaines d'étendue et de nature différente qui concernent, d'une part différents niveaux du concret, allant de la reconnaissance perceptive d'un objet ou fait bâti jusqu'à sa caractérisation formelle à l'aide de propriétés dérivées de langages abstraits et généralisateurs, d'autre part différentes façons de considèrer un aspect ou un moment particulier de la production d'un espace dans sa dialectique formatrice fondamentale entre l'infrastructure et la superstructure d'une société.

Qu'elles correspondent à une disposition "naturelle" des matériaux qui les constituent ou qu'elles soient totalement "construites", on s'aperçoit finalement que ces catégories ne sont en fait que des organisations préformées de la matière brute du projet architectural - organisations qui révèlent un "contenu social sédimenté" et représentent, au moment où l'on décide d'en faire usage, une forme d'organisation préétablie.

Comme histoire de la division du travail dans les développements du mode de production particulier à l'espace bâti (*) l'étude des principes formateurs des catégories architecturales, le sens de leur contenu et celui de leur évolution dévoilent une part de la mentalité concrète des classes sociales.

Vues séparément à travers l'apriori "catégorique" des codes ou grilles prescrivant un mode de mise en forme du bâti, ces catégories ne font qu'exprimer alors que l'arbitraire de la Norme, ce qui ne préjuge pas définitivement de leur caractère conservateur ou progressiste dans l'histoire. A ce sujet il faut mentionner que bien souvent dans l'histoire si la Norme est là, elle est souvent transgressée. L'histoire et l'usage des Ordres en architecture est là pour le rapeller.

Vues conjointement et dans leurs rapports dialectiques entre le matériau et son organisation formelle catégorique et comme outils nécessaires qui offrent un langage connu - ce qui ne veut pas dire nécessairement commun - à tous ceux qui sont engagés dans la production du bâti, y compris l'habitant lui-même comme producteur de pratiques sur l'espace, ces catégories s'utilisent avant tout pour leur valeur instrumentale et c'est la prérogative de quiconque, à tout moment d'en forger d'autres, là où elles se révèlent insuffisantes, en dépassant ce que l'histoire nous a lègué ou imposé.

Aucune de ces catégories n'a eu de rôle déterminant absolu à une époque donnée. Nous verrons toutefois que la catégorie commune et intègrée à toutes les autres, l'"économie", tend à dominer et déterminer de plus en plu toutes les autres dans l'histoire et c'est ce qui caractérise précisément la période contemporaine. Le fait que l'on puisse encore trouver des catégories architecturales distantes de la catégorie de l'économie, s'explique à notre époque par le retard de ce secteur du mode de production, le bâti, sur les autres. C'est ce même retard qui maintient encore les professionnels de l'architeture dans l'ignorance de leur dissolution contemporaine par et dans l'économie du bâti.

La période récente où s'achève la pénétration de l'économie marchande dans ce secteur du mode de production, tout en plongeant les architectes qui restent dans une perte complète de la mémoire des dites catégories, ne les a pas d'ailleurs rendus plus conscients de celles de la dite économie vers la quelle ils tendent tous leurs espoirs, même si celle-ci est en train de les engloutir objectivement.

(*) A la séparation entre travail manuel et travail intellectuel dans la production du bâti, succède l'éclatement de l'"activité intellectuelle" en "activité artistique", "activité constructive" (sciences et techniques de l'ingénieur) et récemment en "activité" entièrement "organisationnelle" (gestion de l'étude, du chantier etc;;;) et "activité" entièrement "marchande" (montage de l'opération financière, publicité, vente etc... en bref, la "promotion").

CATEGORIES QUE NOUS OFFRE LA TRADITION

On trouve dans les traités d'architecture de nombreuses descriptions des catégories qui suivent. Bien que nous les ayons regroupées sous le nom de la tradition - parcequ'effectivement la tradition écrite est abondante sur celles-ci - et sur celles-ci seulement - on doit remarquer que ces trois catégories se fondent sur des champs de nature différente qui recouvrent l'ensemble des faits et objets bâtis mais non pas l'activité de projeter proprement dite, telle qu'elle se pratique dans la division du travail depuis la Renaissance (composition sur les propriétés formelles de l'espace à travers les différentes formes de dessin d'architecture) (*). Ces catégories "traditionnelles" s'appliquent tantôt à l'aspect matériel brut, infrastructurel du bâti, comme dans le cas des matériaux et de leurs rôles constructifs, tantôt à son aspect matériel humain "vivant", superstructurel, quand il s'agit des activités concrètes de l'homme dans l'histoire du quotidien des classes sociales. Enfin, elles peuvent s'adresser encore à l'aspect formel "élaboré" du bâti dans sa fonction poétique et les codes sémantiques qui dérivent des activités mentales de l'homme, comme dans le cas de l'ornement et des Ordres en architecture.

La première catégorie, celle des Ordres et des codes ornementaux, a tenu longtemps une place privilègiée dans l'architecture savante par et pour la classe dominante et on ne compte plus les ouvrages qui leur ont été consacrés. Ils ont constitué pendant longtemps le morceau de choix des traités et leur usage dans l'histoire en Occident - au moins depuis la Renaissance - dénote d'une part une hiérarchie placée sur les lieux et les édifices, d'autre part l'origine de classe de ceux qui détiennent le code de leur usage, les architectes, et surtout de ceux qu'ils représentent, les maitres d'ouvrage (**).

L'histoire de la seconde, ou catégorie de la Construction, avec son domaine essentiellement matériel et "trivial" commun à l'architecture savante comme à l'architecture populaire, reste longtemps liée à celle de la pratique des corporations et professions du bâtiment (***). Son importance dans l'histoire se développe avec celle de la raison technique et surtout ses prolongements dans l'économie qui la fonde. La période contemporaine est celle de sa rationalisation et de son conditionnement ultime aux mécanismes du mode de production.

La troisième, la plus contingente à l'histoire, est contituée par les pratiques quotidiennes des classes sociales, c'est à dire leur "habiter". Son économisation et ses modèles, commencés aux 16ème et 17ème siècles, s'achève au 20ème siècle avec son expression dite "fonctionnelle", c'est à dire "fonctionnelle-selon-l'économie-dominante", ce qui en représente la compréhension historique la plus réduite.

(*) En principe elles se déduisent des fameux principes vitruviens : venustas, utilitas, firmitas, bases de la plupart des traités d'architecture jusqu'au XXème siècle.

(**) Cela fait partie de l'exercice des "arts libéraux", réservé à cette classe.

(***) C'est l'exercice des "arts mécaniques", réservé à l'autre classe.

L'ORNEMENT ET LES CODES ORNEMENTAUX

L'ornement et son usage présente deux aspects qui s'affrontent : support privilègié de l'imaginaire et de la poésie qui se fait, à travers les quels émerge l'inconscient dans ses manifestations sensibles, il est aussi et précisément pour cette raison peut-être, le domaine souvent le plus codifié et contrôlé par le pouvoir dominant dans la plupart des cultures, tant en Orient qu'en Occident (*).

Comme catégorie codifiée, l'ornement se fonde à la fois sur deux domaines constitutifs de l'espace architectural : le composant constructif , audelà de son rôle purement utilitaire et la pratique sociale réduite à sa fonction de "représentation". Les Ordres en architecture (**) ou l'ornement codifié par excellence ont joué dans l'Antiquité et depuis la Renaissance un rôle prépondérant pour qualifier l'espace bâti et exprimer visiblement le terrain concret des classes sociales, des religions et mythes qui fondent le pouvoir et son autorité. Codifié pour signifier l'appartenance à une classe sociale, la fonction de "représentation" de l'ornement l'a emporté sur la fonction poétique.

Comme catégorie qui a traversé l'histoire ancienne et moderne, le rôle des Ordres s'efface au XXème siècle devant un expressionisme du matériau de construction dérivé d'une esthétique de la technologie de la machine qui l'a produit. Le nouvel ornement codifié qui remplace aujourd'hui les anciens Ordres se trouve maintenant soumis au monde de la marchandise, puisque son esthétique, celle de la répétition du même, de l'équivalence quantitative, est chargé de glorifier le produit, sa technologie, la rationalité de la conception ou de la mise en oeuvre qu'il représente et par là précisément le mode de production (***).

(*) Voir ses codifications dans les civilisations chinoises, japonaises, le monde gréco-romain, l'occident chrétien etc....

(**) Les Ordres en architecture sont l'ensemble formé par la colonne, l'entablement et la corniche, représentation de l'acte primaire de construire, c'est à dire de soutenir et de franchir une portée. Leurs tracés ont joué un rôle primordial dans la composition des parois et des baies, dans le choix de la modénature et des motifs ornementaux qui les accompagnent et dans l'ordonnancement des façades tant extérieures qu'intérieures de la plupart des édifices majeurs qui expriment et "représentent" les institutions sociales (le monumental). Même lorsque la colonne n'est pas matérialisée, les combinaisons tant verticales qu'horizontales que l'on obtient dans le jeu des parois et des percements ont été assujetties aux mêmes règles que celle de la colonne, entablement, entraxes etc...

(***) Voir ce qui se présente sous le nom d'"esthétique industrielle", de "design", de "pop'art" etc...

ATEGORIES DERIVEES DES ROLES CONSTRUCTIFS
T DE LA DIVISION DU TRAVAIL DANS CE DOMAINE DE L'ECONOMIE.

Parceque fondée sur le domaine le plus matérialisé du bâti, c'est à dire ses matériaux de construction avec la théorie et la pratique de leur mise en oeuvre, cette catégorie est essentiellement compréhension pratique et économique de l'espace concret dans son mode de production . Cette prise dans le mode de production place cette catégorie comme part majeure de l'infrastructure économique et dans la division du travail qui y est liée on trouve le rôle et le nombre des intervenants ou professions engagées dans l'acte de bâtir, ainsi que les rapports de classe qu'ils entretiennent.

La connaissance des éléments et rôles constructifs a varié dans l'histoire avec le développement de la mécanique appliquée et les progrès de l'analyse en mathématique aux XVII, XVIII et XIXème siècles principalement, mais son application aux classements de la construction a presque toujours opèré sur des éléments et composants pratiques "synthétiques" du clôs et du couvert, plutôt que par rapport à une décomposition fonctionnelle de la structure et de ses matériaux constituants qui, elle, représente une tendance récente. Les noms traditionnels d'un bâtiment tels que mur, colonne, linteau, poteau, arc, voûte, charpente de comble ou de plancher etc... représentent encore le classement traditionnel empirique de cette catégorie (*).

Dans sa compréhension traditionnelle, tout composant matériel du bâti peut être considèré selon son rôle par rapport à l'ensemble des fonctions constructives ou seulement certaines d'entre elles considèrées comme essentielles ou constitutives. Celles qui forment le clôs et le couvert avec la fonction statique fondamentale de comportement des matériaux par rapport aux charges et efforts qui les sollicitent (fonction porteuse primaire), définissent et composent la "structure" d'un édifice ou d'un ensemble bâti (la structure dans sa composition matérialisée).

Comme nouveau moyen que l'économie contemporaine a su trouver pour achever la mise en condition de l'homme par la transformation complète de son environnement bâti en "marchandise", il faut ajouter le rôle compositionnel des fonctions de service qui les place de nos jours comme classe de fonctions constructives immédiatement associées à celle de clôs et de couvert (**).

(*) Voir J-F Blondel et Patte, Rondelet, Durand, Ch Normand, Reynaud et Viollet le Duc en particulier.

(**) Les avatars récent du mode d'habiter dominant donnent le premier rôle à la notion de confort et d'hygiène bourgeois ainsi qu'à l'organisation "mécanisée" des lieux de la vie quotidienne selon l'emprise croissante de l'économie (voir Le Corbusier, le Bauhaus et le mouvement contemporain). La consommation d'équipements et de gadgets techniques sur les lieux du travail, des transports, de la "résidence", devient une obligation intègrée dans la conception du bâti, ce qui conduit au développement des services et espaces correspondants sur les quels se concentrent les problèmes de composition ainsi que sa rationalisation (fluides, énergies, circulations mécaniques, respiration "conditionnée" et machines diverses). La fonction de service s'inverse et devient fonction d'"asservissement" de l'homme.

Toutes ces fonctions constructives (fonction statique primaire, fonction de clôs et de couvert, fonction des services) opèrent un classement et une sélection des matériaux élémentaires et des composants du bâti. Elles permettent de choisir ces derniers selon leurs rôles particuliers dans la structure en même temps que de caractériser cette structure (rôles statiques critiques déterminants des systèmes en ossatures ou en surfaces porteuses par exemple, degré de complexité ou niveau d'organisation de la structure etc...).

Selon les époques considèrées (Moyen-Age, Renaissance, Baroque, régime bourgeois des XIXème et XXème siècle) et bien entendu, selon le type d'édifice, les catégories constructives ont joué un rôle déterminant ou subordonné dans la génération des pièces majeures : le rapport entre fonction statique et structure des effets visuels (codes ornementaux) est décisif dans la compréhension de l'architecture occidentale.

On voit dans la phase contemporaine l'aboutissement des contradictions les plus achevées de cette catégorie, avec son asservissement total au mode de production (*).

(*) Ce que certains appellent "rationalisation" de la construction, c'est à dire celle des catégories constructives, n'est que le développement récent de son "économisation" où s'expriment les contradictions internes que produit l'obligation de vendre sans cesse la plus grande quantité possible de matériaux et de main-d'oeuvre avantageuse au moyen de la somme toujours grandissante des spécialistes-bornés chargés de la conception et de la production du bâti, spécialistes dont les domaines séparés ne se recouvrent plus en dehors de leur commun dénominateur économique et bureaucratique : minimiser les coûts, maximiser les profits, co-ordonner ; derrière chaque "spécialiste", il y a un intermédiaire-coordinateur-contrôleur et leurs activités réciproques se neutralisent ainsi mutuellement.

ATEGORIES DERIVEES DES COMPOSANTS PERSISTANS DE L'HABITER

Une des façons la plus simple de "catégoriser" (*) ce domaine du plus délicat est de se servir des noms que nous offre le langage pour désigner les lieux, pièces ou édifices où se déroulent les pratiques de la vie quotidienne.

Le langage courant en est le dépositaire, le moule et c'est selon lui que se codifie le plus souvent cette catégorie dans l'histoire, en décrivant dans l'espace et le temps les activités concrètes de l'homme, c'est à dire ses pratiques sociales sur le bâti. Jusqu'au XIXème siècle le langage commun suffit encore à désigner la plupart des espaces que l'on construit ou que l'on transforme, y compris les nouveaux programmes et institutions de la nouvelle société bourgeoise. Rien qu'à l'évocation des séries de nom qui suivent, on peut déjà voir apparaître des traits majeurs dans la qualification des lieux de l'habiter des classes sociales selon les époques (**) :

- antichambre, salle à manger, salle de compagnie, salon, petit salon, chambre de parade, cabinet, chambre à coucher, garde-robe, serre-papier, boudoir, méridienne, salle de bains et pièces diverses suivant usage et destination des appartements.
- appartements de société, de parade, appartements privés ou de commodités, appartements de famille ou d'amis, appartements de boutiquiers, appartements de rapport et autres suivant train de vie des classes sociales.
- portique, porche, vestibule, gallerie, veranda, grand escalier, escalier de service, cuisines, offices, remises, écuries, garage, caves et salles diverses suivant usage et destination.
- maisons à loyer, hôtels particuliers, villas suburbaines, palais, maisons de campagne, constructions rurales, habitations ouvrières "économiques", constructions d'agrément, maisons de commerce, bâtiments des institutions publiques : hôtels de ville, halles et marchés, bâtiments religieux (églises, couvents, monastères etc...), écoles, asiles, hôpitaux, palais de justice, prisons, casernes, bourses, museums, bains, abbatoirs, morgue, théatres, bibliothèques, gares et embarcadères et édifices divers suivant usage et destination.
- allées, terrasses, parterres, bosquets, cabinets de verdure, labyrinthes, grottes, fontaines, bassins, cascades, potagers, vergers et autres pièces de verdure et d'eau suivant jardins et destination.
- avant-cour, cour, basse-cour, courette, rue, boulevard, cours, place, carrefour, esplanade, passages, impasses, quais, ponts, portes, ramparts, jardins et lieux urbains divers suivant usage et destination.

etc, etc...

(*) Catégoriser est entendu ici au sens instrumental où nous l'avons défini précédemment.

(**) Voir les plus célèbres traités d'architecture et recueils d'édifices dans l'histoire : Vitruve, Alberti, Vignole, Palladio, Serlio, Du Cerceau, Philibert de l'Orme, Scamozzi, Le Muet, François Blondel, Marot, Guarini, Daviler, Briseux, Boffrand, Le Pautre, Jacques François Blondel Neufforge, Mariette, Patte, Laugier, Boulée, Ledoux, Durand, Krafft, Percier et Fontaine, L. Normand, Bruyère, Gourlier, Ch Normand, Caillat, Daly, Reynaud, Letaroully, Narjoux, Boussard, Tubeuf, Planat, Guadet etc....

Chacun de ces noms de lieux, pièces ou édifices évoque des caractéristiques spatiales concrètes et des composants plus ou moins précis et codifiés selon l'histoire, mais toujours ils renvoient d'abord à un mot du langage commun qui en résume les pratiques sociales particulières.

La constitution d'un lieu, d'une pièce, d'un édifice est initialement et originellement le résultat d'un mode d'habiter l'espace. Chaque moment dans l'histoire des classes trouve sa qualification spatiale et temporelle réalisée sur les lieux de leurs pratiques. Chaque moment qui se répète dans le temps cyclique socialisé, à travers une pratique sociale spécialisée, peut trouver le lieu "institutionalisé" qui lui correspond. Cette persistance des pratiques sociales sur une période particulière de l'histoire fonde le nom des pièces d'habitation, leur distribution, de même que la persistance des institutions fonde celui des édifices. On peut citer par exemple quelques situations-actions ("situ-actions") qui se retrouvent dans un mode d'habiter à certains moments de l'histoire et pour les quelles des lieux spécifiques ont été aménagés : entrer et franchir (porche, vestibule, portique, pont), attendre (antichambre, déambulatoire, "salle d'attente"), être entre dehors et dedans (portique, loggia, veranda), recevoir (salons, salles de compagnie, galleries diverses), se réunir (salle d'assemblée, salle commune, amphithéatre), paraître (balcon, scène, baldaquin, tribune, chambre de parade), se retirer à l'écart (cabinet, méridienne, boudoir, alcôve), dormir et autres occupations nocturnes (chambres à coucher diverses) etc... sans parler des pièces de service équipées spécialement pour une activité concrète particulière.

Précisons qu'à ce stade, la situation n'est nullement déterminante ni unique : elle est simplement qualifiante de l'espace proposé et l'homme en dispose. Ainsi un balcon peut être là pour voir ou communiquer au dehors ou pour paraître, mais à tout moment il peut servir à autre chose ... L'espace est ici préparé pour un moment où l'on est supposé agir ou se comporter de telle ou telle façon, en accord ou en désaccord avec une façon de faire. Ce moment peut se produire ou non, mais l'espace concret est toujours là avec ses qualifications d'usage.

(*) Lorsque l'aménagement de l'espace prétend imposer un comportement - et c'est ce qui se produit dans la plupart des constructions contemporaines conçues uniquement selon la vision du bon "fonctionnement" du programme et de son économie quotidienne - on se trouve en préssence d'un espace de conditionnement et c'est en général le résultat de l'approche dite "fonctionnelle" (voir Chapitre Cinq, Notes Accessoires : "Sur l'usage de quelques concepts").

L'aménagement pratique d'un espace pour une situation sociale connue d'avance entraine la spécialisation des lieux "suivant usage et destination" ce qui précise aussi leurs caractères distributifs dans la composition d'ensemble.

Cependant l'aspect "fonctionnel" de l'aménagement ou de la distribution d'un espace, bien qu'inhérent et nécessaire, se trouve être en même temps le plus contingent et le plus fugitif. Il est en effet soumis aux variations de l'organisation sociale ou tout simplement aux changements dans les projets de chacun de ses membres, tandis que l'espace concret, par sa nature, possède une relative persistance ou inertie, ne serait-ce que matérielle et technique - le temps de sa modification - à se laisser transformer dans le temps, en comparaison de l'immédiateté des changements des évènements et situations sociales. C'est dans ces rapports dialectiques de durée et de persistance que se situe le problème du "fonctionnalisme" des activités concrètes de l'homme et de l'adaptation des lieux aux pratiques de l'habiter. On aborde ici une question de base du projet architectural qui est de définir la distance que doit avoir une forme architecturale vis à vis de son contenu, c'est à dire la variabilité de son usage par rapport à la relative persistance de sa structure bâtie, c'est à dire celle de son "matériau structuré".

Finalement la catégorisation des lieux par le langage courant reste encore plus ouverte aux différents possibles d'un "art d'habiter", que ne l'est un de ces quelconques langages techniques spécialisés qui tentent de codifier l'occupation et la destination des lieux. Ces nouveaux "langages", comme catégories opératoires de l'habiter - puisqu'ils en constituent aussi le programme - dédoublent le précédent et s'efforcent de le déclasser. Ils apparaissent au milieu de ce siècle avec le développement d'autres langages parcellaires issus des "sciences" et des techniques de l'organisation sociale et économique. Leur application aux édifices et ensembles bâtis est contemporaine de la mise en service des catégories dominantes de l'ménagement économique ou exploitation rationnelle du territoire. Un coup d'oeil sur ces catégories, leur contenu et le vocable selon le quel elles s'expriment est pour le moins surprenant (*) , par leur abstraction d'abord et par l'infâme décomposition de l'habiter qu'ils s'efforcent d'imposer : "logement - équipement - transport", "travail - résidence", "travail -

(*) Ce n'est plus une surprise dans les écoles puisque leur rôle est précisément de préparer les générations contemporaines à la pratique de ces catégories dominantes.

loisir", "famille-école", l'apogée se situant autour de la notion de "grille d'équipement" avec sa panoplie réglementaire : "centre socio-culturel", "centre socio-éducatif", "foyer de troisième âge", "centre de protection maternelle et infantile", "maison de jeunes", "foyer de jeunes travailleurs", et son complémentaire le "logement social" avec ses "cellules", "F 3", "studios "kichenettes", "séjours", "chambres des parents", "chambres des enfants", "studette" etc... (*)

Comme on le constate, les spécialistes de la compréhension et de l'organisation de la vie quotidienne sont maintenant bien implantés sur le marché du bâti, avec leurs enquètes, questionnaires, programmes et modèles déjà rodés : le monde entier a maintenant besoin de leurs services pour savoir ce qui lui faut en besoins et désirs. L'"usager" ou "consommateur d'espace" est enfin prêt à "apprendre à vivre" et à découvrir enfin de la sorte sa propre "identité".

(*) Dans la phase récente, apparaissent les techniques publicitaires de dénomination des lieux qui récupèrent sur le plan du mensonge dominant et de son image n'importe quel nom tiré d'un mode de vie ou d'un lieu détruit. On tente de qualifier par des noms spectaculaires une multitude toujours grandissante d'espaces qui cherchent désespérément à se différencier, mais qui se ressemblent de façon terrifiante : "agora", "forum souterrain", "marina", "résidence", "parc" etc...
La réalité de ce "novlangue" du bâti a déjà dépassée la fiction imaginée par G.Orwell dans "1984".

CATEGORIES "FORMELLES"
DERIVEES DES CODES DE REPRESENTATION
OU
CATEGORIES "CONVENTIONNELLES" ABSTRAITES
DITES "OBJECTIVES"

On trouve dans ces catégories une interprétation abstraite, dite "objective" des éléments et qualités de base qui constituent une pièce, une forme spatiale ou un espace en architecture (*). Cette interprétation partielle et théorique est dérivée des codes conventionnels de représentation en architecture produits dans l'histoire en Occident : la perspective à la Renaissance et les géométries projectives du 16ème au 18ème siècle avec comme conclusion appliquée la géométrie descriptive de Monge et tous les codes de représentation qui en dérivent et qui sont utilisés dans les différents métiers et techniques spécialisés. L'ensemble donne finalement le premier rôle à la structure de la vision et toutes les connaissances particulières qu'elle regroupe (les diverses géométries projectives, les techniques de représentation picturales, les procèdés scénographiques etc...).

Ce qu'on appelle ici "catégorie" sont les classes d'éléments et de qualités de base choisies pour leurs rôles constitutifs ou compositionnels d'un espace ou forme spatiale avec les classes d'opérations qui les accompagnent. L'espace, compris ici comme LIEU DELIMITE OU L'ON PEUT SE SITUER, peut être une "pièce" d'édifice, une partie de pièce ou un ensemble de pièces ; il peut être également ce qu'on peut appeller une "pièce urbaine" : cour, rue, section de rue, place, esplanade ou une "pièce de verdure" : jardins de toutes sortes et de diverses époques, ou encore une "pièce naturelle' morceau de campagne et de nature tel qu'on peut le nommer dans une géographie concrète par exemple (**).

Les qualités spatiales dont traitent ces catégories sont dites "abstraites" par opposition à tout ce qui est matière composant l'espace en architecture avec toutes ses qualités concrètes et sensibles (***).

Ces catégories sont dites "objectives" puisqu'elles sont liées à certains codes de représentation et langages formalisés en mathématiques (****), langages qui se développent et s'imposent surtout à partir de la Renaissance avec la venue de la science de la vision (perspective)

(*) Nous emploirons indifférement les mots "pièce", "espace concret", "configuration" ou "forme spatiale" ; le mot "forme" étant pris ici dans le sens du mot anglo-saxon "form" : organisation, structure, composition.

(**) Voir Chapitre Cinquième, Notes Accessoires : "Pièce et continuum spatial".

(***) Voir plus loin les "propriétés conventionnelles concrètes" dérivées des qualités sensibles des matériaux constituant la clôture d'un espace.

(****) La relation est dialectique, puisque cette conception "catégorique" est à la fois origine et produit de ces représentations. Inversement, celles-ci sont le champ concret à partir du quel se sont développées et précisées la conception "catégorique" qui privilègie la structure de la vision.

comme moyen d'exploration puis comme mode de composition de l'espace. En conséquence elles utilisent quelques concepts des mathématiques comme langage qui a permi de décrire de nombreuses propriétés formelles de l'espace physique et surtout d'opèrer sur lui à travers d'innombrables applications technologiques. C'est cette origine puisée dans le langage le plus "rigoureux", celui-là même dont se sert la science de notre époque, qui donne à ces catégories l'apparence objective. Bien qu'elles permettent sans aucun doute de décrire les propriétés existentielles d'un espace concret habité, elles ne représentent qu'une façon de le considèrer qui ne tire son importance et son succès que par sa valeur opératoire dans la division du travail en cours depuis la Renaissance.(*).

On les appelle le plus souvent "catégories formelles", parceque chacune des autres catégories qui opèrent dans le projet d'architecture trouve à un moment donné son impact formel ou sa trace matérialisée dans l'expression sensible et visible du projet sur l'espace.

Le fait que ces catégories - dites de la mise en forme - s'expriment à travers les codes de représentation conventionnels et notamment le dessin d'architecture ne doit pas amener à les confondre avec ceux-ci - malgré leur origine commune tirée des mêmes langages formalisés de la mathématique même si, dans la génèse du projet, le dessin d'architecture est traditionellement le moyen privilègié pour "mémoriser" en quelque sorte des opérations sur les autres catégories afin de les intègrer dans la description d'une forme spatiale matérialisée.(**).

(*) Plus fondamentalement, on peut dire que ces catégories sont part de la dialectique de l'unité et de la séparation entre un espace qui "existe" et un espace qui "apparait".

(**) Dans ce mode de description dessiné, le codage et son rôle sont, repètons-le, indissociables de la division du travail existant dans ce domaine, c'est à dire précisément de la séparation entre travail intellectuel de conception et travail manuel d'exécution qui fonde le projet architectural des temps modernes comme activité séparée.

ON DE "LIMITES" OU "CLOTURE" (*) D'UN ESPACE.

L'usage des catégories formelles repose sur une notion fondamentale, celle de "limites" ou "clôture". Au sens où nous l'avons défini comme "lieu délimité où l'on peut se situer", le concept de "pièce" ou espace concret contient déjà cette notion. Comme constituant primaire d'une forme spatiale, celle-ci apparait en tant qu'élément conscient de la composition au moment même de son élargissement puis de sa "dé-composition" dans l'architecture contemporaine (**).

Clôture, délimitation, limites, bornes, frontières, enveloppe, bords, sont autant de mots qui recouvrent la même propriété, celle de définir et d'enclore un espace. Ce qui se matérialise par ce qu'on appelle le plus souvent "le clôs et le couvert", mais qui ne se réalise pas toujours directement selon ces rôles, devient ici une propriété déterminante et un concept théorique constitutif d'une forme spatiale ou "pièce".

La nature et la qualité des limites d'un espace le constituent comme unité ou totalité et cela principalement de deux façons qui s'opposent dialectiquement : positivement c'est l'espace "intérieur" enclos, négativement c'est l'espace "extérieur" que délimite l'entour.

Le fait de délimiter ou d'enclore est fortement lié à la notion topologique de continuité. Le bâti et le non-bâti, le clôs et le couvert, les parois (murs, écrans des ossatures, sols, plafonds) sont la matérialisation la plus courante de ces limites.

La description de même que l'invention d'une forme spatiale dépendant de l'identification de ses limites et de leur interprétation, ce qui est rarement immédiat ou unique. Le choix est en général guidé par sa valeur opératoire et sa capacité à rendre intelligible une composition spatiale de façon la plus globale et unitaire. Des opérations qui introduisent discontinuité et changement de nature dans les attributs de la clôture permettent de l'identifier lorsque cela est nécessaire en faisant apparaître ce qu'elle n'est pas.

Les limites d'un espace se révèlent principalement à travers la lumière, d'où le rôle privilégié joué par la vision, l'apparence et le rôle de la "représentation" en architecture. C'est la lumière aussi qui donne toute son importance aux interruptions de la clôture, aux discontinuités dans les limites, c'est à dire aux percements et c'est l'origine de la dialectique formatrice d'un espace qui procède à travers

(*) "clôture" au sens du mot anglais "enclosure" : le fait d'enclore, d'entourer, de délimiter.

(**) On peut voir à ce sujet les différentes réalisations dans l'histoire du bâti, de la composition en "continuum spatial" (la maison japonaise, le mouvement pittoresque et les "fabriques" aux XVIIIème et XIXème siècle, le "shingle style" et le "stick style" aux Etats-Unis, les réalisations de Frank Lloyd Wright, le développement du concept de "plan libre" au XXème siècle etc...). Cf, Chapitre Cinq, Notes Accessoires : "Pièce et continuum spatial".

le jeu des parois et des ouvertures (*).

A cette notion de clôture ou de délimitation d'une forme spatiale ou "pièce", on attribue les propriétés caractéristiques conventionnelles abstraites d'un espace qui correspondent à une sélection "opératoire" de celles attribuées aux objets d'étude des géométries projectives (**) et de la topologie métrique selon leurs modes de génération particuliers. Au nombre de trois, elles en précisent la nature et la qualité : configuration ou contour géométrique, taille et position d'une "pièce" ou forme spatiale seront les trois catégories formelles élémentaires à la base de cette étude (***).

IGURATION OU FORME (CONTOUR) GEOMETRIQUE D'UN ESPACE.

C'est par cette classe d'attributs qui dérive principalement des catégories de la géométrie euclidienne que sont décrits le plus souvent clôture et limites d'un espace concret dans les documents et dessins qui le "représentent". Rien d'étonnant à cela puisque la "géométrie" fut longtemps considèrée comme une branche expérimentale de la physique (****).
L'utilisation privilègiée en Occident de ces propriétés dans la composition d'un espace tient au fait que cette catégorie utilise les mêmes propriétés, éléments et opérations euclidiennes que les codes conventionnels de représentation en architecture. Ils ont même été à tort souvent confondus.

La configuration ou forme géométrique des limites d'une "pièce" ou espace concret est la classe de propriétés la plus visible et la plus remarquée, mais non pas la plus importante dans la définition d'un espace. C'est même parfois la qualité la plus variable parmi les autres attributs qui le caractérisent, puisque différentes configurations géométriques ayant des propriétés topologiques semblables peuvent être utilisées indifféremment dans une composition pour obtenir le même projet de clôture ou de limites

(*) C'est dans l'histoire, le champ d'application privilègié des codes ornementaux et autres principes d'ordonnance d'une composition spatiale.

(**) Ce sont les projections coniques ou perspectives, les projections affines et les projections orthogonales.

(***) La notion de "masse" en tant qu'elle se réfère à une foule de propriétés composées nous semble confuse et moins opératoire que celle de clôture ou limites. Elle se mélange avec d'autres catégories plus élementaires, celles de topologie métrique (concentration et connexité), celle de taille, celle de configuration géométrique (hypothèse de prégnance de la forme) et certaines des propriétés concrètes dérivées des qualités sensibles des matériaux de clôture (lumière, texture et couleur notamment). On peut la remplacer avantageusement par celle, plus simple, de surface limite, volume enveloppe etc... et on retrouve ainsi le concept de "limites" et les catégories formelles qui s'y appliquent.

(****) On le constate dans la composition originelle du mot "géo-métrie" qui est d'appliquer une mesure sur le sol (de gè, la terre et métron, la mesure).

d'un espace concret (*).

Forme du contour, configuration, figure sont autant de mots que nous offre le langage pour exprimer la "géométrie" d'un espace, c'est à dire celle de sa clôture spatiale. Les notions de point, droite, plan, courbe, surface, sommet, arête, face, volume, solide etc... sont des notions de base ainsi que toutes le opérations que l'on peut leur appliquer et en particulier celles qui proviennent de la notion de mesure : mesure du nombre des faces, des sommets, des arêtes etc... mesure des directions (angles), des surfaces, des volumes, des courbures, des distances etc... La notion de "symétrie" (**) ainsi que tous les éléments et opérations qui permettent de la révèler, c'est à dire de la matérialiser, joue ici un rôle particulièrement important en raison de son "économie" dans les codes de représentation (voir les différentes symétries et leurs groupes : translation, réflexion, rotation, homothétie), de ses liens avec certaines des propriétés fondamentales de la mécanique (régularités dues à la pesanteur dans la distribution des forces (***)) et, bien évidemment, du sens dont les différentes cultures l'ont chargé. L'existence de centre de symétrie ou de directions principales de symétrie permettent de caractériser l'orientation d'une forme spatiale, notion qui a reçu d'innombrables applications dans l'histoire des espaces bâtis (propriétés formelles élémentaires de centralisation, axialisation et les compositions "co-ordonnées" ou grilles) (****).

La configuration géométrique d'un espace permet également de caractériser de nombreuses propriétés en relation avec sa destination

(*) Comme vérification de cette proposition, on peut examiner la réalisation d'un même type de plan sur des sites différents et notamment sur des parcelles urbaines différentes.

(**) Symétrie : mesure par comparaison, même mesure, même rôle ; être symétrique : jouer le même rôle par rapport à ... Symétrie et principe de régularité se confondent souvent dans l'histoire de l'architecture et notamment aux époques de la Renaissance et du Baroque, même si celle-ci exprime à la fois l'établissement des règles et la rébellion contre les règles (cf "barroco" : perle irrégulière).

(***) La notion de centre de gravité et de moment d'inertie d'un élément ou composant du bâti, généralisable à l'édifice entier, représente le descriptif particulier d'une forme par rapport à des actions mécaniques potentielles exercables sur elle.

(****) Si la notion d'orientation d'un espace se perçoit à partir des propriétés de symétrie de sa configuration géométrique (directionalité, centrement), ce qui en donne l'appréciation de la qualité formelle dominante, c'est le "point de vue" ou plus exactement le "mode d'exploration" de ce qui révèle l'espace, c'est à dire à la fois de celui qui l'habite et de ce qui lui donne son existence sensible : la lumière (transversalité , longitudinalité etc... de la distribution et de la lumière par rapport aux plans et axes de symétrie de la forme). C'est de cette façon que les qualités d'orientation d'un espace rejoignent les propriétés de position ou de topologie métrique et par là même les activités concrètes de l'homme qui l'habite.

et sa distribution (*), ses possibilités de composition avec d'autres espaces, son potentiel constructif (**) et par voie de conséquence avec une grande partie de ses qualités sensibles. Dans ces dernières, on peut noter les propriétés physiques d'un espace dues à la lumière et au son dont les composantes essentielles dérivent directement des lois de réflexion sur les surfaces limites.

TAILLE

Catégorie de mise en rapport de la qualité à la quantité, elle n'est pas nécessairement le champ d'application d'une mesure au sens mathématique strict de cette notion (métrique ou définition d'une distance) (***). Ce que nous offre la mesure, c'est ici la multiplicité des modes de comparaison dans l'espace (****) et c'est précisément ce que montre aussi l'histoire du bâti.

Avec la taille, le fait essentiel est de pouvoir comparer. Comparer par rapport à un usage possible de l'espace comme on le fait par rapport à certaines positions caractéristiques de l'homme dans une culture donnée (debout, assis, accroupi, allongé etc...), la possibilité ou l'impossibilité de passer (largeur relative d'un passage, d'une échappée), par rapport à la capacité de recevoir ou de contenir certains objets servant l'homme (meubles, véhicules, machines et équipements divers permettant la distribution des fluides et énergies que l'homme utilise) (*) ou par rapport à la cohabitation avec certains animaux domestiques etc... Ailleurs, la comparaison se fera en considérant les matériaux constitutifs : taille d'une pièce de bois dans une espèce particulière, taille d'une brique, d'une feuille de métal, taille d'une variété de pierre, taille d'un coffrage de mise en oeuvre ou de tout composant constructif "normalisé" etc... ; dans bien de ces exemples on peut également retrouver l'origine pratique du mot et concept de "taille".

La plupart des comparaisons se font par rapport à l'homme qui habite l'espace considéré. En abandonnant les modes de mesure concrets (pied et

(*) Il s'agit ici de la correspondance dite "fonctionnelle" entre la forme et la taille de l'enveloppe d'un espace concret élémentaire avec les gestes, actions et opérations "codifiées" (principalement "quantifiées") qui s'y déroulent (voir en particulier la codification contemporaine qu'impose peu à peu l'ergonomie et ses normes par la mise en carte de tous les gestes des "ménages" selon la méthode de la rationalisation des postes de travail).

(**) C'est à dire les structures formelles de la distribution des descentes de charges et autres efforts compatibles avec la forme géométrique désirée pour cet espace.

(***) En effet, on peut se servir de l'échelle qualitative ou nominale avec sa simple relation d'équivalence (c'est déjà une hypothèse réductrice), de l'échelle ordinale, hyper-ordinale, d'intervalle, de rapports etc... avant d'arriver aux dénombrements qui généralisent la structure des nombres aux éléments et propriétés spatiales ainsi reduites.

(****) A travers les mouvements de déterminations et de mises en relations externes et internes qui s'appliquent à l'objet considéré.

pouce en Europe, tatami et ken au Japon etc...) dérivés d'une pratique plus immédiate de l'espace par l'homme, on a franchi un pas important dans la "déqualification" de cet espace. Un même système de mesure, universel, s'applique maintenant à tous les aspects de l'espace et du temps de la vie quotidienne (*).

La notion de taille peut servir à comparer les différents espaces d'un même édifice ou d'un édifice à l'autre et souvent dans ce cas, un simple "rangement" en classes simplement ordonnées suffit : être grand, petit moyen, sont autant d'attributs qui permettent bien souvent une première approximation déterminante pour décider de l'importance ou de l'ordre d'un espace dans une composition.

La notion d'échelle en architecture n'est rien d'autre que la possibilité de comparer simultanément des qualités et propriétés de l'espace réduits à leur catégorisation quantitative, les règles de passage étant aussi limitées qu'arbitraires et relative à une société ou des groupes particuliers (**).

La variation de taille est ce qui met en conflit les catégories dans leur composition et c'est un des rôles majeurs que cette catégorie assume dans la génèse du projet architectural, par les discontinuités qu'elle induit en variant dans les propriétés géométriques et topologiques (passages à la limite et "sauts" qualitatifs). Cela est aussi vrai dans l'étude des systèmes constructifs où les variations de quantités (charges, portées etc...) induisent souvent des changements dans la nature de la solution constructive appropriée.

(*) Son établissement coïncide d'ailleurs avec celui de la raison marchande et de son économie, mais son triomphe systématique et totalitaire "apparent" en masque la réelle décomposition, puisqu'à force de s'abstraire et de se généraliser, cette raison contrôle mais aussi dissous tous les aspects qualitatifs de la vie quotidienne.

(**) Vouloir réduire la catégorie de la taille à une échelle de mesure commune issue de la sphère du "mécanisme" (la "Mécanique" de Newton etc...), tel fut le privilège de la pensée bourgeoise aux XIX et XXème siècle. Quant à la tentative d'assimiler la pratique du projet d'architecture à celle du concept d'"échelle", il n'y avait qu'un pas et celui-ci a été franchi récemment avec l'application de techniques dérivées des sciences dites "humaines", de la statistique à l'aménagement du territoire et à l'architecture : l'"échelle" devient une règle de passage d'un espace de spécialiste à un autre ou, si l'on veut, d'une tranche de la totalité à une autre, la logique dominante opérant la synthèse (économique) unificatrice. On ne peut que s'incliner là devant une pensée de plus victime de la raison marchande qui réduit toute transformation ou composition au seul critère d'ajustement des quantités. Pour ce type de raison, l'histoire n'est que celle de la classe dominante.

POSITION OU TOPOLOGIE METRIQUE, DISTRIBUTION.

La structure de la configuration géométrique d'une pièce est différente de celle de ses limites. C'est ce que se proposent de montrer les propriétés de topologie (*) en se penchant d'abord sur l'étude des continuités et discontinuités de ce qui délimite une configuration spatiale quelconque.

Un moyen commode pour étudier les propriétés qui en dérivent, consiste à étudier les cheminements que l'on peut pratiquer au voisinage des frontières d'une configuration quelconque, simple ou composée. Les caractéristiques relatives de la clôture d'une pièce ou d'un ensemble de pièces dans le temps et l'espace d'un cheminement forment ce qu'on appelle ses propriétés topologiques de distribution. Dans cette étude, les notions de connexité et surtout de continuité jouent un rôle classificatoire, un espace pouvant être caractérisé par une classe de chemins considérés équivalents dans une déformation continue. A cette notion de "cheminement exploratoire" se combine souvent un principe de mesure (une relation d'ordre par exemple) (*). Ailleurs ce seront les notions de voisinage et de proximité qui seront qualifiantes. On doit aussi mentionner les propriétés de convexité qui sont immédiatement reliables à la notion de point de vue et à son utilisation dans différents procèdés d'organisation des effets visuels.

C'est l'ensemble de ces propriétés qui permettent au sujet de se situer dans les séquences de son cheminement quand il perçoit qu'il est "dehors" ou "dedans", "au milieu de", "sur le bord de", incident à", "au voisinage de", "continu à", "séparé de", "totalement vu de", "caché de" etc...

La position ou situation n'est pas toujours la qualité la plus "visible" ou "apparente" d'un espace concret, mais c'est une des plus fondamentales puisqu'elle introduit un examen des lieux, d'une part les uns par rapport aux autres ainsi que dans leur globalité (analysis situs), d'autre part à travers l'action d'occuper l'espace dans le temps (son exploration).

Cette interprétation de l'espace à travers ses cheminements exploratoires peut être une de ses générations de base comme mode dynamique qui permet d'intégrer celle de ses propriétés concrètes qui s'actualisent dans un usage, des pratiques, un vécu sur l'espace, puisqu'avant tout il s'agit ici de propriétés liées à un temps particulier dans une situation particulière. A travers la logique d'un cheminement, on peut intègrer de proche en proche d'autres classes de propriétés constitutives d'un espace et c'est d'ailleurs dans l'identification et le choix de ces déplacements de base générateurs possibles d'une pièce ou suite de pièces que réside la question critique pour le "sujet" du projet architectural.

(*) Du grec "topos": le lieu, l'espace et "logos" : l'étude, la raison.

(**) En ce sens de mesure sur des cheminements exploratoires, les propriétés de topologie métrique permettent un passage de la catégorie de position à celle de taille et de nombre, ce qui introduit aussi potentiellement les configurations géométriques de base. Notons à ce sujet que la catégorie du "Nombre" des éléments ou composants d'une pièce ou d'un espace - ou nombre ordinal - marque d'abord l'ordre dans l'espace, c'est à dire ici avant tout la position dans l'espace. Ceci explique que nous proposons de l'inclure dans celle de position ou topologie métrique.

BIBLIOTHÈQUE
U.P. 3

L'étude de la lumière considérée comme un mode d'exploration sensible particulier qualifiant l'espace à travers les particularités de ses frontières peut y être rattachée.

Dans la génèse du projet d'architecture, la découverte et la mise en place des relations topologiques entre pièces et espaces majeurs précède en général celles de leur configurations géométriques dont le choix ne vient se confirmer finalement , après prise en considération de l'ensemble des autres catégories (catégories de l'habiter et catégories constructives notamment). C'est en ce sens que l'on peut qualifier les propriétés géométriques de "superficielles", puisqu'elles sous-tendent des relations plus générales et plus fondamentales dans la génèse d'une forme spatiale (*).

Le passage d'une position à une autre, leur succession dans le cheminement conduit à l'étude des "séquences spatiales", bien connues dans l'histoire des édifices et des formes urbaines : c'est le domaine où s'exprime de façon inséparable comment une société conçoit et vit l'unité de l'espace et du temps (**).

(*) On le constate en particulier avec l'étude du parcellaire dans la morphologie urbaine, la topologie de la parcelle étant incubatrice de certaines familles de composition spatiale ou encore inversement, la topologie de l'organisation des espaces d'un type d'édifice se conservant sur des parcelles de configurations géométriques différentes.

(**) On peut citer comme exemple la composition par enfilade qui guide du XVII au XIXème siècle l'implantation des murs constituant la "cage" de l'édifice ainsi que les principales successions de pièces qui les composent, ou encore la composition des séquences urbaines monumentales qui guide l'implantation et l'allignement des édifices (rues, places, jardins etc...).

CATEGORIES DU MATERIAU SENSIBLE
OU
CATEGORIES "CONVENTIONNELLES" CONCRETES DITES "OBJECTIVES"
DERIVEES DES QUALITES SENSIBLES DES MATERIAUX CONSTITUANT LES LIMITES D'UN ESPACE

Ces catégories dites objectives, mais bases privilègiées du subjectif, regroupent des classes de propriétés dérivées de la perception sensible des qualités physiques des matériaux qui constituent la clôture ou délimitation d'un espace. Leur intérêt dépasse leurs bases concrètes sensibles et trouve son prolongement dans l'interprétation mentale des propriétés de la perception sensible ou intelligence du sentir, interprétation que nous ne développerons pas ici en supposant le lecteur autonome et suffisant là dessus.

Les catégories qui en dérivent en Occident sont dites "conventionnelles" Sous leur apparence d'objectivité scientifique, elles ne font que représenter un type d'intervention matérialiste limité, issu d'une analyse dont la raison non seulement réduit la globalité du sentir aux sens comme seule manifestation possible, mais les isole complètement dans une compréhension de plus en plus réduite à l'aspect fonctionnel physiologique qui néglige le rôle du mental (réduite au cerveau dans le meilleur des cas) et de son histoire (celle de l'individu, de sa classe, de l'espèce) dans sa capacité à interprèter et organiser les perceptions sensorielles.

Etanchéité, comportement à la chaleur et à l'humidité, lumière et couleur, sonorité, texture, odeur, goût etc... forment ici les classes de propriétés du matériau de construction du clôs et du couvert, pàr rapport aux conditions d'habitabilité" (*). Celles-ci apparaissent finalement comme le produit de la confrontation de deux mondes concrets, l'un objet et l'autre sujet, qui s'opposent, se définissent et s'évaluent mutuellement : celui des matériaux constituant les limites d'un espace et celui du "sentir" de l'homme qui les perçoit à travers certaines de ses exigences vitales. Ce qu'on appelle communément les "cinq sens" n'en sont qu'une partie, la plus connue, de leur expression.

Cette sélection des qualités du matériau de construction parmi toutes celles qu'il possède et les groupements classificatoires qui en résultent s'effectuent ici selon les conditions "vitales" d'habitabilité de l'"espèce homme", conditions qu'expriment et reflètent ses capacités d'adaptation et

(*) Lumière, couleur et texture ont très tôt été le fait d'activités distinctes de l'homme en raison du rôle particulier joué par la vision. Elles ont été utilisées comme langage autonome pour leur capacité de représentation et bien souvent leur utilisation dans le bâti a été "codifiée". L'aspect de leur évolution qui nous intéresse ici est celui qui est lié à l'histoire des modes et codes de représentation de l'espace.

sa perception sensible. L'ensemble de ces propriétés concrètes réalisées et composées dans un édifice constitue en quelque sorte une réponse matérialisée aux conditions d'existence géo-climatiques, c'est à dire l'extension artificielle, fabriquée par l'homme des conditions d'"habitabilité"(*). Si le nombre et le degré de détermination de ces conditions d'"habitabilité" qui opèrent un classement primaire sélectif sur les matériaux de construction du bâti, ont varié notoirement selon les sociétés, leurs aires géographiques, leur histoire, on trouve dans chacune de ces classes de propriétés des seuils au delà des quels "habiter" un espace est rendu difficile, sinon impossible, par rapport au potentiel d'adaptation physiologique ou social de l'homme.

Ce classement, suivant les catégories conventionelles du sentir, est évidemment contemporain de l'établissement de la rationalité dite "scientifique" dominante (**). Ce n'est malheureusement que par ses seuls prolongements dans l'économie, à travers tous les systèmes de mesure avec les fonctions d'évaluation économique associées, que sont connues, utilisées et appréciées de nos jours les propriétés et qualités des matériaux de construction. Ce qu'on appelle "propriétés fonctionnelles" de ces matériaux n'en est que la réduction aux nécessités de l'économie. Le monde de la marchandise délimite au XXème siècle le champ de leur jeu et variations possibles.

L'histoire de l'art, c'est aussi l'histoire de la perception a-t-on dit. Si cela nous permet dans certains cas de sortir des ornières de la raison scientifique, on peut toutefois se demander si, avec la mort de l'art au début du XXème siècle, on n'assiste pas également au dépérissement et à la mise à mort du sentir dans la perception spatiale. L'architecture contemporaine nous donnerait raison sur ce point.

Peut-être est-ce une façon de dépasser ces catégories conventionnelles du sentir, que de réaliser que mémoire et imagination participent activement des expériences de perception d'un espace ? Mais si l'on veut un jour parler globalement du sentir, il faudra le retrouver plutôt nous semble-t-il, au-delà du domaine anthropologique, dans la trame spirituelle en profondeur, "trame de conte de fées, faite du sentir animal, de mystérieuses plantes et de pierres dures (***).

(*) Le vêtement en ce sens constitue le premier habitat de l'homme.
(**) Il lui est relié notamment à travers les catégories constructives "raisonnées" de l'époque contemporaine ou le regroupement des fonctions et rôles constructifs selon les analyses dérivées de la classification des sciences et de leur technologies appliquées.
(***) Lotus de Paini.

ETANCHEITE.

Elle traite du comportement des matériaux de construction au passage et à l'accumulation de l'eau. Dans sa composition d'ensemble, cette fonction conditionne pratiquement la siccité des locaux, donc leur habitabilité, de même que la conservation de la structure du bâti.

La peau, les poumons ou la fonction respiratoire dans son ensemble, de même que l'exposition aux principaux agents bactériologiques dépendent largement de cette siccité des lieux d'habitation, dans la phase actuelle de l'espèce "homme".

CHALEUR ET HUMIDITE.

Le comportement au passage et à l'accumulation de la chaleur et de l'humidité concerne les qualités thermiques et hygrométriques des matériaux analysés le plus souvent à travers les propriétés de convection, conduction, de rayonnement et d'évaporation.

Là encore, c'est la peau par sa fonction respiratoire et son rôle dans l'équilibre calorifique qui est concernée (elle nous rappelle que l'homme est un homéotherme) et cela à travers les diverses sensations calorifiques qui naissent à son contact. En ce sens, elle constitue un aspect du toucher. Le vêtement, comme réponse à cette classe d'exigences physiologiques, représente, comme nous l'avons dit, le premier espace habité de l'homme.

LUMIERE ET PIGMENT.

Le comportement de la lumière à travers le pigment du matériau crée tout le jeu et variations des sensations colorées, domaine inépuisable de l'expression plastique d'un espace. Dans son étude rationelle on y retrouve les propriétés de réflexion, d'absorbtion ou de transparence d'un matériau selon la nature (couleur et intensité) de la source lumineuse.

L'oeil, dans ce qu'il perçoit de la couleur (valeur et saturation) et de l'apparence des surfaces des matériaux constituant les limites d'un espace à travers les différences marquées entre un éclairage naturel et artificiel, en est l'organe privilègié, surtout si on le considère pour ce qu'il est, c'est à dire comme extension du mental.

La lumière est à la fois condition d'existence et d'apparence d'un espace et cela principalement par le jeu des parois et des ouvertures qui constituent sa clôture. C'est l'élément visible fondamental qui qualifie "immédiatement" l'espace et sans elle celui-ci ne peut pratiquement pas atteindre sa dimension sociale. Lumière naturelle ou artificielle, directe ou indirecte, réfléchie, absorbée, ombres propres et ombres portées de la pénétration solaire, lumière venant d'en haut, d'en bas, venant des parois latérales, venant de l'extérieur ou de l'intérieur de la clôture etc..., autant de qualités qui désignent l'immense éventail de ses propriétés objecti-

ves et subjectives , de même que les différentes significations et valeurs que lui ont attribué différentes sociétés dans l'histoire.

Les variétés de lumières sont d'autant plus qualitatives que leur passage à travers un matériau quelqu'il soit (air du levant ou du couchant, d'hivers ou d'été, feuillages etc... et plus généralement tout matériau translucide) se charge de certaines des qualités de ce matériau (coloration notamment) et communique à l'espace ainsi "irrigué" des qualités particulières.

SONORITE.

Les qualités acoustiques et musicales du matériau de clôture varient selon les caractéristiques de la source sonore (hauteur, fréquence, timbre, intensité, distance, mode de propagation) qui font apparaître ses propriétés de réflexion, d'absorbtion et de transmission du son. Elles ne suffisent pas à définir les qualités acoustiques d'ensemble d'un espace, puis qu'à ce niveau de composition , la configuration géométrique, la taille et la topologie de l'espace interviennent par rapport à la nature et à la position de la source sonore. L'exploration sonore d'un espace peut exprimer certaines de ses propriétés topologiques.

L'ouie, comme sens spécialisé à l'écoute de ces vibrations sonores, est l'organe de contact non seulement avec le matériau de construction , mais avec l'espace-temps que forme sa composition d'ensemble. Par sa constitution physique, l'ouie est également très liée à l'organne du sens de l'équilibre ou perception kinesthésique, organe anatomiquement proche de l'oreille interne. L'un comme l'autre ont trouvé leur place dans les codes de représentation de l'espace-temps à travers l'histoire (codes musicaux, codes chorégraphiques et notations dérivées). La notion d'intervalle sonore et de rythme a souvent trouvé dans l'histoire du bâti ses correspondances spatiales : disposition des travées, des percements, organisation séquentielle des pièces etc... procèdent selon des principes analogues de composition rythmique.

TEXTURE.

Elle découle de la structure physique et chimique du matériau considèré. Comme celle-ci se révèle au sensible sous une multitude d'aspects différents pour le même matériau, c'est ailleurs que l'on trouve l'origine des caractéristiques pratiques de texture les plus marquées : le mode de croissance ou de fabrication du matériau est ici prépondérant. La texture du matériau de construction est le plus souvent la trace tactile et visible des outils et traitements qu'il a subi au cours de sa fabrication, depuis son extraction jusqu'à sa préparation pour sa mise en oeuvre comme élément ou composant sur un chantier.

Le toucher par tous les gestes et contacts à médiation directe constitue l'organe de connaissance spécialisé de la texture. Il l'est d'autant plus que ses terminaisons nerveuses sont inégalement réparties dans le corps d'autant plus dense dans la peau des doigts que dans le reste des membres et dans le tronc. La main et ses extrémités sont dans l'évolution actuelle de l'espèce et de ses conditionnements produits de l'éducation, les plus sensibles au toucher et c'est de la manière dont sont excitées les terminaisons du toucher que l'on détermine le plus souvent la qualité des matériaux doux, lisse, rugueux etc...

Dans le phénomène complet de perception sensible d'un espace, les propriétés de texture du matériau sont parfois très mêlées aux propriétés précédentes de chaleur, d'humidité, de lumière et de sonorité.

ODEUR.

Il existe des sortes d'espace où l'odeur du matériau est un composant essentiel : l'histoire des jardins et pièces de verdure de natures diverses le prouve abondamment en Occident comme en Orient. Dans l'Antiquité et le Moyen-Age occidental, odeurs et parfums ont été souvent utilisés comme composants primaires du matériau de clôture constituant l'espace avec l'air ambiant qui lui est associé.

Les corps, en général, n'ont d'odeur qu'à l'état gazeux, mais presque toutes les substances se vaporisent un peu dans certaines conditions réalisées dans tous les climats terrestres par les variations de température et d'humidité. Ces vapeurs ne donnent pas toutes naissance à des odeurs décelables, mais beaucoup le font et c'est le cas de bien des matériaux de construction, même en dehors de leur mise en oeuvre où, fait bien connu, ils émanent leurs odeurs caractéristiques en raison de leur forte teneur en eau . Bien que rarement utilisée à notre époque, cette classe de propriétés n'en constitue pas moins un potentiel qui ne demanderait qu'à être exploré à nouveau.

On peut regretter que de nos jours l'odeur ne donne le plus souvent naissance qu'à des dispositifs qui en annulent indistinctement tous les effets (aérations et ventilations mécaniques, air "conditionné") bien qu'évidemment il faille les éliminer lorsque cela est nécessaire (gaz et atmosphères toxiques pour la respiration humaine) . La prohibition des odeurs quoique différenciée selon les sociétés et les classes sociales tend à se développer de plus en plus avec la notion moderne d'"hygiène" ou celle de "confort". Elle est maintenant un trait caractéristique de cette société dominante qui est précisément "sans goût".

GOUT.

Les propriétés d'un espace d'être goûté réellement c'est à dire dégusté, n'existent encore que dans quelques situations particulières où elles ne s'exercent principalement que sur des représentations spatiales comme par exemple les "pièces montées" et autres chef-d'oeuvres en cuisine et en patisserie.

Nous pensons qu'il s'agit encore que d'une situation provisoire, comme dans le cas de sous-développement du potentiel énorme que nous offre l'odorat qui est fortement lié au goût par ailleurs. Ainsi, lorsque l'on envisage l'état liquide comme composant d'une enveloppe spatiale, on découvre que la possibilité d'être goûté ou bu est une caractéristique potentielle qui ne demande qu'à s'actualiser avec certaines boissons comme le vin ou même l'eau.

SUR D'AUTRES MANIERES DE CATEGORISER

Tout regroupement d'éléments et qualités concrètes générateurs d'espace (*) peut être constitué en catégorie dont le domaine n'est pas nécessairement homogène ou organisé selon des formes de rationalité dominante : seule compte la valeur instrumentale dans un projet de génération matérielle et formelle de l'espace. Il n'y a pas d'autre règle de formation et leur nombre est en conséquence illimité. Nous en mentionnerons ici quelques unes que l'on trouve pratiquées dans certains lieux géographiques, à certains moments de l'histoire d'une société ou qui sont encore liées à des pratiques délibérées de certaines personnes ou groupes particuliers qui, le plus souvent, ne sont pas des "professionels" du bâti et notamment des "architectes" au sens moderne et historique de ce rôle.

Ces catégories sont particulièrement intéressantes parcequ'elles représentent souvent l'aspect "contradictoire" d'une culture dominante et de ses catégories officielles, en contenant des possibles que celle-ci a déjà éliminés. Elles peuvent constituer des points de départ de son dépassement lorsque les conditions pratiques le permettent, ce qui n'est d'ailleurs aucunement guarantie du caractère progressif ou conservatuer de ce dépassement

On peut y associer toute sorte de catégorisation formelle - y compris celles qui précèdent et leur raison "objective" - ainsi que les codes de représentation traditionnels qui leur sont associées. Mais souvent le langage et les catégories formelles leur sont particulières avec des finalités qui ne sont pas toujours orientées sur la "représentation" et ses médiations (dessin d'architecture par exemple). C'est un domaine où la poiésis l'emporte sur la mimésis.

EGORIES INDUITES PAR LES MATERIAUX COMPOSANT L'ESPACE et les effets objectifs et jectifs qu'ils provoquent ou évoquent chez l'homme.

Tout matériau composant du bâti contient un potentiel poétique, que ce matériau provienne du site même de l'édifice (site géographique originel ou site construit par l'histoire), ou qu'il soit "importé" selon un projet particulier et ses nécessités de réalisation (les matériaux de construction proprement dits de l'édifice). Ces catégories liées aux matériaux constitutifs peuvent correspondre à toute classification objective ou subjective de la matière ainsi que ses interprétations imaginaires. Les qualités dérivées des matériaux qui composent l'espace et qui matérialisent ses limites à travers la perception sensible de l'homme jouent ici un rôle fondamental :

(*) Ce que les anglo-saxons appellent "basic room-making elements and qualities".

voir, toucher, entendre, sentir tel ou tel matériau, a de tout temps été le point de départ d'une interprétation poétique à travers la quelle passe ce qui est souvent commun à tous dans une sensibilité particulière.

La lumière naturelle et toutes les qualifications qu'elle apporte trouve sa place ici non seulement comme le composant nécessaire qui révèle les qualités visibles de tout matériau, mais aussi comme matière elle-même, ou énergie matérialisée. Les variétés de lumière naturelle sont d'autant plus qualifiantes et génératrices dans la composition d'un espace ou d'une pièce particulière que leurs passages sur ou à travers un autre matériau quel qu'il soit, se charge de certaines des qualités colorées de ce matériau et les communiquent à l'espace qu'elles pénètrent (*). Il s'agit là d'un domaine particulièrement évocateur des sens, de l'émotion et de la mémoire, abondamment utilisé dans l'histoire du bâti.

La thématique des matériaux de la nature et en particulier "la poétique des quatre éléments" a fournit une base inépuisable dans la composition des édifices, de leurs pièces et évidemment de leurs entourages "jardinés". La Terre et l'Eau sont le plus visiblement exprimés : rochers, grottes, mouvements de terres divers, lacs, cascades, fontaines, buffets d'eau, ruisseaux etc.... L'Air et le Feu, s'ils ne sont pas toujours évoqués, se trouvent souvent intègrés dans le traitement des matériaux de construction et leur texture, dans la disposition des lieux au-delà de leur réponse aux conditions géo-climatiques (ventilation naturelle, foyers, cheminées etc...) ou encore ils se voient représentés dans diverses allégories.

Le matériau végétal à travers l'air, l'eau, la lumière est un des plus employés, qu'il soit seul ou en composition avec les différents matériaux de construction produits de l'activité de l'homme. Les jardins ou l'architecture des "pièces de verdure" diverses sont les lieux où l'on peut voir à l'oeuvre ces différents modes poétiques de catégoriser et de composer l'espace des édifices à l'intérieur comme dans l'entour. Les différentes "constructions d'agrément" qu'on y trouve sont les témoignages de finalités autres que celles des nécessités de la vie économique dominante - bien qu'elles en représentent l'utilisation du "surplus" - et sont bien souvent l'expression de catégories compositionelles différentes. Il est intéressant de les examiner en ce sens (**)

(*) Voir plus haut, Catégories du matériau sensible : "Lumière et Pigment".

(**) Voir par exemple les réalisations des architectes et amateurs architectes au XVIIème siècle et les "fabriques" : William Chambers à Kew, Lord Littleton à Hagley, Hubert Robert et Mique au Hameau de la Reine, Monsieur de Girardin à Ermenonville, Carmontelle au Parc Monceau, Monsieur de Montville au Désert de Retz, etc... et plus récemment encore dans un autre genre Gaudi au Parc Guell.

CATEGORIES INDUITES PAR LES MODES CONSTRUCTIFS et les technologies qui y sont liées.

Elles se fondent sur des domaines particuliers des catégories constructives interprétées sous un aspect spécifique qui devient alors le principal guide dans la mise en forme et la composition d'un édifice ainsi que dans la définition de ses caractéristiques concrètes majeures. On peut y trouver "à l'oeuvre" une économie du bâti dans certains de ses aspects "locaux" et historiquement dépassés - c'est à dire ce qui est déclaré aberrant ou anachronique par une économie dominante - ou encore une interprétation poétique du fait de construire selon le "style" d'une personne ou d'un groupe.

Logique des matériaux de mise en oeuvre, ordre d'édification, manière de construire d'un groupe social particulier, constituent pour certains édifices des conditions génératrices possibles d'une forme spatiale (utilisation préférentielle de matériaux locaux, modes de composition des parois ou de couverture, modules compositionnels conformes à un type constructif etc...). Les conséquences formelles sont en général caractérisées de la sorte et c'est à ce moment que l'on peut trouver quelques composants originels de l'architecture dite populaire avec ses traditions locales (*). Ces modes de construire peuvent se déplacer d'un lieu géographique à un autre ou même se transplanter d'une période de l'histoire à une autre, en accord ou en transformation avec l'organisation locale des techniques de construction, mais ils supposent de toute façon une correspondance de l'une à l'autre, entre division du travail et forme architecturale réalisable et réalisée.

Le projet architectural y puise son inspiration et on peut retrouver dans certains cas un maintien ou la réutilisation de techniques et de matériaux d'un mode de production ancien ou en disparition (**), alors qu'ils sont éliminés ou impraticables ailleurs du fait de l'économie et de la raison dominante. Cela suppose le plus souvent une division du travail particulière, soit en survivance du passé, soit comme tentative de dépassement de l'organisation dominante. La technique des voûtes catalanes ou sarrasines les voûtes en briques de terre du maghreb, les constructions en pisé ou en adobe du lyonnais, de méditerrannée ou du mexique, les ossatures maçonnées du Moyen-Age, les procèdés des habitats nomades, les différents systèmes d'ossature en bois avec leurs dispositifs de remplissages tels qu'on les trouve encore en Asie ou en Amérique ou tels qu'ils ont été pratiqués en Europe il y a quelque siècles etc, etc... : tous ces exemples constituent des modes concrets de construire avec les langages formels correspondants. Ils sont là, prêts à donner le point de départ à toute inspiration architecturale et peut-être même à communiquer "un contenu social sédimenté" à quiconque les connait ou en a la mémoire (***).

(*) Celà se combine le plus souvent à un mode d'habiter et des conditions géo-climatiques particulières.

(**) Voir par exemple Viollet-le-Duc au siècle dernier, Gaudi et les techniques de constructions catalanes, H.Fathy en Egypte dans la période contemporaine.

(***) Considérons notamment l'influence de la maison japonaise sur l'architecture occidentale depuis un siècle (Mc Kim, Mead et White, Frank Lloyd Wright, Mies van der Rohe etc...) et ses consé quences dans la conception du principe de "continuum spatial" de l'architecture marchande internationale.

L'interprétation poétique ou symbolique des fonctions constructives est à l'origine de certaines catégorisations célèbres. Nous avons déjà vu celle des Ordres en architecture comme représentation codifiée de rôles constructifs élémentaires tels que le fait de soutenir et de franchir une portée. Ce n'en est pas la seule interprétation dans l'histoire : franchir une portée en arc ou en voûte, franchir en poutre simple ou en poutre composée, franchir en suspension sont autant de modes qui ont servi de base à la composition de grands espaces architecturaux et autres édifices-ponts etc... De même l'interprétation de la fonction des services a été à l'origine de catégorisations fameuses (espaces servants et servis) avec des réalisations nombreuses qui ne sont pas seulement un privilège de l'époque contemporaine (*). La contention ou le fait de contenir la poussée des terres, de l'eau ou de constructions voisines est une fonction constructive de base dont l'interprétation - et non pas la seule résolution analytique en mécanique - a engendré des catégorisations formelles, constructives et plastiques qui ont produit des architectures de contreforts, de butées, de soutènements renommées dans l'histoire. De même la triangulation des ossatures et les treillis constituent un champ particulièrement développé depuis le XIXème siècle comme le montrent bien des ouvrages d'art. De même l'encorbellement, la suspension, la fonction de clôs et de couvert etc, etc...

On peut mentionner aussi certains composants fonctionnels constructifs et traditionnels du bâti, tels que le mur, le toit, la voûte, la porte, la fenêtre, l'escalier, les rampes etc... dont l'usage en "parti pris" ou en reconsidération a produit des catégorisations originales d'une époque, d'un lieu ou de personnes particulières (**) : la période contemporaine abonde en exemples de ce genre.

(*) Des thermes romains aux laboratoires de Louis Kahn, en passant par les cuisines de Frontevrault.

(**) Voir le rôle particulier de certains architectes ou de certaines architectures dans la constitution de mouvements ou d'"écoles" et notamment ceux que l'on appelle parfois les "pionniers" de l'architecture contemporaine (école de Chicago, école d'Amsterdam, de Barcelone, le Stijl, le Bauhaus etc...).

DEPASSEMENT
DES CATEGORIES PRECEDENTES

Toute catégorie précédemment décrite peut être dépassée au-delà de la Raison ou de la Norme qui le plus souvent la conditionne. Cela est possible à chaque fois que l'on tente de retrouver par d'autres moyens - souvent ceux particuliers à une personne ou un groupe - la globalité du fait de bâtir. En ce sens, les catégories du projet architectural, comme sa méthode, peuvent être très particulières, même si dans la plupart des cas certaines rejoignent délibérément les pratiques dominantes.

Mais le dépassement des catégories conventionnelles à l'intérieur du projet architectural ne signifie pas du tout celui du produit ou édifice réalisé - et inversement -. Celui-là suppose évidemment dans la phase actuelle une transformation du mode de production et notamment un dépassement de la division sociale et technique du travail dans ce secteur, donc dans les autres, ainsi que celui du travail comme mode d'existence (*).

Dans cette perspective on peut se servir de tout ou partie des catégories précédentes en détournant ou en éliminant tout ce qui relève de l'économie dominante et des rapports d'aliénation qui la fondent ; on pourra alors retrouver dans un sens nouveau :

- l'ornement avec sa sensibilité plastique et poétique, au-delà de son rôle d'expression et d'appartenance à une classe sociale.
- les matériaux de construction et leurs qualités utiles et sensibles, au-delà de leurs rôles définis par l'économie marchande et au-delà de leur compréhension réduite à celle que produit l'exercice des catégories analytiques séparées des spécialistes de la raison dominante.
- la pratique des lieux et des moments de l'habiter à travers une totale réappropriation par chacun de sa propre vie avec une redécouverte du potentiel de chacun dans la création et l'expérimentation de l'espace sensible.
- les formes spatiales utilisées dans l'histoire, avec le dépassement des langages formels dominants comme moules et prisons de la pensée et de son expression, la reconsidération des stéréotypes formels et compositionnels, des habitudes esthétiques concernant la régularité, la symétrie ou l'asymétrie forcée, de la notion contemporaine de mesure et des comparaisons uniquement marchandes qu'on lui fait jouer, le dépassement des divers modes et schémas de distribution "fonctionnelle-selon-la division-du-travail" c'est à dire selon la colonisation de la vie quotidienne (**) etc, etc...

(*) Le mode actuel ne peut en effet conduire à autre chose que ce que l'on vit déjà , à savoir la transformation totale du bâti en marchandise ainsi que la division du travail qui l'organise où l'on achève de constater de nos jours la mutilation complète des capacités mentales et des savoir-faires en-deçà de la fonction économique. C'est là la moindre des transformations si l'on veut sortir de l'abrutissement sans précédent où nous conduit l'esclavage de l'économie, qu'elle soit libérale ou bureaucratique. Il s'agit bien d'une refonte totale de l'apprentissage technique, de la notion de spécialité ou de spécialiste, etc... en bref de la techno-logie dans son ensemble.

(**) Comme interprétation architecturale permettant un pas vers le dépassement de l'approche fonctionnaliste de l'habiter, on peut citer le mode de groupement des activités sur un lieu en pôles opposés, ce qui dans l'interprétation concrète et formelle permet d'induire une potentialité sur ce lieu.

Le but à atteindre est de secouer réellement et en tous points le carcan idéologique et de se débarasser des oeuillères d'un conditionnement basé sur des pratiques de la vie considérablement aliénée (la survie par le salariat comme modèle dominant). On demeure étonné quand on songe qu'il a fallu plus de quatre siècles pour s'appercevoir à travers une période qui se prétend celle du progrès de la conscience rationnelle, que la perspective par exemple n'était pas une représentation objective du réel et que son aspect "rationnel scientifique" ne faisait que masquer sa raison première fondée sur la fonction de représentation symbolique et sa capacité à créer l'illusion du réel.

Avec l'ornement, le conditionnement à reconsidèrer est précisément le nouvel académisme issu du mouvement moderne au XXème siècle qui avait éliminé l'ancien sans le dépasser. Au lieu d'envisages sa critique, puis son dépassement - comme celui d'un style et de son esthétique - le mouvement moderne a tout simplement rejeté l'ornement et son expression ancienne pour le remplacer par une nouvelle esthétique, celle de l'expressionisme puritain du produit industriel et de sa rationalité marchande (Voir le Bauhaus et le succès de ce qui se présente sous le nom de "Design" international).

Quant aux catégories formelles et notamment l'usage de leur composition selon le principe de "continuum spatial", il serait profitable pour tous que l'on se souvienne un peu ce sur quoi ce principe s'applique, afin de ne pas tout confondre une fois de plus : le mode - réduit ici à la mode - et son objet qui est bien de construire les limites ou clôtures d'un espace concret à habiter ou "pièce". Retournons aux origines de ce principe en Orient comme en Occident, plutôt qu'à ses mauvaises copies (*).

(*) La maison traditionnelle japonaise - en voie de disparition - en est, par exemple, un exemple digne d'être vécu. Remarquons toutefois que ceux qui ne savent pas composer ou expérimenter une "pièce" simple, ont peu de chance d'en réussir une selon ce mode plus délicat.

CHAPITRE
TROISIEME

ETUDES PARISIENNES : TRACES URBAINS ET MAISONS DE RAPPORT AU XIX° SIECLE

JARDIN DES TUILERIES
PALAIS ROYAL
PALAIS DU LOUVRE
PALAIS DU LUXEMBOURG
JARDIN DU LUXEMBOURG
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
CIMETIÈRE DU MONTPARNASSE
Boulevard Saint Jacques
Boulevard de Port-Royal
Boulevard Saint Germain
Boulevard Saint Michel
Boulevard de Sébastopol
Boulevard de Strasbourg
Boulevard Richard Lenoir
Boulevard Voltaire
Boulevard Haussmann
Boulevard Malesherbes
Boulevard des Batignolles
Boulevard de Clichy
Boulevard de Rochechouart
Boulevard de la Chapelle
Boulevard de la Villette
Boulevard de Magenta
Boulevard de Sébastopol
Boulevard de Strasbourg
Boulevard Saint Denis
Boulevard Saint Martin
Boulevard du Temple
Boulevard des Filles du Calvaire
Boulevard Beaumarchais
Boulevard Henri IV
Boulevard de la Bastille
Boulevard Diderot
Boulevard de Reuilly
Boulevard Masséna
Boulevard Arago
Boulevard Auguste Blanqui
Boulevard de l'Hôpital
Boulevard Saint Marcel
Boulevard de la Gare
Boulevard Saint Germain
Boulevard Saint Michel
Boulevard du Montparnasse
Boulevard Raspail
Boulevard Edgar Quinet

1ère PARTIE

UN EXEMPLE DE FAIT URBAIN REALISE : RESEAU DE PERCEES ET REFONTE DE LA REGION DE L'UNIVERSITE

"Si le ciel m'eût accordé quelques années, assurément j'aurais fait de Paris la capitale de l'Univers, et de toute la France un véritable roman".

Paroles de Napoléon 1er le 5 mars 1816.

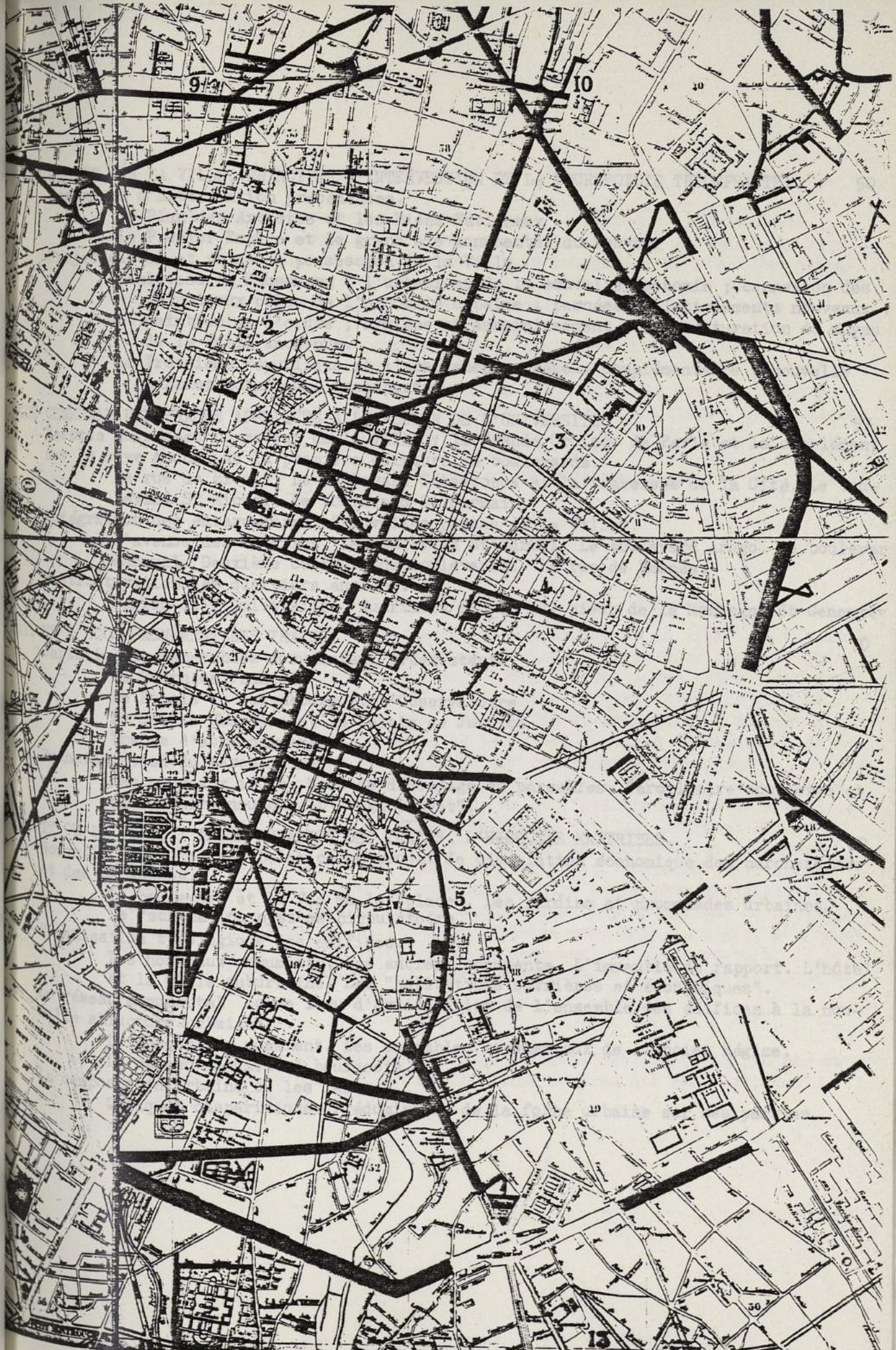

Plan d'ensemble des travaux de Paris - 1868 (Andriveau - Goujon)
Région Centrale et Région de l'Université

OUVEAU PROJET SUR LA VILLE. PRINCIPES D'INTERVENTION DE LA BOURGEOISIE TRIOMPHANTE. 50
Campagnes d'intervention précédentes.
Le Plan des Artistes et les Biens Nationaux
Le Premier Empire et le grand axe monumental du Pouvoir
Projet global et prise de possession de la Ville.
Rambuteau et Haussmann : l'urbanisme de la nouvelle économie ; connexion des principaux pôles de l'économie urbaine ; percées et lotissements nouveaux ; maintien de l'ordre ; hygiène et assainissement ; restructuration du noyau de la Ville ancienne.
La Troisième République et l'achèvement ; réseau complémentaire ; nouvelle infrastructure des transports.

OGIQUE GENERALE DES TRACES APPLIQUES A LA REGION DE L'UNIVERSITE. 57
Refonte du réseau formateur de la Ville : la Grande Croisée de Paris et le complément sur la rive gauche de la première ceinture de boulevards.
La rue de Rivoli. Le boulevard Sébastopol et la traversée de la Cité. Le boulevard St Michel. Le boulevard St Germain.
Intégration des embarcadères, "nouvelles portes de la Ville".
L'avenue des Gobelins. Le boulevard St Marcel. Le boulevard Arago. Le boulevar Raspail. Deuxième ceinture de boulevards. La rue de Rennes.
Restructuration des quartiers anciens.
Région de l'Université. Quartiers situés aux pieds de la Montagne St Genevièv

ERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES TRACES. 70
"Captation" des ensembles monumentaux préexistants
Le Panthéon Français
Le Palais du Luxembourg et l'Observatoire
La Sainte Chapelle et le Palais de Justice
Tracés d'accompagnement
Transformation du parcellaire
Les nouveaux ilôts. Mode de découpage en parcelles. Parcellaire composite et parcellaire nouveau. L'"englobement".

E PRODUIT OU LA VILLE : INTERPRETATION DES TRACES. L'HISTOIRE MAITRISEE. 80
Nouvelle morphologie urbaine comme projet de circulation économique des marchandises et des personnes.
Le boulevard et la fin de la "place". Les jardins et promenades urbaines.
Le "schéma" ou système circulatoire.
Organisation "typologique" des édifices.
Les nouveaux monuments. Les anciens monuments. L'immeuble de rapport. L'hôtel et la villa suburbaine. Les "habitations ouvrières et économiques".
Le réseau monumental comme lieu d'articulation de l'ensemble des édifices à la nouvelle structure urbaine.
Le concept de monument. Les ensembles monumentaux de l'Ancien Régime.
Le réseau monumental bourgeois.
La composition urbaine ou les restes.
Quelques disparitions. Prédominance de la forme urbaine sur ses parties.

UVEAU PROJET SUR LA VILLE. PRINCIPES D'INTERVENTION DE LA BOURGEOISIE TRIOMPHANTE.

Comprendre le réseau des percées dans la région de l'Université, c'est découvrir la logique des campagnes successives de percées dans cette zône et à sa périphérie après la révolution bourgeoise de 1789. Ces campagnes se sont composées entre elles et superposées aux tracés anciens, c'est à dire au noyau historique d'alors comprenant la ville Moyen-Ageuse et la ville monarchique.

En suivant l'ordre chronologique, on trouve d'abord les tracés de cette période révolutionnaire résumés dans le "Plan des Artistes" puis les tracés du Premier Empire, enfin les tracés des préfets Rambuteau et Haussman avec leur achèvement sous la Troisième République. Ces quelques données sont nécessaires pour rappeller les conditions historiques des transformations urbaines dans la région considèrée de même que celles de la construction des édifices qui les accompagnent, les maisons à loyer, objets particuliers de cette étude.

. Campagnes d'intervention précédentes.

Le Plan des Artistes et les Biens Nationaux (1793). (Planche IV)

La dissolution des congrégations religieuses et la mise à la disposition publique de leurs biens étaient l'occasion de marquer dans la Ville la fin de la période monarchique et l'avènement des idées révolutionnaires. Au delà des intentions de départ, en principe progressistes, la mise en vente des terrains accumulés par l'Eglise fut au contraire la source de nombreuses spéculations et l'origine de nouvelles fortunes bourgeoises. En dehors de quelques percées d'intérêt public réalisées principalement pour viabiliser les terrains à lotir, cette immense réserve foncière passa de la propriété des communautés religieuses ou de l'aristocratie d'église, à la propriété privée des gros et moyens bourgeois qui les lotirent. Bien que les buts diffèrent, les principes de composition urbaine sont les mêmes que sous l'Ancien Régime (*) - les architectes et "artistes" en étaient d'ailleurs les mêmes - avec le même vocabulaire et la même organisation formelle autour de pôles ou places circulaires. Les intentions de ce projet présentent toutefois des différences notables avec celles du régime précédent. Les places Louis XV du plan de Patte ne proposent qu'une succession de pôles qui célèbrent principalement les résidences royales et les institutions du

(*) On le constate en comparant le plan de Patte décrivant les projets de places royales au concours de 1749 avec le plan dit des "Artistes" (voir Planche III).

régime regroupés au centre de Paris et le long de la Seine. Ces projets de place se relient le plus directement possible aux tracés de voirie existants et peu de percées nouvelles les accompagnent, tout au plus des élargissements avec de nouveaux allignements. Le Plan des Artistes projette une intervention généralisée à la Ville bien que peu co-ordonnée - à la mesure des terrains qu'il se propose de "mettre en valeur" avec une polarisation sur de nouveaux centres, accompagnée d'un réseau de percées nouvelles reliant les terrains à construire.

Ces pôles composés d'édifices préexistants ou de nouveaux monuments à créer représentent les nouveaux idéaux qui incarnent les promesses et les ambiguités du siècle des lumières et d'une révolution encore à construire. Avant tout ils signifient la volonté d'en finir avec les institutions de l' Ancien Régime. On y remarque principalement :

- la nouvelle place de la Bastille (commémoration de la chute d'un régime) et le projet de percées Est-Ouest qui la relie au Louvre, à la Concorde et à la place Vendôme, avec les lotissements de l'Assomption, des Capucins des Feuillantines, des Jacobins, des Capucines et le lotissement de l'Arsenal.
- l'Observatoire (progrès de l'astronomie, des sciences avec leur raison et leur référence à une objectivité universelle) avec les percées de l'Observatoire au palais du Luxembourg, de la rue Méridienne (non réalisée), des rues de l'Ouest et de l'Est (rues d'Assas et d'Enfer), avec les lotissements des Chartreux, de Port Royal, des jardins du Val de Grace, des Feuillantines, des Ursulines, des Carmélites, des Capucines, de l'Enfant Jésus, de la Visitation, des églises et abbayes St Médard, St Hyppolyte et St Marcel.
- le Panthéon et tout un système de percées rayonnantes dont seules furent réalisées les rues Soufflot, Ulm, Valette-Carmes et plus tard l'avenue des Gobelins comme élargissement de la rue Mouffetard, avec les lotissement des domaines et collèges religieux de la Doctrine Chrétienne, la Congrégation, la Sorbonne, des collèges Louis-le-Grand et Montaigu, de l'abbaye St Geneviève, du couvent des Jacobins, du collège St Jean de Latran.

Saint Sulpice peut être considéré comme un pôle secondaire relié au système de l'Observatoire à travers une place située à l'intersection de la rue de l'Ouest et de la rue de Vaugirard, avec les lotissements des domaines de la Consolation, du St Sacrement et des Carmes Déchaussées. Ailleurs, il s'agit surtout de réseaux orthogonaux de lotissements localisés aux propriétés ecclésisastiques, sans relation évidente avec une composition d'ensemble (abbaye St Victor, Bernardins, abbaye St Germain des Prés et, dans le Nord de Paris l'Enclos du Temple, l'abbaye St Martin, le couvent des Filles Dieu, Saint Lazare et Saint Lambert, Saint Antoine, les Visitandines de Chaillot).

Le Premier Empire et le grand axe monumental du Pouvoir.

Avec l'avènement de Napoléon et l'établissement de l'Ordre et de la Légalité bourgeoise constitués en empire, la composition urbaine rejoint dans ses buts celle de l'Ancien Régime par un mode d'intervention organisé sur quelques ensembles monumentaux localisés, les résidences du Souverain et les nouvelles institutions. Dans son expression spatiale et formelle, cette nouvelle période est également en forte continuité avec la précédente avec le développement de la composition rationelle et de la logique constructive (*) maintenant en prise directe avec la nouvelle économie. Celle-ci s'exprime dans de nombreux travaux d'infrastructure urbaine qui adaptent la Ville au nouveau mode de production (canal de l'Ourcq, fontaines et adductions d'eau, quais, ponts, entrepots etc...).

Mais c'est principalement à travers la récupération et le développement du grand axe urbain monumental de l'Ancien Régime que cette époque se signale : le Palais des Tuileries, ses jardins, la place de la Concorde, les Champs Elysées, l'Etoile et son Arc de Triomphe, l'avenue de la Grande Armée et l'avenue de Neuilly d'un côté à l'Ouest, la rue de Rivoli et la liaison Tuileries-Louvre par le Nord (cette percée étant une reprise partielle et détournée des propositions du Plan des Artistes dans cette région) avec l'aménagement de la place du Carrousel et de son Arc de Triomphe de l'autre côté à l'Est. Tous les autres tracés se relient et se subordonnent directement ou indirectement à cette composition axiale : la Madeleine, la rue Royale, le Pont de la Concorde et la Chambre des Députés, la captation de la Place Vendôme avec sa nouvelle Colonne, la rue Castiglione et la rue de la Paix et enfin l'ensemble monumental du Palais du Roi de Rome projeté sur la colline de Chaillot, relié d'un côté à l'Arc de Triomphe de la Grande Armée et au Bois de Boulogne, de l'autre à l'Ecole Militaire et au Champ de Mars avec sa nouvelle ville administrative. Au total, la composition urbaine est bien l'expression de l'axe du pouvoir réactualisé - le nouvel empire bourgeois - où se réunissent résidences et institutions d'Etat.

Sur la rive gauche, en dehors de la composition aux pieds du palais du Roi de Rome, l'opération majeure consiste en la percée de l'avenue de l'Observatoire dans l'axe du Palais du Luxembourg aménagé en palais des Pairs, de quelques percées convergentes (rue du Val de Grâce) avec l'amorce de la captation de l'ensemble du Panthéon (tronçon de la rue Soufflot) et ses rues subordonnées (rue d'Ulm). C'est la reprise des propositions du Plan des Artistes dans ce secteur .

(*) Voir la création de l'Ecole Polytechnique et les ouvrages de J.N.L. Durand.

. Projet global et prise de possession de la Ville.

Rambuteau et Haussmann ; l'urbanisme de la nouvelle économie (Planches V à XII

Les tracés et les transformations opèrées sous les prefectures de Rambuteau et surtout celle d'Haussmann montrent pour la première fois un changement décisif de la conception urbaine et des méthodes d'intervention à la fois par la nature et par l'ampleur des percées. Un nouveau projet global et conscient de transformation de la Ville en émerge avec comme but majeur son adaptation au nouveau mode de production de la nouvelle classe au pouvoir qui est le règne de l'industrie, du salariat et de la marchandise Ce projet rassemble et compose des propositions concernant la connexion des principaux pôles de l'économie urbaine, la création de percées et de lotissements nouveaux, le contrôle stratégique de la population, l'hygiène et l'assainissement" de l'habitat et enfin la restructuration du noyau de la ville ancienne.

La connexion des principaux pôles de l'économie urbaine.

C'est le premier objectif de ces transformations de Paris : faciliter et contrôler les déplacements journaliers de la population suceptible de travailler et formatrice de Capital. Au lieu de se contenter de contrôler les marchandises comme la monarchie l'avait pratiqué avec l'enceinte des fermiers généraux, la bourgeoisie veut contrôler par la morphologie même de la Ville la circulation de la main d'oeuvre et bien entendu celle des marchandises aussi. C'est le début d'une conception urbaine comme organisation de l'économie avant tout et particulièrement celle du travail et de ses déplacements. Il s'agit précisément d'intègrer dans un "système circulatoire" lieux de résidence, lieux de travail, lieux de consommation urbains et suburbains en reliant le "réservoirde main d'oeuvre" à l'emploi et aux marchés. Ce la se réalise au moyen de :

- l'implantation des "nouveaux embarcadères" ou gares de chemin de fer placées au voisinage des anciennes portes de Paris, avec deux types de tracés de voirie : liaisons des gares entre elles (tracés tangentiels ou ceintures) et liaisons des gares vers le centre de la ville historique ou les nouveaux quartiers d'affaire (tracés radiaux).
- l'essai d'intégration des communes et populations annexées avec le développement des liaisons entre le noyau ancien de la Ville, les communes nouvellement annexées, les communes périphériques à travers les grandes pénétrations routières venant de la province (utilisation des systèmes circulatoires convergents vers les portes et hérités de l'Ancien Régime : étoiles, demi-lunes etc...).
- la transformation du réseau fondamental formateur de Paris à l'intérieur de son noyau ancien, c'est à dire la "Grande Croisée" de Paris avec son complément circulatoire, la première ceinture des "boulevards" (ballwerk).
- l'intégration des marchés, abbatoirs, entrepots etc... regroupés et centralisés (les Halles Centrales, les abbatoirs de la Villette et de Vaugirard), ou distribués rationellement dans le réseau local des quartiers en marchés couverts par l'intermédiaire de tracés d'accompagnement (marchés des Carmes, St Germain, St Honoré, des Batignolles, des Ternes, St Quentin, du Chateau d'Eau, du Temple, Beauvau).

Les percées et lotissements nouveaux.

Ils sont générateurs d'activités économiques en eux-mêmes, d'abord par les constructions d'édifices qu' ils suscitent et surtout par les modes de capitalisation qui en sont le produit : lotissements de maisons de rapport avec leurs locaux résidentiels et commerciaux, maisons de commerce et de petites industries. On peut distinguer trois sortes d'intervention :

- les percées d'artères principales à travers l'urbanisation ancienne, avec les lotissements d'accompagnement le long de la nouvelle voie sur l'emprise d'expropriation , situées surtout dans le centre de la Ville.
- le réseau interstitiel des rues résidentielles avec ses nouveaux lotissements sur des terrains très faiblement urbanisés, surtout dans l'Ouest et le Nord-Ouest parisien.
- les galleries et passages couverts ou lotissements commerciaux édifiés principalement au début de la Restauration avant Rambuteau (1825) constituants des tracés spéculatifs privés en bordure des artères commerçantes du centre Nord-Est.

Le contrôle stratégique de la population.

Il s'agit du maintien de l'ordre établi ou plutôt rétabli à la suite des insurrections de 1830 et de 1848. Cet aspect le plus connu a été développé par de nombreux auteurs. On constate ici le double caractère d'une percée qui est de co-ordonner au niveau de l'ensemble urbain et de séparer-isoler au niveau local. Rappellons les caractéristiques majeures de cette stratégie :

- redivision et encerclement des quartiers historiques centraux et des communes annexées là où se trouvent les plus grandes concentrations de populations dangereuses.
- implantation d'un réseau de casernes en contrôle direct des principales nouvelles artères dans les régions Nord-Est de Paris principalement (caserne Prince Eugène (République), Napoléon, de Reuilly, des Célestins, de la Cité, de la place Monge).

L'"hygiène et l'assainissement".

Cette période est celle de l'essor de la conception de l'"hygiène" et du "confort" bourgeois en occident. On peut y voir surtout un souci de préserver le capital de main d'oeuvre par la lutte contre les épidémies qui menacent les grandes concentrations de population dans les conditions d'habitat minimales qui accompagnent le développement de l'industrialisation. Il s'agit de préserver le strict minimum qui permet la reconstitution de la force de travail. Avec ces nouveaux tracés la municipalité réalise :

- l'adduction d'eau et les réservoirs nécessaires
- le réseau des égouts avec une anticipation de son rôle économique fondamental au siècle suivant (*).

Ce développement des infrastructures d'assainissemen t se combine avec certaines de celles des transports par voie d'eau (canal St Martin avec les bassins et entrepots annexes, les fontaines publiques, les quais et ponts de la Seine).

(*) Voir à ce sujet l'"Atlas des travaux de Paris, de 1789 à 1889" par Alphand, Huet, Humblot etc...

La restructuration du noyau de la Ville ancienne.

Les nouveaux tracés

s'efforcent de coordonner le réseau ancien au nouveau en réorganisant les anciens pôles économiques et institutionnels selon deux modes :

- celui des interventions concentrées en des points précis où l'on fait table rase du réseau et des constructions antérieures (la Cité, les collèges de l'Université, le Marché).
- celui des interventions généralisées à l'ensemble du territoire urbain et plus "délicates" puisqu'elles réutilisent une partie du site construit en la recomposant dans la nouvelle morphologie urbaine. Cela consiste d'abord dans la reprise et le développement de tracés monumentaux des campagnes d'intervention précédentes qui deviennent des sous-ensembles de la nouvelle composition (voir en particulier le Panthéon, l'Observatoire et le grand axe Est-Ouest . C'est aussi la "captation" des édifices monumentaux de l'Ancien Régime (*) avec la redéfinition de leur articulation à l'espace urbain. Enfin cela se traduit par l'englobement et la transformation progressive et systématique de la trame des habitations anciennes, ce qui amène soit sa disparition (nouveaux alignements, extension des conséquences de la percée à l'intérieur des ilôts), soit le transfert de ses activités et sa "mise en veilleuse" - en attendant une nouvelle utilisation ultérieure -, soit enfin sa regénération avec le dédoublement de certaines artères préexistantes (boulevard Sébastopol et les rues St Denis et St Martin, boulevard St Germain et les rues St André des Arts et de Buci, boulevard St Michel et la rue St Jacques, tronçons de la rue de Rivoli et de la rue St Honoré etc...).

La troisième république et l'achèvement.

Les interventions de cette époque ne sont que la continuation et l'accomplissement des intentions et opérations précédentes selon les principes mis en oeuvre par Haussmann.

L'intégration des communes annexées en 1860 se poursuit avec la complémentation du réseau des voies "inter-communales" (avenue Mozart, rue de la Convention, avenue Gambetta, rue de Tolbiac, avenue du Parc Montsouris etc...) et le lotissement des derniers terrains à bâtir (bordure du Champ de Mars, Buttes Chaumont, Butte aux Cailles, rue d'Alésia, place des Peupliers). L'urbanisation de l'anneau des terrains accompagnant les fortifications de Thiers avec ses lotissements "sociaux" le long des boulevards des maréchaux (les "H.B.M.") terminent à ce moment l'unification de la périphérie

(*) Leur préservation et leur "mise en valeur" sera institutionalisée en 1837 avec la création de la Comission des Monuments Historiques.

de la Ville.

La construction du chemin de fer métropolitain confirme finalement au tournant du siècle le schéma haussmannien dans sa réalité économique ainsi que la nouvelle morphologie urbaine à la quelle il a donné naissance. C'est en effet selon l'ossature des tracés de son "réseau circulatoire" que seront réalisées les tranchées du réseau de chemin de fer métropolitain. Les principales stations, intersections et transferts se feront également selon les positions de ses carrefours majeurs. On pourra ainsi vérifier la réalité des grands courants de circulation urbaine que constituent les déplacements journaliers de la main d'oeuvre (ce qu'on appelle de nos jours "les migrations alternantes"). Les points de transfert entre réseau ferré de banlieue et chemin de fer métropolitain (*) deviendront ainsi les lieux privilègiés des grandes opérations de rénovation urbaine en raison de leur "accessibilité" élevée dans le réseau de distribution de la marchandise et le drainage organisé des travailleurs et des consommateurs urbains (**).

On constate à ce stade que la "circulation" et ses réseaux matérialisés dans les infrastructures de transport achèvent de se confondre avec le schéma formel essentiel de la Ville du XXème siècle.

(*) Le même phénomène se produira autour des points de transfert entre réseaux routiers spécialisés (sorties autoroutières des "échangeurs" et portes de Paris), entre les chemins de fer, le métro, le nouveau réseau express régional, les réseaux de surface et toute combinaison des réseaux spécialisés précédents en "chaines de transport" dites conséquentes.

(**) Au delà de leur "accessibilité", ces lieux sont privilègiés dans la rénovation de type "table rase", par l'étendue de leurs emprises "récupérables" et la nature de leurs propriétaires (l'Etat et ses administrations et entreprises nationalisées, la Ville de Paris). Voir à ce sujet la rénovation des Halles Centrales et les divers projets en cours sur les gares (gare Montparnasse, gare de Lyon, gare du Nord etc...).

LOGIQUE GENERALE DES TRACES APPLIQUES A LA REGION DE L'UNIVERSITE (Planches XIII à XVII)

La logique des transformations opérées dans la région de l'Université dépend du projet global sur la Ville tout en se composant aux conditions locales selon un mode qui se précise à travers les "campagnes d'intervention" successives. Celles-ci se regroupent autour des deux séries d'évènement précédemment décrits au niveau de l'ensemble de la Ville : le Plan des Artistes et les lotissements des Biens Nationaux d'une part, les percées du "réseau circulatoire" d'Haussmann d'autre part.

En ce qui concerne les tracés qui accompagnent dans cette région les lotissements des Biens Nationaux, le Plan des Artistes reste encore le seul projet d'ensemble. Dans ses objectifs politiques et économiques, ce plan fut ici en grande partie réalisé, soit au bénéfice de la Ville (construction de la Halle aux Vins sur les terrains de l'abbaye St Victor, tracé de l'avenue de l'Observatoire et création des pépinières du Luxembourg sur l'enclos des Chartreux, construction du Marché St Germain, dégagement de la place St Sulpice), soit au bénéfice de spéculateurs particuliers (lotissements des Bernardins, de la Place St Victor, de la rue du Val de Grâce etc...). Ailleurs, les propositions émises par ce plan sont réalisées moins dans le détail des tracés que dans les idées de composition urbaine qu'elles présentent, notamment sur le rôle privilègié donné à des édifices de l'Ancien Régime comme le Panthéon Français, le Palais du Luxembourg et l'Observatoire retenus comme pôles visuels de l'ossature monumentale de cette région (*).

Dans les percées entreprises par Haussmann et leur continuation sous la Troisième République, on vérifie dans le détail de la géographie locale toute la logique du projet global de transformation de la Ville pour l'adapter au nouveau mode de production : connexion des principaux pôles urbains de l'économie et notamment gares de chemin de fer, halles et marchés, refonte du réseau de voies formatrices de Paris, restructuration des anciens quartiers de la Ville du Moyen-Age, contôle des quartiers populaires et, bien entendu, toutes les opérations de remembrement et de lotissements consécutives. Au cours du déroulement des choix et des "négociations" qui accompagnent ces nouvelles percées, on apperçoit très clairement la logique de la composition urbaine et notamment le rôle des liaisons visuelles dans la convergence des directions sur quelques édifices monumentaux.

La structure des effets visuels soumise ici aux nouveaux impératifs économiques du réseau circulatoire d'ensemble de la Ville - et c'est là toute la différence avec le Plan des Artistes - se compose assez habilement avec les ensembles monumentaux

(*) Dans leur conception de l'espace urbain, les idées réalisées de ce plan subiront un changement notoire avec la subordination des compositions monumentales au nouveau réseau circulatoire. Voir plus loin page

mentaux préexistants, bien qu'en se "systématisant" elle perde bien des aspects qualitatifs de la période précédente. On assiste finalement dans cette région à la formation du réseau circulatoire contemporain qui, combiné au réseau monumental des institutions bourgeoises, étend son emprise sur l'ensemble du parcellaire ancien à l'aide de ce "tissus conjonctif" que constituent les nouvelles maisons à loyer.

1. Refonte du réseau formateur de la Ville : la Grande Croisée de Paris et le complément sur la rive gauche de la première ceinture de boulevards. (*)

La Grande Croisée de Paris et le complément sur la rive gauche de la première ceinture de boulevards forment le réseau primaire qui relie et unifie de nombreux anciens pôles économiques majeurs de la ville du Moyen-Age. . On y retrouve un grand nombre des anciennes portes de l'enceinte de Philippe Auguste : portes St Michel, St Jacques, St Germain, St Bernard, Baudoyer, de même que les anciennes places et ponts d'accès à la Cité : plac du Châtelet, pont au Change, pont St Michel, place St Geneviève, place de la Sorbonne, place de Grève. Des anciennes zônes de marché se voient également composées aux nouveaux tracés : la place Maubert et le nouveau marché des Carmes, la Foire St Germain remodellée dans le nouveau marché St Germain

Première série. La rue de Rivoli (partie de l'axe Est-Ouest : Cours de Vincennes, rue du Faubourg St Antoine, rue St Antoine, Champs Elysées).

1a : Continuation du tracé de la rue , du Palais Royal à l'Hôtel de Ville.

Tout en conservant la même direction que le tronçon précédent le long des jardins et de l'aile Nord du Palais des Tuileries, le tracé longe la Place de l'Oratoire et le Palais du Louvre, puis la Tour St Jacques en absorbant la place et le marché qui l'entourent et rejoint le Nord de la Place de l'Hôtel de Ville remanié depuis peu, en absorbant encore une partie de la rue de la Tixéranderie. Ultérieurement la direction de ce tracé butera sur un des angles Nord-Ouest du nouvel Hôtel de Ville reconstruit et élargit après son incendie sous la Commune de 1871.

1b : De l'Hôtel de Ville à l'église St Paul-St Louis.

La nouvelle direction pointe sur l'ancienne porte Baudoyer (Place de Biragues) et le parvis de l'église St Paul-St Louis où elle s'arrête. Elle absorbe au passage la Place du Marché St Jean et la Place Baudoyer transformée par la construction de la caserne Napoléon. Au delà, l'ancien tracé de

(*) La composition des tracés doit être suivie sur la carte que nous en donnons où le repérage correspond directement à l'ordre du texte. **(voir carte, Planche XIV)**

la rue St Antoine reste inchangé et continue vers la Place de la Bastille et la Colonne de Juillet.

Deuxième série. Le boulevard Sébastopol et la traversée de la Cité.

Comme prolongement du boulevard de Strasbourg arrêté à la hauteur du boulevard St Denis, ce tracé relie l'embarcadère de l'Est à la Place du Châtelet parallèlement à la direction des rues St Denis et St Martin qui jouèrent au Moyen-Age un rôle fondamental dans la croissance de Paris. La percée s'opère à travers les fonds de parcelle qui joignent ces deux rues et elle évite ainsi de les toucher (*).

2a : Du boulevard St Denis au Châtelet.

Le tracé prolonge en ligne droite le boulevard de Strasbourg jusqu'à la Seine. La perspective débouche sur l'ile de la Cité rénovée (c'est à dire quasiment rasée) et le Tribunal de Commerce dont la coupole est construite dans cette axe précis en guise de conclusion.

2b : Place du Châtelet ou "place-carrefour".

Ses nouvelles limites Nord sont constituées par la percée de l'avenue Victoria qui donne une échappée sur la nouvelle Place de l'Hôtel de Ville. Le renvoi de la direction se fait autour de la colonne-fontaine et il est ponctué par les ordonnances des deux nouveaux théatres de la place-carrefour reconstruite au lieu même de l'ancienne place. L'immeuble de la Chambre des Notaires sert de renvoi dans l'autre direction. On remarque que les parois délimitant cette nouvelle "place" sont particulièrement disloquées par leur composition avec le square de la Tour St Jacques et la nouvelle amorce de la rue St Denis. De plus en voulant trop s'ouvrir sur le fleuve, on l'a effacé de la scène urbaine. Les mêmes constatations s'imposent sur l'autre rive avec la "place" St Michel, de même que dans la plupart des lieux-dits "place" édifiés à cette époque qu'il convient mieux de caractériser du nom de "place-carrefour" (**).

2c : Du Châtelet au Palais de Justice.

La direction de ce tronçon et du nouveau Pont au Change relie le centre de la nouvelle place-carrefour matérialisé par la colonne-fontaine, à ce-

(*) Cette direction Nord-Sud se trouve juste dans le prolongement de la voie naturelle suivie par les rues du Faubourg St Denis et St Martin - et ultérieurement par la tranchée du chemin de fer - entre la butte Montmartre, les collines de Belleville et les deux monticules situés respectivement à l'Ouest et à l'Est des portes St Denis et St Martin. C'est là que se trouvait le passage permettant d'éviter une partie des marais de l'ancien lit de la Seine. C'est donc une reprise de la topographie naturelle de Paris.

(**) Voir plus loin l'étude de l'ilôt de la Fontaine St Michel, page 128 .

lui de l'ancienne Place en demi-lune du Palais de Justice, axée sur la Cour du Mai. Cette dernière Place se trouve de ce fait absorbée par la largeur de la nouvelle voie. Une nouvelle percée, l'avenue de Constantine (rue de Lutèce) lui sert de substitut et permet d' apercevoir le nouvel Hôtel-Dieu ainsi que la nouvelle caserne de la Cavalerie de Paris (Préfecture de Police).

2d : Jonction avec la place-carrefour St Michel.

Cette nouvelle direction qui relie le centre de l'ancienne Place du Palais de Justice à la place-carrefour St Michel s'établit selon l'alignement de l'aile Sud, nouvellement construite, du Palais de Justice avec comme conséquence l'élargissement et l'absorbsion de la rue de la Barillerie. Le nouveau Pont St Michel est construit selon cette même direction, de même que la nouvelle place-carrefour St Michel. Cette dernière se compose symétriquement comme jonction avec le nouveau boulevard à percer et avec la Place St André des Arts située sur l'emplacement de l'église détruite du même nom. Le renvoi se fait sur la Fontaine St Michel édifiée dans ce but.

Troisième série. Le boulevard St Michel.

Cette percée se divise en plusieurs tronçons, résultats de négociation délicates avec le site déjà construit, mais révélatrices des idées de composition urbaine de l'époque. Il faut considèrer le tracé comme étant d'abord en continuité avec les propositions monumentales du Plan des Artistes.

3a : La rue Soufflot reconstruite.

Elle réalise la composition définitive entre deux ensembles monumentaux, le Panthéon Français et le Palais de Luxembourg aggrandi pour y recevoir le Sénat. Le jardin du Luxembourg sera remodellé en tenant compte de ce nouvel axe compositionnel qui est décisif dans la mesure où il articule deux ensembles monumentaux dominant cette région de la Ville, tant par leur étendue que par leurs positions topographiques particulières.

3b : Absorbtion de l'ancienne rue de l'Est.

La rue de l'Est élargie et prolongée constitue entre la rue Soufflot et l'Avenue de l'Observatoire le premier tronçon Sud du boulevard selon la proposition même du Plan des Artistes. La place-carrefour Edmond Rostand est constituée à la jonction avec la rue Soufflot.

3c : De la rue Soufflot au carrefour des rues Racine et de l'Ecole de Médecine

La direction du tracé de ce tronçon emprunte celle de la rue de la Harpe qui se trouve ainsi absorbée dès son départ , à l'emplacement de l'ancienne Porte St Michel. Au passage, la Place de la Sorbonne est "captée" avec la suppression de sa clôture Ouest et de la rue Richelieu qui y donnait accès. La jonction s'opère finalement avec le carrefour de la rue Neuve Racine et de la rue de l'Ecole de Médecine sur l'ancien site de l'église paroissiale St Côme. Comme monument antique capté et mis en valeur (*), le Palais des Thermes joue un rôle particulier dans l'inflexion du tracé à ce carrefour.

(*) Il compte ici surtout pour ses références au passé Gallo-Romain qui comptent surtout dans ce cas comme apologie de l'empire en général et du Second Empire en particulier.

3d : Du carrefour des rues Racine et de l'Ecole de Médecine à la Place St Michel.

Longeant la face Ouest du Palais des Thermes, le tracé du boulevard s'achève en rejoignant directement la place-carrefour St Michel selon une visée sur la flèche de la Sainte Chapelle englobée dans la nouveille muraille que constitue le nouveau Palais de Justice.

3e : Du carrefour de l'Observatoire à la barrière d'Enfer.

La jonction avec la barrière d'Enfer se fait selon le tracé élargit de l'ancienne rue d'Enfer selon l'allignement de l'Hospice des Enfants trouvés.

Quatrième série. Le boulevard St Germain.

Cette nouvelle artère majeure permet de réaliser le premier "anneau de circulation" en complément de la demi-ceinture des boulevards de la rive droite, à l'emplacement de l'enceinte de Charles V. Bien que critiqué à l'époque dans sa logique circulatoire, ce tracé coordonne deux pôles économiques importants de la rive gauche dont l'origine remonte au Moyen-Age : le carrefour Buci-St Germain (Place du Pilori puis Place St Marguerite) et celui de la place Maubert, avec les importants marchés associés à chacun d'entre eux. La direction qui est retenue pour ce tracé joint ces deux pôles en ligne droite (*). Quant aux différents tronçons des extrémités de ce nouveau boulevard, les "négociations" avec le site déjà construit sont encore ici significatives des idées de composition urbaine de l'époque.

4a : Tronçon central.

Sa naissance se fait à sa croisée avec le boulevard St Michel, juste aux pieds des vestiges du Palais des Thermes dégagé à cet effet et entouré d'un square qui le compose avec l'Hôtel de Cluny. A l'Est, il se dirige sur la Place Maubert dont il absorbe le côté Sud ainsi que également absorbées les rues du Foin et des Noyers. Cette direction de tracé s'arrête sur le chevet de l'église St Nicolas du Chardonnet à sa rencontre avec la rue des Bernardins. A l'Oues il longe l'Ecole de Chirurgie, absorbe le carrefour de l'ancienne Porte St Germain (l'actuel carrefour de l'Odéon) ainsi que celui de l'ancienne Place du Pilori (carrefour Mabillon) en suivant une partie de la rue de l'Ecole de Médecine qu'il absorbe également, pour rejoindre la place St Germain des Prés dont il ouvre et détruit la clôture spatiale (**) avec encore au passag absorbtion des rues St Marguerite et Childebert. Enfin le tracé se poursuit

(*) Elle coïncide à peu près avec l'ancienne direction Est-Ouest de développement de la Ville gallo-romaine

(**) Le tracé originel de cette place "éventrée" vient d'être reconstitué récemment dans le dessin des trottoirs de la chaussée...

jusqu'à l'ancienne église de la Charité à l'intersection de la rue des St Pères en absorbant le côté Nord de la rue Taranne.

4b : Tronçon Est.

L'ouverture de la voie se fait directement de l'église St Nicolas du Chardonnet à l'angle Nord-Ouest de la nouvelle Halle aux Vins, au voisinage de l'ancienne Porte St Bernard de l'enceinte de Philippe Auguste.

4c : Boulevard Henri IV.

De l'angle de la Halle aux Vins jusqu'à la Place de la Bastille, le tracé se réalise selon une visée directe entre la Colonne de Juillet et le sommet du dôme du Panthéon.

4d : Tronçon Ouest.

Au delà de la rue des St Pères, la direction du boulevard, qui suit celle de la rue St Dominique élargie et absorbée jusqu'au carrefour de la rue St Simon, s'incurve plusieurs fois à sa rencontre avec les rues St Guillaume, St Thomas d'Aquin (avec la quelle elle se compose au passage) et rue du Bac. Enfin le dernier tronçon rejoint en ligne droite le Pont de la Concorde au droit de la Chambre des Députés, pour s'absorber dans cette composition monumentale achevée sous le Premier Empire.

2. Intégration des embarcadères, "nouvelles portes de la Ville".

Il s'agit de composer les nouveaux embarcadères, compris comme pôles économiques majeurs puis qu'ils canalisent une partie des déplacements de la main d'oeuvre et des marchandises, avec la nouvelle structure urbaine. Des tracés périphériques relient les gares entre elles ainsi que vers les nouveaux quartiers résidentiels de l'Ouest ou encore vers les quartiers artisanaux et industriels de l'Est et du Nord-Est. Des tracés radiants joignent ces gares au centre de la ville et aux anciennes portes (les barrières de l'enceinte des Fermiers Généraux) avec leurs "étoiles" circulatoires, ce qui permet une composition avec les pénétrations routières de la Province vers Paris.

Cinquième série. L'avenue des Gobelins.

Son tracé absorbe celui de la rue Mouffetard prolongée, dont la direction pointait le plus directement possible sur l'ancienne Porte St Jacques à travers la Montagne St Geneviève (*) :

(*) Cette voie du Moyen-Age reprend elle-même l'ancien chemin gallo-romain se dirigeant vers le forum de la ville romaine (supposé être à l'emplacement même de la rue Soufflot) : rue des Fossés St Jacques, rue de Lohmond (ancienne rue des Postes).

5a : Premier tronçon.

Il joint la barrière d'Italie à l'ancien pôle du Moyen-Age que constituait le faubourg St Marcel dont les établissements religieux ont été détruits sous la Révolution. Combiné à la percée du boulevard St Marcel, ce tracé absorbe et efface complètement l'ancienne place de la Collégiale, coeur de l'ancien faubourg autour duquel se trouvaient les églises St Martin et St Marcel.

5b : Deuxième tronçon.

Il continue la direction précédente jusqu'au point bas de l'antique passage de la Bièvre qui sera couverte et transformée en égouts. Sur ce très ancien lieu de la topographie parisienne se trouvait le pont d'accès à la Ville et à l'église St Médard vers la quelle convergent les rues Mouffetard, Pascal, Censier et de l'Ourcine. De cette courte section de rue on pouvait et on peut encore découvrir toute la Montagne St Geneviève et le dôme du Panthéon marquant l'arrivée Sud-Est sur Paris. L'ancien carrefour commercial des rues Broca, Mouffetard et Censier, constitué depuis des siècles devant l'église St Médard en tête de pont sur la Bièvre, n'est pas touché par cette percée qui lui procure un dégagement supplémentaire. (*)

Sixième série . Constitution d'une deuxième ceinture de boulevards.

Cette réutilisation des "Cours" de l'Ancien Régime, allées d'arbres plantées le long des limites de la Ville sous Louis XIV et Louis XV, réalise une nouvelle liaison périphérique entre ces "nouvelles portes de Paris" que constituent les embarcadères de chemin de fer (gares Montparnasse, d'Austerlitz, de Lyon et Denfert).

6a : Le boulevard du Montparnasse.

C'est la reprise et l'aménagement de l'ancien "Cours" qui s'urbanise entre la rue du Cherche Midi et l'avenue de l'Observatoire.

6b : Le boulevard de Port-Royal.

Il réalise le jonction avec le carrefour de l'avenue des Gobelins à l'emplacement déjà mentionné de l'ancien bourg St Marcel. Un premier tronçon passe à travers les emprises des anciennes propriétés religieuses, transformées en hospices et hopitaux, sans les toucher : Port Royal, le Val de Grâce, les Capucins (Hospice des Vénériens). Il absorbe la rue de la Bourbe et s'incurve légèrement au carrefour des rues et faubourg St Jacques pour traverser le terrain non construit du Champ des Capucins et suivre le tracé de la rue des Bourguignons. Au passage, une nouvelle liaison est établie avec l'ancienne caserne de l'Ourcine qui sera à cette occasion reconstuite. De

(*) La liaison entre ce carrefour de la Bièvre et le centre de la Ville par le contournement de la Montagne St Geneviève sera développée plus loin avec la restruturation du quartier de l'Université.

cet endroit qui correspond au passage au dessus de la rue Broca (*) le boulevard rejoint le carrefour St Marcel en ligne droite.

6c : Le boulevard St Marcel.

La direction choisie relie directement le carrefour qui remplace l'ancienne place de la Collégiale à la place de l'Hôpital (l'entrée de la Salpétrière, maintenant square Marie-Curie) en suivant et absorbant les rues des Francs Bourgeois, du Cendrier et l'ancien Marché aux Chevaux. La rencontre se fait alors avec le boulevard de l'Hôpital, ancien Cours déjà urbanisé, jusqu'à l'embarcadère d'Orléans (gare d'Austerlitz). La jonction vers la Place de la Nation s'opère finalement par le boulevard Mazas (boulevard Diderot), à travers la demi-lune de la place du Jardin des Plantes composée avec le Pont d'Austerlitz ainsi que la "fourche" que forment ensemble le boulevard de la Bastille, l'avenue Ledru-Rollin, le boulevard Mazas et la place Mazas.

6d : Boulevard Arago.

Il réalise la connexion avec le deuxième anneau de boulevards dont le tracé vient d'être décrit et un troisième qui dédouble au Sud le précédent et dont le tracé est établit sur celui du mur des fermiers généraux (**). Le départ de la direction du boulevard Arago à partir de la barrière d'Enfer se fait selon la "patte d'oie", c'est à dire symétriquement au boulevard d'Enfer (boulevard Raspail actuel) par rapport à la route d'Orléans et la rue d'Enfer (avenues Leclert et Denfert-Rochereau actuelles), en direction de l'ancien carrefour des rues de l'Ourcine, Julienne, des Anglaises, de la Glacière, du Chemin des Alouettes qui convergent toutes vers l'Hôpital de Lourcine (emplacement de l'ancien couvent des Cordelières et de l'hopital Broca actuel). A partir de cet ancien carrefour, lui aussi absorbé, le tracé retrouve la direction prolongée du boulevard St Marcel (6c).

6e : Boulevard Raspail.

Réalisé tardivement, il permet à l'Ouest une connexion entre les trois anneaux de boulevards périphériques. Le tronçon Sud est ouvert dans le prolongement de l'ancien boulevard d'Enfer à son intersection avec le boulevard du Montparnasse par un tracé rejoignant en ligne droite le carrefour de la rue du Bac et du boulevard St Germain. L'aggrandissement de la rue de Sèvres à l'emplacement de l'Hospice des Ménages vers le milieu du tracé induira par cette nouvelle accessibilité un nouveau carrefour commercial important (Sèvres-Babylone et la construction des grands magasins du Bon Marché) en liaison directe avec un autre important carrefour beaucoup

(*) Le tracé nécessite à cet endroit de nombreuses corrections de la topographie naturelle (nivellements et remblais).

(**) Il est interessant de noter qu'en "courcicuitant" ainsi la place d'Italie l'amorce d'une nouvelle liaison Nord-Sud est crée en suivant les boulevards Arago, St Marcel, de l'Hôpital, de la Bastille et le canal St Martin. Un dédoublement à l'Est de la Croisée de Paris s'esquisse potentiellement. Voir le schéma de Hénard et les projets d'intervention dans cette région au siècle suivant.

plus ancien, le carrefour Croix-Rouge.

Septième série. La rue de Rennes et la liaison de la gare du chemin de fer de l'Ouest avec le centre ville.

Cette percée joint directement l'embarcadère et le nouveau carrefour qui lui est associé à l'ancienne place-parvis de l'abbaye St Germain des Prés. La composition de ce tracé avec celui du boulevard St Germain achève à cette occasion de détruire les limites spatiales de cette ancienne "pièce urbaine". Au delà, le projet de tracé devait à cet endroit précis éclater en deux branches : l'une en direction de l'intervalle laissé entre l'Institut et la Monaie avec un projet de liaison vers les Halles par la place du Louvre en franchissant un nouveau pont à établir sur la pointe de l'Ile de la Cité, l'autre en direction de la nouvelle avenue de l'Opéra, en traversant le Palais du Louvre et la Seine par le pont du Carrousel. Ces deux projets ambitieux et coûteux ne purent être réalisés à temps, bien que les expropriations aient commencé, et furent abandonnés dans la deuxième moitié du XXème siècle. (*)

Restructuration des quartiers anciens.

La monarchie avait très peu touché au noyau de la Ville moyen-âgeuse. Ce ne sera pas le cas de la Bourgeoisie qui va par ses interventions massives effacer dans la Ville une partie de la trace matérialisée de son histoire. La liaison entre la Porte d'Italie et le centre en fournira une occasion à propos de la quelle deux buts d'intervention distincts vont être développés :

- la transformation de la région urbaine où est concentré l'essentiel de l'enseignement dit supérieur et l'enseignement secondaire sélectif qui y conduit le plus directement (c'est l'Université proprement dit).
- la refonte de pôles économiques locaux importants (faubourg St Marcel, rue Mouffetard et carrefour St Médard, carrefour de la Porte St Michel, place Maubert).

Huitième série : Région de l'Université.

L'"Université" ou région de la Ville moyen-âgeuse délimitée au Sud par l'enceinte de Philippe Auguste s'était développée depuis son origine sous le

(*) Un projet de liaison entre la place Denfert et le boulevard Pasteur (7') ne fut jamais exécuté. Du point de vue "circulatoire" il aurait assuré une meilleure liaison périphérique au Sud en terminant le troisième anneau concentrique comme le montre la représentation "régularisée" du "shéma" ou "système circulatoire" (Voir plus loin "Nouvelle morphologie urbaine" ainsi que la carte que nous en donnons Planche XVIII).

contrôle des communautés religieuses. Le rôle du cloître Notre-Dame avait été continué par les abbayes St Geneviève , St Victor et les nombreux autres collèges qui avaient été fondés au cours des siècles. Les transformations opérées au XIXème siècle dans cette région vont marquer la substitution du contrôle bourgeois sur l'instruction à celui des ordres religieux. Il s'agit de former les cadres et les dirigeants dont le nouvel Etat qui s'industrialise a besoin. La réforme institutionelle commencée sous le Premier Empire trouve sa réalisation dans l'espace urbain. Cela se fait autour des grandes percées déjà décrites, par la reconstruction et l'aggrandissement de collèges (St Barbe), la transformation de la plupart en Lycées (Louis le Grand, St Louis, Henri IV), la construction des "Grandes Ecoles" (Normale, Polytechnique, Mines, école de Chimie, école Agronomique) et le développement de l'Université proprement dite en "Facultés" (Droit, Lettres et Sciences, Pharmacie, Médecine) ainsi que celui de tous les édifices et institutions reliés (bibliothèque St Geneviève, Collège de France et Instituts divers). Cette refonte s'opère en parallèle avec l'établissement de tout le réseau des écoles primaires de quartier qui, comme ailleurs, a son impact dans l'évolution urbaine et particulièrement en ce qui concerne la redéfinition administrative des "quartiers" urbains. Beaucoup des établissements d'enseignement remodelés vont se trouver au bord des percées déjà décrites. Les autres accompagneront ou susciteront de nouveaux alignements et tracés.

8a : La rue des Ecoles.

Elle joint l'ancienne Porte St Victor et l'angle Nord-Ouest de la Halle aux Vins au nouveau boulevard St Michel à la hauteur du Palais des Thermes, reliant ainsi le Collège de France remanié, l'Ecole Polytechnique aggrandie et, ultérieurement, la Nouvelle Sorbonne au carrefour de la rue Neuve Racine et de la rue de l'Ecole de Médecine (*). La direction de ce tracé se superpose à celle du décumanus de la ville gallo-romains, référence supplémentaire à une histoire "domestiquée" pour célèbrer le nouveau régime.

8b : Tracés d'accompagnement.

A la percée de la rue des Ecoles doivent être associées celles de la rue Thénard, comme mise en valeur du Collège de France à partir de cette rue et du boulevard St Germain, l'élargissement de la rue des Carmes et son

(*) Voir le tracé du boulevard St Michel (3c et 3d).

prolongement par la rue Valette en absorbtion de la rue des Sept Voies (reconstruction du Collège St Barbe) avec l'ouverture d'une nouvelle perspective sur le Panthéon symétriquement à celle de la rue d'Ulm. De même une série de rues nouvelles sont ouvertes entre la rue des Ecoles et le boulevard St Germain pour relotir cette zone trop bouleversées par les nouvelles percées (rue du Sommerad, rue St Jean de Latran, rue Basse des Carmes, rue de la Sorbonne dans sa partie basse, rue de Cluny) (*).

8c : Elargissement de la rue St Jacques.

La reconstruction du Collège Louis-le-Grand, de la Sorbonne, l'aggrandissement de l'Ecole de Droit et du Collège de France aboutissent à un redressement de la rue St Jacques entre la rue des Ecoles et la rue Soufflot La continuation de ce nouvel allignement ne pourra être menée jusqu'au bout, préservant ainsi le dernier tronçon de cette rue formatrice de Paris.

8d : La rue de Médicis.

Cette rue réalise l'ouverture du Jardin du Luxembourg vers la rue Soufflot et la Montagne St Geneviève en reliant le carrefour Edmond Rostan au théatre de l'Odéon, tentative d'intégration de cet édifice à la composition monumentale majeure de cette région. La nouvelle place-carrefour se substitue à celle de l'ancienne Place et Porte St Michel située à la rencontre des rues e la Harpe, des Postes et Monsieur le Prince . Cette dernière opération entraine un important nivellement de la topographie naturelle à cet endroit.

8e : Projet de percée reliant l'avenue de l'Observatoire à la Halle aux Cuirs.

Ce projet débute à l'entrée de l'ancien Couvent des Chartreux (Orangerie du Luxembourg et rue Auguste Comte) le long de la rue de l'Abbé de l'Epée. Il devait aboutir directement à travers les pentes de la Montagne St Geneviève à l'intersection des rues Censier et Pont aux Bouchers , juste devant la Nouvelle Halle aux Cuirs construite sur le cours de la Bièvre. Seuls quelques tronçons ont été réalisés à ce jour -(rue Erasme, rue Brossolette, Jean Calvin, rue de Mirbel) et le dernier doit être transformé en passage couvert pour remèdier à la coupure et à l'éventrement de la rue Mouffetard.

(*) Voir plus loin "Transformations du parcellaire".

Neuvième série : Quartiers situés aux pieds de la Montagne St Geneviève.

Le deuxième type d'intervention qui se compose localement avec le précédent se réalise avec la liaison entre la Porte d'Italie et les quartiers centraux de la Ville (*) . Il s'agit de la refonte et de l'"assainissement" de trois quartiers populaires en même temps que pôles économiques locaux qui n'avaient jamais été touchés depuis leur naissance au Moyen-Age : Saint Médard, Saint Marcel et Maubert. Le faubourg St Marcel, nous l'avons dit , a vu son centre, la place de la Collégiale, rayé de la carte urbaine par la Révolution d'abord, puis par la constitution du carrefour des Gobelins. Dans le cas de la rue Mouffetard et du quartier St Médard, les conditions topographiques (la forte pente de la Montagne St Geneviève à cet endroit) jointes aux prix trop élevé des expropriations de cette artère commerçante, aboutirent au contournement de cette butte, solution que l'on pourrait aussi bien appeller un encerclement. Au point bas du carrefour et pont sur la Bièvre, juste devant l'église St Médard, le tracé de l'avenue des Gobelins éclate en deux directions.

9a : La rue Claude Bernard.

C'est le contournement Ouest où le tracé tente de rejoindre la composition monumentale de l'Observatoire et du Panthéon en empruntant une courte section de rue nouvellement construite sur le terrain des Feuillantines (rue des Feuillantines). Mais le projet de jonction avec l'avenue de l'Observatoire, le boulevard St Michel et la rue St Jacques élargie et redressée se voit abandonné à sa rencontre avec la rue d'Ulm, probablement en raison de la destruction de l'Institution des Sourds Muets qu'il entraine.

9b : La rue Gay Lussac.

Du carrefour précédent d'où l'on peut capter au passage une perspective sur la coupole du Panthéon, la percée rejoint en ligne droite la place-carrefour Edmond Rostand et le boulevard St Michel (tracés 3a, 3c et 8d).

9c : Premier tronçon de la rue Monge.

L'opération de contournement à l'Est va se compliquer. Le premier tronçon évite l'église St Médard et se dirige un moment vers la place St Victor, jusqu'à sa rencontre avec la rue Daubenton, là où précisément devait aboutir le projet de percée reliant le boulevard St Michel à la Nouvelle Halle aux Cuirs (tracé 8e). A ce carrefour , le tracé change de direction en évitant de toucher au centre du quartier de St Pélagie.

(*) Voir plus haut, la cinquième série.

9d : Deuxième tronçon de la rue Monge.

Il se redresse dans la direction de l'ancienne Porte St Victor (angle Nord-Ouest de la nouvelle Halle aux Vins) en liaison potentielle directe vers la Bastille ou le centre ville par les quais. Le tracé s'insère à cet endroit entre la rue de la Clef et la rue Gracieuse. Cette dernière communique avec une caserne de la Garde Municipale qui, reconstruite (caserne Monge), devient l'élément de choix dans l'"assainissement" du quartier en même temps que le décor de fond pour une nouvelle place-marché (Place Monge) Au delà, au cours des travaux de precement, on sort de terre les anciennes arènes de Lutèce et la direction du tracé doit se modifier encore pour rejoindre le carrefour des rues des Fossés St Victor et des Boulangers.

9e : Troisième tronçon de la rue Monge.

Au point topographique précis du carrefour précédent où s'achève le contournement de la Montagne St Geneviève et où l'on peut découvrir tout le panorama de la ville basse et de la Cité, la nouvelle direction du tracé rejoint la Place Maubert dont elle absorbe le côté Sud-Ouest en pointant sur la flèche de la Sainte Chapelle.

9f : La rue Lagrange.

Sa première section prolonge la direction précédente jusqu'à sa rencontre avec l'église St Julien le Pauvre et le square chargé d'aménager ses abords. La deuxième section se raccorde à cet endroit à l'opération de refonte de la Cité : l'Hôtel Dieu est reconstruit, le pont au Double déplacé dans l'axe de cette section de rue afin de pouvoir déboucher directement et "régulièrement" sur la nouvelle esplanade de la Cathédrale en offrant un point de vue débarassé de tout contexte moyen-ageux. Le "redressement" se prolonge même dans la rue et le pont d'Arcole pour se composer avec la nouvelle place de l'Hôtel de Ville.

RATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES TRACES.

Les opérations qui accompagnent l'établissement des tracés principaux - ou tracés de premier ordre - vont par leurs effets attendus recomposer et unifier la structure urbaine préexistante dont le bâti, sinon le parcellaire est jusqu'à ce moment le résultat d'une juxtaposition d'époques différentes. Le sens du nouvel espace urbain se confirme alors fortement dans la réalité de son existence, comme nécessité d'adapter le bâti à l'outil de production, et dans celle de son apparence, par ce que "représente" le bâti et précisément le réseau des monumentsqui compose les points privilègiés de sa morphologie. Dans sa forme et ses potentialités "circulatoires", la nouvelle structure urbaine qui se constitue contient déjà les transformations profondes de la deuxième moitié du XXème siècle.

. "Captation" des ensembles monumentaux préexistants et leur intégration comme composant de la nouvelle morphologie urbaine. (Planche XV)

L'histoire de la logique générale des tracés dans la région de l'Université montre bien une certaine utilisation des effets visuels - très appauvri d'ailleurs par rapport à la période baroque et dans un sens bien différent (*) - comme principes de composition urbaine guidant localement les différents choix possibles dans la direction des tracés. Une fois décidée la nature et la position des grands pôles ou régions économiques à connecter, ainsi que le type formel du réseau circulatoire (**), la question est de trouver ou de créer sur le terrain concret (site naturel ou site construit) les "ancrages" visibles des nouveaux tracés. L'étude de la région de l'université nous en montre les exemples. Ce sont : (Planche XVII)

- les anciennes et les nouvelles "portes" de la Ville : les anciennes barrières de Paris et les nouveaux embarcadères du chemin de fer (Montparnasse, d'Enfer, Italie, Austerlitz) comme nouveaux pôles économiques majeurs.
- les pôles de l'économie locale : faubourg St Marcel, rue Mouffetard-St Médard, Maubert-Carmes, Buci-St Germain, Halle aux Vins, Halle aux Cuirs.
- les ensembles monumentaux préexistants.

Nous examinerons plus particulièrement la mécanique de l'intégration de ce dernier groupe où trois ensembles monumentaux ont eu à jouer un rôle privilègié dans l'organisation des tracés.

(*) Notamment dans le sens de leur subordination à la nature et l'économie du réseau circulatoire d'ensemble.

(**) On peut comparer la différence entre celui développé à Paris et la "grille" plus ou moins régulière des villes coloniales d'amérique du Nord par exemple qui ont eu à s'adapter elles aussi aux impératifs circulatoires de l'économie moderne.

Le Panthéon Français.

Cet édifice et la place qui lui est associée décide des tracés 3a, 4c, 5a, 5b, 8b et d'autres plus excentrés comme celui de la rue Jeanne d'Arc et du quartier de la Gare. Par le caractère vague des valeurs qu'il représente et surtout à cause de la situation topographique privilègiée qu'il occupe dans l'utilisation des effets de la structure de la vision, il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi (*). Ne représentant aucun pouvoir particulie - mais le pouvoir en général - par sa rhétorique architecturale (dôme, colonnes, frontons) et par les idéaux aux quels il se réfère, le Panthéon Français avait été retenu dès la Révolution comme pôle monumental de première importance. Il est confirmé dans ce rôle avec les nouveaux tracés de la période d'Haussmann, mais cette fois dans une hiérarchie différente, puis qu'il ne décide pas de composants de la forme urbaine en général, ceux-ci étant règlés par la nouvelle logique économique du réseau circulatoire, mais seulement de l'adaptation à un site particulier des tracés globaux - avec en revanche l'initiative dans les tracés locaux. Toutefois, il faut remarquer que ce n'est pas seulement le monument qui joue ce rôle ici, mais aussi la position topographique qui représente le seul relief majeur détaché sur la rive gauche de la Seine dans ses abords proches. Tous ces traits combinés font de ce lieu l'élément géographique majeur dans l'établissement de tous les réseaux de voies qui se sont succèdés depuis la période gallo-romaine : rues Maubert, St Victor, St Hilaire, Mouffetard, Lhomond, St Jacques, avenue des Gobelins pour ne citer que celles-ci, ainsi que le positionnement du forum romain (rue Soufflot) et l'orientation particulière des cardo et decumanus de la ville de cette époque. On voit donc persister le rôle d'une position géographique particulière dans la composition urbaine (**Planche XVI**).

Le Palais du Luxembourg et l'Observatoire.

La composition monumentale du Palais du Luxembourg avec l'Observatoire à travers la suite des jardins urbains qui les relient constitue l'idée majeure du début du siècle (le Plan des Artistes) : comme mode de composition et d'espace urbain, elle appartient encore à la période précédente. Ici, c'est le site construit qui l'emporte encore que la position de l'Observatoire représente le choix d'un point particulier du terrain pour des raisons fonctionelles évidentes : même altitude que la Montagne St Geneviève, mais pas de position isolée par rapport aux plateaux qui entourent au Sud le lit de la Seine.

Par les pôles qu'il réunit directement ou indirectement (tracés 3b,

(*) Pour les contemporains du Plan des Artistes il représentait aussi par sa coupole un aboutissement dans les techniques constructives en maçonnerie.

3e, 6b, 8d, 8e, 9b), par l'étendue et les qualités spatiales qui le caractérisent comme suite de jardins urbains, par les contournement de circulation qu'il oblige, cet ensemble articulé au précédent à travers le tracé de la rue Soufflot constitue l'évènement primordial dans la nouvelle morphologie urbaine de cette partie de Paris. De nombreux tracés complémentaires renforcent son rôle : rue du Val de Grâce, rue de Fleurus, rue Michelet, rue Auguste Comte, rue Guynemer , sans oublier l'autre face du Palais du Luxembour avec la rue de Tournon et la rue de Vaugirard à cet endroit . Finalement, ce que représente cet ensemble dans la structure urbaine vient surtout de son usage réel comme jardin urbain.

La Sainte Chapelle et le Palais de Justice.

Ce dernier ensemble sur la Cité est utilisé ici comme pôle visuel monumental de relais vers la Grande Croisée de Paris et la région à la quelle elle donne accès : les Halles ainsi que tous les quartiers du commerce et de l'artisanat depuis le Moyen-Age. Vers sa flèche convergent les perspectives des tracés de la partie basse du boulevard St Michel (3d), de la rue Lagrange et d'une partie de la rue Monge (9e, 9f). Position naturelle dans l'ile et position acquise dans l'histoire lui donnent cet avantage. Au Moyen Age elle fut édifiée par St Louis comme symbole de l'autorité religieuse ascendante de la monarchie en rivalité avec celui de l'église et de sa cathédrale : sa position, contigue à l'ancien Palais Royal le confirme. Elle avait été également placée au point précis de renvoi de la "bayonette" du tracé defensif dans le tracé du grand cheminement Nord-Sud : Grand Chatelet, Pont au Change, rue St Barthélémy, rue de la Barillerie, rue de la Calandre, rue du marché Palu, Petit Pont, Petit Chatelet. La construction du Pont St Michel avait confirmé son rôle dans l'organisation des tracés dans ce secteur des abords de la Cité. Au XIXème siècle, on assiste à la recomposition dans le même ensemble monumental de deux édifices aussi différents que la Sainte Chapelle et le Palais de Justice. Son sens ne peut être éclairé que par celui de la refonte totale de la Cité où se retrouvent concentrées et composées ensemble une collection des institutions les plus signifiantes de l'Etat Bourgeois qui s'étalent et triomphent sur les lieux mêmes, rasés, de la naissance de la Ville : la Justice, la Police, le Commerce, les Pompiers, la Santé et l'Eglise (culte officiel).

Un autre essai non achevé d'intégration monumentale peut être également discerné autour de l'église St Germain des Prés par la percée de la rue de Rennes et du boulevard St Germain avec la tentative avortée de liaison avec l'Institut, la Monnaie, le Pont Neuf et la Place du Louvre.

Tracés d'accompagnement.

A ces trois ensembles on peut relier par le renvoi des axialités secondaires la captation et la subordination d'autres édifices monumentaux préexistants et, dans bien des cas, leur composition avec les nouveaux édifices monumentaux du nouveau régime. Ce sont :

- autour du Panthéon : St Etienne du Mont, l'Ecole de Droit, les restes de l'abbaye St Geneviève, avec leurs adjonctions nouvelles, la mairie du Vème arrondissement et la Bibliothèque St Geneviève.
- autour du Luxembourg et de l'avenue de l'Observatoire : l'Odéon, le Val de Grâce, avec leurs adjonctions nouvelles, l'Ecole des Mines, l'Ecole Coloniale, la Faculté de Pharmacie et ultérieurement l'Institut d'Art.
- autour de la Sainte Chapelle et du Palais de Justice : l'ensemble des nouvelles institutions construites sur l'ile de la Cité au voisinage du boulevard du Palais : Tribunal de Commerce, Etat-Major des Sapeurs Pompier Caserne de la Cavalerie, Nouvel Hôtel Dieu.

Le reste des édifices monumentaux de l'Ancien Régime sera "capté", soit directement par les tracés majeurs de la nouvelle structure urbaine, soit par la médiation de nouveaux tracés d'accompagnements.

Dans la plupart des cas il y a dégagement de l'édifice du tissus des habitations qui l'entourent, ce qui le pose comme objet quasiment isolé dans la composition urbaine. C'est le cas de St Germain des Prés, St Médard, St Nicolas du Chardonnet, St Julien le Pauvre, le Palais des Thermes et l'Hôtel de Cluny, le Collège de France. Dans d'autres situations, peu nombreuses, ils seront englobés dans un nouvel édifice monumental plus vaste , comme dans le cas de l'église de la Sorbonne, l'Ecole de Chirurgie, l'Ecole Polytechnique ainsi que la plupart des édifices religieux transformés en hopitaux ou en hospices.

L'intégration urbaine de cette composition se fait le plus souvent par la constitution d'un espace urbain intermédiaire, résidu "économique" de la place urbaine de l'époque baroque. Cet aspect résiduel caractérise la composition de la plupart des "pièces urbaines" de cette époque : placettes et places-carrefour, squares, terre-pleins aménagés, pseudo-parvis sont le produit des restes du parcellaire ancien que les caractéristiques des nouveaux tracés a rendu inlotissable. On y trouve :

- les squares St Médard, de l'Ecole Polytechnique, Bernard Palissy, de la Charité, de la place Paul Painlevé, de l'Hotel de Cluny, du Collège de France, René Vivienetc...
- les placettes St Nicolas du Chardonnet, de la rue Golzin, de l'Hopital Cochin (du côté de l'ancien Champ des Capucins).
- des places plus réellement constituées par les caractéristiques de leur clôture spatiale et surtout par la position tangentielle du traffic circulatoire : anciennes places captées comme les places de la Sorbonne, du Val de Grâce, St Thomas d'Aquin, ou nouvellement crées comme la place Monge ou la Place du Palais.

- des carrefours-places à clôture spatiale faible ou affaiblie ayant la partie essentielle de leur espace réservée au traffic des véhicules : places St Germain des Prés, Edmond Rostand, St Michel, Châtelet, Odéon, Maubert, St André des Arts, sans oublier les chefs d'oeuvres "monumentaux" du genre, la place-esplanade Notre-Dame ainsi que celle de l'Hôtel de Ville.

Enfin on trouve le cas de percées d'accompagnement reliant ces monuments aux voies majeures et se combinant par la même occasion à de multiples regénérations des habitations anciennes par les saignées qu'elles opèrent. Ce mode d'intervention était déja utilisé par l'"urbanisme" de l'Ancien Régime. C'est le cas de l'élargissement des rues St Séverin, de l'Ecole de Médecine, des Carmes, Montfaucon, St Thomas d'Aquin etc... De même les percées des rues Thénard, Valette, Toustain avec les lotissements qui les accompagnent.

Cette regénération de l'habitat et le changement consécutif des classes sociales aparaissent principalement dans une étude approfondie du parcellaire et des nouveaux lotissements de maisons à loyer le long des percées.

Transformations du parcellaire.

Nous avons vu que les objectifs premiers des grandes percées sont d'abord de nature économique : connexion des principaux pôles de l'économie urbaine pour adapter et réorganiser les mouvements journaliers des marchandises et de la main d'oeuvre. Les tracés d'accompagnement de leur côté représentent pour la plupart l'"ancrage" du nouveau système circulatoire à la ville de l'Ancien Régime et la captation de son histoire. Ces deux sortes de tracés définissent la nouvelle morphologie urbaine ou structure formelle de la Ville, avec à ce niveau d'ensemble des conséquences visibles directes sur le parcellaire . Ses traits physiques - forme des ilôts et des parcelles - constituent l'infrastructure de l'architecture dite "mineure" ou "civile", c'est à dire le "tissus conjonctif" des habitations, boutiques, magasins et ateliers privés. Le parcellaire haussmanien exprime directement cette composition entre les tracés du nouveau système circulatoire et l'ancienne morphologie urbaine.

Les nouveaux ilôts. (Planches XXII à XXV)

La forme des ilôts est principalement résiduelle . Ce sont les axialités produites par les nouveaux tracés urbains : liaisons simples, liaisons multiples avec leurs diagonales, pattes d'oie, étoiles et rond points - en un mot les traits formels de la morphologie d'ensemble - qui décident de la "géométrie" du nouveau parcellaire. On trouve en conséquence une abondance de contours qui résultent de ces intersections et notamment le triangle et tous les polygônes à angles aigus ou obtus fortement accusés. Ailleurs, et cela se voit dans les tracés d'accompagnement "non monumentaux", la forme de l'ilôt et son découpage en parcelles suit la logique

du lotissement, c'est à dire celle d'une composition simple du type d'édifice, la maison à loyer : l'orthogonalité domine bien qu'elle puisse être elle aussi souvent recoupée par des tracés diagonaux qui prétendent offrir ainsi un "centre" au nouveau lotissement (*).

La forme des ilôts se réduit par rapport à celle des époques précédentes où l'on pouvait constater une variation dimensionnelle beaucoup plus grande. Leur profondeur correspond en général à deux parcelles assemblées dos à dos où l'on peut loger deux à quatre corps de logis séparés par des cours communes ou non. Les parcelles, plus larges qu'à l'époque précédente et moins profondes, ont un front sur rue de cinq travées en moyenne. On est loin des longues "lanières" composant bien des ilôts moyen-ageux, avec leurs suites de cours ou de jardins et les nombreuses "incrustations" ou parcelles centrales munies des ruellles et passages qui y conduisent. On passe dans ce nouveau parcellaire directement de la rue au corps de logis, avec la seule médiation de la cour ou du porche-vestibule. Le nouveau réseau viaire représente donc par sa densité une plus-value offerte par la Ville aux spéculateurs qui se trouvent ainsi déchargés de l'établissement de toute voirie secondaire. Enfin, on constate que l'occupation de ces ilôts par le bâti se fait par une saturation immédiate du terrain aedificandi où l'espace - non bâti - la cour - est réduit au minimum réglementaire quant il n'est pas construit à rez-de-chaussée et recouvert d'une verrière.

Mode de découpage en parcelles. (**Planche XXVI**)

Il exprime par sa régularité abstraite la raison réduite et réductrice du géomètre qui le trace : le sol urbain est considèré comme plat et homogène - comme sur le papier de la carte - et la quantité de surface que sous-tend son prix au mètre carré reste la variable qui domine toutes les autres. Le caractère "abstrait" de la division en lots s'exprime par sa répétition identique sur chaque côté des voies qui bordent l'ilôt, niant ainsi les différences qualitatives comme quantitatives que présentent les rues plus ou moins importantes à dominance commerciale ou résidentielle, ce qui est d'ailleurs en contradiction avec la valeur du sol qui incorpore le plus souvent sa position et l'accessibilité urbaine. Dans cette mécanique de la redivision en parcelles, déjà parfaitement visible dans les projets de tracés et de lotissements de la Restauration (**), on note les traits formels suivants :

- le pan coupé réglementaire du lot d'angle
- le tracé des limites mitoyennes de chaque lot perpendiculaire à l'alignement de la voie qui le borde

(*) Il s'agit là des restes ultimes et dérisoires de l'usage des procèdés formels du mode de composition urbaine baroque.

(**) Voir le Plan Général de Lotissement de la Plaine de Passy, dressé par F. Heurtaut, ingénieur géomètre en 1825 , **Planche XXI.**

- le tracé du fond de lot suit en général la bissectrice de l'angle des voies qui bordent l'ilôt lorsque celui-ci est aigu, soit il s'effectue en quinconce selon les limites mitoyennes précédentes lorsque l'angle est droit ou obtus.

La largeur du lot correspond en moyenne à un module de 5 à 7 travées selon le quartier et la nature de la spéculation et c'est surtout la profondeur, variable dans le cas des ilôts triangulaires, qui permet la meilleur adaptation aux différentes bourses des spéculateurs selon le nombre de mètre superficiels qu'ils veulent construire. Ailleurs, c'est la démultiplication d'un module correspondant à la taille moyenne d'un immeuble de rapport, qui permet une adaptation à l'étendue de la spéculation (*).

Les différences avec le parcellaire antérieur, qu'il date du Moyen-Age ou de la fin de l'Ancien Régime, sont frappantes et un tracé de cette époque est immédiatement visible sur le plan cadastral (**) :

- **L'alignement** des constructions est généralisé. C'est la marque d'un pouvoir central et d'un urbanisme autoritaire qui se généralise à toute la Ville (c'était un mode d'intervention limité sous la monarchie aux compositions monumentales).
- Le mode de division des parcelles est homogène et il se répète identique quelles que soient les différences dans les voies qui bordent l'ilôt. Les "tensions" aux angles, parfaitement visibles dans le parcellaire moyenageux et qui traduisent la valeur d'une position dans l'accessibilité du réseau viaire (***), disparaissent. Chaque parcelle nouvelle possède de tout côté une taille et un rapport identique à la rue et la composition du bâti est la même.
- La saturation immédiate des constructions nouvelles sur le terrain à bâtir conséquence logique de l'apreté de la spéculation, entraine la disparition d'espaces urbains qui avaient auparavant un rôle complémentaire à la rue comme espaces collectifs ainsi qu'un rôle d'adaptation à la variation d'usage et de destination des lieux : jardins, cours d'honneur, petites cours diverses, potagers, ruelles, passages. Ces réserves foncières naturelles n'existent plus et l'ilôt accède d'un seul coup à son visage définitif. On peut mesurer la perte qualitative de ces lieux en comparant avec les ilôts anciens non touchés qui subsistent encore où la diversité des pièces urbaines maintient souvent le caractère de variation et d'adaptabilité du village et de la mémoire du temps qu'il représente.
- Les traits topologiques de la parcelle urbaine s'appauvrissent et sous ce rapport le type de parcelle devient unique : seule la parcelle de bord

(*) On le remarque particulièrement dans les "beaux quartiers" du Nord-Ouest parisien (Etoile, Ternes) et surtout dans les lotissements de la plaine de Monceau.

(**) La caractérisation formelle qui suit exclut le cas des lotissements industriels ou artisanaux et celui des habitations ouvrières de cette époque, réalisés surtout dans le Nord-Est parisien à l'intérieur des arrondissements des nouvelles communes annexées, de même que le cas des lotissements purement commerciaux que constituent les passages couverts du centre qui datent d'ailleurs pour la plupart de la Restauration.

(***) On peut noter le même phénomène de "tension" aux angles dans le parcellaire des villes coloniales nord américaines (voir New York, Boston, Philadelphie, etc...)

subsiste avec son sous-type d'angle. On ne trouve plus de parcelles centrales ou de parcelles incrustées en forme de "poële à frire" si fréquentes au Moyen-Age et à la période baroque, expression d'une occupation hétérogène de l'ilôt quant aux classes sociales et aux activités urbaines.

Parcellaire composite et parcellaire nouveau.

A l'échelle des quartiers, l'examen du cadastre parisien et notamment celui de la région considérée permet de distinguer deux sortes de tracés parcellaires. Leur composition avec les anciens tracés se traduit par l'apparition d'un nouveau phénomène dans la contexture du parcellaire d'ensemble

Le cas le plus fréquent est celui du parcellaire "composite" qui résulte des percées majeures du nouveau système circulatoire. Il concerne les anciens ilôts et parcelles "devenues" qui doivent alors se composer avec les nouveaux tracés. Dans ces ilôts refondus sur un ou plusieurs côtés, l'étendue de la pénétration du nouveau parcellaire, donc son impact, découle de la procédure d'expropriation qui fait en général "table rase" des parcelles touchées. La nouvelle redivision en lots s'effectue selon les principes décrits auparavant et suit alors une frontière définie par les parcelles rasées. En outré, la "regénération" qu'entraine une percée déborde le plus souvent sur les bords des rues adjacentes, en raison de l'établissement d'une marge de reculement qui jette les bases d'un nouvel alignement sur ces rues selon les nouveaux critères de la circulation et de l'hygiène de l'époque.

Le parcellaire entièrement nouveau, où l'on peut voir à l'état "pur" les règles systématiques des tracés de géomètres, correspond le plus souvent aux tracés d'accompagnement qui adaptent les tracés majeurs du nouveau système circulatoire à la voirie et au bâti existant. Ailleurs ils correspondent à des terrains très faiblement urbanisés (comme dans le Nord-Ouest parisien) Ce sont les ilôts et parcelles nouvellement "fondées" où l'on peut constater dans toute sa régularité abstraite la logique de la redivision en lots destinés à recevoir le type de maison de rapport de l'époque dont le mode compositionnel s'adapte à tous les cas de contours parcellaire décrit plus haut. Combiné à une densité de construction qui sature immédiatement le gabarit légal, ce phénomène donne les fameux ilôts homogènes souvent assimilés à ce qui a été apellé "haussmanisation". Le résultat varie légèrement selon la géométrie et la taille de l'ilôt, mais les principes et les espaces restent les mêmes (*). Les variations compositionelles s'effectuent selon la "classe" des maisons de rapport (1ère, 2ème, 3ème classe en reprenant le rangement de C. Daly) qui propose un contenu social différent selon les quartiers traversés et l'importance des voies qui bordent ces ilôts (**).

(*) Voir **Planches XXII à XXV, à resituer sur le plan cadastral .**
(**) La taille des parcelles et des cours est significative à cet égard. Voir par exemple la différence entre les lots de la rue des Ecoles et ceux des rues Latran et du Sommerad.(**Planche XXVIII**).

"L'englobement". (Planches XXVIII, XIX, XXX).

Le phénomène de composition d'ensemble qui en résulte consiste en ce qu'on pourrait apeller "l'englobement" de l'ancien parcellaire par le nouveau ce dernier formant une sorte de "croute" matérialisée par une muraille de constructions nouvelles encerclant des ilôts ou groupes d'ilôts anciens. Par leur plus grande taille, leur hauteur plus élevée (*), la similitude de leur schéma compositionnel qui accentue l'aspect systématique du tracé de voirie, les constructions nouvelles se présentent à partir de cette époque comme de nouvelles structures linéaires à l'échelle de quartiers entiers et même de la Ville. Ils constituent une "macro-structure" avec ses "macro-ilôts" en superposition sur l'ancien parcellaire.

La région de l'Université et ses anciens faubourgs est bien représentative de ce phénomène et l'on peut remarquer les "englobements suivants" :

- les parcelles des rues Domat, des Anglais et d'un tronçon de la rue Galande, ceinturées par celles des nouvelles percées du boulevard St Germain, de la rue Lagrange et de la rue Dante.
- le parcellaire des anciennes rues Serpente, Hautefeuille, des Poitevins, Mignon, encerclé par celui des percées des boulevards St Germain et St Michel et de la rue Danton.
- plus au Sud, le parcellaire des rues Broca, des Lyonnais, de Valence, entouré par celui des tracés du boulevard de Port Royal de l'avenue des Gobelins, des rues Claude Bernard et Bertholet.
- à l'Ouest, le parcellaire définit par les tronçons de la rue du Cherche-Midi, d'Assas, Coetlogon, englobé par celui des percées de la rue de Rennes, du boulevard Raspail et du redressement de la rue de Sèvres.
- le parcellaire des rues du Dragon, Bernard Palissy, du Sabot et des tronçons correspondants des rues de Grenelle et St Guillaume, de la rue de la Chaise, cerné par celui des percées du boulevard St Germain, de la rue de Rennes et du redressement de la rue de Sèvres.

Dans tous ces cas mentionnés, l'ancien parcellaire et ses constructions restent pratiquement inchangés à l'intérieur des bords de ce nouveau "macro-ilôt". Seules les franges bâties sont touchées dans leurs espaces physiques (**). Mais on peut également trouver d'autre cas où les percées se composent de nombreux redressements et tracés secondaires, avec des parcelles qui intègrent en même temps de nouveaux lieux et bâtiments publics (école, hopital, marché, square etc...) dont l'emprise est bien supérieure à celle d'une maison de rapport. On aboutit alors à ce qui équivaut à de nouveaux lotissements à l'intérieur de ces "macro-ilôts".

L'ancien parcellaire se trouve réduit à de petits fragments iso-

(*) Les différents gabarits légaux qui se succèdent ne cessent d'augmenter la densité de construction autorisée sur les parcelles à construire.

(**) Nous ne développerons pas ici les transferts d'activité que ces percées produisent entre voies nouvelles et voies anciennes (voir les transferts commerciaux qui se produisirent entre la rue St André des Arts et le boulevard St Germain, la rue St Jacques, de la Harpe et le boulevard St Michel etc,..).

lés les uns des autres et la continuité des nouvelles constructions déborde celle des franges pour pénétrer profondément les anciens ilôts, jusqu'à les faire disparaitre. C'est le cas des percées de la rue des Ecoles, des boulevards St Germain et St Michel et de la rue Monge qui doivent incorporer dans l'ancien parcellaire l'école de la rue du Sommerard, le nouveau marché des Carmes, le square Painlevé et celui qui sert de dégagement à l'Hôtel de Cluny et au Palais des Thermes. Bien peu subsiste finalement des anciennes parcelles et pourtant l'ensemble est loin d'avoir la régularit des ilôts de certains nouveaux quartiers du Centre ou du Nord-Ouest parisien (Etoile, Trocadéro, Ternes, Opéra). Ce cas est fréquent dans cette région de l'Université en raison de l'emprise des anciens collèges religieux transformés à l'occasion des percées en Lycées, Ecoles et autres établissements d'enseignement public (Lycée St Louis, Louis-le-Grand, Collège St Barbe, Ecole Polytechnique, Sorbonne, Faculté de Médecine, Ecole de Droit, Bibliothèque St Geneviève etc...).

LE PRODUIT OU LA VILLE : INTERPRETATION DES TRACES . L'HISTOIRE MAITRISEE.

Quelque soit la succession des "régimes", république bourgeoise, monarchie bourgeoise, empire bourgeois, c'est la même infrastructure économique qui se développe. Ce qui en assure la continuité, c'est l'Etat bourgeois et c'est selon cette logique qu'il refait la Ville. L'économie est ici la catégorie décisive qui organise les autres : catégorie de l'habiter urbain selon les exigences du réseau circulatoire et celles du réseau des administrations nouvelles, financé par les Caisses de la Ville (*) et de plus en plus par les capitaux des spéculateurs privés, catégorie de la construction avec les travaux d'infrastructure et de voirie qui jettent les bases des nouveaux espaces urbains. Le tout se compose de façon concrète et visible à travers les catégories formelles (nouveaux tracés, allignements et gabarits, logique du lotissement rationnel) selon les restes du vocabulaire de composition urbaine baroque vidé de son sens originel et détourné pour constituer dans la nouvelle structure urbaine le nouveau réseau des monuments et institutions du régime. La Ville se transforme fondamentalement et recompose dans sa nouvelle unité morphologique le site historique déjà construit aux nouvelles "pièces urbaines" et édifices de la nouvelle classe au pouvoir.

. Nouvelle morphologie urbaine comme projet de circulation économique des marchandises et des personnes.

Le boulevard et la fin de la "place".

Le "boulevard" et l'"avenüe" sont les composants majeurs du réseau de percées qui assurent les liaisons entre pôles économiques et institutions. Le boulevard se caractérise par son axialité et ses limites définies par les parois planes des immeubles de rapport qui le bordent "en ligne". Ses **alignements** d'ordonnance de façades en pierre de taille représentent l'anonymat bourgeois mais aussi l'expression en surface des "tranches" de son mode d'occupation ; le commerce au rez-de-chaussée et à l'entre-sol, les magasins et ateliers sur cour, les quatre étages d'appartement bourgeois en couches hiérarchiques de fortune décroissante, les employés et les domestique dans les combles. Les **boulevards** de "premier ordre" sont ornés de plantations en **alignements** réguliers. Comme pièce majeure de la composition urbaine, le boulevard se substitue à la "place", un des composants essentiels dans la topologie de la ville baroque. De par l'origine même de son projet,

(*) Ce sont les fameuses "dépenses productives" des catégories comptables du Baron Haussmann.

le "boulevard haussmannien" traverse et rejoint des régions et lieux urbains différents, mais ne les reconnait pas dans la nature et la composition de ses limites (*), sauf quand il s'agit de capter visuellement et abstraitement la silhouette d'un édifice monumental, au quel cas sa contribution à l'espace urbain ne dépasse pas celle d'un carrefour supplémentaire avec point de vue , ce qui ne suffit aucunnement pour former une véritable "pièce urbaine" avec des limites particulières et une destination de qualité différente. L'autre évènemant spatial du boulevard se rencontre avec les restes que son tracé produit au contact de la configuration du parcellaire ancien. Ces résidus sont transformés en "squares" ou "placettes" où sont disposés quelques éléments du mobilier urbain municipal (lampadaires, kiosques, bancs, urinoirs publics, guérites et édicules "fonctionnels" divers), ce qui les constitue plus en terre-pleins aménagés ou en "refuges". Le boulevard, comme nouvelle pièce urbaine aux limites morcelées et aux points de vue loin tains et abstraits, voit la meilleure partie de son étendue donnée à la circulation, ce qui en fait une "route urbaine".

Les carrefours et "étoiles circulatoires", intersections de boulevards avenues et rues anciennes ou modernes se voudraient être des "places" et, le plus souvent, elles en portent le nom. La pièce urbaine autrefois appelée "place" possédait des limites clairement marquées et des caractéristiques spatiales et topologiques composées principalement pour la rencontre et la représentation sociale. La clôture des nouvelles "places-carrefours" s'efface en raison du nombre croissant des voies qui s'y rejoignent. Son espace est d'abord celui du mouvement circulatoire et la configuration de ses aménagements (trottoirs, plantations) est d'abord organisée pour la multitude des voitures et leur traffic. La succession des pans coupés qui les délimitent, difficilement reliés par les vides des voies qui convergent, réussit bien peu à maintenir l'unité de cette pièce urbaine dont l'espace est défini négativement avec une forte extroversion. Les ordonnances de façade et même leurs masses souvent différentes
qui varient selon l'évolution du gabarit réglementaire en soulignent l'hétérogénéité spatiale. Les tentatives d'ordonnances imposées par la Ville dans quelque cas de monumentalité (Opéra, Etoile, St Michel) ne suffisent pas à effacer la caractéristique compositionnelle majeure de cet espace qui est d'être engendré par les contraintes circulatoires du réseau général de voirie et d'avoir comme le boulevard sa meilleure partie donnée au traffic.

Les jardins , promenades urbaines et squares.

Ils sont l'oeuvre principale d'Alphand et de Davioud et représentent le seul apport qualitatif nouveau par rapport à la période précédente. On

(*) On peut le comparer avec par exemple les Cours ou boulevards périphériques de l'Ancien Régime qui, tout en étant d'une autre nature, disposaient d'aménagements divers autour des anciennes barrières de Paris (demi-lunes etc...)

peut y rattacher également quelques tracés particuliers et originaux comme l'avenue -promenade de l'Impératrice (avenue Foch) ou l'avenue articulée par rapport à un jardin (ondulations des avenue Bolivar, Botzaris etc...)(*)

Le "schéma" ou système circulatoire. (Planches XVII, XIX, XX)

Il constitue l'ossature du réseau des voies qui relient entre eux les principaux composants de l'espace urbain et représente la mise en forme dans l'espace de la Ville de son "économie distributive". Sa logique s'impose et pour la première fois devient déterminante de la forme urbaine. Ce "schéma" ou système circulatoire deviendra d'ailleurs au siècle suivant le seule constituant de cette forme avec la mise en place de l' infrastructure des transports (chemin de fer métropolitain, puis réseau express régional) qui s'y superpose et le renforce. Sa disposition topologique générale est l'héritage des différentes étapes du développement historique : fortifications, enceintes, portes et barrières canalisent le réseau des voies radiales et les connectent concentriquement. Les transformations qu'il subit à cette époque vont dans le sens de la régularisation de sa forme topologique et géométrique (dite "radio-concentrique") : anneaux successifs et arbres topologiques forment un réseau de plus en plus complexe parceque les pôles qui les composent sont reliés à chaque fois que possible par de nouveaux chemins plus directs qui accentuent cette convergence-divergence que montren les fameuses diagonales et étoiles caractéristiques des percées haussmaniennes.

La régularité et la symétrie dans le choix des positions ou directions nouvelles, idéal recherché dans la forme urbaine depuis la Renaissance, persistent au niveau d'ensemble, mais de façon abstraite et non sensible étant donné la nouvelle étendue de la Ville à cette époque industrielle.(**). Localement, cette régularité peut disparaitre pour former un réseau de plus en plus saturé où chaque pôle est relié à tous les autres : la hiérarchie et l'articulation des anciens tracés s'efface devant la "systématique" des liaisons. La nouvelle morphologie urbaine est le produit de ce "système" qui sait, malgré tout, composer encore un peu avec le site existant, naturel ou construit - surtout si l'on compare avec les opérations du siècle suivant -. On peut identifier d'une part les pôles principaux selon leur position et leur nature (***), la quasitotalité de ceux-ci étant constitués en places-carrefours circulatoires, d'autre part les liaisons entre ces pôles en les caractérisant selon leur place dans le réseau formel ou selon leur rôle dans la refonte bourgeoise de la Ville (****).

(*) L'étude de cette sorte de pièce urbaine sort du champ de ce thème-ci.

(**) Voir la représentation "régularisée" de ce schéma ou "système circulatoire" dérivée du diagramme proposé par Eugène Hénard en 1904 (Planche XX)

(***) Ce sont en disposition "symétrique" les gares de l'Est et du Nord et la place Denfert, les places de l'Etoile et de la Nation, celles de la Concorde et de la Bastille, celles de l'Opéra et de la République, celles d'Italie et de la gare Montparnasse, avec au centre la place du Châtelet et la croisée de la rue de Rivoli.

(****) Ce sont la Grande Croisée, les "ceintures" ou "anneaux", le "radiales" ou "diagonales", les voies de dégagement des quartiers centraux, les voies de restructuration et d'absorbtion des communes annexées, les voies d'accès et de connexion avec la banlieue et la région urbaine, les voies d'accompagnement et d'intégration au réseau précédent de la "trame des institution nouvelles ou anciennes récemment "captées", les voies d'accompagnement orientées seulement vers la spéculation et le lotissement en maisons de rapport etc... (Voir Planche XI).

Organisation "typologique" des édifices.

Cette époque est aussi celle des classifications et des rangements d'édifices selons leurs genres et leurs destinations fonctionelles. L'idée de "type", le développement et le succès de son emploi comme élément conscient du projet architectural au début du XIXème siècle (*) révèle l'économisation de la vie urbaine ou domination progressive de son espace-temps concrèt par l'économie. Comme référence commune à ceux qui produisent l'espace, le "type" d'édifice est un schéma ou représentation simple de correspondance fonctionelle-selon-l'économie-dominante entre un espace et son usage. Qualité, position, taille et nombre des "pièces" internes et externes de chaque "type", de même que leur mode d'insertion au site urbain sont les composants de ce schéma. La hiérarchie et l'articulation des pièces ou groupes de pièces, les caractéristiques distributives dans ce qu'elles expriment topologiquement du mode d'habiter l'espace en constituent le noyau compositionnel. A la fois résultat et générateur du site construit, le "type" propose un mode d'articulation du bâti sur le sol urbain. La parcelle d'édification qui traduit les pressions de l'économie sur la topographie est, dans sa disposition comme dans l'usage potentiel de ses caractéristiques physiques, incubatrice du "type" d'édifice : en ce sens, ce terme désigne aussi bien le bâti que la forme de son sol d'édification.

La reproduction de types d'édifices semblables n'est pas nouvelle dans l'histoire, par contre l'idée de contrôler l'étendue de toutes les constructions possibles par une typologie complète et systématique représente la nouveauté de cette refonte de la Ville par la bourgeoisie triomphante et celle-ci s'applique à la quasi-totalité des constructions nouvelles.

Nous nous limiterons dans ce qui suit à décrire les "types" d'édifices ou "classes de types" qui permettent de relier les deux pôles de cette étude - maisons de rapport et tracés urbains - à la morphologie urbaine dans son ensemble. une étude exhaustive sortant aussi bien du champ de notre intérêt que celui de nos considérations.

Les nouveaux monuments.

Les nouveaux édifices monumentaux expriment et contiennent les institutions nouvelles du régime. Leur multiplication reflète le développement de la division du travail en activités urbaines spécialisées, elle-même expression de la division de la société en classes hiérarchisées. Les "fonctions urbaines" se développent etse spécialisent en "tranches" de vie économique de plus en plus spécialisées et séparées, prélude à l'organisation bureaucratique qui se généralise au siècle suivant. Elles préfigurent les réseaux

(*) Voir J.N.L. Durand, L.M. Normand, Ch. Normand etc... et la plupart des traités et recueils d'architecture (Serlio, Le Muet, Briseux, Mariette, Neufforge etc...)

d'équipements ou "grilles d'équipements" élaborés au siècle suivant pour le quadrillage et la planification de la vie quotidienne (*).

La position des nouvelles institutions est privilègiée dans le shéma circulatoire. Les plus signifiantes d'entre elles accompagnent les points de convergence et les principaux carrefours circulatoires, tantôt déterminantes, tantôt déterminées dans le réseau des voies, selon leur importance dans la hiérarchie. Le "réseau des monuments publics" est organisé en classes ordonnées qui se composent avec les différents niveaux hiérarchiques d'une organisation territoriale centralisée, celle précisément mise en place par l'Etat monarchique et systématiquement développé par le Premier Empire. Les institutions "monumentalisées" constituent les pôles de l'activité publique, et forment de véritables relais dans la diffusion du mode de vie bourgeois et pour cette raison précise ce sont aussi les lieux précis où s'affrontent les classes sociales dans leur lutte historique (**).

En reprenant l'ordre et le classement proposé par César Daly, porte parole architectural du régime, ces "foyers d'activité" peuvent être classés ainsi (***) :

- les foyers de l'autorité publique et de l'administration de l'Etat subsistent en général dans les mêmes édifices monumentaux qu'aux périodes et régimes précédents : Tuilerie, Louvre, Palais Bourbon, Sénat, Conseil d'Etat, anciens hôtels de l'aristocratie transformés en ministères et résidences diverses ont servi et serviront tour à tour la monarchie, l'empire ou la république bourgeoise.
- l'administration préfectorale et municipale s'exprime dans l'Hôtel de Ville remanié et aggrandit avec le réseau des mairies d'arrondissement nouvellement construites pour la plupart.
- Tribunal de Commerce, bourses du travail.
- les Halles Centrales en double relation, d'une part avec tout le réseau des lieux d'approvisionnement (nouveaux abbatoirs, gares marchandes, entrepots etc...), d'autre part avec celui des marchés de quartiers (marchés couverts reconstruits, places ou terre-pleins aménagés des marchés forains
- l'administration de l'ordre public : Palais de Justice, tribunaux d'instance d'arrondissements où se distribue la Justice, réseau des casernes nouvelles et des ~~commissariats~~ de police d'où se rétablit l'ordre, celui des prisons où il se conserve.
- l'administration du Culte officiel avec la reprise et la complémentation de son réseau systématique et hiérarchisé, de l'église paroissiale à la cathédrale métropolitaine.

(*) Voir la naissance et le développement de ce concept clef de la planification urbaine avec les C.I.A.M. (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne).

(**) Voir les incendies à la fin de la deuxième Commune de Paris : Hôtel de Ville, Palais des Tuilerie, Ministère des Finances, Cour des Comptes, etc...

(***) Voir la Revue Générale d'Architecture, éditée par C.Daly, tome XX, p. 166 sq. On peut d'ailleurs trouver de tels classements dans tous les traités et auteurs de l'époque : Planat, Tubeuf, Reynaud, Narjoux, Guadet etc...

- les édifices de l'Instruction Publique héritière de l'organisation napoléonienne en Lycées, Collèges, grandes et petites Ecoles, avec leur quartier spécialisé, l'Université, héritage du mode d'occupation du sol antérieur (les collèges religieux), ainsi que tout le quadrillage systématique de Paris par les écoles communales obligatoires dont les types sont particulièrement reconnaissables dans le paysage parisien (*). Au premier ensemble on doit rattacher les bibliothèques, collèges et institutions d'enseignement spécialisés, au deuxième les asiles.
- les établissements de Bienfaisance et de Santé Publique : Mont de Piété, Hopitaux, Hospices, Asiles d'Aliénés (un effort massif est nécessaire en cette période de l'histoire), Morgues, Cimetières.
- les établissements et monuments "culturels" (**) : Musées, Conservatoires, Théatres Nationaux et de la Ville (en remplacement des théatres populaires disparus avec les nouvelles percées et notamment la destruction du boulevard du Crime), Bibliothèques Publiques.
- les espaces et édifices monumentaux "honorifiques et décoratifs" pour accompagner les séries précédentes, là où cela semble nécessaire avec diverses fontaines, statues, colonnes etc...

A côté de ces ouvrages de superstructure, il faut mentionner aussi les ouvrages monumentaux visibles de l'infrastructure économique urbaine : gares, canaux, ponts, quais, ports, bassins - sans omettre ceux qui le sont moins: les réseaux des égouts , de l'adduction d'eau et des réservoirs.

Il est remarquable que les édifices "capitaux" de la classe au pouvoir les banques et les grands magasins, n'ont pas, tant par leur statut privé que leur position dans la forme urbaine ou leur traitement ordonnancé, de rée rôle monumental. Ils restent dans le relatif anonymat des constructions privées, malgré un traitement soigné et un choix de position "fonctionnel" précis qui dépend de leur accessibilité.

C'est la première fois dans l'histoire de Paris que de tels ensembles organisés sont conçus et systématiquement implantés en groupes et compositions ordonnées, parallèlement au découpage géographique du territoire urbain en zônes affectées (***). C'est l'expression visible et concrète de la prise en charge et du contrôle croissant de la vie quotidienne selon les catégories administratives de l'économie urbaine , avec toute la division du travail et des activités urbaines qu'elle suppose.

(*) Voir les réalisations de Narjoux.

(**) Le concept de "culture" ne viendra qu'au siècle suivant, avec le développement des conditionnements de masse qui profiteront de l'expérience acquise dans l'instruction obligatoire.

(***) On ne trouve de telles interventions totales que dans les fondations de villes coloniales.

Les anciens monuments.

Quant aux anciens monuments, leur sort ainsi que leur nouvelle insertion urbaine dépend principalement de celui de l'institution qu'ils expriment ou contiennent :

- les Palais et Résidences du Pouvoir et de ses représentants sont conservés dès l'origine. Ils sont le plus souvent réaménagés et aggrandis. Leur position dans la morphologie urbaine est le plus souvent renforcée ou confirmée par les nouveaux tracés (Tuileries, Louvre, Palais du Luxembourg, Palais Bourbon) . Ils représentent ainsi dans la Ville la permanence et la continuité de l'Autorité.
- les édifices du Culte comme la Cathédrale, les églises paroissiales et les grands établissements religieux qui ont pu traverser la première époque révolutionnaire de destructions et de lotissements en Biens Nationaux sont également confirmés et renforcés dans leur position et rôle urbain comme foyers privilègiés dans la restructuration ou la création de quartiers (*) ou encore la réarticulation des ensembles monumentaux (**). Seule la rénovation de la Cité et , dans une moindre mesure, celle de l'Université verront disparaître quelques églises, avec leurs paroisses et populations "déplacées". Ailleurs elles seront reconstruites.
- les autres édifices monumentaux correspondant à des institutions, soit affaiblies, soit trop abstraites pour avoir un rôle précis dans l'économie des activités urbaines, seront englobés dans les nouveaux ensembles monumentaux qui accompagnent les nouveaux tracés, ce qui leur donne une nouvelle destination aussi bien qu'un nouveau sens (Collège de France, Sorbonne, Panthéon, restes de l'abbaye St Martin, Sainte Chapelle, Tour St Jacques etc...). C'est bien cette systématique captation de l'histoire que l'on peut voir à l'oeuvre dans la région de l'Université.

L'immeuble de rapport.

Il est le "lieu commun de l'architecture" bourgeoise "qui doit briller par le sens commun" (C.Daly). C'est le "tissu conjonctif" qui matérialise les tracés, qu'il s'agisse de percées à travers les anciennes régions urbaines ou de lotissements dans des quartiers nouvellement fondés. L'immeuble d'habitation placé "en ligne" sur une large avenue ou un boulevard, formant angle sur un carrefour important avec échappée de perspective sur quel-

(*) Sur la confirmation du rôle des édifices du Culte dans les nouveaux tracés, voir la construction des églises de la Trinité, St Vincent de Paul, St Augustin, St Joseph, St Ambroise, St Honoré d'Eylau, St Pierre de Montrouge, N.D. de la Gare etc...

(**) C'est le cas de Notre Dame de Paris, la Sainte Chapelle, St Germain l'Auxerrois, St Eustache, St Etienne du Mont, St Germain des Prés, le Val de Grâce, St Nicolas du Chardonnet, St Médard etc...

que monument, ou seulement sur le traffic et les autre immeubles, ou encore situé dans une vue étroite à vue limitée, constitue l'élément fondamental de continuité de la ville bourgeoise, entre ses ensembles monumentaux qui marquent les lieux critiques de la morphologie urbaine et la trame des habitations anciennes. Comparé aux époques antérieures (XVII et XVIIIème siècle) le "type" de maison de rapport bourgeoise représente vers la deuxième moitié du XIXème siècle une articulation appauvrie avec l'espace urbain. Le passage à la forme urbaine n'est plus médiatisé par une place ou un jardin public comme dans les principaux lotissements qui expriment le projet de la ville monarchique, ni par une cour traitée en cour d'honneur à l'image de l'hôtel aristocratique comme à la période néo-classique et ses prolongements dans la première moitié du siècle (*).

Parmi les nombreux auteurs qui en présentent à l'époque les modèles réalisés, César Daly a précisément bien réussi a caractériser dans son "Architecture privée au XIXème siècle sous Napoléon III" ce "lieu commun de l'architecture" : "Il est plus facile à les ramener (les maisons à loyer) à un type général dont le prix moyen de revient, par mètre superficiel, repose sur des bases plus stables et mieux connues (**) :

- "maison à loyer - 1ère classe - Elevée sur cave et sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de quatre étages carrés et d'un comble. Escalier principal et escalier de service. La première classe des "maisons de rapport" ne comporte guère que quatre étages, attendu la hauteur considérable donnée généralement aux grands appartements. Au rez-de-chaussée, sur la rue, boutiques et magasins, dans la cour, écuries et remises ; grands appartements aux trois premiers étages ; petits appartements au quatrième ; le comble réservé aux logements des domestiques ; calorifère dans le sous-sol chauffant l'escalier, le vestibule et la loge du concierge. Eau de la Ville ; éclairage par le gaz du vestibule et de l'escalier"..."Prix de revient du met. sup. de terrain bâti, de 1050 à 1100fr."
- "maison à loyer - 2ème classe - Elevée sur caves et sous-sol, d'un rez-de-chaussée pour boutiques et magasins, de cinq étages carrés (dont le premier et le deuxième sont assez ordinairement transformés en magasins, les trois autres divisés en moyens appartements), et d'un sixième étage lambrissé (servant de logement aux employés et domestiques). Escalier principal et escalier de service ; eau de la Ville ; éclairage par le gaz du vestibule ou de l'escalier"..."Les maisons à loyer de la deuxième classe ayant généralement un étage de plus que celles de la première classe, la dépense de cet étage, ajoutée à celle provenant d'une distribution en pièces plus nombreuses, fait que le prix de revient par mèt. sup. dans ces deux classes de maison ne diffère guère que par le luxe plus ou moins grand de l'ornementation et de la décoration de chacune d'elles" ; " Prix moyen de revient du mèt. sup. de terrain bâti, de 800 à 850 fr".

(*) Voir les lotissemnts de la Place Dauphine etc..., du Palais Royal et les nombreux recueils de maisons de Paris réalisées ou projetées (Krafft et Thiollet, L.M. Normand et Ch Normand, V. Caillat etc...).

(**) Op. Cit. page 24 sq.. Voir également en Annexe le texte du même auteur, extrait de la Revue Générale d'Architecture.

- "maison à loyer - 3ème classe - Elevée sur cave, d'un rez-de-chaussée de cinq étages carrés et d'un sixième en retrait et lambrissé ; pas d'escalier de service ; souvent pas de cour ; tous les étages divisés en petits appartements" ... "Prix moyen de revient au mèt. sup. de terrain bâti de 500 à 550 fr."

Comme on le constate, c'est bien la nature de la spéculation qui décide le détail de la composition du "type" de maison de rapport (*). La classe de la voie sur la quelle la maison se trouve (**), la position du quartier traversé dans la morphologie générale de la Ville décident le plus souvent de la classe de la maison. Fait intéressant, c'est en général les maisons à loyer de troisième classe qui donnent le rapport le plus élevé (il peut atteindre 10% contre seulement 5% pour celles de première classe) : cela tient, à gabarit égal, au nombre d'étages et d'appartements moins élevé dans les maisons de première classe, joint au fait que celles-ci souvent ne comportent pas de boutiques au rez-de-chaussée.

Si l'on jette un coup d'oeil dans le même ouvrage de C. Daly aux descriptifs sommaires de ces édifices "par classe" (***), on constate finalement que le nombre d'étages, le nombre d'appartements, la quantité et la qualité des matériaux et de l'ornement de toutes les pièces visibles qui "représentent" (facade sur rue, porche, vestibule, grand escalier, pièces de réception des appartements) sont distinctifs de la hiérarchie de fortune des occupants de ce type d'édifice, avec un contrôle et un degré d'accomplissement encore jamais égalé dans l'histoire de l'habiter parisien. La maison à loyer participe donc de "ce grand effort que l'administration a fait naître ... de la part des spéculateurs et des architectes. Les capitalistes et les artistes ont voulu satisfaire aux exigences croissantes de confort, de luxe et de goût dans les habitations, que provoquaient naturellement dans la population l'augmentation de la richesse générale, née du rapide développement de l'industrie et des transactions commerciales de ce pays (****). C'est bien là la caractéristique majeure de ce type d'édifice, puisque toujours selon le même auteur "la maison à loyer ne doit se signaler généralement par aucun trait trop exceptionnel. Par son aspect, elle doit se conformer à peu près à tous les goûts sans se plier à aucun en particulier".

(*) Ceci est d'ailleurs confirmé un peu plus tard par Planat dans son recueil "Maisons de Rapport".

(**) Les voies sont classées selon leur largeur qui décide du gabarit admissible. Les plus larges (30m et au-delà, 1ère catégorie) sont plantées d'arbres.

(***) Il s'agit bien évidemment d'un classement à l'intérieur de la classe dominante.

(****) Op.Cit. page 9 ; (*****) Idem, page 17.

L'hôtel et la villa suburbaine.

L'hôtel urbain, de même que la villa suburbaine avec la quelle il présente de nombreux points de ressemblance quant à son prix de revient par mètre superficiel, donc quant à la classe de ses occupants, se définit par opposition à la maison à loyer : "Après la période de vie en commun, durant la quelle on a édifié sa fortune, on éprouve le besoin de jouir de l'indépendance qu'on est parvenu à se créer ; on veut avoir son chez soi, où nul ne vienne plus tard déranger les habitudes, les relations, la vie intérieure qu'on s'est faite, ainsi que cela arrive si souvent dans la maison à loyer" (*). L'analyse de ce "type" d'habitation , sensiblement plus varié que ne l'est la maison de rapport, mais bien moins important quant à sa contribution aux nouveaux tracés urbains, sort du champ de cette étude.

Les "habitations ouvrières et économiques".

Les nouvelles "habitations ouvrières et économiques" ne seront mentionnées ici que pour mémoire afin de donner un aperçu global de cette refonte de la Ville qui s'exerce par son aspect typologique et systématique sur la quasi totalité des constructions nouvelles.

Cette époque est remarquable dans ce domaine puisqu'elle marque le début du contrôle progressif par l'Etat de ce secteur de l'habitation. "Les habitations de la classe ouvrière commencent à former une branche spéciale de l'architecture privée moderne, sur la quelle l'expérience n'a pas dit encore son dernier mot" anticipe fort justement César Daly (**).

La plupart des nouvelles habitations ouvrières sont édifiées alors en dehors de la Ville, dans les communes suburbaines. C'est la conséquence immédiate des nouvelles percées et de la fureur de la spéculation qui les accompagne avec l'augmentation du prix des loyers et la déportation inévitable des employés et ouvriers qui en résulte. Toutefois ce type de constructions nouvelles subsiste encore dans la Ville autour des anciennes communes annexées (Belleville, Ménilmontant, les Batignolles, Vaugirard, Passy, Bercy etc...) ou même dans l'ancienne région urbaine, mais presque toujours en retrait des tracés. Ce sont les ruelles de lotissement, impasses, fonds de parcelles des "Cités" que l'on peut encore voir dans le Nord-Est parisien notamment. Différentes réalisations existent, basées principalement sur deux "modèles" : celui de la maison individuelle ou "pavillon" (**) et de ses différents groupements en lotissements urbains et celui de l'immeuble de rapport "économique", "à bon marché", "à loyer modéré" et maintenant "social", édifié par de nombreuses Sociétés de Constructions publiques et privées (***) et bien connus de leurs apologues contemporains.

(*) César Daly, op. cit. page 14

(**) Cesar Daly, R.G.A., article sur les "Maisons de Paris", voir Annexe

(***) En référence à sa position et à sa toiture "isolée" de toute part...

(****) Voir la "Cour Batave" construite par Sobre rue St Denis à la fin du XVIIIème siècle, la Cité ouvrière édifiée par Napoléon III avenue Dausménil, les immeubles industriels de la rue du Faubourg St Antoine, la Cité de la rue Moret etc... , les nombreux modèles réalisés à l'occasion des expositions universelles et finalement la création de l'Office des Habitations à Bon Marché en 1894.

3 . Le réseau monumental comme lieu d'articulation de l'ensemble des édifices à la nouvelle structure urbaine.

Le concept de monument.

Si la notion de monument est intimement liée dans l'histoire à celle d'édifice public, le caractère fondamental de l'interprétation "monumentale" d'un édifice tient à la fonction de "représentation" avec son contenu et sa signification idéologique. Ce principe se fonde sur l'Autorité et le Pouvoir c'est à dire sur la classe qui en dispose. En tant que principe, il n'a pas subi de variations notoires dans le passage de l'Ancien Régime au nouveau. Dans son développement comme "système" de composition de la nouvelle forme urbaine sur l'ancienne ou dans l'évolution de son contenu comme programme et contrôle progressif du mode de vie urbain, il suit par contre la révolution de son époque.

Le monument représente le fondement de l'autorité des valeurs et de l'Autorité tout court qu'il exprime dans une rhétorique architecturale. L'autorité des valeurs ou des idéaux est l'écran médiateur qui établit et qui masque en même temps le pouvoir de ceux qui les utilisent pour leur domination. "Ce qui est exprimé", les valeurs, peuvent changer d'un régime à l'autre, mais le principe d'expression de l'Autorité et par conséquent du pouvoir de la classe qui la fonde ne change pas. Telle est la mémoire que le monument rapelle dans l'espace sensible et visible de la Ville.

C'est la raison pour la quelle beaucoup de monuments se conservent à travers les différents pouvoirs qui se succèdent dans l'histoire, pourvu qu'ils ne représentent pas trop directement les détenteurs et les bénéficiaires de ce pouvoir. Cet écran médiateur des valeurs dans le choix et l'expression architecturale de leur perennité est la garantie de la permanence du monument à travers plusieurs époques. Le XIXème siècle en est un exemple : passé la vague des destructions de la révolution de 89, l'avènement de l'Etat Bourgeois se marquera dans la Ville à travers modes de gouverner qui se succèdent (empire, monarchie constitutionelle, république etc...) par la captation et l'intégration dans la nouvelle Ville de l'ensemble des monuments de l'Ancien Régime. Mais du moment historique où ce qu'il représente réellement est mis à découvert, le monument devient un lieu précis où se réalise la lutte de classe et c'est la raison de nombreuses tentatives de leur destruction tant en 1789 qu'à l'époque de la seconde Commune de Paris en 1871.

Comprendre l'intégration des ensembles monumentaux baroques au "réseau' monumental bourgeois nous amène à comparer les traits qui les différencient.

Les ensembles monumentaux de l'Ancien Régime.

Les édifices monumentaux se limitent à cette époque à quelques institutions "exemplaires" : palais des souverains, résidences de l'aristocratie, lieux du culte national, écoles, collèges et instituts des grands Corps du régime, Palais de Justice, hospices et hopitaux. Le pouvoir monarchique s'est ici substitué lentement au pouvoir religieux du Moyen-Age pour prendre en charge les fonctions "nécessaires" et utilitaires qui relèvent de l'économie d'ensemble.

La plupart de ces édifices sont associés à un espace urbain caractéristique comme une place, une suite de places, une cour d'honneur, un jardin une esplanade, un cours planté d'arbres, des portes dans les ouvrages de fortification militaire ou fiscale. Ils ont une position privilègiée dans la structure urbaine et notamment dans la topologie et la géométrie du résea de tracés. Ce sont les édifices qui orientent, polarisent et donnent un sens à la morphologie générale de la Ville en formant les lieux principaux où convergent les vues délimitées par des compositions de pièces urbaines axialisées chargées de mettre en valeur les institutions du pouvoir et de célèbrer ses représentants. Les monuments de l'Ancien Régime ne sont pas encore organisés en "réseau généralisé" avec des voies qui les relient systématiquement. Ils entrent le plus souvent en relation deux à deux ou en groupes localisés, plus reliés en fait visuellement par certains éléments de leur rhétorique spatiale (les coupoles notamment) que par un réseau de percées véritable. Ils utilisent des éléments particuliers de la rhétorique ornementale tels que : coupoles, frontons, colonnes, pilastres, etc... composés selon les règles des Ordres d'architecture, ou encore de la rhétorique spatiale tels que : corps, avant-corps, soubassements, socles, colonnades, emmarchements, portails, avant-cours, arcs de triomphe, péristyles etc... Dans les espaces les plus évidemment montrés de ces édifices, comme leurs façades principales, on constate l'emploi de matériaux de qualité et de mise en oeuvre particulièrement soignée : pierre de taille et appareillages savants en ce qui concerne le baroque parisien.

Ici la fonction de représentation de l'Autorité détermine la structure des effets visuels (la perspective) qui elle même s'assujettit la logique constructive.

Le "réseau" monumental bourgeois.

Il est constitué par l'ensemble des édifices qui représentent ce que certains désignent sous le nom de "fonctions urbaines" - ou tranches de vie urbaine spécialisées et catégorisées selon la division du travail et son économie - . Cet ensemble tend à devenir exhaustif pour prendre en charge progressivement tous les aspects de la vie publique et il représente en ce sens le rôle croissant de l'Etat Bourgeois dans le contrôle de la vie quotidienne. A partir de cette époque il comporte des groupements d'édifices avec

leurs activités et fonctions économiques associées, organisés de façon hiérarchiques en "réseaux" (*).

L'espace urbain associé à chacun de ces édifices change de nature et devient un carrefour circulatoire. Le monument lui-même n'est plus que l'ornement d'un carrefour qui tend à devenir le véritable espace monumental et la transformation s'achèvera au XXème siècle où c'est le réseau de circulation dans son infrastructure même qui accède au statut monumental. Il représente alors la "nouvelle féodalité" ou l'autorité et le règne du spectacle de la circulation des marchandises et des personnes.

La position et la distribution de ces nouveaux monuments dans la morphologie urbaine est de plus en plus décidée par des "systèmes" de localisation précis qui correspondent à des organisations territoriales administratives hiérarchisées ("nation", département, ville, arrondissement, quartier, ilôt), elles mêmes constituantes ou constituées par le réseau circulatoire qui découle de l'économie distributive de la ville et de sa logique économique (**). Finalement ce réseau hiérarchise la structure urbaine plus qu'il ne la différencie et la qualifie.

Les éléments de la rhétorique spatiale et ornementale sont les mêmes que dans le régime précédent et ils s'affirment comme référence au passé, à l'exception de quelques programmes spéciaux qui, par leur ampleur, l'organisation spéciale qu'ils requièrent et les technologies nouvelles qu'ils utilisent, introduiront petit à petit des changements décisifs sur les quels s'appuira le langage formel de l'architecture "moderne" du XIXème puis du XXème siècle (***). Les nombreux recueils de "beaux exemples" publiés à cett époque confirment l'utilisation du langage traditionnel de l'architecture, toutes époques confondues.

Enfin dans le choix des matériaux et leur logique constructive, les techniques de maçonnerie en pierre de taille continuent à prévaloir dans tous les espaces sur les quels se concentre la structure des effets visuels de représentation. Ailleurs et surtout dans la couverture et le franchissement de grands espaces internes, la technologie s'enrichit de l'utilisation du fer et du verre.

La fonction de représentation de ces nouveaux monuments subsiste et elle se généralise à l'ensemble des espaces et édifices qui administrent les principales fonctions économiques urbaines maintenant monumentalisées en différents niveaux hiérarchiques. Ce qui existe réellement dans le réseau monumental bourgeois, c'est l'économisation,généralisée à la ville entière, de la vie quotidienne. Ce qui apparait représenté, c'est l'autorité de la classe qui l'administre. La structure des effets visuels qui a prévalu de

(*) Voir plus haut l'organisation typologique des édifices comme projet d'**administration** des biens et des personnes.
(**) Voir plus haut "le **schéma** ou système circulatoire".
(***) Ce sont les nouvelles halles de marché, les halls de gare, les galerie et palais des expositions universelles, les ponts, tours etc...

la Renaissance au Baroque est toujours à l'honneur, mais seulement comme moyen compositionnel assujetti à la logique de la distribution des activités économiques et de son réseau circulatoire.

Réseau de circulation et réseau d'édifices-institutions se complètent et achèvent leur union monumentale en marquant les lieux essentiels de la morphologie urbaine où s'exprime visiblement la nouvelle classe au pouvoir, dans une administration de la circulation comme dans une distribution de l'administration.

. La composition urbaine ou les restes.

En matière de composition urbaine, les architectes de cette époque n'innovent pas. On retrouve l'ancienne conception qui a prévalu depuis la Renaissance, celle du décor urbain, de l'apparence, avec une organisation principalement visuelle des pièces urbaines dérivées de la connaissance et de l'utilisation de la perspective et de ses effets spéctaculaires. Le nouveau décor est maintenant constitué par les monuments de l'Etat Bourgeois qui apparaissent au milieu des enfilades d'ilôts carrés à pans coupés - ou "patés de maisons de rapport" - dont ils structurent l'étendue. Les deux ensembles forment tour à tour le premier plan ou le fond de la scène où se déroule l'essentiel de l'action : la circulation économique des marchandises et des personnes. Entre les deux et dans les cas les plus avantagés d'"embellissement" (voies de premier ordre et boulevards de première catégorie) s'inscrivent les alignements d'arbres qui masquent en été les deux premiers niveaux d'appartements, concentrant ainsi le regard sur l'espace des magasins et des commerces.

Quelques disparitions.

Bien que d'inspiration Baroque, la syntaxe compositionelle ne s'applique qu'à une scène urbaine très appauvrie de ses éléments et de leurs effets donc en partie vidée de son sens. La "place" en tant que "pièce urbaine" disparait comme composant générateur d'un ensemble d'édifices. Elle se transforme en carrefour ou étoile circulatoire sans autres limites que celles qui découlent des directions fonctionelles des tracés et des impératifs locaux de la circulation. De même la "rue" s'efface en tant que "pièce", aussi bien en raison de son organisation de plus en plus subordonnée aux impératifs de la circulation (trottoirs, chaussée, terre-pleins, refuges etc...), que du fractionnement répété de ses limites par les nombreuses percées nouvelles qui se superposent à l'ancien réseau viaire. Les rues avec arcades, les passages couverts disparaissent à partir du second empire qui marque l'apogée du triomphe bourgeois. L'ilôt urbain qui accompagne les nouveaux tracés est de plus petite taille qu'à la période précédente. Il est saturé du premier coup par une densité de construction qui remplit dès le départ le maximum du gabarit légal autorisé. La cour des immeubles et édifices nouvellement construits disparait après la Restauration en tant que pièce majeure

et qualitative de la composition et se voit réduite à son rôle fonctionnel d'éclairage et de ventilation. Dès lors, l'ilôt de maisons de rapport est totalement extroverti et tire son caractère de la rue ou du boulevard qui le borde, c'est à dire des espaces commerciaux et de la circulation. La logique du lotissement l'emporte sur celle de la composition des qualités spatiales des pièces.

Dominance de la forme urbaine sur ses parties.

Les transformations du parcellaire, avec la forme principalement "résiduelle" des nouveaux ilôts, le mode de découpage en parcelles, l'alignement et le gabarit légal expriment formellement les exigences du shéma circulatoire d'ensemble de la Ville ainsi que celles de la logique générale du lotissement selon les règles du " nouvel espace réglementaire ". Combiné à l'effacement et la disparition progressive des anciennes "pièces urbaines" (places, cours, passages etc...), la totalité des édifices nouveaux (monuments-institutions, immeubles de rapport etc...) s'articulent directement et sans transition sur le réseau circulatoire d'ensemble qui, à partir de cette époque, résume à lui seul l'ossature de la forme urbaine.

Vidée d'une partie de son sens historique, la syntaxe compositionelle héritée de l'époque baroque devient une application systématique et réglementaire de recettes formelles qui recherchent la régularité de l'apparence abstraite, la symétrie forcée dans les directions de percées et dans les ordonnances de façade, de même que dans le découpage des parcelles de lotissement. L'utilisation préférentielle dans les tracés urbains des symétries de rotation correspond bien à la conception de l'époque dans l'organisation rationelle du traffic circulatoire : l'espace urbain tourne et se reproduit à son image pourrait-on dire...

On réalise la nature et l'étendue des transformations fondamentales de l'espace urbain parisien : le réseau systématique des percées, celui des édifices-institutions qui les accompagnent, le dessin des ilôts, la configuration règlée du parcellaire, l'articulation des nouveaux édifices aux ensembles urbains, montrent la dominance progressive de la morphologie urbaine sur ses composants et notamment sur ce type d'édifice que constitue la maison de rapport à cette époque. C'est la domination de la forme sur les parties - ou organisation forcée des matériaux - qui est aussi celle de la société et de sa structure sur les individus qui la composent.

- 2ème PARTIE

MAISONS A LOYER

"Ce qu'on a réalisé à Paris de commode, de mignon, de joli dans de petits espaces, par d'ingénieux arrangements intérieurs et une intelligente distribution, est inimaginable ; dans ces logements, il ne manque souvent que l'espace pour se loger."

C.Daly, R. G. A., 1852.

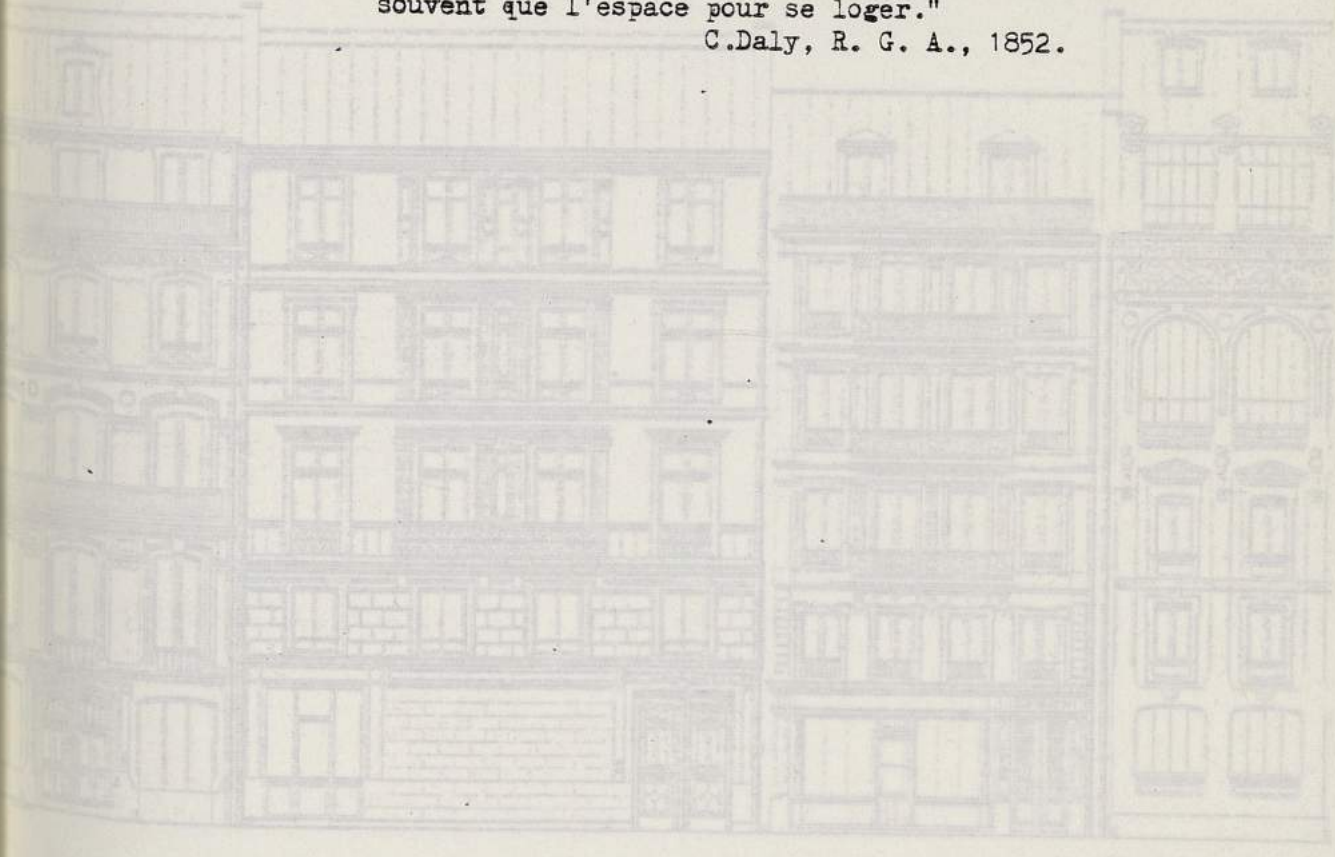

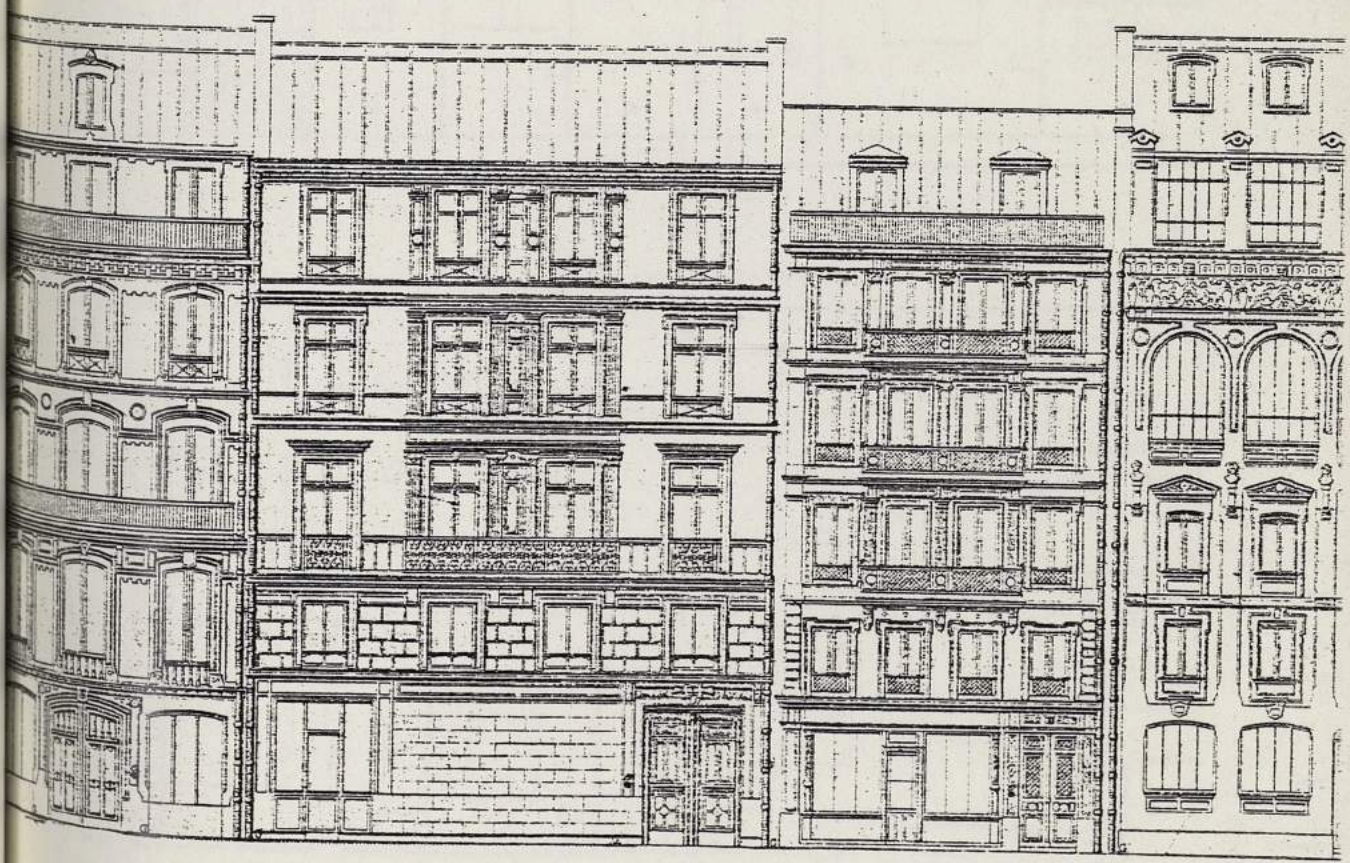

PREMIER EXEMPLE. MAISON A LOYER , PREMIERE CLASSE, N°3 RUE DE LA PAIX, PAR PAUL MESNARD, ARCHITECTE 96

DEUXIEME EXEMPLE. L'ILOT DE LA FONTAINE ST MICHEL, UN LOTISSEMENT DE LA VILLE DE PARIS EN MAISONS A LOYER DE DEUXIEME CLASSE, PAR DAVIOUD, ARCHITECTE 128

TROISIEME EXEMPLE. MAISON A LOYER AVEC MAGASIN, 113 BD ST GERMAIN, PAR CH. PEIGNET, ARCHITECTE 160

QUATRIEME EXEMPLE. MAISON A LOYER, ANGLE RUE NOTRE DAME DE LORETTE ET RUE BREDA 183

CINQUIEME EXEMPLE. TROIS MAISONS A LOYER, ANGLE RUE LAVOISIER ET RUE RUMFORT 196

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ORDRE DES TRACES ET LES PRINCIPES D'ORGANISATION DE L'APPARTEMENT BOURGEOIS 207

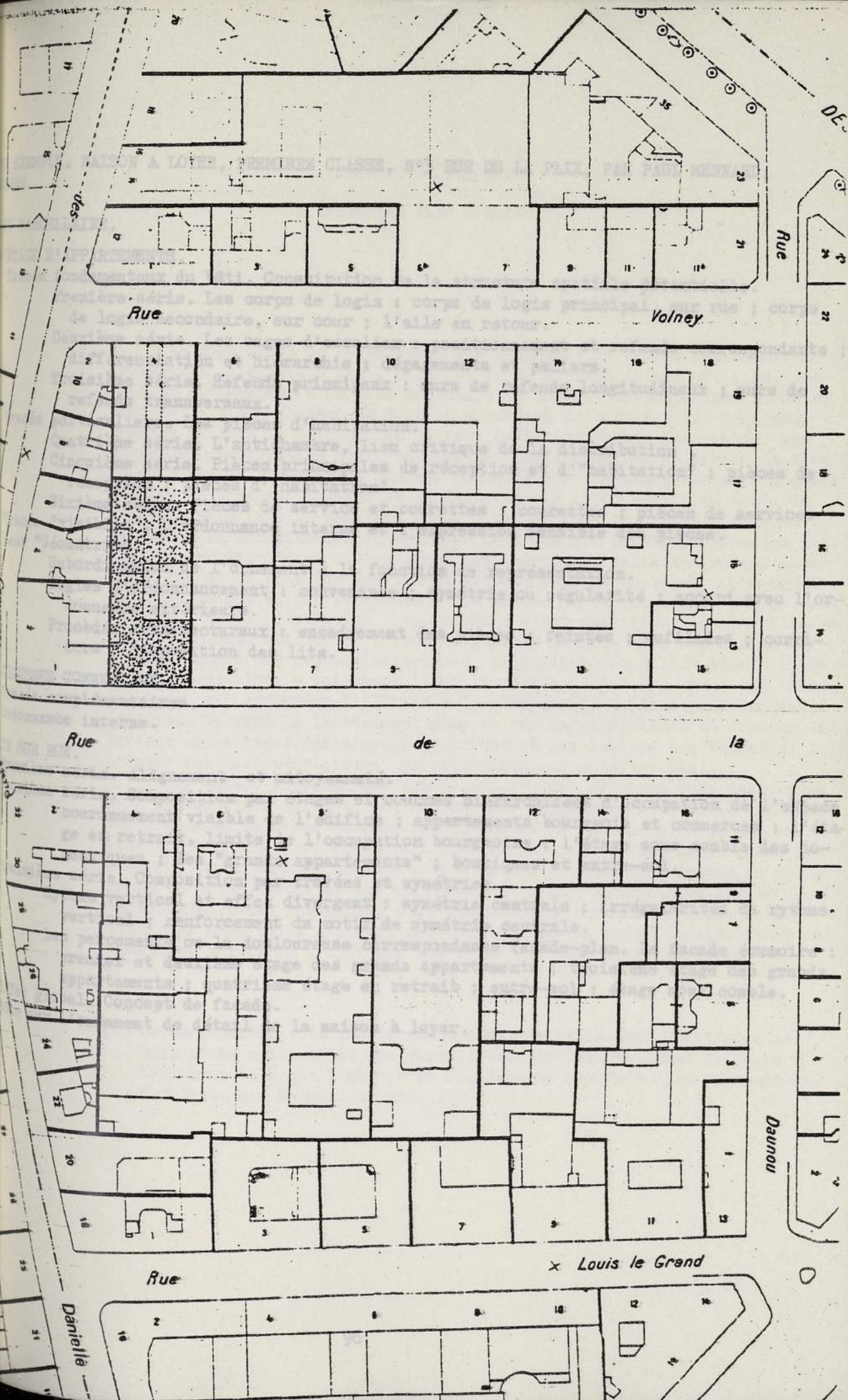
Rue
Volney
Rue
de
la
Rue
Capucines
Rue
Daunou
Louis le Grand
Rue
Danielle

IER EXEMPLE. MAISON A LOYER, PREMIERE CLASSE, N°3 RUE DE LA PAIX, PAR PAUL MESNARD, ITECTE.

E DU PARCELLAIRE.

D'ETAGE D'APPARTEMENTS.

Tracés fondamentaux du bâti. Constitution de la structure spatiale potentielle.

Première série. Les corps de logis : corps de logis principal, sur rue ; corps de logis secondaire, sur cour ; l'aile en retour.

Deuxième série. Les cages d'escalier : positionnement et refends correspondants ; différentiation et hiérarchie ; dégagements et paliers.

Troisième série. Refends principaux : murs de refends longitudinaux ; murs de refends transversaux.

Tracés particuliers. Les pièces d'habitation.

Quatrième série. L'antichambre, lieu critique de la distribution .

Cinquième série. Pièces principales de réception et d'"habitation" : pièces de réception ; pièces d'"habitation".

Sixième série. Pièces de service et courettes : courettes ; pièces de service.

Tracés "visibles". L'ordonnance interne et l'expression sensible des pièces.

Leur "Géométrie".

Subordination de l'ornement à la fonction de représentation.

Règles d'ordonnancement : convenance ; symétrie ou régularité ; accord avec l'ordonnance extérieure.

Procèdés architecturaux : encadrement des pièces ; feintes ; enfilades ; corridors ; disposition des lits.

E-CHAUSSEE COMMERCANT.

Tracés complémentaires.

Ordonnance interne.

TION SUR RUE.

Première série. Alignement et mitoyenneté.

Deuxième série. Composition par étages et couches hiérarchisées d'occupation de l'espace couronnement visible de l'édifice ; appartements bourgeois et commerces ; l'étage en retrait, limite de l'occupation bourgeoise ; l'étage sous comble des domestiques ; les "grands appartements" ; boutiques et entre-sol.

Troisième série. Composition par travées et symétries.

Rythme vertical et effet divergent : symétrie centrale ; irrégularités du rythme vertical ; renforcement du motif de symétrie centrale.

Les percements ou la douloureuse correspondance façade-plan. La facade écumoire : premier et deuxième étage des grands appartements ; troisième étage des grands appartements ; quatrième étage en retrait ; entre-sol ; étage sous comble.

Effet global. Concept de façade.

Note sur l'ornement de détail de la maison à loyer.

TRACE DU PARCELLAIRE

(Planches XLVI à XLIX)

La régularité de la parcelle sur la quelle se trouve cette maison bourgeoise s'explique par l'histoire de ce morceau de sol parisien, produit du lotissement d'un Bien National, le couvent des Capucines situé au nord de la place Vendôme et dont le découpage en lots a suivi dans ses grandes mailles la disposition du bâti de l'institution démantelée. Les nouvelles construction s'élèvent sur les fondations, murs, débris de murs ou de corps de bâtiment du couvent comme on peut le constater en comparant le plan de l'ancien couvent et le cadastre par ilôts établi au début du XIXème siècle (i). La deuxième phase , qui définit le parcellaire actuel, est due à la constitution du quartier de l'Opéra à partir de Napoléon III, avec la reconstruction du boulevard des Capucines, celle du tronçon nord de la rue de la Paix sur les tracés antérieurs, les nouveaux alignements des rues Daunou et des Capucines et la percée de la rue Volney sur le terrain de l'hôtel préexistant : on constate alors une refonte du parcellaire sur les grandes mailles de l'ancien (Planche XLVII), avec comme transformation majeure une régularisation des alignements de l'ilôt ainsi que de la taille des lots - notamment leur largeur de front sur rue - sur trois de ceux qui entourent l'ilôt et à l'intérieur de mailles précédemment définies. On vérifie incidemment dans ce cas la persistance du foncier antérieur comme trace définissant concrètement les limites des terrains d'opération des spéculateurs, propriétaires, architectes etc...

Cet aspect régulier des tracés $\alpha\alpha$, $\beta\beta$, $\gamma\gamma$ provient donc des traces de l'implantation initiale du couvent des Capucines qui était d'ailleurs composé avec la place Vendôme. La percée de la rue de la Paix, due au Plan des Artistes, prolonge l'axialité de la distribution de la place pour l'ouvrir et la composer avec d'autres tracés urbains monumentaux de cette époque et n'introduit aucune distorsion dans la configuration géométrique rectangulaire des parcelles. Ultérieurement la parcelle d'étude devait fusionner avec celle qui leui est contigue sur le fond, formant ainsi une traversée privée de l'ilot par une suite de cours et de passages.

(i) Cette particularité est courante dans l'histoire du parcellaire et bâti d'une ville telle que Paris : voir le démantèlement de Biens Nationaux tels que l'abbaye de St. Germain des Prés, les couvents des Théatins, des Bernardins etc...

La trace de l'ancien parcellaire délimite la profondeur du lot (ɣɣ), ce qui correspond à un des murs extérieurs de la cour de l'infirmerie de l'ancien Couvent de Capucines (bâtiments de l'aile Sud-Ouest) (i). Ceci produit avec l'alignement de la rue de la Paix une confortable profondeur de lot parisien permettant d'y insèrer deux corps de logis parallèlement à la rue (43,50m). Quant à la largeur du lot, elle est révèlatrice de la refonte du parcellaire puisqu'à la fin la grande majorité des parcelles de cet ilôt se trouvent avoir un front sur rue sensiblement égal, correspondant à environ sept travées habitables (2,20m à 2,40m, ici 2,35 x 7 = 16,55 mètres).

La position de la parcelle dans l'ilôt relève du cas courant de maison urbaine délimitée par deux mitoyennetés normales à la rue, c'est à dire d'"édifices en bandes" allignés sur rue. Cela signifie topologiquement une orientation vers la rue ou dépendance distributive vis à vis d'elle et une mise en commun nécessaire de certains composants du bâti avec les parcelles mitoyennes notamment en ce qui concerne les prises de lumière et aérations (cours, courettes) et certaines parties constructives (refends mitoyens transversaux).

A ce moment précis de constitution de la parcelle urbaine, nous remarquons qu'une suite fondamentale de choix ont déjà été opèrés, avant même d'avoir tracé le plan de l'édifice, et si l'on ajoute à ce lot aedificandi les documents et règlementations contractuelles de la ville, comme la nécessité impérative de construire selon l' alignement et de respecter le gabarit règlementaire - immédiatement "saturé" dans ce cas de maison à loyer, selon les raisons mêmes de l'existence économique de ce genre d'édifice - on obtient le "site artificiel" en quelque sorte, dans ses fondements concrets, c'est à dire produit de la logique foncière : si l'on veut parler de type d'édifice ou maison à loyer de cette époque, c'est bien là qu'il faut en chercher la raison infrastructurelle.

Position, taille, configuration géométrique ont été jusqu'ici les trois seules catégories formelles qui nous ont permis de retrouver la raison de ces choix - sinon celle des institutions qui les produisent -, ici : tracés urbains de voirie, logique de la propriété du sol et de sa division dans un lotissement.

Trois séries de tracés vont maintenant suffire à constituer l'édifice et les pièces externes qu'il engendre sur sa parcelle. On entre ici dans le domaine des choix plus individualisés parcequ'ils relèvent plus particulièrement de personnes facilement identifiables : maitre d'oeuvre et maitre d'ouvrage ou architecte dans le cas qui nous concerne .

(*) L'examen détaillé du plan cadastral au début du XIXème siècle (Atlas Vasserot et Bélanger), montre les constructions post-révolutionnaires (il s'agit ici du "Timbre Royal") insèrées dans les débris des ailes Nord-Ouest et Sud-Ouest du couvent, avec le remplissage ou la réutilisation des cours périphériques et notamment celles de l'infirmerie où se trouve précisément la parcelle d'étude.

PLAN D'ETAGE

(Planches LI, LIII à LVI)

. Tracés fondamentaux du bâti. Constitution de la structure spatiale potentielle.

Cette série de tracés constitue à la fois le bâti de l'édifice et les espaces externes que ce dernier contribue à définir ; on obtient la "matrice" des pièces, tant internes qu'externes, que l'édifice engendre sur sa parcelle. La première série définit le bâti par rapport au non-bâti, ce qui forme les deux cours ainsi que la contribution de cet édifice à la définition de la limite matérielle de la rue. La deuxième série positionne les escaliers et la distribution verticale complémentairement à la précédente. La troisième série place les structures de refend en fonction de la profondeur des corps de logis principaux et précise ainsi leur distribution horizontale par étages et la "qualité" des groupes de pièces qui les composent.

On peut qualifier le mode de génération qui suit, de "génération par édifices" - ici les différents corps de logis - ce qui le distingue d'un autre mode possible, plus qualitatif, mais aussi plus délicat à démontrer à un oeil peu exercé, la "génération par pièces" - ici pièces urbaines : rue et cours principalement (i).

Première série. Les corps de logis.

1i : Corps de logis principal, sur rue.
- position : Ce tracé délimite rue et cour, le "bord" privilègié du lot, en continuité sur rue avec le bâti des édifices du même ilôt et, sur cour, avec celui de la parcelle contigue dontils partagent ensemble l'espace-cour.
- taille : La profondeur de ce corps de logis correspond à une disposition en double distribution dont la dimension précise - ici 14 mètres - est l'ajustement "traditionnel" de plusieurs facteurs : la taille admise pour une pièce d'habitation d'un appartement sur rue de cette classe, compte tenu de leur usage et destination dans cette même classe, les portées courantes de plancher selon la technologie "économique" en usage - ici franchissement en travées simples par un jeu de solives métalliques parallèles dont l'écartement est règlé par le genre de hourdis - et les habitudes fonctionnelles de lumière et de ventilation qui nécessitent un rapport avec la hauteur sous plafond , réduite ici au minimum dans les étages supérieurs compte tenu du nombre de niveaux à loger dans le gabarit règlementaire: 17,55m de hauteur pour cette largeur de rue, avec un supplément situé à l'intérieur d'un rayon de 4,85m (voir le tracé de façade).
- forme: parallèle et en coincidence avec l'alignement de la rue, c'est à dire en conformité avec la géométrie du lot qui lui correspond.

1ii : Corps de logis secondaire, sur cour.
- position : Ce tracé délimite en fond de parcelle l'arrière cour et la cour principale et cela se fait en continuité avec la parcelle voisine de droite. On constitue de la sorte un deuxième côté d'une cour commune mitoyenne qui au rèz-de-chaussée se divise de chaque

(i) D'un point de vue formel séparé, il correspond à un mode de composition par division progressive de l'espace de la parcelle d'édification, ce qui caractérise d'ailleurs ce genre d'édifice, par opposition à un mode de composition par addition des composants du bâti (Voir le projet de François Franque, page 214sq.)

côté du mur mitoyen pour former les deux cours principales de chacune des parcelles. Le tracé suivant de l'aile en retour achèvera de les délimiter. De même l'arrière cour se compose ici avec celle de la parcelle voisine, ainsi qu'avec les cours principales des parcelles situées de l'autre côté de l'ilôt : l'ensemble forme aux étages supérieurs une vaste cour commune, de statut hybride, qui permet d'éclairer sensiblement les corps de bâtiment en fond de parcelle. On obtiendra finalement une composition sur 4 parcelles, qui donne 2 cours communes séparées au rèz-de-chaussée en 6 cours particulières. L'ajustement de ce tracé se règle dans la profondeur de la parcelle par rapport à la taille des composants – épaisseur de ce corps de logis et largeur de l'arrière-cour – et en relation avec la redivision de chaque étage en appartements (partition de l'aile en retour).
– taille : La logique est la même que pour le corps de logis précédent , avec comme différence signifiante la réduction de son épaisseur à 12 mètres, ce qui exprime quantitativement la hiérarchie des corps de logis par rapport au privilège, fondamentalement bourgeois, d'une position sur rue (i). Cette hiérarchie s'exprime encore dans la taille du découpage des appartements par étages – les appartements sur rue seront plus grand que ceux sur cour – de même que dans les dimensions et la composition de l'arrière-cour.
– forme : La forme de ce corps de logis secondaire s'accorde avec la géométrie de la parcelle, mais elle entre d'abord en composition avec la cour principale qui doit être ici maintenue régulière, parceque "vue" de la séquence d'entrée.

1iii : L'aile en retour, sur cour.
– position : Comme son nom l'indique, cette aile est adossée sur une des limites mitoyennes de la parcelle, en symétrie bilatérale avec celle de la parcelle voisine. Elle assure de ce fait la continuité du bâti sur la parcelle étudiée entre les deux corps de logis définis précédemment.
– taille : Le choix du nom est ici encore signifiant, puisque l'"aile" se réfère au corps dont elle est un membre subordonné. L'adossement sur un bord de la parcelle avec l'impossibilité d'y prendre jour sans la création de courettes, définit l'épaisseur de ce corps de logis (ici : 6,20m) qui est en simple distribution.

(i) Ce privilège de position sur rue marque ici la différence avec les demeures aristocratiques des siècles précédents, dont les corps de logis principaux se placent à distance de la rue, entre cour et jardin.

- forme : Ce tracé achève de constituer le bâti et les cours, caractéristiques des constructions de cette époque et dont les formes, resituées sur la parcelle d'édification, en épousent toujours plusieurs contours, prenant ainsi l'aspect de C, L, E, F, O, U, A, etc... et se composant à leur tour avec les parcelles contigues, elles produisent d'autres configurations plus complexes. Mais toujours, l'alignement sur rue et la cour en restent les composants fondamentaux. Ici deux "F" et deux "L" forment un "8" en composition sur quatre parcelles.

Cette première série de tracés définit donc l'essentiel de la structure porteuse, c'est à dire la "cage" de l'édifice : murs mitoyens, murs de facade sur rue et sur cour, ainsi que certains refends situés dans le prolongement immédiat de ceux-ci.

Deuxième série. Les escaliers.

2i : Positionnement des cages d'escalier et des refends correspondants.
- position : Elle est choisie dans les angles de la cour principale, ce qui permet traditionnellement de desservir à chaque fois deux corps de bâtiment, mais à cheval sur l'aile en retour et chacun des corps de logis, ce qui produit un gain de place pour des pièces d'habitation et de service en jour direct, tout en conservant la même possibilité pour les cages.
- taille : Elle découle de la composition conventionelle des parties de ce type d'escalier (hauteur de marche, giron, emmarchement, vide de cage et balancement) dans le rôle qui leur est affecté d'escalier principal ou "grand escalier" - par opposition à l'escalier de service -. Au delà de leur fonction distributive, ils sont les composants privilègiés de l'édifice chargés de représenter la classe de ses habitants : leur taille, de même que le luxe de leur décoration, sont dans ce domaine des traits signifiants (1ère classe).
- forme : elle caractérise le type d'escalier le plus couramment choisi à cette époque : escalier à quartier tournant avec limon à l'anglaise.

2ii : Différentiation et hiérarchie des escaliers.
- position : La cage d'escalier la plus éloignée se sépare en deux parties : escalier principal pour le deurième corps de logis et escalier de service commun à l'immeuble. Ce dernier préfigure la destination dominante de cette aile en retour qui sera consacrée principalement aux pièces de service.
- taille : L'escalier de service est plus petit que l'escalier principal ; sa taille est minimale.
- forme : Dans leur positionnement et leur sens, les deux escaliers s'opposent et se "tournent le dos".

2iii : Dégagements et paliers
- position : Ils permettent une double distribution, principale et de service, autour de chaque cage.
- taille : Dégagements et paliers de service sont réduits au minimum. Ailleurs, ils sont plus larges et correspondent à la classe de l'édifice.
- forme : Les espaces résiduels ainsi formés seront utilisés pour des placards ou des conduits de cheminée.

Troisième série. Refends principaux.

3i : Murs de refends longitudinaux.
- position : Situés au milieu des deux corps de logis principaux, ils les recoupent afin de constituer des portées de plancher courantes selon les matériaux et technologies en usage.
- taille : les deux séries d'espace ainsi délimités de chaque côté sont légèrement inégales en profondeur, ce qui sera signifiant de la hiérarchie des pièces ainsi que des espaces qui bordent chaque corps de logis : rue et cour, cour et arrière-cour.
- forme : Murs de refend ou poutres de refends joignent le plus directement possible les parois qu'elles contribuent à rigidifier : parois planes ou direction droites traduisent ici le "bouclage" des efforts de traction dans l'édifice.

3ii : Murs de refends transversaux.
Ils se placent dans le prolongement des murs de façade de l'aile en retour ou correspondent aux cages d'escalier (voir tracé 1iii, interrompu à sa rencontre avec le refend longitudinal du corps de logis sur rue, afin de se plier aux exigences de la distribution des pièces sur rue, ainsi que les tracés 2i des escaliers).

Il est intéressant de remarquer qu'à ce moment, les trois séries de tracés que l'on vient de décrire ont suffi à définir dans sa presque totalité la structure fondamentale des espaces que l'édifice peut engendrer sans transformations majeures - à l'exception près de deux murs de refends secondaires (voir tracés 4 et 5i) -. Plan de rèz-de-chaussée comme plans d'étages se trouvent ici constitués dans leurs traits essentiels (i) et les pièces qui y trouveront place, bien qu'elles ne soient pas encore tracées précisément ni même visibles dans leurs délimitations finales, n'en sont pas moins déjà là avec leurs qualités : être sur cour, être sur rue, être sur arrière cour, être loin ou près de l'escalier, avoir tel ou tel prospect etc... Puisque ces tracés correspondent à la structure constructive, on constate que celle-ci est ici le constituant primaire des "pièces" et de leur différentes qualités. La structure constructive définit ici presque la totalité de la structure spatiale.

(i) Pour obtenir le plan de rèz-de-chaussée, il y a lieu de remplacer les parois porteuses qui correspondent aux murs de refends des tracés 3 par des points porteurs selon les mêmes tracés, puis d'ajouter le tracé du passage de porte cochère dont la partie manquante n'existe dans les étages supérieurs que sur une section réduite, entre le salon et la chambre à coucher principale de l'appartement sur rue (voir les tracés complémentaires du plan de rèz-de-chaussée).

Tracés particuliers. Les pièces d'habitation.

Cette série de tracés développe et particularise les précédents puisqu'elle définit les pièces d'habitation au sens conventionnel de ce terme, leurs groupements ainsi que les caractéristiques de leur distribution. Dans cette sorte d'édifice, c'est la série "fonctionelle" par excellence parce qu'elle précise le mode d'habiter et l'art de sa distribution qui se réduit le plus souvent à celui de son économie. On y constate la spécialisation fonctionelle de l'usage des pièces ainsi que de leurs usagers, ce qui aboutit à une séparation des circuits et des classes sociales : les nouveaux maîtres bourgeois dans les pièces de réception et d'habitation et leurs domestiques dans les pièces de service - avec l'étage d'habitation qui leur est réservé dans les combles -. De même on y voit se développer les dispositions et les commodités "hygièniques" de l'époque qui est aussi celle de l'apparition du "confort bourgeois" qui triomphe aujourd'hui.

Quatrième série. L'antichambre, lieu critique de la distribution.

- position : Le choix de son emplacement résume le problème dominant la distribution des maisons à loyer en appartements bourgeois : c'est là que doivent aboutir deux courants de circulation distincts, celui des maîtres et celui des serviteurs. Son existence et sa position préfigurent les groupements de pièces et leurs oppositions de telle sorte que les meilleures places dans chaque corps de bâtiment soient affectés aux pièces de réception et d'habitation, en laissant le reste aux pièces de service. La position de l'antichambre caractérise l'économie de la distribution compte tenu de l'emplacement des cages d'escalier. Elle place les antichambres en articulation topologique entre les deux corps de logis et l'aile en retour dont le rôle majeur sera d'accueillir la plupart des pièces de service. Cette position centrale ne permet malheureusement pas la prise de jour directe qui s'impose pour des appartements de cette classe. A ce choix est donc liée l'adjonction de courettes (i).
- taille : Elle est représentative de la classe de ce type de maison de rapport où l'on est loin encore de la superficie minimum que l'on peut constater dans presque tous les appartements bourgeois de 3ème classe. La différence de taille entre les deux antichambres est encore significative de la hiérarchie de position entre appartements sur rue et cour et appartements sur cour et arrière-cour.
- forme : Elle est en accord avec la géométrie des murs de façade et des structures de refend définis précédemment. (ii) .

(i) Pendant longtemps encore dans ce type d'édifice, position et forme de l'antichambre serviront à montrer l'ingéniosité du plan et de son architecte.
(ii) Un des tracés de cette série se combine avec le positionnement d'un mur de refend secondaire de l'aile en retour.

Cinquième série. Pièces principales de réception et d'"habitation".

5i : Pièces de réception.

- position : Pour chaque corps de logis, le positionement est révèlateur de la hiérarchie construite sur les lieux fondamentaux de l'édifice. L'appartement sur rue, le mieux placé, offre son meilleur emplacement, sur rue, au centre de la façade, au salon, pièce de réception par excellence, qui doit concentrer en lui le plus grand nombre de qualités bourgeoises. La salle à manger qui réclame aussi un liaison directe avec l'antichambre et le groupe des pièces de service, se trouve ainsi placée en retrait, sur cour. Cette disposition se retrouve également dans l'appartement du second corps de logis et sur ce simple choix répété , on vérifie une fois de plus la hiérarchie suivante, significative de l'habitation bourgeoise : rue d'abord, cour ensuite, arrière-cour enfin .
- taille : Variable quantitative signifiant par excellence la valeur que le bourgeois accorde aux lieux, elle confirme la hiérarchie précédente ainsi que la priorité donnée au salon où l'on "représente" sur la salle où l'on "réalise" (salle à manger) : le salon est plus grand que la salle à manger.
- forme : Les deux sortes de pièces sont légèrement centrées avec une légère orientation de leurs diamètres vers les baies et les "pièces" extérieures sur les quelles elles offrent vue : rue et cour.

5ii : Pièces d'"habitation".

- position : Elles se partagent le reste des deux corps de logis, tantôt sur rue, tantôt sur cour ou arrière-cour. On distingue deux groupes de pièces, l'un situé au delà des pièces de réception, et commandées par celles-ci, l'autre en liaison directe avec l'antichambre ou le palier du grand escalier, constituant ainsi des pièces plus indépendantes à l'écart de la distribution et à l'usage de personnes particulières (amis, fils de famille encore célibataire).
- taille : Selon la taille et la distribution de la pièce, avec le nombre et la position de ses accès, on peut distinguer deux sortes de chambres correspondant à des positionnements de lits différents : lit de milieu dans les grandes, lit de coin dans les petites.
- forme : Les grandes chambres sont centrées et s'orientent comme le pièces de réception, les petites sont beaucoup plus axialisées et leur plus petite dimension correspond à celle permise par la largeur d'une baie , ce qui donne parfois de pièces ayant juste 2 mètres de largeur.

Antichambre, pièces de réception et pièces d'habitation se voient en outre organisées en séquences particulières - ou enfilades - ce qui induit des contraintes de composition quant à leurs formes, tailles et positions respectives de même que dans la disposition de leur baies (voir plus loins "procèdés").

Sixième série. Pièces de service et courettes.

6i : Courettes.

Ces "pièces" externes sont caractéristiques de ce genre d'édifice puisque leur présence résume à la fois les nécessités de l'économie du plan avec le remplissage maximum de la parcelle à construire et les exigences contemporaines de confort bourgeois, notamment en ce qui concerne la ventilation et l'éclairage naturel des locaux de service. On peut considèrer les courettes comme des pièces de service externes, incorporées au bâti. Le plus souvent elle n'apparaissent que dans les étages d'appartement. Leurs parois sont habituellement "portées" - ossatures en pans de fer ou pans de bois - ce qui permet justement de les placer là où la ditribution des appartements le demande, alors que celle du rèz-de-chaussée pour des raisons spécifiques - présence de boutiques, arrière-boutiques, passages ou dégagements conduisant aux escaliers d'entre-sol - nécessite souvent des dispositions contraires.Finalement,la courette n'est qu'un élément secondaire de la structure constructive, une trémie dans les planchers et ceci explique que par la suite bien d'entre elles aient été remplies et supprimées.

- position : Elle découle de leur rôle fonctionnel qui est d'amener lumière et aération aux locaux qui en sont dépourvus du fait de leur situation centrale, loin des emplacements en bordure de rue ou de cours qui sont affectés en priorité aux pièces de réception et d'habitation. Le plus souvent elles bordent la mitoyenneté. Leur nombre et leur position particulière s'ajuste au shéma distributif des pièces et à leurs groupements "fonctionnels" : d'une part les pièces et dégagements destinés au personnel de service, avec comme nous l'avons mentionné plus haut le rôle supplémentaire d'éclairer l'antichambre, d'autre part les pièces d'habitation des maîtres avec leurs chambres et cabinets divers dont elles constituent le pivot.
- taille : Elle dépend de la destination des locaux qui s'organisent autour d'elles : minimale
et réduite à une simple gaine de ventilation à chaque fois que cela est possible, comme pour certains cabinets de toilette des pièces d'habitation, plus généreuse et équivalente à celle d'une petite pièce de service lorsqu'elles doivent éclairer l'antichambre.
- forme : Elle participe de la géométrie générale en s'accordant le mieux possible avec les nécessités distributives et constructives (dégagements, trémies et facades portées) et le plus souvent elle est centrée (nécessité fonctionelle de prise de lumière et de ventilation).

6ii : Pièces de service.

Le groupement des pièces de service exprime les catégories de l'habiter bourgeois, aussi bien dans la destination des pièces que leur distribution. Ici, le plan les distribue en deux groupes distincts. Le premier est celui des pièces rattachées à l'escalier de service, où l'on trouve cuisine, chambre de cuisinière, dégagements, cabinets à l'anglaise, le tout accèdant aux pièces de réception à travers l'antichambre et sa courette. Le deuxième sert les chambres d'habitation des maîtres. Il est commandé par celles-ci et souvent organisé autour d'une autre courette.

- position : Ces deux groupes de pièces ont une position centrale, tant dans leur distribution que leur localisation à l'intérieur du bâti. Mais tandis que l'un bénéficie d'une double accessibilité - par l'escalier de service (accès des domestiques) et par l'antichambre (accès des maîtres) -, l'autre se situe à l'écart et vers le centre des chambres d'habitation de la famille bourgeoise. La cuisine possède un statut particulier : bien que rattachée au premier groupe par sa liaison avec l'escalier de service, elle s'en trouve écartée par un long corridor, jusqu'à se trouver presqu'extérieure à l'appartement avec une vue sur celui-ci à travers la cour sur la quelle elle prend lumière et aération. Ici la cuisine n'est pas définie résiduellement - c'est à dire ce qui reste après la constitution des autres pièces - mais simplement éloignée le plus possible du corps de logis principal, ce qui la rapproche de l'autre où, par ce voisinage, les appartements qui s'y trouvent confirment encore leur statut inférieur . Cette mise à l'écart des odeurs caractérise le mode d'habiter de la classe dominante de cette époque.

- taille : A l'exception de la cuisine qui ici a une taille comparable aux autres pièces d'habitation, la taille des pièces de service est le plus souvent définie par celle de l'équipement qu'elles contiennent : le lit du domestique, la cuvette des lieux à l'anglaise ou celle de la toilette. Le nombre de ces pièces dépend du train de vie ; il est plus élevé dans l'appartement sur rue destiné aux familles bourgeoises les plus aisées. La taille des pièces de service de l'appartement sur cour est, dans cet ordre des choses et des personnes, également inférieure à celle de leurs homologues sur rue.

- forme : La forme de ces pièces est dans la plupart des cas définie résiduellement, ce qui veut dire que leurs limites se composent et se plient à celles des pièces définies précédemment (chambres à coucher, escalier principal etc...).

Tracés "visibles". L'ordonnance interne et l'expression sensible des pièces.
Leur "Géométrie".

Cette dernière série confirme et achève les précédentes. C'est la série la plus immédiate et la plus visible puisque c'est elle que l'on perçoit d'abord lorsque l'on habite ou l'on visite cette sorte d'édifice, mais c'est aussi la plus superficielle et la moins constituante - bien que la plus expressive - de ces lieux et espaces de la bourgeoisie triomphante (i) : l'ornement et les codes ornementaux de cette époque y trouvent leur emploi le plus achevé dans leur fonction de représentation . C'est en effet précisément à travers l'ordonnance interne des pièces et leur ornement que la bourgeoisie "représente" - et masque verrons-nous - son être. Elle finira même par s'identifier dans ce mode de représentation et dans la fonction de représentation tout court. La mentalité sociale ne s'y est pas trompée puisqu'aujourd'hui encore - et malgré les assaults répétés de la nouvelle esthétique internationale du siècle qui va suivre , qui cherchera à éliminer l'ornement pour le retrouver dans la façon ou mode de fabrication de masse (l'esthétique de la consommation marchande généralisée) (ii)- l'expression "appartement bourgeois" renvoie toujours dans le langage courant à l'image de cette époque.

Subordination de l'ornement à la fonction de représentation.

C'est dans le choix de l'ornement et son usage que s'exprime le mieux le paraître de la nouvelle classe au pouvoir qui revêt les habits de celle qu'elle a abattue ; de ses habits - ou plutôt des restes de ceux-ci, qu'elle a pu entrevoir et interprêter à travers sa raison purement quantitative. Dans la maison de rapport on retrouve une réduction quelque peu dérisoire des intérieurs aristocratiques avec une utilisation composite et systématiquement règlée des codes ornementaux classiques ainsi que des matériaux par où ils s'expriment. L'ornement de l'appartement bourgeois n'est pas l'expression de la qualité poétique de ses pièces, ni même une composition originale de quelque sorte, c'est un plaquage d'éléments et de règles d'usage codifiés en systèmes selon une logique dont le rôle essentiel est de représenter les différentes couches de la nouvelle classe possédante selon les lieux et espaces qu'elles habitent respectivement, hiérarchisés à l'exacte mesure de leur fortune (iii). L'ordonnance des pièces, le choix des matériaux visibles, celui de leur ornementation - qualité comme quantité - expriment point par point la hiérarchie de fortune des occupants et dans chaque appartement ainsi "classé" on retrouve un second ordre des pièces entre elles qui se voient ornées et rangées selon la valeur que le bourgeois doit leur attribuer en rapport avec leur destination - c'est à dire selon le mode d'habiter de sa classe -

(i) C'est la plus représentative si l'on considère la classe bourgeoise pour ce qu'elle est réellement et historiquement : la classe du mensonge.
(ii) Voir les attaques lancées dès cette époque en Angleterre et au tournant du siècle suivant dans toute l'europe contre l'ornement (A.Loos..)
(iii) Des tentatives analogues avaient déjà eu lieu à la fin de l'Ancien Régime : elles témoignaient de la progression de la mentalité bourgeoise qui exprimait déjà une de ses constantes dans l'histoire : amour de l'ordre et de la hiérarchie dans une société où chacun trouve une demeure de conception et d'ornement convenable à son rang (voir J.F. Blondel, "Cours d'Architecture" et le principe de "convenance").

La mise en harmonie à l'intérieur de chaque pièce ainsi que de l'ensemble des pièces entre elles s'opère selon un code dont la clef de lecture est fort simple puisqu'elle se déduit de la fonction de représentation. Plus une pièce est régulière dans le placement de ses baies, plus richement elle est ornée, plus grande est sa valeur dans la logique de l'habiter bourgeois. Plus un appartement possède de pièces régulières et plus elles sont ornées, plus grande est la fortune de ses habitants. Et réciproquement. Le code ornemental exprime concrètement deux types de hiérarchies : d'une part celle posée sur les pièces selon leur destination - pièces des maîtres et pièces des domestiques - et d'autre part celle qui existe entre les appartements selon leur position et leur taille et qui reflète la fortune des occupants. On retrouve donc dans l'étude de détail de chacune des pièces la confirmation des tracés précédents : les pièces de représentation - antichambre, salon, salle à manger - sont plus ornées que les pièces d'habitation - les chambres à coucher - et les pièces de service ne le sont pas dutout. La hiérarchie entre appartements sur rue et sur cour qui ne s'exprime ici que par la différence de taille, trouvera sa traduction ornementale dans les ordonnances des façades extérieures. Le même raisonnement s'applique à l'ensemble de l'édifice : étages d'appartement et étage de comble, grand escalier et escalier de service etc... ainsi qu'aux pièces qui permettent de comparer les classes d'édifices de rapport entre eux : passage de porte cochère, vestibule, escaliers, boutiques, magasins.

Notons dans l'exemple étudié que la délimitation visible des pièces s'arrête à la série de tracés précédente : à l'exception des cages d'escalier, il n'y a pas comme on peut le rencontrer dans d'autres exemples, de redéfinition des limites des pièces à l'aide de cabinets et de cloisons supplémentaires introduisant de nouvelles caractéristiques géométriques de clôture qui permettent de qualifier et d'ordonner les différentes pièces de l'ensemble. Ici tout cela se fait directement à l'aide de l'ordonnance intérieure et de ses codes ornementaux qui, dans ce cas, prennent en charge la plus grande partie de l'expression des qualités sensibles des pièces.

Règles d'ordonnancement.

Les règles de l'ordonnancement de l'intérieur bourgeois sont fort simples : tirées de celles utilisées pour les demeures aristocratiques, elles en sont comme nous l'avons déjà mentionné une récupération sommaire, composite et systématique. L'étude de cet exemple permet d'en dégager les principales :

1 - **Convenance.**

L'ornement, ou plutôt la quantité d'ornement, doit s'accorder avec la destination des pièces et la fortune de l'occupant. Il doit s'offrir le plus possible aux yeux des visiteurs dès le premier coup d'oeil : il s'étale par conséquent dans les pièces de réception :

antichambre, salon, salle à manger, sans oublier les prolongements extérieurs de l'appartement qui composent la séquence d'entrée : porche, passage de porte cochère, vestibules, grand escalier.

2 - Symétrie ou régularité.

La régularité maximum est l'idéal recherché.
Malheureusement toutes les pièces ne peuvent en bénéficier également : seuls les appartements les mieux placés et les pièces les plus "nobles" y auront droit. Lorsqu'il s'agit de décider de l'agencement des parois visibles qui composent finalement chaque pièce et de choisir la forme de leurs limites sensibles, une question de même ordre se pose et qui lui est dialectiquement liée, celle de savoir comment disposer les percements dans les parois qui délimitent chaque pièce. Une mauvaise disposition peut en effet détruire complètement la continuité de la clôture, donc l'identité de la pièce, ou, ce qui revient au même, faire disparaitre sa forme géométrique - le plus souvent simple et régulière -. La mise en harmonie des parois et des baies de la clôture finale qui constitue chaque pièce s'opère en plaçant portes, fenêtres, niches, trumeaux, cheminées ainsi que les ornements qui les accompagnent en composition avec les éléments de symétrie de chaque pièce qui se trouvent ainsi révélés à travers les percements ou les déformations de la paroi. Dans le cas de l'intérieur bourgeois, les éléments ci-dessus se trouvent placés le plus règulièrement possible dans un rapport simple et immédiat avec les "diamètres" ou les plans de symétrie principaux de chaque pièce. La décoration finale de ces éléments, c'est à dire leur expression matérielle visible se voit règlée dans le détail par les Ordres et leurs règles de composition simplifiées à la mesure de la richesse de chaque appartement.

3 - Accord avec l'ordonnance extérieure.

Cette composition entre ordonnance interne et externe dépend de l'habileté de l'architecte, mais aussi de la "classe" de l'édifice et de la disposition de la parcelle à construire selon la quantité de logements que l'on veut y faire tenir. L'exemple ici présenté n'offre que peu de difficultés avec la relative générosité d'espace qu'offre une maison de rapport de première classe divisée en appartements pour bourgeois aisés, l'ensemble étant situé sur un lot des plus réguliers. La difficulté devient plus grande quand chaque centimètre superficiel compte pour le rapport du capital engagé - et c'est surtout le cas des maisons de troisième classe - ou dans le cas de lots très irréguliers comme cela se produit à la limite de l'ancien parcellaire. Ici, la largeur du front sur rue, la taille des cours et le choix d'un nombre impair de travées ~~ont~~ facilité grandement la tâche de l'architecte comme nous le verrons dans l'étude de la façade : il n'y a pas ou peu de conflits avec les dispositions de l'ordonnance intérieure - à l'exception des trumeaux des baies latérales de façade dont l'étroitesse a rendu difficile le placement des cheminées : le remplissagee maximum du plan de chaque étage produit ici ses premières dérogations (voir tracés de façade 3iii) -.

Procèdés architecturaux.

Quelques procèdés illustrent les principes précédents dans ce qu'ils aident à exprimer et souligner l'identité de chaque pièce dans sa volonté d'être différente des autres.

1 - Encadrement des pièces.

Le premier procèdé, classique, consiste à exprimer fortement les limites de chaque pièce à l'aide de la disposition des matériaux de revêtement de sol ou de plafond : les corniches qui encadrent le plafond, accompagnées de motif décoratifs (brindilles, rosaces etc...) se reproduisent à des rythmes divers, de même que les bordures de parquet ou de carrelage contribuent à renforcer la définition de chaque pièce. Le changement de texture et de couleur des matériaux (bois, plâtre, marbre, stuc) de même que leur agencement (parquets à bâton rompus, points de hongrie, parquets compartimentés etc...) accentuent cet encadrement. C'est, rapellons-le, un des moyens primaires de la définition d'un espace (ii). Dans chaque pièce de réception ou d'habitation, le lustre et les "patisseries" qui l'entourent contribent au centrement et soulignent encore ce mouvement d'encadrement en lui donnant son unité.

2 - Les feintes.

Le désir de régularité dans la disposition des portes de certaines pièces, comme le salon et la salle à manger, s'exprime par l'adjonction de portes feintes placées dans les lambris ou faux lambris afin de placer de la façon la plus "noble" et symétrique cheminée et trumeaux.

3 - Les enfilades.

La communication entre les pièces se fait selon les trois groupements déjà mentionnés, mais en plus de ces nécessités distributives et à chaque fois que cela est posssible, on essaye de disposer des enfilades le long des façades, comme cela se faisait sous le régime précédent. Malheureusement, du fait de la mitoyenneté, ces enfilades ne débouchent sur aucun jardin ni vue lointaine : elles permettent seulement dans le cas de l'appartement sur rue de faire communiquer les pièces plus aisément en cas de réception et d'avoir un meilleur contact avec le spectacle de la rue. Cet appartement sur rue est le seul d'ailleurs à possèder une deuxième enfilade normale à la précédente, celle qui fait communiquer le palier du grand escalier, l'antichambre, le salon et le balcon extérieur, la vue venant se terminer sur l'autre côté de la rue. L'appartement sur cour ne possède pas d'enfilade semblable et celle du premier genre est réduite à la simple communication de deux ou trois pièces, trait supplémentaire qui confirme la hiérarchie de position. Une des conséquences de cette liaison des pièces le long des façades est que toutes les pièces possèdent une double distribution - ce qui est un potentiel appréciable en comparaison avec les dispositions du siècle suivant -.

(i) Dans l'effet résultant, cette impression de différence dans les pièces, est, à notre avis, très superficielle si l'on compare avec les suites de pièces dans les édifices d'autres époques - et notamment de la période néo-classique qui précède - (Voir Chapitre Quatrième : "Sur d'autres exemples dignes d'être cités").

(ii) Le même procèdé est utilisé au rez-de-chaussée dans la cour, les boutiques, et bien entendu au plafond du passage de porte cochère ainsi que sur le sol des vestibules, en correspondance avec les ordres dont ces pièces sont décorées.

4 - Corridors.

En dehors des enfilades, la communication entre pièces se fait par des corridors et cela principalement pour les pièces de service ou encore par des dégagements à travers des cabinets divers. Le premier procèdé se répète toujours dans les habitations bourgeoises de cette époque : le corridor restera longtemps le signe de la séparation entre maîtres et domestiques. Le deuxième est ce qui reste de l'ancien mode de communication par "sas" utilisé dans les appartements privés ou de commodité des résidences aristocratiques de l'ancien régime.

5 - Disposition des lits.

Enfin, dans la composition des pièces d'habitation et notamment des chambres à coucher, on constate que l'alcôve disparait pour faire place à une disposition similaire du lit, placé cette fois librement dans la pièce, comme les autres éléments du mobilier. La position du lit reste encore intègrée dans l'ordonnance des pièces, même lorsqu'il s'agit d'un lit de coin : la cheminée qui équipe chaque chambre se trouve alors déplacée vers la paroi extérieure, jusqu'au milieu du trumeau dont on retranche l'espace du lit, ce qui permet une répartition symétrique des lambris ou faux lambris. L'effet global n'est pourtant pas très concluant, car cette symétrie dans l'agencement des parois n'est pas accompagnée par le dessin des plafonds et parquets .

REZ-DE-CHAUSSEE COMMERCANT

(Planches L, LVII, LVIII, LX)

Si l'on considère la raison-d'être de cet édifice, il est normal de présenter le rez-de-chaussée après le plan d'étage. L'édifice, rapellons-le, est une maison de rapport et même le taux plus élevé des loyers commerciaux ne peut surpasser celui d'un appartement bourgeois multiplié par quatre ou cinq, nombre d'étages en appartements. La disposition des éléments structuraux de l'édifice : parois et points porteurs, murs de refends, escaliers, cour, arrière-cour, passage de porte bâtarde, sont donc dans ce cas commandés par les étages supérieurs : l'ordre des appartements bourgeois inclut celui des commerces

Il faut donc reprendre à ce niveau, à peu de choses près, les trois premières séries de tracés du plan d'étage courant qui définissent : (1) le bâti et le non-bâti, (2) la distribution verticale - et ici sa trace au sol -, (3) les structures de refend, l'ensemble formant la "cage" de l'édifice avec l'impact au sol de la distribution par étages. Nous y ajouterons seulement les traits spécifiques à ce niveau.

tracés complémentaires.

Remarquons d'abord une particularité de construction liée au tracé du passage de porte bâtarde (tracé4i) : les parois qui le délimitent doivent correspondre avec la structure de refend transversale des étages supérieurs, ce qui est source de contraintes réciproques d'un niveau sur l'autre. Ici, la position centrale du passage a été combinée avec la définition de l'aile en retour. La structure de refend transversale ne recoupe pas de façon continue le corps de bâtiment sur rue . Elle est interrompue à sa rencontre avec la paroi de refend longitudinale qui se concentre à rez-de-chaussée en des points porteurs de maçonnerie (a) par l'intermédiaire d'une poutre de transfert formant chainage longitudinal. Dans la plupart de édifices de ce genre, cette difficulté de correspondre entre refends transversaux et passage sur cour est résolue en déportant ce dernier latéralement ou même en mitoyenneté, ce qui offre d'ailleurs plus de liberté dans la disposition des appartements, surtout dans le cas de parcelles plus étroites. Ailleurs et plus tard, dans les édifices moins soignés, on hésitera pas à opérer un transfert complet de paroi dans deux directions à la fois, le refend transversal venant frapper en plein milieu du passage de rez-de-chaussée.

Les boutiques prennent place symétriquement (b) de chaque côté du passage entre la rue et les piliers du refend longitudinal. Leur front sur rue montre une innovation caractéristique de l'époque, celle de l'emploi d'un nouveau matériau de structure, le fer : poitrail en fer, colonettes jumellées en fonte (c) permettent de s'affranchir en façade de la structure porteuse des étages supérieurs en transformant les parois en points porteurs.

A gauche du passage et en articulation avec la gallerie-vestibule reliant les grands escaliers à la cour, on trouve disposé un escalier d'entre-sol spécialisé dans la distribution de ce niveau commerçant supplémentaire et annoncé par un petit vestibule (tracé 4ii) qui permet de distribuer le vestibule principal (4iii) sans passer par la cour, ce qui est un avantage en cas de mauvais temps. Cette disposition de l'escalier d'entresol nécessite la suppression d'une des courettes sur les deux premiers niveaux. Ici s'arrête la pénétration du public, en deçà du vestibule conduisant aux grands appartements.

Les arrières-boutiques (d) occupent la place restante située sous ce corps de logis principal et des magasins (e) s'étendent à droite et à gauche du passage sous le corps de logis secondaire et le fond de l'aile en retour. Dans d'autres quartiers moins commerciaux, c'est là que l'on place le plus souvent remises ou écuries (maisons de 1ère classe) ou des ateliers d'artisans (maisons de 3ème classe).

La loge de concierge (tracé 5) prend sa place "naturellement" entre les deux principaux escaliers en position fonctionelle de surveillance de tous les accès, au delà du seuil du public. Elle ne dispose que d'un deuxième jour à travers la gallerie-vestibule du fait de la suppression de la courette. La cuisine (f) de la loge se glisse entre l'espace qui reste entre l'escalier et le mur mitoyen. Il s'agit bien là d'une disposition de pièce servante pour les domestiques communs à l'immeuble.

Autour de la courette qui subsite on trouve l'accès de l'escalier de service, les lieux d'aisance et un local de poubelles (tracé 6). Des magasins secondaires (g) remplissent tous les espaces laissés libres.

ance interne.

Les règles restent les mêmes que celles mentionnées plus haut pour les appartements : convenance, régularité et symétrie, accord avec l'ordonnance extérieure. L'ornement n'existe que dans les pièces qui "représentent" c'est à dire celles qui peuvent être vues par le visiteur : passage de porte cochère, vestibules, grands escaliers, cours, boutiques. Il se compose essentiellement avec les dallages, motifs de plafonds (corniches d'encadrement, caissons, lustres), peintures et reliefs divers sur des murs revêtus de stuc imitant le marbre, ainsi qu'avec les ouvrages habituels de serrurerie (rampes d'escalier, appliques etc...).

C'est la séquence des pièces d'accès aux appartements qui est évidemment la plus ornée. Le passage de porte bâtarde est particulièrement soigné, avec une composition rythmée d'ordres "finement ravalés" (colonnes engagées, pilastres et plafond à caissons) qui s'insèrent et marquent la structure porteuse de l'édifice avec un accent mis sur l'entrée du premier vestibule qui est placé dans la séquence préférentielle d'accès aux escaliers (redoublement des colonnes). On accède ensuite au vestibule principal qui forme gallerie, puis au départ des cages d'escalier qui sont agrémentés tous les deux de dallages à panneaux : ces derniers accompagnent les baies régulièrement disposées sur la cour et en soulignent ainsi le rythme. Enfin, le visiteur peut admirer les grands escaliers revêtus de décors rampants rehaussés de motifs divers en stuc et plâtre imitation marbre avec rampe de fer forgé, lustre etc...

Le décor des boutiques est traité comme il convient aux espaces commerciaux qui doivent recevoir la clientelle aisée qui fréquente ce genre d'artère : plafonds, parquet, lustre, appliques, sont disposés régulièrement par rapport à la forme géométrique des pièces et les menuiseries des devantures sont harmonisées avec le porche d'entrée et l'ordonnance de façade (corniche et entablement identiques à ceux du porche et intègrés dans la même composition).

Les cours sont également pavées et bordées avec soin. Elles sont ornées des fontaines traditionelles, l'une disposée dans l'enfilade du passage, l'autre adossée au milieu du mur bas séparant les cours mitoyennes face à la gallerie-vestibule. L'attention est même portée à un positionnement régulier des syphons de cour, symétriquement par rapport à son plus petit diamètre, qui est aussi l'axe de composition des façades sur cour.

Les pièces situées le long du vestibule principal, parce que visibles à travers les menuiseries de leurs cloisons vitrées qui leur donnent jour, sont l'objet d'une finition plus soignée dans les plafonds, parquets, peintures et qualité des menuiseries (loge de concierge et magasin voisin).

Toutes les autres pièces, situées en dehors de la séquence d'accès, sont traitées comme non-vues et non-visibles , elles sont donc laissées sans aucun autre ornement que les strictes nécessaires finitions et en conséquence exclues du "paraitre" bourgeois.

ELEVATION SUR RUE
(Planches LII et LXI)

On trouve dans l'examen de la façade le code de la convention bien connue selon le quel l'ordonnance externe d'un édifice doit exprimer le caractère de son genre et surtout de sa classe dans le choix et l'usage de l'ornement (i).

L'ordre des tracés fait apparaître ici, sur le front de la scène urbaine les "couches d'occupation" de l'espace qui bordent et constituent ce nouveau type d'artère - la rue ou le boulevard bourgeois - selon une hiérarchie préétablie très précise.

Dans son mode de correspondance avec la distribution du plan de l'édifice, le tracé révèle avant tout la conception urbaine de la façade, reprise et dérivée de la période baroque : l'espace - notamment celui de la rue ("pièce externe") - se trouve défini par les limites marginales des édifices, leurs façades, plutôt que par les masses et les volumes plastiques. La façade n'est pas dessinée par rapport au volume plastique de l'édifice au quel elle appartient et celui-ci n'est d'ailleurs que partiellement visible étant donné la contexture des parcelles et le mode de composition qu'entraine ce type d'édifice en bande. La façade se présente comme une couche superficielle dont la forme architectonique découle de l'ordonnance régulière de ses percements. La façade appartient plus à la rue qu'à l'édifice dont elle fait partie et sa composition tient plus aux techniques de décors de théatre qu'à la fonction statique qui lui est d'ailleurs subordonnée. Toutefois, comme différence remarquable avec les époques baroque et néo-classique précédentes, l'"art de la distribution" - c'est à dire ici son économie guidée par la loi du remplissage optimum - l'emporte de plus en plus sur les exigences du "paraitre" bourgeois - c'est à dire sur la composition plastique de la façade et la perspective de la rue.

La fonction de représentation, si caractéristique de l'architecture de la classe dominante depuis le début de l'époque moderne, va se plier dans l'époque contemporaine de plus en plus aux nécessités de l'économie de l'habiter, avec une emprise croissante sur l'habiter même de cette classe. Le rôle du code ornemental, malgré ses références monumentales sera de masquer le désaccord grandissant entre une volonté de représentation - le triomphe et l'"opulence" de la classe dominante - et les nécessités de la spéculation - la logique de la rente foncière -.

(i) C'est la catégorie de l'habiter qui s'exprime à travers celle de l'ornement.

La fonction de représentation et le principe de "convenance" hérités de l'Ancien Régime se voient reformulés et réexprimés à travers l'architecture de la façade des édifices de la nouvelle classe dominante. Cette récupération non déguisée du code ornemental et du mode d'ordonnancement ancien trouve cependant très vite sa propre règle qui est celle de l'ordre total de la quantité, ordre totalement bourgeois, à l'image même du Capital dont il tient son pouvoir. C'est ce que nous explique fort bien César Daly dans des formulations qui ne laissent aucun doute la dessus : "on ne numérote pas les hommes et les classes de la société comme les pièces d'un inventaire ; mais on numérote fort bien les choses à leur usage" (i). Chaque édifice est à considèrer selon sa place dans un catalogue d'ensemble qui les organise en grandes catégories : "il y a le domaine public, comme le domaine privé, en art comme en droit" qui forment la première opposition entre monuments publics et constructions privées. Dans le domaine privé "les hôtels, les maisons à loyer et les villas forment trois catégories naturelles, en raison de la différence de leur objet et de leur caractère". Enfin, dans chacun de ces trois groupes de maisons, il y a "trois classes, répondant aux deux extrèmes et à la moyenne fortune de ceux qui les habitent". C'est précisément "le fait social caractéristique de la France..., l'égalité" comme nous l'explique très bien cet auteur: "Aussi, la société françaisen'offre-t-elle pas à proprement parler de classes distinctes, mais une seule classe formant une série ascendante et descendante continue, depuis la pauvreté extrème jusqu'à l'extrème richesse, depuis l'ignorance complète jusqu'à la plus haute science, depuis le soldat jusqu'au maréchal, depuis l'employé expéditionnaire jusqu'au ministre, depuis le plus humble sujet jusqu'à la personne du souverain". Il s'agit bien là du nouveau type d'égalité, l'"égalité bourgeoise", qui classe et ordonne les gens selon leur égalité de fortune, c'est à dire précisément selon leur inégalité.

(i) César Daly, L'Architecture Privée au 20ème siècle, sous Napoléon III, Paris 1864. tome 1 page 32.

Quant à la catégorie "maisons à loyer" dont nous nous occupons ici, son caractère "ne doit se signaler généralement par aucun trait trop exceptionnel. Par son aspect, elle doit se conformer à peu près à tous les goûts sans se plier à aucun en particulier". On ne peut mieux dire : le comble du goût bourgeois, est de n'en avoir aucun, ce qui caractérise véritablement, ce type de demeure essentiellement bourgeoise, et cela on le trouve sous la plume de l'un des théoriciens "exemplaire" de son architecture.

Première série. Alignement et mitoyenneté.

1α : **Alignement :**

Comme résultant de l'obligation réglementaire (i), son établissement impose la continuité des murs de façade en bordure de rue, c'est à dire la définition des limites matérielles de la rue en tant que "pièce urbaine". C'est à partir de l' alignement qu'est établi le gabarit légal de l'édifice qui forme la surface-enveloppe de construction autorisée et cela quelque soit le retrait du bâti par rapport à l' alignement (ii) - contrairement aux règlementations en usage au siècle suivant - ce qui dans la pratique a contribué à maintenir une forte continuité dans la constitution de la rue en tant que "pièce". Ici, les têtes de mur mitoyens (jambes étrières) matérialisent le nu de l' alignement par rapport aux divers décrochements de l'ornement de façade. Cette matérialisation que l'on rencontre à nouveau à l'encadrement du passage de porte bâtarde, permet de mesurer et de contrôler la longueur de toutes les saillies "autorisées" (colonnes engagées, devantures de boutiques, corniches, bandeaux, entablements, balcons etc...) : c'est donc la trace réalisée du contôle règlementaire et en particulier de celui de l'ornement.

1β et β_1 : **Mitoyenneté.**

Elle apparait ici dans sa double existence, comme notion théorique de délimitation de deux propriétés contigues et comme phénomène concret matérialisé par le mur qui sépare deux constructions voisines.

(i) Voir : "Instructions concernant la voirie urbaine", décret du 31 mars 1862, article 57 sq.

(ii) Voir : "Règlements sur la hauteur des maisons, les combles et les lucarnes", décrets successifs de la Ville de Paris en 1852, 1856, 1859, 1872, 1884.

A droite, la tête de mur se termine sur toute la hauteur du bâtiment au nu de l'alignement sans décorations ni décrochements, ceci afin de faciliter la descente des eaux pluviales dont le passage de la chute à travers l'extrémité des bandeaux, corniches et entablement divers, pourrait produire des effets jugés disgracieux. Ce tracé se prolonge en suivant le gabarit légal de l'immeuble pour servir de dossier aux tuyaux de cheminée et il s'arrête à leur couronnement d'ensemble qui délimite aussi le haut du comble (tracés $1\beta_1$). A gauche, un tracé de même nature s'interromp au niveau de l'étage en retrait. L'axe du mur mitoyen se trouve de la sorte matérialisé par la saillie que fait toute la modénature de façade sur le nu de la jambe étrière, c'est à dire sur l'alignement (tracés $1\beta_1$ et 1β à gauche). Ainsi délimitée, la bande verticale à l'intérieur de la quelle se déploye l'ordonnance de façade va se trouver de la sorte légèrement décalée vers la gauche de l'axe de symétrie général de l'édifice, première irrégularité qui sera, comme nous le verrons, source de distorsions dans la composition des travées.

Deuxième série. Composition par étages et couches hiérarchisées d'occupation de l'espace.

La composition par étages est celle qui prévaut ici comme dans la plupart des immeubles de rapport. Seules certaines places et avenues de prestige recherchent un type d'ordonnance plus monumentale avec une composition par travées plus accentuée, par l'usage répété d'ordres colossaux (voir celle dessinée par Hittorf pour la place de l'Opéra). Mais la composition horizontale par étages subsiste encore comme dominante. Le plus souvent et c'est précisément le cas ici, les impératifs de la spéculation et du remplissage maximum de la parcelle, même dans le cas d'un immeuble de cette classe, vont exiger un nombre de baies maximum, dònc une largeur de trumeau minimale, qui ne laisse pas même assez de place pour y loger le pilastre d'un ordre colossal en composition avec les corniches ou frontons qui ornent les baies des grands appartements.

2i : Couronnemnt visible de l'édifice.

Il est marqué par la balustrade de l'étage en retrait avec la corniche à modillons qui le soutient. Celle-ci profite pleinement du gabarit maximum autorisé des 17,55m au-dessus du trottoir. Ce tracé achève de délimiter la partie la plus signifiante de la façade où se développe la composition ornementale qui caractérise ce genre d'édifice.

2ii : Appartements bourgeois et commerces.

La séparation entre étages d'appartements et niveaux commerciaux exprime le trait majeur remarquable de la façade. Elle s'òpère à l'aide d'un

grand balcon continu sur tout le front de rue, soutenu par une autre corniche à modillons et accompagné par un ouvrage de ferronerie. Ce balcon souligne fortement l'étage principal en marquant une division signifiante entre rèz-de-chaussée et entresol commerciaux avec les autres niveaux réservés aux appartements de bourgeois aisés — entre contact de plein pied avec le trottoir de la rue et vue distante à travers l'"espace" de la façade. Ici pas de mélange commerce-appartements, mais une coupure qui exprime en façade la séparation fonctionelle des distributions internes du plan (grands escaliers d'appartements et escalier d'entre-sol) (i). La riche bourgeoisie n'aime pas montrer ses rapports avec les boutiquiers : c'est là son origine. Les appartements de celle-ci dominent ceux-là, comme l'étage noble des résidences aristocratiques dominait celui des services communs.

2iii : L'étage en retrait, limite de l'occupation bourgeoise.

Le gabarit réglementaire, définit en coupe par un plan incliné à 45° partant de l'extrémité de la corniche de l'édifice, permet de placer en retrait de 2,60 environ par rapport à l'alignement un étage "carré" supplémentaire. Du fait de ce retrait, les appartements y sont plus petits et ils ne possèdent pas de front sur rue immédiatement visible du trottoir parceque masqués partiellement par le balcon-terrasse de couronnement. Cet éloignement par rapport à la rue, combiné avec le nombre d'étages à franchir pour y accèder, sont autant de facteurs de moins-value : ils sont donc destinés à une bourgeoisie moins fortunée. Leur décoration est d'ailleurs moins soignée que dans les autres étages de "grands appartements" et leur hauteur sous plafond atteint tout juste les 2,60m autorisés par les règlements municipaux. L'ordonnance de façade exprime ce caractère secondaire, puisqu'elle est traitée en attique.

2iv : L'étage sous comble des domestiques.

Comme celui qui le précède, ce tracé est règlé par la définition du gabarit en vigueur à cette époque : le profil du comble au dessus de la façade sur rue se confond avec le plan limite à 45° du gabarit légal, avec comme hauteur au sommet du faitage les 4,87m maximum autorisés dans ce cas de corps de bâtiment double dont l'épaisseur est supérieure à 9 mètres (décret du 17 juillet 1859). Le comble à la Mansart ainsi formé constitue un dernier étage "lambrissé" réservé au logement des employés et domestique C'est l'organisation bien connue en chambres (les "chambres de bonnes") le long d'un couloir central (ii).

(i) La plupart des maisons de"première classe", à chaque fois que cela est possible, ne comprennent pas de boutiques. La situation, ici en plein coeur d'une artère commerçante, ne permet pas ce genre de "sacrifice" qui provoquerait une baisse sensible du rapport de l'opération.

(ii) On trouve ailleurs, toujours selon la même disposition autour d'un couloir, le comble divisé d'une part en chambres à usages de domestiques du côté de la cour et d'autre part en petits logements sur rue destinés à un grade inférieur de l'éventail des couches et fortunes bourgeoises (Voir le troisième exemple de maison à loyer).

La pente du brisis, ajoutée au retrait du niveau inférieur, masquent presqu'entièrement cet étage par rapport à la rue, à l'exception des lucarnes qui lui donnent jour et dont on apperçoit seulement le couronnement supérieur, discontinu. De même le changement de matériau des lucarnes (bois) et de la couverture du brisis (zinc) différencient fortement cet étage et le mettent réellement et symboliquement à l'écart des autres et surtout de la rue, d'où ce genre d'édifice tire son existence et sa signification essentielle. Le couronnement de l'étage "carré" inférieur marque, dans le choix du matériau comme de l'ornement, l'ultime limite "visible" de l'immeuble, de même que le font les têtes de murs mitoyens, prolongées au dessus de la toiture pour soutenir les souches de cheminées et constituer les murs coupe-feu qui l'encloisonnent et l'isolent davantage. Soigneusement tenue à l'écart dans la partie la moins rentable de l'immeuble, l'occupation des domestiques doit être remarquée le moins possible. Leur étage participe peu de la décoration générale.

2v : Les "grands appartements".

Le groupe d'étages définis au tracé (2ii) se voit maintenant redivisé en trois niveaux de "grands appartements" bourgeois, de hauteurs décroissantes, ce qui accentue l'impression de hauteur de l'ensemble de l'édifice et exprime le classement des appartements en valeurs légèrement croissantes au fur et à mesure que l'on s'approche du premier étage considéré comme le plus noble. On retrouve ici le procédé traditionnel de focalisation sur cet étage (piano nobile), abondamment utilisé dans l'architecture depuis la Renaissance : l'édifice ne commence de façon signifiante qu'à ce niveau. Les niveaux inférieurs ne sont là que pour le soutenir et le présenter en quelque sorte et ils sont traités en socle ou soubassement. Les grands appartements de ces trois étages sont richement décorés : la menuiserie, la quincaillerie, la marbrerie, les peintures et divers ouvrages en stuc ou en plâtre - en bref tout ce qui est destiné à être vû et à représenter le rang, donc la fortune des occupants - sont "de premier choix" comme le stipulent tous les devis de ce genre d'immeuble (i). La redivision entre étages se fait pratiquement par une suite de frontons reliés par une corniche filante et un bandeau, le tout couronnant l'étage principal, et par une bande discontinue de balcons à consoles entre le deuxième et le troisième étage.

(i) Le traitement de l'escalier - imitation marbre jusqu'au troisième étage, en bois au dessus - souligne dans la plupart des immeubles de cette classe la hiérarchie entre "grands" et "petits" appartements.

2vi : Boutiques et entre-sol.

La distinction s'opère par l'ensemble corniche-entablement que soutient un ordre dorique engagé composé de colonnes et de pilastres. Le matériau, en menuiseries rapportées pour la devanture des boutiques, change à l'emplacement de la porte cochère, où il reste en pierre de taille comme pour le reste de la façade. Dans d'autres immeubles, il arrive souvent que le traitement de l'entre-sol soit incorporé dans la composition du rèz-de-chaussée (poitrail reporté sous le balcon de premier étage, colonettes en fontes , matériau et ornement identiques entre les deux niveaux), traduisant ainsi plus fortement la séparation de l'édifice en deux tranches d'activités résidentielle et commerciale, correspondant,l'une à la partie de façade traitée en maçonnerie porteuse (pierres de taille de diverses qualités) et l'autre en ossature et devanture rapportée (métal, verre bois etc...). Dans l'immeuble étudié ici, la différence de matériau entre les boutiques et l'entre-sol contribue à briser l'unité d'expression de cette "tranche fonctionelle" . Le traitement de la porte d'entrée avec son ordre dorique et ses caryatides, de même que celui de l'étage d'entre-sol avec ses trumeaux à bossages, participent de l'ordonnance générale qui converge sur l'étage "noble", et tentent d'effacer cette césure, ce qui correspond bien à ce que nous avons dit plus haut des maisons à loyer de première classe (i).

Finalement, lorsque l'on range les différents étages selon leurs hauteurs respectives, on obtient une suite ordonnée qui traduit leur valeur dans la représentation de l'époque aussi bien que sur le marché :
R.d.Ch. = 1er Et. > 2ème > 3ème > Entre-Sol > 4ème Et. > Comble
ou, placés dans leur succession en couches horizontales de bas en haut :
R.d.Ch > Entre-Sol < 1er Et. > 2ème Et. > 3ème Et. > 4ème Et. > Comble,
ce qui souligne encore la dominance du premier étage vers le quel converge toute la composition horizontale de l'ensemble.

Troisième série. Composition par travées et symétries.

A la disposition précédente en "strates" horizontales se superpose l'organisation verticale des travées. Elle contribue à la composition d'ensemble et s'efforce de marquer l'unité de l'édifice par une symétrie fortement exprimée.

3i : Rythme vertical et effet divergent.

La superposition régulière des baies et des trumeaux - y compris leurs substituts au niveau des boutiques - conduit à placer d'abord les entraxes des travées.

(i) Voir le tracé 2ii.
Le long des boulevards ou avenues bordées d'arbres, la séparation entre étages commerciaux et résidentiels se trouve accentuée par la conterture des plantations : le rythme de troncs accompagne celui des boutiques et des portes cochères, tandis que la masse presque continue des feuillages masque partiellement les étages d'appartements.

3ia : Symétrie centrale.

Le plan de symétrie central forme le plan de base dans l'organisation verticale de l'ordonnance. Il coïncide avec le positionnement du passage de porte cochère, qui, au delà, longe l'aile en retour et assure aisément de la sorte la continuité avec la disposition interne du bâti. Cette correspondance souligne la régularité et la "noblesse" recherchée dans les immeubles de cette classe et l'aisance de composition que donnent la régularité et l'étendue de la parcelle avec son nombre impair de travées qui introduit habituellement une symétrie bilatérale.

3ib : Irrégularités du rythme vertical. Effet manqué.

Les trois travées centrales se distribuent régulièrement par rapport au plan de symétrie précédent (symétries bilatérales et de translation) : leurs entraxes les plus larges (2,75m) se trouvent en face des pièces sur rue les plus signifiantes - salon et chambre à coucher principale - mais ils ne leur correspondent que partiellement pour ce qui est de la disposition et de la régularité des baies. Les travées suivantes vont cependant se répartir inégalement de part et d'autre. L'écart, bien que faible (20cm environ) entre l'entraxe de gauche (2,25m) et celui de droite (2,05m), mais composé avec le déport de l'encadrement de la façade (i) suffira à perturber sensiblement l'ordonnance des travées. Au delà et pour terminer , les plus petites travées (2,00m) correspondent en extrémité aux chambres à coucher de seconde importance. Au total les entraxes se ressèrent progressivement en produisant l'effet curieux que l'on constatera en y diposant les baies, elles aussi de largeurs décroissantes, du moins aux deux étages principaux. L'effet probable recherché ici par l'architecte est de simuler l'impression d'avant-corps central utilisé souvent dans les dispositions monumentales. Cette tentative se trouve confirmée par le rythme des lucarnes de couronnement (1 , 3 , 1). Malheureusement pour l'architecte, cet effet se trouve très perturbé par les irrégularités "non maitrisées" que nous avons vu apparaître : celles-ci annulent en fait la nette discontinuité qu'il eut fallu rechercher pour obtenir l'effet d'avant-corps central exprimant les pièces les plus importantes de chaque appartement. Le résultat n'est pas des plus réussi et ce ressèrement des entraxes de baies, parcequ'irrégulier et trop peu accentué, produit un

(i) Signalé plus haut au tracé de première série.

effet hybride de fuite vers les extrémités, alors qu'en général les règles d'ordonnancement recherchent le contraire (calage aux extrémités). Toutefois cet effet n'est perceptible qu'à distance et du trottoir d'en face, car ce genre d'édifice est presque toujours vu en biais à travers la continuité perspective de l'allignement général et dans une composition horizontale d'ensemble.

3ic : Renforcement du motif de symétrie centrale.

L'expression centrale de la porte bâtarde est accentuée par la saillie et les ornements qui l'accompagnent : colonettes engagées, caryatides, décrochement des entablements et corniches correspondantes ainsi que la disposition symétrique des boutiques à rèz-de-chaussée. Le rythme des balcons au troisième étage (3 , 1 , 3) renforce cette impression générale. On retrouve ici le motif de symétrie centrale qui exprime l'élévation du rang et la monumentalité, ainsi qu'une recherche de connotation aristocratique dans l'emploi de caryatides (rappel des hôtels de la noblesse provençale etc...).

3ii. Les percements ou la douloureuse correspondance façade-plan. La façade écumoire.

Les irrégularités dans le positionnement des axes des travées latérales - avec pour conséquence celle des trumeaux de baies - sont le résultat des exigences de la disposition des appartements. Ceci révèle, comme nous l'avons déjà remarqué, l'emprise grandissante de l'économie de l'habiter et de sa distribution sur la fonction de représentation. On trouve ici le problème classique de la correspondance des ordonnances internes et externes qui se résoud différemment selon les époques. Les architectes néo-classiques s'en étaient fort bien tirés en sachant concilier la régularité de leurs façades avec celle des pièces intérieures, tout en offrant de nombreuses commodités au plan par l'agencement de cloisons de second-oeuvre qui formaient les dégagements et services nécessaires. Cette époque ne montre pas la même ingéniosité. La négociation se fait ici aux détriments de la régularité de la façade, sur la quelle la distribution du plan l'emporte, mais pas complètement, puisque ce dernier devra lui cèder une certaine irrégularité des écoinçons dans les pièces sur rue et notamment dans le salon (i).

3iia : Premier et deuxième étage des grands appartements :

La composition de leurs baies et trumeaux est règlée de la même façon, ce qui justifie que nous les regroupions. Seule la

(i) Dans les façades sur cour, ce mode d'opèrer les percements confirme la nette volonté de positionner les baies en accord avec la distribution et l'ordonnance interne des pièces. Ici, l'artifice du jumelage ornemental des baies regroupées par rapport aux pièces qu'elles éclairent permet toutefois une composition extérieure en façade relativement régulière.

hauteur de baie diffère (2,80m et 2,60m) dans le sens de la hiérarchie remarquée précédemment, de même que leur ornementation, l'accent étaant mis sur le premier étage. Aux trois travées du milieu correspondent les baies les plus larges (1,25m), aux restantes, les baies les plus étroites (1,15m) avec une inégalité des trumeaux de transition. L'ensemble voudrait suggèrer sur deux étages la symétrie de translation de rythme 2 , 3 , 2 , ce qui correspond comme nous l'avons dit au désir de mettre l'accent sur les pièces les plus importantes de la facade sur rue. Le courçnnement des baie de premier étage par une suite de frontons, montre que le résultat est bien plus proche du rythme 3 , 1 , 3 puisque ceux-ci se rejoignent presque partout au dessus des trois baies extrèmes, isolant ainsi celle du milieu. La résonnance avec la disposition des balcons de troisième étage renforce encore l'effet.

3iib : Troisième étage des grands appartements.

Ici les baies retrouvent toutes la même largeur (1,20m), ce qui accentue et répète le phénomène de divergence précédemment décrit. Celui-ci, toutefois, doit se composer avec le rythme déjà mentionné des balcons : c'est ce dernier qui l'emporte (centrement et coupure).

3iic : Quatrième étage en retrait.

Les mêmes remarques qu'au niveau précédent s'imposent, mais dans ce cas l'effet disparait derrière le balcon de courronnement de l'édifice traité comme une bande continue presqu'opaque. La largeur des baies diminue encore à cet étage (1,15m), conformément à la hiérarchie d'occupation de l'immeuble en couches de bourgeois de moins en moins fortunés. Ici l'effet de centrement et de coupure se trouve marqué par le redoublement des pilastres autour de la travée centrale.

3iid : Entre-Sol.

Les baies, de largeur identique (1,20m), sont une fois de plus réparties selon le rythme 3 , 1 , 3 malgré la disposition de leurs entraxes, parceque la saillie de la porte cochère avec ses caryatides interromp fortement les deux trumeaux centraux en leur donnant un rôle de coupure dans la distribution.

3iif : Etage sous comble.

Bien qu'interrompu par les souches de cheminées adossées au prolongement du refend transversal, le rythme d'avant-corps (1 , 3 , 1) mieux exprimé à ce niveau qu'aux autres, ne suf-

fit pas, loin de là, à infléchir la composition d'ensemble des autres étages combinés avec leur principaux motifs ornementaux (rythme 3 , 1 , 3). La dimension des fenêtres (0,85m) est encore représentative des gens qui habitent cet étage. La présence de ces ouvertures tient bien plus à la fonction ornementale de couronnement de l'édifice que remplissent les lucarnes, qu'aux exigences d'habitabilité de ces locaux (ailleurs de simples chassis à tabatière suffiront).

Le nombre et la taille des baies, rapportés à l'étendue des parties pleines de la façade, dégagent l'impression que l'on trouve dans la plupart des édifices de cette époque quand on les compare à leurs homologues des périodes précédentes : le remplissage maximum de chaque niveau - encore qu'ici chaque pièce possède le plus souvent deux baies, ce qui ne sera plus le cas dans les maisons à loyer de troisième classe -. On obtient la façade-écumoire caractéristique qui exprime les impératifs de la rente foncière. C'est en effet principalement dans l'utilisation maximum de chaque mètre superficiel construit que s'est développée toute l'ingéniosité des architectes de cette époque où triomphe la bourgeoisie. C'est ce que traduisent le plus souvent les ordonnances de façade, dans leurs dispositions particulières, comme dans le choix de la plupart de motifs de leur ornementation. Malgré les efforts déployés pour animer les façades en faisant varier la composition de baies à chaque étage, leur répétition quelque peu forcée lasse rapidement le regard et l'on obtient très vite l"effet de caserne" qui résulte de la multiplicité des baies et des ordonnances similaires. On serait même très vite dans l'ennui, si chacune des façades n'était pas insérée dans l'ensemble de leur ilôt, où les variations composées du dessin de chaque ordonnance assouplissent la sécheresse et la fixité de bien d'entre elles. De même, dans les artères plantées d'arbres, l'allignement des masses de feuillage les masque assez heureusement : c'est même dans ces plantations pourrait-on dire, que réside le seul "cadeau" de cette époque à la rue.

Effet global. Concept de façade.

Ce qui résulte finalement de la génèse de cette ordonnance extérieure, c'est que la composition par étages, qui l'emporte de loin sur celle par travées - en raison de la dominance de nombreuses saillies horizontales (bandeaux, corniches, balcons etc...) -, s'efforce à grands frais de retrouver le caractère monumental conventionnel de l'architecture du régime précédent, et par là même une confirmation de la noblesse de ses habitants ainsi que celle de leurs goûts, ici digérés à la recette de cette époque, très exigeante quant à la quantité de mètres superficiels à loger dans des édifices dont la taille et la forme se trouvent toujours retrouver celles du gabarit règlementaire ... : les deux niveaux commerciaux constituent le soubassement au dessus du quel s'élèvent trois étages "carrés" de "grands appartements" pour bourgeois, un quatrième étage "carré" en retrait de "petits appartements" pour petits bourgeois et un cinquième étage mansardé réservé au logement des domestiques, ces deux derniers étages - partiellement masqués dans notre exemple - ne comptant que par leur contribution au couronnement visible de l'ensemble précédent . Les recherches hésitantes de la composition par travées ne semblent pas avoir rempli pleinement leur but caché qui était d'ajuster l'ordonnance de façade sur rue aux exigences de la distribution interne du plan : l'effet produit suggère une cassure médiane plus qu'un centrement avec une fâcheuse divergence. Heureusement l'impression finale retient peu de cet effet manqué par suite de la composition de l'édifice dans l'ilôt, ce qui une fois de plus donne le dernier mot à l'ordonnance horizontale.

Les difficultés dans la correspondance des ordonnances interne et externe font apparaître la façade comme le résultat de deux poussées d'espaces différents, comme le diaphragme qui met en communication deux sortes de "pièces" : la pièce urbaine ou la rue qui se prolonge dans les pièces internes de l'édifice (porche, passage, vestibules, escaliers, pièces de réception et d'habitation). Les éléments ornementaux en émergence y participent (caryatides, ordre engagé, corniches, balcons, frontons). Le concept de façade, dans sa fonction d'espace-paroi délimitant l'espace de la rue et celui de l'édifice, est ici encore héritier de l'architecture du régime précédent.

Note sur l'ornement de détail de la maison à loyer.

La décoration de façade qui accompagne l'ordonnance dans son détail ne révèle rien de plus que ce qui a été déjà examiné dans la composition des dites ordonnances, tant internes qu'externes et les règles de sa mise en oeuvre sont les mêmes : régularité et symétries, convenance avec la destination des lieux, convenance avec la fortune ou la classe des occupants.

L'étude de détail vérifie et renforce totalement ces règles. L'absence ou la présence d'ornement, le choix des motifs, leur quantité et leur "richesse", de même que la qualité des matériaux constitutifs aussi bien dans leur "façon" que dans leur degré de finition - autant de facteurs qui composent d'ailleurs la valeur marchande - tout cela fait apparaitre

la fonction de représentation de la classe dominante , qui s'exprime dans la hiérarchie d'occupation des lieux telle que nous l'avons décrite, avec ses grands pôles d'oppositions classificatoires : bourgeois et domestiques, rue et cour, pièces de réception et pièces d'habitation, commerces et appartements etc... pour aboutir finalement aux grandes couches d'occupation de l'espace de l'immeuble et de cette sorte d'artère bourgeoise avec une polarisation réglée par la rue, avec toutes les fonctions qu'elle remplit et représente dans les pratiques et la mentalité de la classe dominante à l'époque de son triomphe.

La simple lecture des devis descriptifs établis pour ces maisons à loyer le corrobore complètement : façade sur rue et sur cour de qualités différentes, qualités des menuiseries décroissante avec la hauteur des étages, de même pour la quincaillerie, la miroiterie, la peinture etc...(*)

(*) Sur les descriptifs de maisons à loyer, voir Oselet et Tubeuf, "Traité d'Architecture", tome III, pages 385 sq.

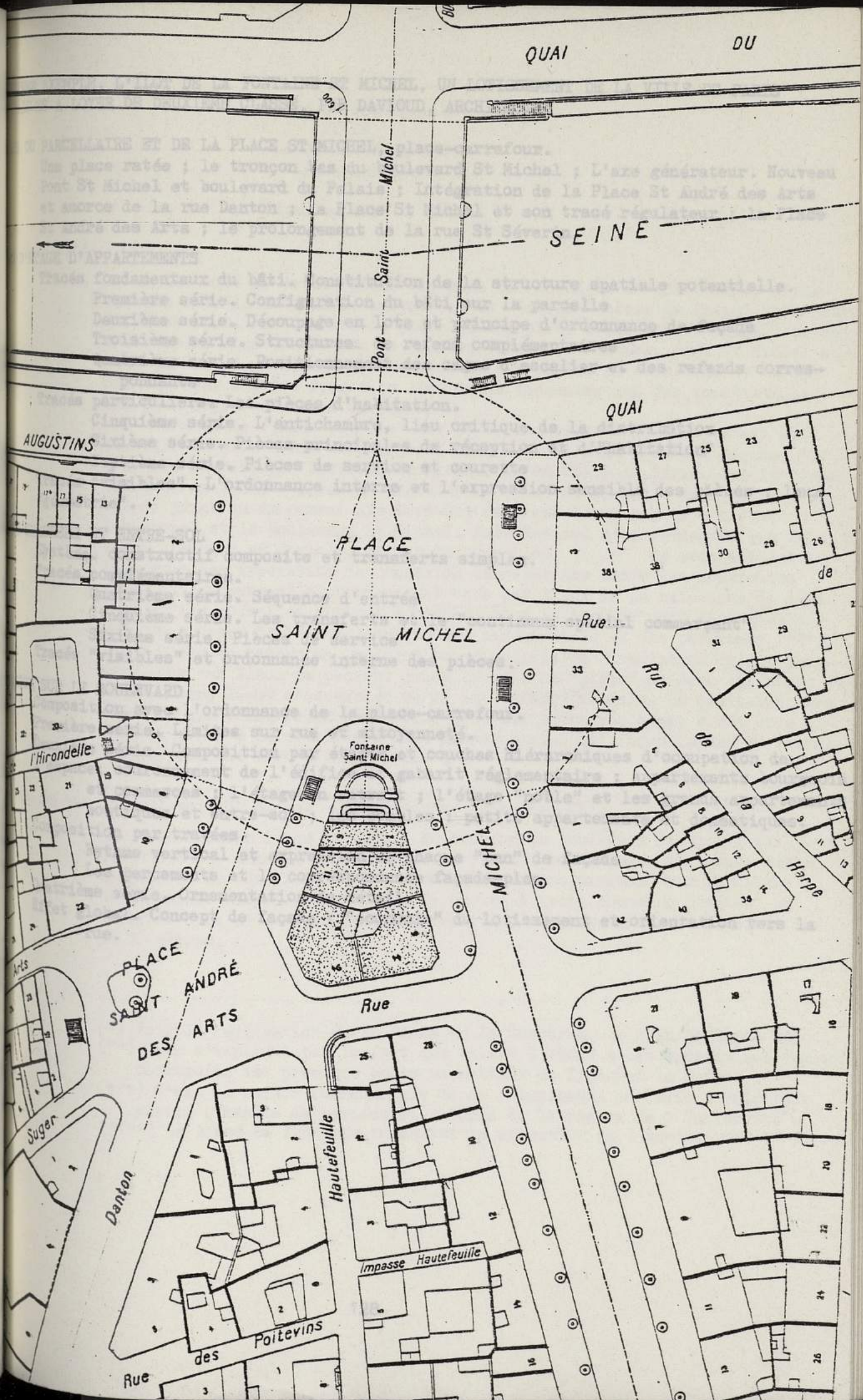
QUAI
DU
SEINE
Pont Saint Michel
QUAI
AUGUSTINS
PLACE
SAINT MICHEL
Rue
de la Harpe
Fontaine Saint Michel
l'Hirondelle
PLACE SAINT ANDRÉ DES ARTS
Rue
Suger
Danton
Hautefeuille
Impasse Hautefeuille
des Poitevins
Rue

XIEME EXEMPLE. L'ILOT DE LA FONTAINE ST MICHEL, UN LOTISSEMENT DE LA VILLE DE PARIS
MAISONS A LOYER DE DEUXIEME CLASSE, PAR DAVIOUD, ARCHITECTE.

CE DU PARCELLAIRE ET DE LA PLACE ST.MICHEL, place-carrefour.

Une place ratée ; le tronçon bas du boulevard St Michel ; L'axe générateur. Nouveau Pont St Michel et boulevard du Palais ; Intégration de la Place St André des Arts et amorce de la rue Danton ; la Place St Michel et son tracé régulateur ; la Place St André des Arts ; le prolongement de la rue St Séverin.

N D'ETAGE D'APPARTEMENTS

Tracés fondamentaux du bâti. Constitution de la structure spatiale potentielle.

Première série. Configuration du bâti sur la parcelle

Deuxième série. Découpage en lots et principe d'ordonnance de façade

Troisième série. Structures de refend complémentaires ;

Quatrième série. Positionnement des cages d'escalier et des refends correspondants

Tracés particuliers. Les pièces d'habitation.

Cinquième série. L'antichambre, lieu critique de la distribution

Sixième série. Pièces principales de réception et d'"habitation"

Septième série. Pièces de service et courette

Tracés "visibles". L'ordonnance interne et l'expression sensible des pièces : leur "géométrie".

-DE-CHAUSSEE ET ENTRE-SOL

Système constructif composite et transferts simples.

Tracés complémentaires.

Quatrième série. Séquence d'entrée

Cinquième série. Les transferts et le "continuum spatial commerçant"

Sixième série. Pièces de service

Tracés "visibles" et ordonnance interne des pièces.

TATION SUR LE BOULEVARD

Composition avec l'ordonnance de la place-carrefour.

Première série. Limites sur rue et mitoyenneté.

Deuxième série. Composition par étages et couches hiérarchiques d'occupation de l'espace; couronnement de l'édifice et gabarit réglementaire ; appartements bourgeois et commerces ; l'étage en retrait ; l'étage "noble" et les grands appartements boutiques et entre-sol ; les combles : petits appartements et domestiques.

Composition par travées.

Rythme vertical et expression de chaque "pan" de façade

Les percements et la correspondance façade-plan

Quatrième série. Ornementation de détail.

Effet global. Concept de façade : "économie" du lotissement et orientation vers la rue.

TRACE DU PARCELLAIRE
ET DE
LA PLACE ST MICHEL,
place-carrefour

(Planches LXIV à LXXI)

Une place ratée

Le tracé de cette "place", de même que celui de l'ilôt étudié, s'inscrivent dans le projets de refonte de la "Grande Croisée de Paris" (boulevard de Sébastopol, rue de Rivoli, place du Châtelet, boulevard St Michel) et de l'ile de la Cité (boulevard du Palais, Palais de Justice, pont St Michel et pont au Changé, Tribunal de Commerce et caserne de la cavalerie de Paris) qui devient à cette époque le lieu de la concentration des institutions les plus représentatives du régime.

L'idée de "place ouverte" sur la Seine, en tête de pont, n'est pas nouvelle et elle avait été proposée bien souvent dans l'Ancien Régime (*). Elle est reprise par Davioud, architecte de la Ville de Paris, sur les deux côtés de la Seine - place du Châtelet et place St Michel - dans le dispositif de jonction du nouvel axe Nord-Sud de Paris formé par le boulevard Sébastopol et le boulevard St Michel. Mais Davioud n'en retiendra que le shéma abstrait et formel , de par la nécessité de composer cette idée avec les impératifs de connexion circulatoire entre les nombreuses voies qui convergent historiquement vers ces lieux de la naissance de Paris (**) et les nouvelles artères à percer, dont la largeur doit être à la mesure du nouveau traffic économique des marchandises et des personnes (***).

C'est en raison de la fonction principale de circulation qu'ils assument que ces lieux ne peuvent jouer le rôle de "place" au sens antérieur du terme, comme lieux d'assemblée ou de la "parade" sociale. Le traitement des éléments qui définissent cet espace ne contribuera pas même, comme nous allons le voir, à la création d'un e pièce urbaine qui, formellement ou visuellement, pourrait être appelé "place".

Le tronçon bas du boulevard St Michel (tracé alpha) (Planche LXVI)

Ce premier tracé est celui du tronçon du boulevard St Michel qui, tout en évitant dans sa partie basse le Palais des Thermes, se trouve dévié légèrement au bénéfice d'une nouvelle direction pointant sur la flèche de la Sainte Chapelle (****) qui se trouve à cette occasion "captée" et intègrée dans le nouveau réseau monumental. La largeur de cette percée est de 30 mètres.

(*) Voir la réalisation de la Place de la Concorde, le Plan de Patte etc...
(**) Cela s'explique par le fait que ce fut d'abord à cet endroit que furent construits les premiers ponts permettant de franchir la Seine.
(***) C'est la raison fondamentale de ce remaniement de Paris : voir 1ère partie ,"Réseau de percées et refonte de la région de l'Université".
(****) Le tracé ne fait que conserver la direction de l'ancien pont St Michel

L'axe générateur . Nouveau pont St Michel et boulevard du Palais (tracé bêta)

Cette direction qui devient le plan de symétrie de la nouvelle "place" s'appuie sur les remaniements effectués au Palais de Justice peu avant le Second Empire avec la création de la Cour de Mai, de la Place du Palais de Justice en demi-lune et la construction d'une aile Sud du Palais en reprise de l'allignement de l'ancienne rue de la Barillerie. Celle-ci est absorbée et disparait dans la création du nouveau boulevard, mais un de ses côtés et donc sa direction se trouvent conservés par le maintient de cette nouvelle aile. La Caserne de la Cavalerie (aujourd'hui Préfecture de Police) et l'Etat Major des Sapeurs Pompiers s'établiront selon ces allignements (*).

Au delà et vers le Nord, la direction du boulevard change devant la Cour de Mai, à l'intersection de l'avenue de Constantine (aujourd'hui rue de Lutèce et rue Lépine) et le tracé rejoint directement la Place du Châtelet et la colonne qui l'orne selon une direction parallèle au boulevard de Sébastopol. L'implantation du Tribunal de Commerce et de sa coupole est composée, comme on le sait, comme conclusion perspective du boulevard de Sébastopol vis à vis de la Gare de l'Est.

Intégration de la Place St André des Arts et amorce de la rue Danton (tracé gamma)

La place St André des Arts n'est rien d'autre que le vide laissé par le destruction de l'église du même nom dans la trace exacte des ruelles qui l'entouraient. Ce lieu va se trouver intègré par une nouvelle percée dont le rôle majeur est de se composer avec celle du boulevard St Michel selon des exigences bien connues de régularité et de balance symétrique. C'est la seule raison d'être de cette amorce de la rue Danton. La symétrie s'opère autour de l'axe générateur (bêta) du nouveau pont et du boulevard du Palais au point précis de sa rencontre avec le tracé (alpha) du tronçon bas du boulevard St Michel. Cette nouvelle direction coïncide avec un des angles des côtés de la place St André des Arts dont les traces seront précisément conservés dans les nouveaux allignements et en particulier dans l'ilôt qui nous concerne.

La Place St Michel et son tracé régulateur (tracé delta)

Alignement de base (δ a).

Le côté "ouvert" - non matérialisé sur le terrain - de la nouvelle "place" est placé normalement à la direction génératrice (bèta) au point précis d'intersection I de l'ensemble des directions de tracés précédents,

(*) Cette direction coïncide à peu de chose près avec un pointage sur la Tour St Jacques, visible dans l'arrière plan du Tribunal de Commerce.

ce qui définit son alignement de base.

Côté Est (δ b) :

L'endroit où cet alignement rencontre celui du Quai St Michel - édifié quelques années auparavant - définit l'angle Nord-Est de la place. Le côté Est se trouve ensuite matérialisé parallèlement à la direction de l'axe générateur jusqu'à sa rencontre avec l'alignement Est du boulevard St Michel qui est marqué par un très léger décrochement (*). La taille de ce côté de la place (68 mètres environ) n'est guère plus du double de la largeur des artères qui y convergent (30 mètres).

C'est au milieu de ce côté et normalement à lui que se fait la jonction avec le carrefour, remodelé lui aussi, des rues de la Harpe et de la Huchette. La largeur de cette pénétration, bien que supérieure aux anciennes rues du parcellaire du moyen-âge, est plus réduite (12 mètres) et la définition de la place de ce côté là s'en trouve améliorée. Prolongé jusqu'à sa rencontre avec le tracé bèta, l'axe de ce tronçon de la rue de la Huchette ainsi remodelée matérialise le centre "géométrique" O de la place, point de départ de son tracé régulateur : c'est un cercle circonscrit ayant pour rayon sa distance au sommet Nord-Est du côté δ b définit précédemment.

Coté Ouest (δ c) :

Il est tracé symétriquement. Le raccordement avec l'alignement du Quai des Grands Augustins ne pouvant se faire dans une exacte symétrie avec celui du Quai St Michel, le quatrième sommet régulier de l'espace de la "place" va se trouver placé virtuellement. La définition de ce côté s'en trouve amenuisée malgré la tentative d'assurer sa continuité en intégrant le débouché de la rue de l'Hirondelle sous un passage couvert composé dans les arcades de l'ordonnance de la place . Finalement la matérialisation des limites Nord des côtés inégaux de cette place se fera plus par l'artifice du retournement sur les quais de quatre travées d'ordonnance disposées symétriquement de chaque côté.

L'autre limite Sud-Ouest est marquée comme en face par un décrochement à la rencontre des deux alignements . Ce décrochement est traité comme une sorte de "jambe étrière" en relief. Il traduit doublement, d'une part la fin de l'ordonnance de la place avec sa transformation en une ordonnance particulière d'immeuble courant, d'autre part l'amorce de l'alignement de la nouvelle artère qui se compose à la place en continuité avec elle (**)

(*) Voir plus loin le traitement de la "jambe étrière" à cet endroit.

(**) La continuité, plus forte que la rupture, se marque par la reprise du même gabarit et de la même forme de comble, le prolongement de la corniche du balcon de l'étage en retrait ainsi que celui du bandeau de l'étage principal des appartements qui marque la séparation caractéristique avec les niveaux de commerces.

Côté Sud (δ d) :

Le troisième côté - ou ce qu'il en reste après intersection avec les deux voies de trente mètres - est polygonal, normalement à l'alignement du boulevard St Michel et de la rue Danton. Le petit côté du milieu a une longueur égale à la moitié de la largeur des voies qui le bordent (15 m). Il constitue le nu du mur d'adossement de la fontaine.

Limite de la parcelle de la Ville (δ e) :

Une autre ligne polygonale inscrite dans le cercle circonscrivant la place matérialise la limite de la parcelle de la Ville réservée pour l'édification de la fontaine ainsi que pour y loger les bureaux du service municipal (*).

Malgré le tracé régulateur et sa simplicité, malgré la présence d'une ordonnance unique et monumentale (**) qui différencie quelque peu les côtés bâtis de la place de leur prolongements dans les voies adjacentes (***), la définition formelle de cette pièce urbaine qui se nomme "place" reste très affaiblie en raison de la taille des voies qui interrompent sa "clôture" formatrice. Elles détruisent à cet endroit les angles qui précisément devraient la constituer en tant que "pièce" en marquant son ouverture ainsi que son orientation vers la Cité. Le côté de la fontaine, en raison de sa ppsition, sa taille et de son traitement particulier n'apparait pas comme une véritable paroi "positive", mais plutôt comme le reste "négatif" d'une paroi disparue et remplacée par les vides du boulevard et de la Place St. André des Arts : il y a seulement 15 mètres de paroi pleine par rapport à deux intervalles de 30 mètres. Le côté opposé à cette paroi désintègrée est précisément le quatrième côte "ouvert" de la place. En effet la hauteur des quais, combinée à l'étroitesse du bras de Seine rendent invisible la perception du fleuve et sa contribution à la place n'est plus que celle d'un vide supplémentaire , même si on peut y appercevoir au travers les perspectives biaises du paryis de Notre Dame d'un côté et du Pont Neuf de l'autre. Pour finir, la largeur du pont ainsi que celle du boulevard du Palais (30 mètres), de même que le traitement hétérogène des bâtiments qui les flanquent, transforment le prospect de ce quatrième côté en une sorte d'"entonnoir". L'unité spatiale et formelle de la place se trouve de la sorte brisée et réduite à une multitude de fragments séparés par des voies de circulation où la profondeur de la perspective renforce la cassure. Comme la plupart des lieux-dits "place" de cette époque, celui-ci n'est en fait qu'un carrefour. La place du Chatelet qui participe du même tracé urbain en est un autre exemple.

(*) D'abord "Service des promenades et des plantations", puis commissariat de Police et aujourd'hui "Maison de jeunes et de la Culture".

(**) Le thème de cette ordonnance est en rappel de celui de la rue de Rivoli arcades pour les niveaux commerciaux, composition en couches d'appartements de hauteur décroissante, balcon continu du troisième étage, comble cylindrique, motifs d'encadrement des baies

(***) Les plantations qui accompagnent artères et place renforcent leur continuité

BIBLIOTHEQUE U.P.3

La Place St André des Arts (tracé épsilon)

Ses limites coïncident comme nous l'avons dit avec les anciens alignements des rues entourant l'église détruite sous la Révolution. Le tracé correspondant à la continuation de la rue Hautefeuille sera également conservé comme raccordement "naturel" de cette rue à la place. Les tentatives de régularisation des alignements des façades et parcelles moyen-âgeuses de cette place ne seront pas achevées. Là encore, la constitution des limites de cet espace urbain est profondément altèrée avec la percée de la rue Danton en raison de sa largeur et aussi par le fait qu'elle détruit précisément un des angles du polygône constitutif. Seule la partie Ouest sera préservée quelque peu - malgré la construction ultérieure de la trémie d'aération du métro - et ce sont les caractéristiques anciennes de sa clôture, notamment la position et la taille des débouchés des rues Suger et St André, qui ont pu constituer ses qualités relatives comme "niche" en dehors du courant de circulation (*).

Le prolongement de la rue St Séverin (tracé zêta)

Ce prolongement qui est conséquent du remodelage du parcellaire autour de la percée du boulevard St Michel, montre une autre tentative - d'ailleurs laissée inachevée - de "captation" dans les perspectives latérales du boulevard, du clocher et du portail de l'église St Séverin, selon les mêmes procèdés utilisés au Val de Grace, au Panthéon etc... (**).

(*) Ailleurs, le morcellement des côtés avec l'effet de perspective combiné, de même que le contrast de hauteur entre constructions anciennes et nouvelles qui laisse entrevoir les murs mitoyens du parcellaire, produisent le même résultat de désintégration des limites de la place. La composition ou articulation de deux places-carrefours S' Michel et St André des Arts n'en est que plus disloquée.

(**) Voir première partie "Opérations d'accompagnement des tracés"

BIBLIOTHÈQUE
U.P. 3

PLAN D'ETAGE D'APPARTEMENTS

(Planches LXXII, LXXVI à LXXIX)

La forme de cet ilôt se trouve donc produite par la configuration des tracés urbains de voirie, c'est à dire par les contraintes externes de la nouvelle morphologie de la Ville et principalement celles ce son nouveau réseau circulatoire. C'est ce qui caractérise d'ailleurs la quasi-totalité des nouveaux ilôts de cette période et, dans une certaine mesure, les parties nouvelles des anciens ilôts affectés par les tracés.

La division en parcelles de ces nouveaux ilôts ou parties d'ilôts va devoir s'adapter à tous les cas de configuration possible résultant de ces tracés et notamment à la forme triangulaire, si caractéristique de l'époque. Comme produit de la configuration des tracés, cette forme s'explique par les centralités et convergences des rond-points circulatoires ou encore par l'intersection biaise de certaines de ces voies nouvelles avec les anciennes mailles du réseau viaire. On trouve des ilôts et lotissements triangulaires de toute taille et nous avons déjà eu l'occasion de montrer les principes de formation de leurs parcelles (*). Notons seulement qu'il s'agit ici d'un ilôt d'assez petite taille engendré par le véritable "découpage au hachoir" du sol urbain que forme la multiplicité des voies dans cette ancienne partie du centre de Paris. Si petit soit-il, sa valeur n'en est pas moins précieuse en raison de sa grande "accessibilité" et nous allons voir l'ingéniosité marchande de l'architecte à en faire valoir le plus petit centimètre superficiel.

Les tracés précédents nous donnent la configuration quasiment finie de l'ilôt (**) - et aussi la part de sol réservée à la Ville - à l'exception des pans coupés du côté de la rue St Séverin. Le premier à l'Est (tracé êta), sur le boulevard, sera défini règlementairement, c'est à dire normalement à la bissectrice de l'angle que forme l'al ignement des côtés adjacents de l'ilôt et sa taille (3m) correspond au placement d"une baie. Le deuxième (thêta) fait exception à la règle pour la disposition de l'ossature de transfert et du plan des boutiques (***).

(*) Voir "Refonte de la région de l'Université", "transformation du parcellaire" page 74 sq.

(**) C'est aussi - réglementairement - celle du bâti extérieur visible, de par les contraintes de l' alignement.

(***) Voir plus loin troisième série. Le fait que l'architecte de cet ilôt soit architecte de la Ville n'est probablement pas étranger à ce genre de dérogation peu répandue à l'époque pour l'architecture privée.

. Tracés fondamentaux du bâti. Constitution de la structure spatiale potentielle.

Première série. Configuration du bâti sur la parcelle.

La taille de la parcelle ne permet guère une disposition du bâti en corps de logis articulés comme dans l'exemple précédent, mais seulement un remplissage optimum, compte tenu des règlementations. Ceci caractérise à peu près la plupart des parcelles pour maisons à loyer de "seconde classe" - selon le classement de C. Daly - qui se trouvent le plus souvent "saturées" dès le départ, la cour ayant ses dimensions règlementaires minimales avec une composition des cours individuelles pour obtenir une cour commune à plusieures parcelles plus grande.(*).

Dans notre cas l'ilôt se trouve réduit au simple corps de logis entre rue et cour, parallèlement à l'alignement de chacune des voies. Il forme ainsi une sorte de couronne de bâti au milieu de la quelle l'espace réglementaire minimal du reste constitue la cour. L'épaisseur du bâtiment est celle d'un bâtiment en distribution double, c'est à dire avec une pièce de chaque côté en éclairage direct (tracés 1i et 1ii). Dans le cas d'adjonction de pièces supplémentaires, une courette d'éclairage et de ventilation est nécessaire et cela se produit au Nord en mitoyenneté avec la parcelle de la Ville. Les deux corps de bâtiment ont la même épaisseur (9,30m) sur le boulevard et la place, celui situé sur la rue St Séverin étant moins épais (tracé 1iii). La taille, ici la profondeur (8,85m), reflète comme nous l'avons déjà vu la hiérarchie des voies et en conséquence celle des corps de bâtiment qui les longent.

Deuxième série. Découpage en lots et principe d'ordonnance de façade.

Ces deux opérations sont liées l'une à l'autre et se déterminent simultanément. La position particulière de cet ilôt qui épaule une des principales "places" constituant la nouvelle croisée de Paris requiert un traitement exemplaire pour les deux problèmes majeurs qu'elle pose : la composition avec l'ordonnance monumentale de la Place St Michel et la constitution de la "tête" du nouveau boulevard. Le choix d'un architecte de la Ville pour traiter cette question est également "exemplaire"(**).

Pour cet ilôt Davioud choisit une ordonnance régulière de transition avec celle de la Place St Michel. Une même travée de 3,20m (rythme du tracé 2i) se développe autour des faces de l'ilôt. Seuls les trumeaux des pans

(*) Dans certain cas selon la profondeur de l'ilôt, en cas de parcelles traversantes et selon la destination des locaux commerciaux ou industriels, la cour peut être réduite à une simple courette, souvent couverte au rez-de-chaussée.

(**) Voir de même les ordonnance de Hittorf pour le places de l'Opéra et de l'Etoile.

coupés d'angle (2iia et 2iib) ainsi que ceux correspondant aux limites du lot de la Ville (2iii) nécessitent un traitement particulier, pour des raisons d'ajustement de l'ordonnance de façade au polygône déjà tracé des côtés de l'ilôt. Le découpage en parcelles se fait par des murs de refend mitoyens (tracé 2iv) perpendiculairement aux alignements de façade - ce qui est une règle générale des lotissements de l'époque - et en correspondance avec le milieu des trumeaux des travées de l'ordonnance. Leur positionnement exprime le nombre de lots et d'appartements , c'est à dire la rentabilité de l'opération qui permet de loger ici cinq appartements par étage de tailles différentes - un grand et quatre petits - placés hiérarchiquement en fonction des voies qui les bordent. Le plus grand, comprenant 6 pièces, est traversant et il permet d'allier deux sortes de vues sur la Place St André des Arts et sur le boulevard, en plus des vues biaises qu'il peut avoir sur la Place St Michel. Les autres, de trois pièces, sont divisés en deux groupes de deux lots se partageant chaque angle de l'ilôt de façon inégale : les uns, les plus grands, donnent sur le boulevard ou la place, les autres, plus petits, s'orientent principalement sur la rue St Séverin. C'est, répètons-le, une des caractéristiques des lotissements de cette époque, que la hiérarchie des voies du nouveau réseau circulatoire - exprimée par leur largeur - définisse celles des corps de logis et des appartements correspondants.

Ces deux premières séries délimitent comme dans l'exemple précédent l'essentiel de la structure du bâtiment, c'est à dire la "cage" de l'édifice composée des principales parois : murs de façade, murs sur cour, murs mitoyens. Les deux séries suivantes la complètent et bien qu'elles leur soient reliées de près, nous les avons distinguées ici parce qu'elles dépendent plus des premières dans l'ordre des choix et que cela correspond également à la quasi totalité des maisons à loyer de cette époque (*).

Troisième série . Structures de refend complémentaires.

Le tracé des parois de refend longitudinales est immédiatement lié au choix de l'épaisseur des corps de bâtiment, à la fois dans leur usage potentiel projeté - ce qui correspond à la dimension nécessaire pour avoir une pièce d'habitation sur chaque côté (double distribution) - et dans l'éventail des portées économiques offertes par les technologies courantes disponi-

(*) La liaison est "dialectique", puisque les tracés se déterminent mutuellement : ceux de l'épaisseur des corps de bâtiment et des murs de refend longitudinaux, ceux du découpage en parcelles et du positionnement de chaque escalier principal.

bles sur le marché (travées simples simples en solives de 4 à 5 mètres de portée).

3i : Corps de logis sur le boulevard.

Ce refend s'établit parallèlement à l'alignement de la façade extétieure, en deux portées inégales dont la plus grande borde ce même côté et correspond aux pièces d'habitatio n les plus importantes de l'habiter bourgeois (5m sur boulevard, 3,5m sur cour).

3ii : Corps de logis sur la rue St Séverin.

De la même façon est établi le refend du corps de bâtiment situé sur la rue St Séverin, compte-tenu de la différence dans la destination des pièces sur cour (pièces de service), donc d'une réduction dans la portée de cette travée qui passe de 3,5om à 3,00m, ce qui justifie l'épaisseur moindre de ce corps de bâti.

3iii et 3iv : Corps de logis sur la Place St André des Arts.

Les règles précédentes continuent à s'appliquer. Jusqu'à présent elles ont pu être appliquées directement sans poser de problèmes dans la disposition des boutiques à rez-de-chaussée : les retournements de ces refends et leur jonction à cet endroit avec les parois des façades extérieres par les structures de refend transversales s'opèrent pour que ces dernières se composent correctement avec la régularité des trumeaux de façade - c'est à dire perpendiculairement -. Dans ces derniers angles, compte tenu du projet de disposition des pièces de réception (travée de 4,60m) et des pièces de service (travée de 3,90m), la jonction par des procèdés analogues ne peut se faire sans renoncer à la disposition orthogonale recherchée dans la structure de transfert définissant l'espace des boutiques. Ce sont les exigences d'aspect de celles-ci (retombée de poutres de transfert, placement des piliers de maçonneries et des colonnes) qui l'emportent finalement et qui imposent un déplacement du refend transversal sur l'angle de la Place St André des Arts. Le refend longitudinal correspondant (3iv) se voit légèrement reporté vers l'intérieur de la cour.

3v : Refends transversaux complémentaires.

Le chainage complet des parois porteuses de l'immeuble à l'endroit du retournement des corps de logis s'achève par la disposition des refends transversaux complémentaires en accord avec les trumeaux de l'ordonnance de façade , c'est à dire avec leurs entraxes ou les changements de direction dans l'alignement que marquent les arêtes du polygône de l'ilôt (à l'exception de l'angle Sud-Ouest déjà mentionné).

Notons que l'épaisseur des parois de refend longitudinales (environ 20cm) en révèle la structure qui est faite de pans de bois - c'est à dire une ossature - avec remplissages en briques, ce qui facilite le transfert avec les étages des boutiques tout en laissant la possibilité des nombreux percements que requiert la disposition de tous ces appartements traversants en utilisant au mieux les mètres carrés "utiles". La composition de ces deux types de structures - surfaces porteuses et points porteurs - est caractéristisque de cette sorte d'édifice.

Quatrième série . Positionnement des cages d'escalier et des refends correspondants.

Le choix dans chaque parcelle d'une bonne position de l'escalier conditionne dans une certaine mesure l'"économie" du plan de chaque appartement. Dans certains cas (*) les contraintes imposées à la distribution verticale sont telles qu'elles peuvent influencer le découpage des lots. Ici, les nécessités de l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'entresol, combinée au positionnement des porches d'entrée en façade, s'avèrent difficilement conciliables avec la meilleur place pour la distribution de chaque appartement, c'est à dire l'économie du plan. La résolution de ces exigences contradictoires s'opère par un transfert dans le principe de distribution verticale au niveau de l'entresol où s'effectue la connexion entre les porches et les passages de chaque entrée et les cages d'escalier verticales (**). L'architecte se trouve ainsi libéré dans les plans d'étages d'appartements où il peut choisir le meilleur emplacement d'escalier, le plus économique dans la distribution. Dans cet exemple, le choix d'une position centrale, côté cour, compte tenu de la volonté d'avoir le maximum de pièces de réception et d'habitation en façade sur rue, représente la réponse logique à chacun des angles internes de la cour commune.

4i : Cage d'escalier de l'appartement principal.

Elle est placée exactement au milieu des deux corps de logis Est et Ouest, dans le plan de symétrie général de l'ilôt. L'ensemble des pièces qui l'accompagnent (antichambre et courette) forme en même temps jonction et espace de distribution de ces deux ailes opposées. La largeur de la cage (3mètres) correspond à la "richesse" de la classe des appartements désservis et continue celle du passage d'entrée. La forme du quartier tournant qui

(*) C'est le cas des grands lotissements réguliers surtout à partir du tournant du 20ème siècle. Cela dénote une rationalisation et une intégration croissante des préoccupations de distribution dans l'économie du tracé des parcelles et de celui de la voirie.

(**) Voir plus loin "rez-de-chaussée et entresol commerçants".

s'inscrit dans un demi-cylindre s'oppose par sa convexité à l'angle rentrant de la cour. Le raccordement se fait selon le diamètre, ce qui forme ainsi deux nouveaux angles rentrants plus aigus que celui définit par les deux corps de logis, mais cela permet un éclairage plus aisé des pièces contigues. Le vis-à-vis qui s'établit avec ces pièces sera résolu par l'emploi de vitraux dans les baies de l'escalier.

4ii : Cage d'escalier des appartements de l'angle Sud-Est.

L'escalier en forme d'hélice à noyau évidé est placé sur l'allignement de la paroi sur cour parallèle au boulevard (1i). L'intervalle subsitant avec le refend longitudinal (3i) permettra le positionnement de l'antichambre de l'appartement sur le boulevard. C'est la même nécessité de disposer d'une antichambre dans l'appartement situé sur la rue St Séverin qui entraine un léger décalage de l'axe vertical de la cage, au delà de l'intersection des deux parois sur cour, compte tenu du fait qu'un des corps de bâtiment est un peu plus étroit que le précédent. Les conditions d'une "bonne" présentation de cet escalier par rapport au vestibule d'entre-sol se trouveront néanmoins respectées (*).

4iii : Cage d'escalier des appartements de l'angle Sud-Ouest.

Son positionnement sur l'allignement de la paroi sur cour (1i) s'effectue de la même façon, mais dans ce cas le décalage de l'axe du cylindre de la cage s'accentue pour des raisons conjuguées : bonne présentation de la cage par rapport au vestibule d'entresol et volonté de symétrie de la partie de cage visible sur cour, avec son pendant Sud-Est , compte tenu de la différence dans les angles internes des corps de logis.

On remarque dans les plans de ces appartements de lotissement, l'absence d'escalier de service. La forme et la taille de l'ilôt combinées au nombre d'appartements voulus par étage ont abouti ici à la disparition de ce composant si utile au statut de l'appartement bourgeois. Un expédient sera trouvé toutefois dans le grand appartement que dessert à chaque fois un palier complet : une porte supplémentaire "de service" sera aménagée en liaison avec la cuisine et sera dissimulée dans les faux lambris de l'escalier (4i').

Les quatre séries de tracé qui précèdent ont suffi à définir , comme dans l'exemple précédent, la presque totalité de la structure fondamentale des espaces que l'édifice peut engendrer sans transformation majeure du gros oeuvre. Toutes les qualités constitutives des différentes pièces contenues dans l'édifice se trouvent maintenant déjà inscrites à ce stade.

(*) Voir plus loin tracés 4i' et 4ii' du plan de rez-de-chaussée.

. Tracés particuliers. Les pièces d'habitation.

C'est ce que nous avons apellé la série "fonctionelle" qui développe et particularise les tracés précédents. Comme principes d'organisations remarquables, on constate comme précédemment la séparation des distributions entre pièces d'habitation et pièces de service, ainsi qu'une prévalence des pièces sur rue (boulevard, place, rue) sur celles sur cour.

Cinquième série . L'antichambre, lieu critique de la distribution.

L'absence d'escalier de service et l'aspect réduit des commodités offertes dans les petits appartements renforcent la nécessité d'une position centrale des antichambres qui occupent l'intervalle entre les cages d'escalier et les parois de refend longitudinales ou transversales. Leurs formes auront à s'adapter à ces conditions surtout dans les plus petits appartement.

5i : Appartement principal.

Ici, l'antichambre qui fait communiquer les deux corps de logis s'inscrit régulièrement dans les refends de la cage d'escalier. L'espace restant forme avec le mur mitoyen à la parcelle municipale une courette d'éclairage et de ventilation couverte au dessus du vestibule d'entresol.

5ii : Appartements de l'angle Sud-Est.

A ce stade, seules trois parois sont définies, l'une tangente à la cage d'escalier afin d'élargir le palier d'accès, les autres définies par les les parois de refend longitudinales. Le dernier côté sera précisé avec le tracé des pièces de service.

5iii : Appartements de l'angle Sud-Ouest.

La configuration de cet angle de l'ilôt change le problème. Une cloison mitoyenne est placée en continuité avec celle qui sépare les deux appartements sur ce côté et selon un plan diamétral de la cage d'escalier. La fin du tracé des autres côtés de ces antichambres ne se réalisera qu'avec celui des pièces de service aux quelles ils donnent accès.

Sixième série. Pièces principales de réception et d'habitation".

Le principe de positionnement de ces pièces est le même dans toutes les maisons de rapport : on les place en priorité sur les autres pièces, aux endroits considérés les meilleurs, c'est à dire "sur rue" et en composition correcte si possible avec les trumeaux de façade afin d'obtenir la disposition la plus régulière des écoinçons par rapport aux baies. Lorsque cette dernière condition n'est pas remplie, l'architecte cherche à disposer des cloisons supplémentaires servant de placards ou de garderobes permettant le rattrapage des irrégularités (*).

(*) Ce procédé fameux de s époques baroque et néoclassiques disparaîtra progressivement vers la fin du XIXème siècle.

6i : Pièces de réception.

Elles sont placées avant les pièces d'"habitation" que constituent les chambres à coucher. Les salons sont tracés d'abord, du meilleur côté, c'est à dire "sur rue", en proximité immédiate de l'antichambre et le plus régulièrement possible de façon à pouvoir bénéficier d'une vue traversante vers l'extérieur à travers les baies. La taille du salon se trouve définie parallèlement à celle de chaque appartement et à sa "classe"- en correspondance directe avec celle des revenus des futurs occupants -. La salle à manger, de taille inférieure, est placée immédiatement après.

Le plus grand appartement ne disposant pas sur un même côté d'assez de front sur rue pour y placer simultanément en enfilade un salon et une salle à manger de grandeur convenable, cette dernière est déplacée sur la cour et l'espace restant en façade sur boulevard se trouve attribué à un petit salon supplémentaire. Dans cet appartement les pièces de réception sont placées le plus régulièrement par rapport au rythme de travée des baies et, à une exception près, les écoinçons sont définis, comme il se doit le plus régulièrement de chaque côté des pièces. Enfin, dans la limite des choix restants, les formes "centrées" sont recherchées pour la disposition des salons.

6ii : Pièces d'habitation.

Ces pièces sont tracées après les pièces de réception, dans ce qui reste des meilleurs emplacements ou, à défaut, dans le moins mauvais : tantôt sur rue, dans les cas les plus avantageux, tantôt sur cour, lorsque toutes les travées sur rue sont déjà occupées. Les chambres à coucher sont organisées différement selon leur taille avec un lit de milieu pour les plus grandes, une disposition d'angle pour les plus petites. Dans l'appartement le plus grand on note le groupement séparé des pièces d'"habitation", situées du côté de la Place St André des Arts et celui des pièces de réception, situées entièrement de l'autre côté, ce qui exprime une séparation voulue entre vie publique, officielle et vie privée. Comme dans l'exemple précédent et à chaque fois que possible antichambre, pièces de réception et certaines des pièces d'habitation (*) sont reliées par quelques enfilades dont le nombre, la disposition et l'étendue sont encore un indice classificatoire dans la hiérarchie des appartements et des classes qui les habitent.

Septième série. Pièces de service et courette.

7i : Courette.

La disposition de l'ilôt, le nombre des appartements par étages, leur taille et leur hiérarchie conduisent à la définition d'une seule courette placée dans la plus grande épaisseur du bâti qui correspond à l'appartement le plus vaste. Autour d'elle on trouve regroupé, comme d'usage, le plus grand

(*) Il s'agit le plus souvent de la chambre à coucher de la maistresse de maison, conçue comme "un complément au salon" (C.Daly, op. cit.)

nombre possible de pièces de service : lieux à l'anglaise, cabinets de toilette, offices, garderobes diverses. L'antichambre y tire son unique jour (tracé 5i), de même que le vestibule d'entresol du grand escalier. Ailleurs, la taille et le statut inférieur des appartements, combinés à la configuration des parcelles d'angle, conduisent à la suppression des courettes. Les antichambres ne seront éclairées qu'à travers les pièces qu'elle desservent.

7ii : Pièces de service.

Elles occupent le places restantes, sur cour et autour de la courette. Leur distribution caractérise l'habiter bourgeois avec une séparation prononcée des groupements des pièces de réception et d'habitation, réservées aux maîtres des lieux. Elles aboutissent soit directement, soit par l'intermédiaire d'un corridor, à l'antichambre.

Seul le plus grand appartement possède une collection complète de services : cuisine, cabinet de toilette, lieux à l'anglaise, office, chambre de domestique, garderobes et placards divers. Dans les autres appartements les services sont réduits au minimum : cuisine, lieux à l'anglaise et quelques placards, trait qui exprime une fois de plus la hiérarchie des appartements. Enfin, la taille des pièces de service est le plus souvent réduite au minimum fonctionnel et leur forme se plie à celle des pièces tracées avant elles (notamment les cuisines et les lieux d'aisance).

Tracés "visibles" : L'ordonnance interne et l'expression sensible des pièces : leur "géométrie".

Ce qui a été dit dans l'étude de l'exemple précédent sur l'ornement et la fonction de représentation dans l'habiter bourgeois (*) s'applique intégralement à ce deuxième exemple. Rappelons pour mémoire les règles et procèdés d'ordonnancement utilisés ici.

On retrouve la règle de régularité ou de recherche maximale de la symétrie ; celle de "bienséance" ou correspondance entre choix du matériau, quantité d'ornement avec la quantité des revenus de l'occupant (c'est la "classe" de l'appartement) ; celle de l'accord entre l'ordonnance externe des façades vues, c'est à dire "sur rue", et l'ordonnance interne des pièces de réception et d'habitation.

Les procèdés sont également les mêmes que précédemment : choix de formes simples et régulières pour les pièces principales, placement des baies et cheminées en correspondance avec les "diamètres" de chaque pièce, encadrement des pièces de réception et d'habitation par des corniches, motifs de

(*) Voir plus haut "Subordination de l'ornement à la fonction de représentation" page 107.

plafonds et dessin des lambris, encadrement de l'aire du plancher, centremen par le lustre, disposition des baies par rapport aux enfilades internes et externes, cloisons de second oeuvre en rattrapage de l'irrégularité de certaines pièces, feintes etc... Les Planches LXXVIII, LXXIX en résument les principales dispositions.

Comme traits particuliers à cet exemple, on peut noter l'opposition marquée entre les façades "sur rue" avec leurs travées régulièrement ordonnancées, une ornementation recherchée et un matériau "noble" - la pierre de taille - et les façades sur la cour commune en brique enduite, aux baies irrégulièrement disposées (selon les nécessités de la distribution interne) et à l'ornement réduit à de simples bandeaux marquant les planchers des étages. Le traitement des trois cages d'escalier avec leurs baies géminées semble faire exception, mais en fait il résulte des exigences internes dues au traitement de ces pièces communes de "représentation" (*).

(*) Les fenêtres sont munies de vitraux afin d'éviter les vues sur la cour.

REZ-DE-CHAUSSEE ET ENTRE-SOL

(Planches LXXIII, LXXIV, LXXX)

Système constructif composite et transferts simples.

La raison d'être de la "maison de rapport" est bien inscrite dans son nom et quatre étages d'appartements bourgeois cèdent plus de revenu que deux niveaux de boutiques, même si, à surface égale, le loyer de celles-ci dépasse celui de ceux-là. C'est bien ce que traduit la disposition du plan de l'édifice qui, dans son ensemble, est décidée par celle des appartements, plus que par celle des niveaux commerçants qui doivent s'en accomoder. Cette accomodation existe d'autant plus que les dispositions fonctionelles qu'ils réclament - pièces plus grandes, distribution souple, grandes ouvertures pour un meilleur contact avec le trottoir et sa clientèle - se trouvent résolues pour la plupart avec les solutions techniques qu'offrent à cette époque les nouveaux développements de la technologie et notamment les transferts dans la structure permis par l'emploi du métal dans la construction : poitrails en fer, colonnes en fontes et planchers métalliques.

Les trumeaux des murs de façade, de même que la plupart des refends se transforment à ces niveaux, soit en piliers porteurs de maçonnerie, soit en colonnes de fonte par l'intermédiaire de poutres métalliques jumellées. La structure entière de l'édifice se modifie et de la dominante de surfaces ou murs porteurs qu'elle possédait dans les étages, elle devient principalement ossature ou points porteurs aux niveaux commerçants (*). Toutefois on doit parler ici de dominante, puisque dans les deux sortes d'occupation, la structure de l'édifice reste néanmoins composite. Seuls, les murs de refends mitoyens en maçonnerie restent des murs qui assurent de haut en bas le contreventement général de l'ensemble.

De même les principales exigences contradictoires entre la distribution des appartements et celle des lots commerçants, compte tenu d'une disposition "régulière" des porches d'entrée par rapport à l'ordonnance de façade, se voient résolues par les nouvelles possibilités de la technologie combinées à une distribution particulière dans l'étage d'entre-sol : le transfert des circulations verticales à ce niveau et des cages d'escalier en partie portées (**). C'est là qu'apparaissent des solutions caractéristiques des maisons à loyer de cette époque et qui se généraliseront par la suite, avec une ré-

(*) Elle redevient d'ailleurs totalement ossature au niveau des combles et totalement "surface porteuse" (murs et berceau des voutes) en sous-sols et caves.

(**) Il s'agit ici de l'usage ancien des ossatures en pans de bois hourdées au plâtre ou avec des briques en pratique depuis le moyen-âge.

duction progressive de l'utilisation des surfaces ou murs porteurs aux quels se substituent les ossatures (poitrails, planchers metalliques, colonnes en fonte, piliers de maçonnerie, pans de bois). On entrevoit déjà le tournant de l'architecture du siècle suivant avec le développement des constructions en ossature parallèlement à celui des édifices industriels et commerciaux avec le mode de définition correspondant de l'espace.

C'est à cette époque, rapellons le, que ce mode de constuction va prendre un essort décisif qui accompagne celui, sans précédent dans l'histoire urbaine, des espaces marchands destinés à la consommation des masses et des espaces conçus spécialement pour y loger les bureaux et les services de la nouvelle société (*). En France, la conformité au goût officiel et les hésitations conservatrices de la classe dominante leur feront garder le plus longtemps possible la façade en pierre de taille - ou du moins son image - même si la quasi-totalité du bâti va se trouver progressivement réalisée en ossature métallique ou de béton armé disposées pour des utilisations industrielles ou commerciales (**).

Les procèdés de transfert dans la structure de la maison de rapport sont des transferts simples, c'est à dire qu'ils s'opèrent partiellement - c'est le fait d'une structure composite - et dans un même plan selon une seule direction à la fois en coupe horizontale ou verticale. La façade portée de l'étage en retrait se déplace par exemple parallèlement à l'alligne-ment de la paroi principale et en correspondance avec les structures de refend transversales. De même la suppression d'une travée de trumeaux s'opère dans le plan de la façade et de manière simple sur les points d'appui du rez-de-chaussée par l'intermédiaires de poitrails. Il en est encore ainsi pour les structures de refends longitudinaux ou transversaux.

Le transfert dans deux directions à la fois qui s'accompagne d'un changement complet dans la définition des travées et de la trame porteuse ne se verront qu'au siècle suivant avec l'application tardive du système de poutres en treillis utilisé dans les ouvrages d'art à l'habitation courante.

acés complémentaires.

L'ordre des appartements bourgeois incluant celui des commerces, il n'est pas surprenant que dans le dessin des plans du rez-de-chaussée et entre-sol on retrouve sans changements les trois premières séries de tracés

(*) Voir les Magasins Réunis du même Davioud, ceux du Bon Marché par Boileau, le siège du Crédit Lyonnais etc... A la même époque on ira plus loin dans la "rationalisation" de ces espaces avec l'invention aux Etats-Unis d'un nouveau type de bâtiment en ossature métallique : le "gratte-ciel" (cf l'Ecole de Chicago).

(**) Voir notamment un grand nombre des constructions édifiées rue de Réaumur.

effectués dans les plans d'étages d'appartements qui définissent (1) le bâti et le non-bâti, (2) le découpage en lots et le principe d'ordonnance de façade, (3) le positionnement des structures de refend complémentaires. Rapellons toutefois qu'il avait fallu tenir compte dans les séries (1) et (3) de certaines contraintes secondaires imposées par les niveaux commerçant (tracés 3iv, 3v et 3v').

Quatrième série (suite). Séquences d'entrée : porches, escaliers conduisant à l'entre-sol, vestibules, raccordement avec les cages d'escalier d'appartements.

Cette série pose le problème de la jonction entre ce qui subsite comme contrainte distributive des étages d'appartements dans la définition des cages d'escalier - qu'elles soient partiellement portées comme dans les deux angles Sud de l'ilôt, ou porteuses de haut en bas de la structure comme dans l'angle Nord - et les différents porches d'entrée de chaque parcelle qui doivent être placées le mieux possible en composition avec les ordonnances de chacune des faces de l'ilôt.

Sur le boulevard, l'artère la plus favorablement placée, deux porches seront placés le long de mitoyens de chaque parcelle. La mauvaise résolution de cette correspondance entre le rythme de l'ordonnance de façade et la disposition des porches se trouve toutefois atténuée par la coupure profonde que constitue dans l'ordonnance de façade le traitement des étages d'appartements et des étages de commerces (le matériau change, de même que le rythme porteur et le rapport plein-vide). L'entrée des appartements de plus grande "classe" se trouve toutefois en moins bonne présentation que celle des appartements d'angles plus modestes. De l'autre côté et de la même façon le porche est placé latéralement, ce qui n'est pas plus satisfaisant. D'autres dispositions auraient eu pour conséquence une moins bonne définition des lots commerciaux avec un trop grand morcellement des boutiques. Les impératifs de l'économie de "rapport" l'emportent ici sur ceux de la "représentation" aux dépends de la composition de l'ordonnance de façade.

4i' : Porche et vestibule des appartements principaux.

Le tracé de cette séquence se résoud le plus simplement par le prolongement d'une des parois de la cage d'escalier et la couverture de la courette qui devient le lieu d'articulation du vestibule à l'entre-sol, avec retour en équerre selon la même travée pour rejoindre directement par une trémie et une volée droite d'escalier le niveau du porche d'entrée.

4ii' : Porche et vestibule des appartements Sud-Est.

La travée du porche d'entrée est prolongée jusqu'à la cour. Elle se retourne à l'entre-sol perpendiculairement dans l'intervalle des parois du refend longitudinales et de la cour pour se retourner à nouveau perpendiculairement en raccord simple avec la forme cylindrique de la cage d'escalier. Cela se fait suivant un de ses plans diamétraux, normalement à l'orientation générale du corps de bâtiment. L'ensemble permet une disposition simple de l'ossature de plancher chargée de soutenir la partie principale de la cage d'escalier.

4iii' : Porche et vestibule des appartements Sud-Ouest.

La jonction avec cette seconde cage d'escalier placée symétriquement par rapport à la précédente (*) s'opère comme précédemment par deux changement de direction dans l'intervalle de la structure et le raccord avec la cylindre se fait en continuité avec le nu du refend transversal correspondant (tracé 3v') ce qui donne une excellente présentation du départ des emmarchements.

Cinquième série. Les transferts et le "continuum spatial commerçant".

Nous avons déjà vu les dispositifs utilisés dans chacun des angles de l'ilôt pour relier les parois de refend longitudinales aux murs de façade, tout en s'efforçant de respecter au maximum la régularité des travées d'angle pour obtenir le meilleur aspect possible dans les espaces des boutiques et entre-sols (tracés de la troisième série qui réalisent le chainage général du bâti de l'ilôt). On peut s'interroger sur les raisons de ces précautions puisqu'il s'agit de transferts qui s'effectuent dans l'épaisseur des planchers. La réponse se trouve dans le mode de définition architectural de cette sorte d'espace, compte tenu du potentiel technique des ossatures métalliques de l'époque. Linteaux, poitrails, trémies importantes et dispositifs de soutient des paliers nécessitent des épaisseurs de poutre importantes en raison d'assemblages consommateurs d'espaces (**) bien supérieurs à l'épaisseur de plancher courante qui est composée d'ordinaire d'une simple travée de solives. La "retombée" de poutre est donc à cette époque difficilement évitable et elle contribue d'ailleurs en plafond à la définition des espaces (***). Bien que ceux-ci se développent à travers les poutres et colonnettes pour former une "pièce" dont les limites ont une configuration complexe, ils conservent toujours une matérialisation tangible avec des "retombées" et une définition visible aux angles notamment . La forme finale

(*) La partie de cylindre interceptée par les parois de la cour est la même.

(**) Ces contraintes d'assemblage disparaitront avec le développement de la soudure des profilés métalliques.

(**) C'est la différence majeure au niveau de la définition des pièces et espaces avec le système poutre-dalle utilisé au siècle suivant dans les techniques du béton armé principalement, ce qui, en permettant la suppression des retombées, facilitera un certain mode d'expression de la notion de continuum spatial (voir Mies van der Rohe, Le Corbusier etc et la notion de plan libre dans notre note en annexe).

de la "pièce" reste le produit de la composition de formes simples et de lieux à qualités matérialisées. Le "continuum spatial" ainsi crée possède des qualités précises qu'il perdra au siècle suivant (*). Les points porteurs (piliers de maçonnerie, colonnettes en fonte) sont donc encore ici des composants de la définition d'un espace et leur disposition est intègrée dans la composition de l'ordonnance, comme il se doit.

5i : Piliers de façade.

Ces piliers de maçonnerie sont ceux dont l'ordonnance - largeur et espacement - est la plus règlée par la composition générale de la façade et notamment par le rythme des trumeaux des étages d'appartement. Leurs entraxes se correspondent et, lorsqu'ils disparaissent pour être remplacés par des colonnettes en fonte, celles-ci se composent toujours avec l'entraxe supérieur (**). Leur largeur est la même, sauf aux angles et au droit des porches d'entrée de chaque immeuble où ils s'élargissent pour intègrer l'ornementation nécessaire.

5ii : Piliers internes de transfert.

Ils sont placés sous les refends longitudinaux à chaque changements de direction et là où les étages d'appartement transmettent des charges localisées importantes (murs des conduits de fumée, cloisons lourdes des cuisines etc...). Leurs formes s'adaptent à ces changements de direction ("S", "T", "Y") et reste la plus simple possible par rapport au matériau constitutif, la pierre de taille.

5iii : Colonnettes en fonte.

Quand la distribution ou l'aménagement des boutiques le requiert, elles se substituent aux deux sortes de piliers précédents. Cela se fait le plus régulièrement en composition avec les entraxes des travées précédemment définies.

Sixième série. Pièces de service.

Les pièces principales - ici les boutiques - s'étendent dans les limites mitoyennes de chaque parcelle. Les pièces de service habituelles formant les parties communes de chaque immeuble sont placées le plus simplement selon leurs exigences "fonctionelles" respectives.

Les fontaines et lieux d'aisance sont disposées sous les paliers d'entre-sol de chaque porche d'entrée (6i). Les loges de concierges sont placées dans chaque immeuble en façade à l'entre-sol dans l'espace de la -

---

(*) Les mêmes qualités que possèdent d'ailleurs les maisons traditionelles en ossatures de bois réalisées en Europe au Moyen-Age (le pan de bois) ou en Extrême Orient (Japon etc...)

(**) Dans ce cas le soulagement du poitrail de façade se réalise par deux colonnettes qui forment également l'encadrement de la porte d'entrée de chaque boutique. Voir plus loin les tracés 3id et 3iie' de l'élévation sur le boulevard.

travée occupée par la séquence d'entrée ou dans une pièce spécialement définie pour la loge (6ii). Un espace supplémentaire est récupèré en mezzanine, juste au dessus des porches d'entrée des immeubles comprenant les plus petits appartements. Il permet de la sorte une meilleure surveillance par la concierge des allées et venues des locataires de ces maisons, ce qui corrige le désavantage de l'éloignement des loges par rapport aux porches d'entrée.

cés "visibles" et ordonnance interne des pièces.

Les pièces des séquences d'entrée recoivent un traitement ornemental particulier, comme pièces communes d'accès qui "représentent" la classe des immeubles et celle de leurs occupants : porche d'entrée, vestibule, grand escalier, vestibule d'entre-sol. Les procèdés sont les mêmes que ceux décrits précédemment : encadrement des pièces (corniches, lambris, faux-lambris dallages etc...), matériaux de meilleur qualité (marbre, stucs, menuiseries en chène, marches "cirées", tapis, vitraux etc...), de même la disposition des baies et cloisons vitrées s'effectue régulièrement selon les diamètres des pièces.

Dans les boutiques, les documents ne montrent rien de plus que ce qui a été dit au sujet de cette nouvelle sorte de "continuum spatial commerçant". Chaque boutique fait l'objet d'un traitement particulier d'aménagement et de décoration selon la nature du commerce et les goûts du tenancier (*).

(*) On trouve la description détaillée de tels "établissements de commerce" dans un autre ouvrage du même auteur (C.Daly) consacré à la "Décoration des nouvelles maisons de Paris et des environs", 3ème volume.

ELEVATION SUR LE BOULEVARD

(Planches LXXV, LXXXI)

position avec l'ordonnance de la place-carrefour.

Ce qui a été dit sur le concept de façade des "maisons à loyer" à propos de l'exemple précédent s'applique intégralement à celui-ci : fonctior de représentation et principe de convenance, problèmes de correspondance entre ordonnances externes et internes c'est à dire entre une façade qui "représente" le mieux possible la position et la classe sociale des occupants et un plan dont la disposition doit faire valoir le mieux possible chaque centimètre superficiel bâti.

La composition de l'ordonnance de façade est ici soumise à des contrair tes particulières du fait de la position privilègiée de cet ilôt disposé en adossement de la fontaine St Michel et en continuité immédiate de l'espace de cette place-carrefour. Le principe d'ordonnance choisi pour cet ilôt s'inscrit dans l'idée de continuité et de différentiation par rapport à celle de la place. Il faut donc en examiner quelques instants la composition qui se présente comme le rappel ou une variation sur un thème déjà développé par Percier et Fontaine rue de Rivoli (*). On trouve successivement : deux niveaux commerçants inclus dans une arcade (**) traitée en soubassement avec refends horizontaux, surmontés par trois étages carrés d'appartements bourgeois de hauteur décroissante, dont un en retrait avec balcon continu et corniche filante sur toute la longueur de la place. Le tout est couronné d'un comble cylindrique recevant deux étages, l'un de petits appartements, l'autre aménagé en chambres de domestiques.

Comme facteurs de continuité on note d'abord le profil du comble et de la corniche qui en marque la naissance à la hauteur des 17,55 mètres du gabarit réglementaire de l'époque. Cette continuation s'impose puisque l'ilôt d'étude est en quelque sorte un des côtés constitutifs de la place. Elle est renforcée par le traitement de l'étage en retrait avec sa corniche et son balcon filant : situés à la même hauteur (14,20m) que leurs homologues sur la place. Le second facteur de continuité est assuré par le bandeau d'appui du premier étage avec les balcons qui l'accompagnent, en correspondance avec les mêmes bandeaux et balcons à balustres de l'ordonnance de la place. Dans l'ensemble, il s'agit d'une correspondance des couches d'occupation de l'espace entre immeubles bordant place et boulevard - étages d'appartements bourgeois et niveaux consacrés au commerce -, avec un couronnement identique : l'épannelage et le profil des masses sont les mêmes.

(*) Notons ici l'habileté de l'architecte qui a su choisir un thème qui évoque directement le Premier Empire....

(**) L'arcade n'est ici qu'un simple mode de percement de la façade et ne correspond pas à la constitution d'une gallerie couverte.

Comme facteurs de différentiation, on remarque immédiatement le changement d'ordonnance dans le traitement des travées verticales. Les travées sont plus serrées avec une absence des éléments ornementaux qui dénotent la "monumentalité" de la place-carrefour avec son ordre colossal, ses frontons, ses balcons en pierre à balustre. Il s'agit ici de l'application type du principe de "convenance" avec la mise en réserve des Ordres en architecture et autres accessoires de la monumentalité pour des usages dignes de ce nom, c'est à dire dans notre cas l'ordonnance d'une place publique. En ce qui concerne le tracé proprement dit de la place et de l'allignement qui en résulte, on doit mentionner les décrochements qui existent entre les deux côtés Est et Ouest de la place et les allignements courants du boulevard et du tronçon de liaison avec la place St Andre des Arts. Ces décrochements (*) sont marqués dans l'ornementation par le retournement des pilastres de l'Ordre colossal, traité comme des jambes étrières matérialisant les changement de direction des allignements. Enfin sur la façade de l'ilôt qui nous concerne, la différentiation est visible dans le changement de matériau de couverture du comble qui passe de l'ardoise au zinc, la disparition des crêtes et autres motifs ornementaux (ceux de l'arêtier notamment et des lucarnes de l'étage des petits appartements), ainsi que dans un élargissement du trumeau correspondant au mur mitoyen séparant les parcelles privées et la parcelle municipale. L'adossement de la fontaine est marqué par le retournement de son Ordre traité également en pilastre-jambe étrière (tracé 1 alpha, 1 alpha').

ière série. Limites sur rue et mitoyenneté.

1 alpha : Alignement.

Les tracés d'alignements se matérialisent dans celui du pan coupé et du pilastre en retournement de la fontaine. Le volume du bâti remplit complètement l'épannelage qui définissent l'allignement et le gabarit réglementaire.

1 beta : Mitoyenneté.

La position particulière de l'ilôt, sa petite taille ainsi que l'unité de son promoteur et architecte (la Ville de Paris et son architecte) se composent pour effacer la plupart des traces de mitoyenneté habituellement visibles. La taille des pans de façade et l'application d'une même travée d'ordonnance sont les raisons principales de cet effacement partiel. La

(*) Voir plus haut "Tracé du parcellaire"

mitoyenneté entre parcelles privées et parcelle de la Ville se trouve toutefois exprimée dans les facteurs de différentiation mentionnés plus haut. Quelques traces subistent ailleurs dans le prolongement des murs mitoyens par les souches de cheminée et dans les herses de séparation sur l'étage en retrait et à la naissance du comble.

urième série. Composition par étages et couches hiérarchisées d'occupation de l'espace.

2i : Couronnement de l'édifice et gabarit réglementaire.

La corniche qui marque la naissance du comble matérialise aussi la limite des "étages carrés" du gabarit légal, fixé à 17,55 mètres à cette époque, ce qui correspond au bord supérieur du chéneau. Le profil du comble est cylindrique du côté de la rue et il s'inscrit dans un arc de cercle de 8,50 mètres de diamètre raccordé au nu de la façade et à l'allignement réglementaire à la hauteur des 17,55 mètres légaux. Ce tracé, commun à l'ilô à la place et à ses amorces, est un facteur de continuité spatiale qui, paradoxalement, contribue à la dilocation de la "place" en tant que pièce urbaine. Le faîtage de l'ilôt seulement visible dans la partie de sa "crête" exprimée au dessus de la parcelle de la Ville (2i') correspond au positionnement de la paroi de refend longitudinale. C'est à cet endroit d'ailleurs que le comble change de forme du côté de la cour pour se transformer en un demi-comble à la Mansard avec lucarnes en pénétrations qui, par économie, prend naissance au niveau du quatrième étage des petits appartements. Le volume de bâti s'en trouve accru de ce côté et l'absence d'étage en retrait supprime le transfert et son coût supplémentaire.

2ii : Appartements bourgeois et commerces.

C'est la division signifiante majeure de la façade entre deux modes distincts d'occupation de l'espace urbain. Elle s'exprime par une transformation dans la structure de la façade de l'édifice qui passe de murs ou surfaces porteuses en maçonnerie à une ossature composite en maçonnerie et en métal. La coupure est accentuée d'une part par le changement de matériau sur les devantures de boutiques, d'autre part avec le renversement dans le mode de percement : en haut le "plein" l'emporte et les baies des appartements apparaissent comme des "trous" dans la surface de la façade - en bas le "vide" des vitrines domine et les piliers apparaissent comme une interruption des ouvertures. La continuité dans le mode de percement comme dans le matériau de construction ne se trouve assurée qu'à l'endroit des porches d'entrée. La séparation est exprimée doublement dans la modenature, par le revêtement du poitrail de transfert avec le nu peu ornementé de sa surface d'une part, et par un bandeau à ressaut qui sert en même temps d'appui pour

les fenêtres du premier étage d'autre part.

2iii : L'étage en retrait.

Il correspond à l'étage en attique de l'Ordre colossal de la place St Michel et de la fontaine avec les quels il se raccorde. Il s'exprime par une large saillie de la corniche qui supporte un balcon continu avec garde-corps en fers carrés et panneaux en fonte. Bien que le plus haut placé, c'est l'étage de moindre valeur dans la hiérarchie des appartements bourgeois, en raison de son éloignement par rapport au niveau de la rue.

2iv : L'"étage noble" et les grands appartements.

Ce tracé exprime le procèdé bien connu depuis la Renaissance de focalisation sur le premier étage traité en "piano nobile". La différence de hauteur des appartements est traduite par le positionnement des bandeaux et entablements des baies, mais ce sera le traitement ornemental qui exprimera le mieux cette hiérarchie dans les grands appartements bourgeois (*)

2v : Boutiques et entre-sol.

A l'origine, c'est à dire avant les altérations subies par les niveaux commerçants - notamment du côté de la rue St Séverin -, l'entresol se touve incorporé au rez-de-chaussée dans le même traitement, ce qui est l'expression la plus visible du changement de destination et de l'opération de transfert dans la structure de la façade de l'édifice. L'unité de ces niveaux se réalise dans la composition des parois vitrées des devantures de boutiques qui se placent dans l'intervalle des piles de maçonneries en les recouvrant partiellement (**). L'habillage de la structure du plancher d'entre-sol sert de bandeau porte-enseigne pour chaque boutique. Ce bandeau est repris dans la composition des porches d'entrée, soit comme élément de séparation des étages à l'intérieur de l'encadrement, soit comme limite supérieure de l'entablement du porche.

2vi : Les combles. Petits appartements et domestiques.

La séparation dans l'ordonnance de façade entre petits appartements pour bourgeoisie moins fortunée et l'étage des domestiques trouve ici une expression particulière en raison de la disposition du comble cylindrique qui les englobe. Les lucarnes encastrées des petits appartements avec leurs balcons saillants prolongent et servent de conclusion au rythme des baies de l'ordonnance de façade. Elles s'opposent au rythme dédoublé des petits chassis en tabatière marquant les chambre des domestiques. Le profil du com-

(*) Voir dans l'exemple précédent : Elévation sur rue, deuxième série, les grands appartements.

(**) Ce qu'on apellerait aujourd'hui un "mur rideau".

ble qui se défile précisément à cet endroit rend d'ailleurs ces dernières peu visibles même de la vue des trottoires opposés. La présence des domestiques se perd ainsi dans le "camouflage" du comble.

isième série. Composition par travées.

L'organisation verticale des travées se compose comme dans toute ordonnance avec les "couches" horizontales des étages. La régularité des travées, c'est à dire la correspondance verticale des entraxes de baies et la répartition équilibrée des travaux, est le but habituellement recherché dans les façades des maisons de rapport, mais c'est aussi le plus difficile à concilier avec le remplissage de chaque parcelle à bâtir et la meilleur distribution du plan de chaque appartement ou boutique - c'est à dire l'"économie" de la maison de rapport (son bon "rapport"). La régularité finale est le plus souvent le résultat de compromis qui doivent satisfaire d'abord l'économie du plan. Nous avons noté dans l'organisation des tracés du plan des étages d'appartements (tracé 2i) que c'est plûtot une tentative inverse qui prévaut ici, en raison de la composition de cet ilôt avec l'ordonnance monumentale de la place-carrefour. Mais cette volonté ne trouvera qu'un succès limité.

3i : Rythme vertical et expression de chaque "pan" de façade.

La régularité se traduit dans cet exemple par une superposition verticale des baies et des trumeaux et une répétition de la travée sur un rythme de 3,20 mètres (égalité des entraxes de baies, égalité des trumeaux et symétrie de translation). La base de ce rythme, compte tenu de la largeur identique des baies (1,30m), laisse pour le trumeau une dimension appréciable (1,90m), ce qui est significatif d'une certaine ampleur ou monumentalité due à la "contamination" de l'ordonnance de la place (*).

L'adaptation du rythme vertical de l'ordonnance avec la configuration de l'ilôt se fait principalement par l'ajustement des trumeaux d'angle et des trumeaux mitoyens avec la parcelle municipale. Ceci a pour effet de centrer chaque pan de façade sur lui même. C'est bien ce que l'on constate sur le boulevard ou sur la place St André des Arts si l'on considère séparément le pan de façade de la partie de l'ilôt occupée par la Ville et c'est le rôle de l'élargissemnt du trumeau à cet endroit (3ic). Cette disposition peu convaincante produit une première incertitude ou "flottement" dans la composition des principaux pans de façade.

(*) Cette largeur du trumeau n'est pas encore ici réduite au minimum compatible avec la structure porteuse en pierre de tailles comme on pourra le constater de plus en plus au cours du siècle.

Du côté du boulevard un artifice est utilisé afin de renforcer le centrement : la travée du milieu (3ia) correspondant au porche d'entrée de l'angle Sud-Est est traitée comme le porche principal de l'ilôt, au détriment de l'entrée latérale des plus grands appartements qui se voit traitée comme un porche de seconde importance (3ib). C'est la deuxième incertitude dans la composition de cette façade.

Du côté de la Place St André des Arts, il n'y a qu'un seul porche, celui de la parcelle Sud-Ouest. Le nombre pair des travées et la disposition du trumeau mitoyen aboutissent à une composition décentrée avec fausse symétrie latérale. La disposition de l'ordonnance doit se plier comme on le voit aux exigences de la distribution d'ensemble de l'ilôt qui doit offrir un bon coefficient de 'remplissage' de la parcelle à bâtir.

Dans l'intervalle des deux porches situés sur le boulevard, la suppression des trumeaux centraux et leur remplacement par les colonnettes en fonte de soutient au poitrail de transfert se réalise en composition avec les travées de l'ordonnance selon leur entraxe où sont positionnés les entrées des boutiques (3id). Symétriquement au porche central et pour équilibrer le deuxième porche latéral la travée qui précède l'angle et le pan coupé s'individualise par la disposition du pilier de maçonnerie correspondant au refend transversal. Le porche central apparait donc de ce côté au milieu de deux devantures de boutiques de même largeur et placées symétriquement de chaque côté. Grace à ces artifices, cette façade - principale parceque placée sur l'artère la plus importante - retrouve une symétrie centrale "théorique" avec un rythme (1 , 2 , 1 , 2 , 1) qui intègre cette fois la totalité du pan de l'ilôt avec la parcelle municipale. Pratiquement le flottement subsiste en raison du traitement incertain de cette dernière partie, à la fois séparée et intègrée à la disposition régulière de l'ordonnance. Le même procèdé de transfert est utilisé sur la place St André des Arts, ce qui donne le rythme (1 , 1 , 2 , 1 , 2) moins satisfaisant puisqu'il laisse de côté une travée de l'ordonnance et isole en conséquence la parcelle de la Ville (*).

3ii : Les percements et la correspondance façade-plan.

La nature de ce problème "classique" a été exposée lors de l'étude du premier exemple. On constate ici une meilleure résolution de ce problème délicat en raison de la régularité du rythme de l'ordonnance décidée dès l'origine des tracés (**) et à la dimension plus généreuse des trumeaux. On obtiendra dans les pièces intérieures une disposition régulière des baies

(*) Ce rythme est peu visible en raison des transformations récentes des devantures commerciales et de la coupure qu'occasione la terrasse du café qui occupe l'autre partie.

(**) Voir plus haut la deuxième série des tracés fondamentaux du bâti.

et des écoinçons selon les diamètres des pièces dans presque tous les cas de façade sur rue.

3iia : Premier et deuxième étage des grands appartements.

Ils sont groupés dans une composition ornementale de l'encadrement des baies traitée en continuité verticale : l'appui de baie du deuxième étage se raccorde à l'entablement de celle du premier étage. La hauteur des baies diffère nettement (de 3,00m à 2,40m), de même que le choix et la richesse de leur ornement dans le sens de la hiérarchie des étages d'appartements mentionnée plus haut (*). Le premier étage est en effet traité selon l'ancien mode en "étage noble".

3iib : Etage en retrait.

Bien que la dimension des baies soit la même que celle du niveau inférieur, la hauteur d'étage décroit selon le même principe, de même que la richesse du traitement ornemental. Le balcon qui l'accompagne est un élément compositionnel qui appartient à l'ilôt dans son ensemble et non pas à cet étage en particulier - bien qu'il puisse en tirer certains avantages fonctionnels en contre partie de la diminution de la surface des pièces sur rue par suite du retrait interne de la façade -.

3iic : Etage sous comble des petits appartements.

Conformément à sa place dans la hiérarchie, cet étage possède des baies plus petites (2,15m x 1,20m) et une hauteur encore réduite. La relative richesse de l'encadrement de ces lucarnes provient du désir d'orner le comble de l'édifice beaucoup plus que ce niveau particulier d'appartements.

3iid : Etage sous comble des domestiques.

Le type de baie choisi pour cet étage est signifiant de la "classe" des occupants de ce niveau qui ne disposent que de chassis en tabatière. Le dédoublement du rythme de l'ordonnance est encore significatif puisqu'il exprime le nombre de pièces - ou "chambres de bonnes" - qu'il est possible de loger dans ce volume réduit. Au droit des pans coupés, le chassis en tabatière est remplacé par une petite lucarne ornée pour des raisons évidentes de décoration de l'angle de l'ilôt plutôt que pour exprimer l'existence de ce niveau qui doit être le plus effacé de la composition d'ensemble (3iid').

3iie : Boutiques et entre-sol.

L'organisation des travées de ces niveaux est principalement règlée par le passage à l'ossature composite (piliers en maçonnerie de pierre de taille, colonnettes en fonte, poitrail et planchers en fers) et la composition des porches d'entrée ; C'est cette dernière qui précise d'ailleurs le

(*) Voir deuxième série

nombre et le rythme des piliers en maçonnerie. Ceux des colonnettes en fonte (3iie') sont réglés par la disposition symétrique des entrées de chaque boutique.

3iif : Les porches d'entrée.

Le choix de leurs positions a été discuté plus haut, de même que leurs rôles dans la composition d'ensemble de chaque pan de façade. Leur traitement ornemental reflète cette volonté de marquer une symétrie centrale. L'encadrement incorpore rez-de-chaussée et entre-sol pour le porche central, alors qu'il se limite au rez-de-chaussée avec une porte plus étroite (1,40m contre 1,70m) pour le porche latéral, ce qui, comme nous l'avons déjà noté, est en contradiction avec l'expression du rang des appartements aux quel ils donnent accès.

rième série. Ornementation de détail.

La décoration d'accompagnement et le détail de l'ornement s'organisent exactement selon les mêmes principes de régularité, de convenance avec la destination des lieux et surtout avec la classe sociale des occupants : panneaux et frises de trumeaux, volutes ou modillons des entablements et appuis profils des corniches et bandeaux, encadrement des baies etc... ainsi que la quantité et la finesse des motifs ... mis en oeuvre en correspondance complète avec ces règles.

t global. Concept de façade : "économie" du lotissement et orientation vers la rue.

La dominance de la composition horizontale par étages et même, dirons-nous, par "tranches d'occupation " de l'espace (niveaux commerciaux, étages d'appartements) est une fois de plus le trait remarquable du concept de façade de cet ensemble de "maisons à loyer de deuxième classe". La cassure dans la composition horizontale de l'ensemble s'opère conformément à ce zônage vertical et correspond au passage des appartements aux commerces (*).

La percée qui est à l'origine de la construction de cet ilôt représente d'abord la création d'une voie majeure dans le nouveau "réseau circulatoire" qui participe de la refonte et de l'intégration de l'ancienne ville à la nouvelle. Mais il ne faut pas oublier qu'elle constitue aussi un nou-

(*) C'est la caractéristique de la plupart des maisons urbaines depuis le Moyen-Age lorsqu'elles sont placées sur des artères commerciales importantes.

veau lotissement urbain en artère commerçante et résidentielle, le "boulevard bourgeois", caractéristique de cette époque de l'histoire. Il est spécialement conçu et réservé à la nouvelle classe dominante avec ses deux activités distinctes commerce et résidence qui , à ce moment précis de l'histoire, se trouvent encore intègrées "en couches" dans la même entité spatiale urbaine.

C'est bien ce qu'exprime la composition horizontale dominante de la maison de rapport qui révèle de surcroit les couches résidentielles hiérarchisées selon le rang et la fortune de leurs occupants. La composition verticale, audelà d'une certaine "régularité" des travées, est d'ailleurs rendue difficile par les caractéristiques inhérentes à la construction urbaine depuis le Moyen-Age où dominent les édifices de la bourgeoisie marchande avec leur mitoyenneté et l'orientation vers la rue de la parcelle aedificandi (*). Les nécessités de l'al ignement et la loi économique du profit ou "remplissage maximum" simplifient finalement les modes de compositions verticales réduites à des compositions planes dans le plan de l'allignement réglementaire. Elles sont basées principalement sur des effets décoratifs et non pas des dispositions spatiales variées,en restant à l'intérieur de l'économie du lotissement qui est soit celle de la parcelle, soit, comme dans ce cas en raison de la position et de la taille de l'ilôt, celle du tracé urbain de voirie. C'est dans ces limites que s'exercent les variations compositionelles des façades de maisons de rapport, assez réduites comme on le voit par rapport au potentiel offert par à la composition classique en ordonnances.

Le motif de composition verticale d'ensemble se trouve dans la plupar des cas réduit à une variation sur le thème du "porche-accès" à un corps de bâtiment définit par le front sur rue de sa parcelle. Les dérogations à la régularité de l'ordonnance sont toutes révélatrices des nécessités de l'économie de la distribution du plan des appartements de rapport et des boutiques. Ces impératifs s'avèrent bien souvent inconciliables dans le rythme de l'ordonnance de façade, malgré les solutions techniques de transfert par ossature métallique , d'où cette "cassure" caractéristique qui exprime deux couches distinctes d'occupation de l'espace.

Cette "cassure", de même que la disposition décroissante des hauteurs d'étage traduisant la hiérarchie de l'occupation des niveaux résidentiels, le tout insèré dans la trame visible du lotissement, révèlent le "visage" de

(*) Cela se fait en opposition avec la résidence urbaine de l'aristocratie qui s'éloigne le plus possible de la rue (cour d'honneur) et lui tourne le dos en quelque sorte vers le jardin.

la maison de rapport qui est en même temps sa structure. la façade de l'immeuble bourgeois exprime à cette époque deux poussées : l'une externe, qui correspond à la volonté de "représenter" selon l'image de la classe abattue, l'autre interne, qui n'est que la logique économique de la distribution des espaces de l'habiter bourgeois, celui-ci n'étant qu'une réduction quelque peu misérable du train de vie et de l'habiter de la classe dominante du régime précédent.

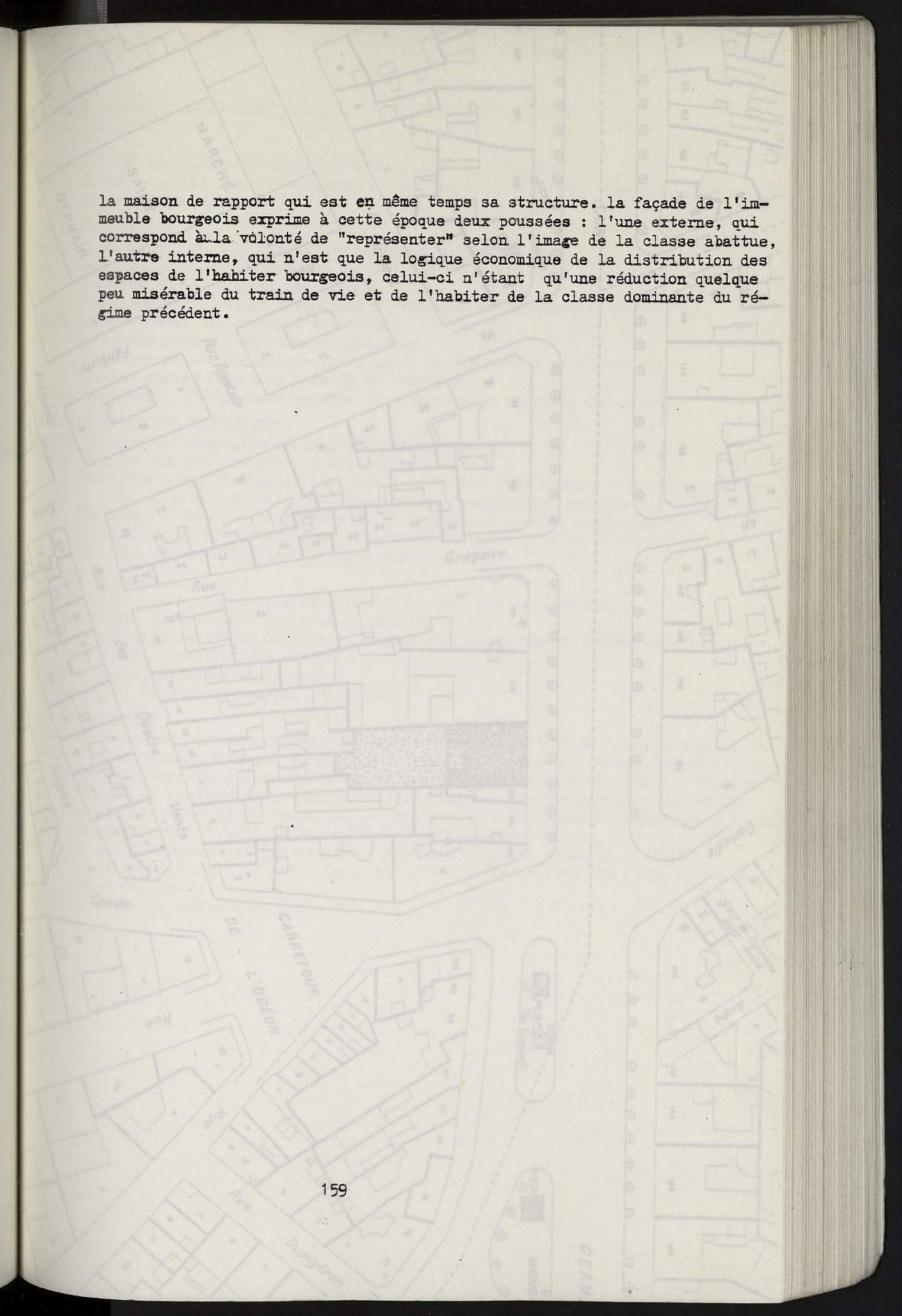

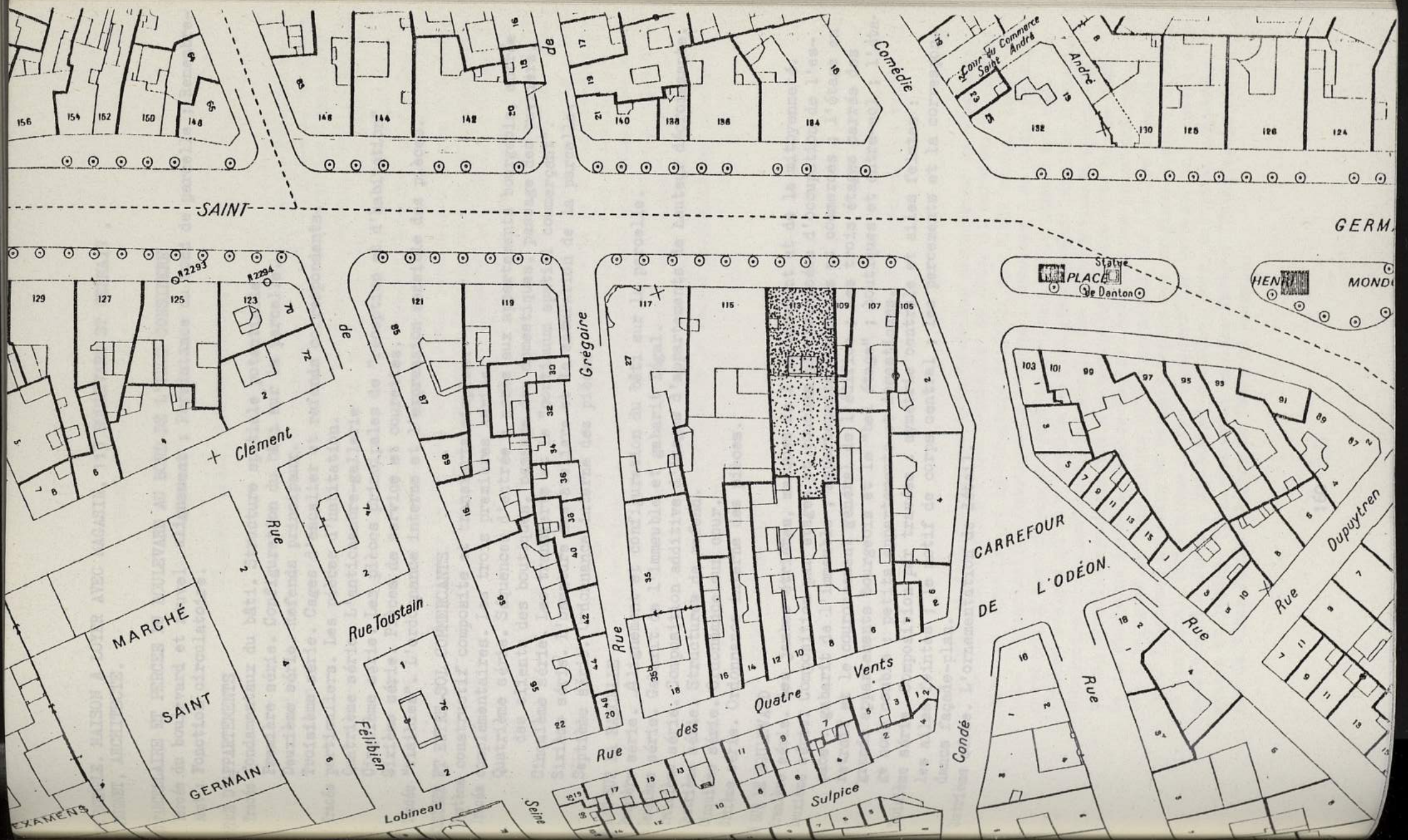

SAINT
GERM
Comédie
Cour du Commerce Saint André
André
Statue
PLACE
de Danton
HENRI
MOND
Clément
Rue
Rue Toustain
Félibien
Lobineau
Seine
Grégoire
Rue
Rue des Quatre Vents
Sulpice
Condé
Rue
CARREFOUR
DE L'ODÉON
Rue
Rue
Dupuytren
MARCHÉ
SAINT
GERMAIN
EXAMENS

IEME EXEMPLE. MAISON A LOYER AVEC MAGASIN, 113 BOULEVARD ST GERMAIN ,
E. PEIGNET, ARCHITECTE.

U PARCELLAIRE ET PERCEE DU BOULEVARD AU BORD DE L'ILOT CONSIDERE
Percée du boulevard et nouvel **alignement** ; Persistance du fond de parcelle ; Remembrement : Fonction circulatoire.

ETAGE D'APPARTEMENTS
Tracés fondamentaux du bâti. Structure spatiale potentielle.
Première série. Configuration du bâti sur la parcelle.
Deuxième série. Refends principaux.
Troisième série. Cages d'escalier et refends correspondants.
Tracés particuliers. Les pièces d'habitation.
Quatrième série. L'antichambre-gallerie
Cinquième série. Les pièces principales de "réception et d'habitation"
Sixième série. Pièces de service et courettes.
Tracés "visibles". L'ordonnance interne et l'expression sensible des pièces.

-CHAUSSEE ET ENTRE-SOL COMMERCANTS
Système constructif composite et transferts simples.
Tracés complémentaires. Les trois premières séries.
Quatrième série. Séquences d'entrée : accès aux appartements bourgeois, entrée des clients des boutiques, passage des domestiques, passage des ouvriers.
Cinquième série. Les transferts et le "continuum spatial commerçant".
Sixième série. L'ossature des ateliers et la saturation de la parcelle.
Septième série. Ordonnance interne des pièces.

E LONG SUR LA PARCELLE
Première série. Alignement et configuration du bâti sur la parcelle.
Deuxième série. Gabarit de l'immeuble et gabarit légal.
Troisième série. Composition additive d'étages d'appartements de hauteur décroissante.
Quatrième série. Structures de refend.
Cinquième série. Ordonnance sur cour.
Sixième série. Ordonnance interne des pièces.

ION SUR LE BOULEVARD
Première série. Les jambes étrières, marques de l' alignement et de la mitoyenneté.
Deuxième série. Composition par étages et couches hiérarchisées d'occupation de l'espace : gabarit de l'immeuble ; appartements bourgeois et commerces ; l'étage en retrait et le couronnement général de l'édifice ; les trois étages carrés des grands appartements bourgeois et le "bel étage" ; boutiques et entre-sol ; l'étage sous comble : petits appartements et domestiques.
Troisième série. Composition par travées : symétrie centrale et ailes feintes : les ailes feintes ; le motif de corps central ; les percements et la correspondance façade-plan.
Quatrième série. L'ornementation de détail.

TRACE DE PARCELLAIRE
ET PERCEE
DU BOULEVARD ST GERMAIN
AU BORD DE L'ILOT CONSIDERE

(Planches LXXXV, LXXXVI, LXXXVII)

La parcelle sur la quelle s'édifie cette maison est le résultat de la composition entre le parcellaire moyen-ageux de cet ilôt situé au voisinage d'une des portes du rampart de Philippe Auguste - la Porte des Cordeliers ou Porte St Germain - et la percée du boulevard St Germain, dont le tronçon qui nous concerne fut réalisé en 1876. Trois des rues qui entourent l'ilôt sont issus des tracés de voirie du Moyen-Age dont les directions principales convergent vers le site de l'ancienne Porte St Germain : la rue des Boucheries St Germain dans le prolongement de la rue des Cordeliers (rue de l'Ecole de Médecine), la rue des Quatre Vents parallèle à la rue St Sulpice et la rue du Coeur Volant (rue Grégoire de Tours), voie de lotissement perpendiculaire aux deux précédentes. La quatrième rue est due au lotissement de l'Hotel de Condé (quartier de l'Odéon, 1779) et au remaniement consécutif du Carrefour de l'Odéon. La configuration de ces quatres rues définit l'"accessibilité" des parcelles de l'ilôt et leur division s'est effectuée régulièrement par rapport à celles-ci selon l'époque des tracés de voirie : longues parcelles étroites très profondes de chaque côté de la rue des Boucheries St Germain et de la rue des Quatre Vents (*), courtes parcelles sur les deux autres rues en raison de l'antériorité des tracés précédents. Dans les deux cas les terrains se distribuent à peu près normalement aux voies d'accès. On note également dans l'ancien parcellaire une légère "tension" à l'angle des rues des Boucheries St Germain et Fossés St Germain (rue de l'ancienne Comédie), caractéristique de la valeur marchande des parcelles au voisinage d'un carrefour.

Parcée du boulevard et nouvel alignement.

Le tracé du boulevard St Germain passe sur une des franges Nord de l'ilôt. Sa direction est règlée, comme nous l'avons vu plus haut, d'abord par des considérations relatives à la topographie générale de Paris et localement par la jonction des deux anciens pôles économiques de la Place Maubert et du carrefour Buci-St Germain. Le tracé traverse en ligne droite les ilôts de cette région de la ville et se compose par endroit à certains des traits du

(*) Il s'agit là d'un parcellaire typique de rue commerçante au Moyen-Age, spécialisé par métiers : les boucheries du Bourg St Germain. La disposition des parcelles et la structure foncière de l'ilôt traduit dans l'espace l'organisation fonctionelle - selon l'économie - de cette puissante corporation dont chacun des membres désirait avoir pignon sur rue. "Leur intérêt voulait qu'on y intalle le plus grand nombre possible d'étaux, d'ouvroirs et de boutiques. Le terrain fut en conséquence découpé en bandes étroites ayant chacune une sortie de l'autre côté sur le champ de la boucherie (rue des Quatre Vents), comme si les propriétaires avaien voulu regagner en longueur ce qu'ils perdaient sur l'autre dimension" (voir F.Lehoux, Le bourg St Germain depuis ses origines jusqu'à la guerre de Cent Ans). Sur chacune de ces "lanières" de terrain, on trouvait successivement : étaux à boucher et boutique, cour, cuisines, échaudoir, étable et jardin. (Voir également Adolphe Berty : "Topographie historique du Vieux Paris", Région du Bourg St Germain)

parcellaire ancien. La rue des Boucheries St Germain se trouve à cet endroit complètement "absorbée" par la largeur du nouveau tracé (30m) et l'ensemble des parcelles desservies par cette ancienne voie se trouve en conséquence soumis au nouvel alignement (tracé alpha). A l'Est la rue de l'Odéon est prolongée àudela du carrefour jusqu'à sa rencontre avec le nouveau boulevard et la rue de Condé est élargie à 12 mètres vers la rue St Sulpice. Ce prolongement rectifié permet une meilleure capture visuelle du théatre de l'Odéon et du quartier qui l'accompagne. Le même processus que sur la frange Nord se répète : nouvel alignement, expropriation des parcelles, destructions, nouvelles constructions. Enfin comme volonté de transformations plus complètes et plus profondes, les deux autres rues bordant l'ilôt se voient elles aussi frappées par un nouvel alignement dont la réalisation effective doit se faire avec le remplacement progressif des constructions "vétustes" qui les bordent (*).

Dans les deux cas, les transformations du parcellaire qui accompagnent ces percées et nouveaux alignements se caractérisent de la façon suivante : persistence des anciens fonds de parcelle, définition de nouvelles limites mitoyennes normales au nouvel alignement, remembrement, pans coupés à l'angle de chaque rue.

ersistance du fond de parcelle.

La direction du nouveau boulevard étant ici très proche de la rue absorbée, les limites de mitoyenneté du nouveau parcellaire en bordure de la percée restent voisines des anciennes et se tracent dans leur continuité. Les rectifications sur l'ancien fond de parcelle qui subsiste sont toutefois nettement visibles, puisqu'elles vont toutes dans le sens d'une régularisation selon un tracé perpendiculaire au nouvel alignement (tracés bêta et points d'inflexion i situés à une dizaine de mètres du nouvel alignement).

emembrement.

Quant à la largeur du front sur rue des nouvelles parcelles, elle se trouve très nettement modifiée puisqu'elle devient à peu près le triple de celle des parcelles anciennes, avec un passage de 5 à 15m environ soit 5 travées, alors qu'ici la profondeur ne change pas sensiblement. On constate là le trait majeur du nouveau parcellaire qui accompagne chacune des percées nouvelles : si, pour des raisons pratiques évidentes d'"économie" dans les expropriations, on conserve les anciens fonds de parcelle (tracés gamma) et on s'efforce de se raccorder "logiquement" c'est à dire "économiquement" à ceux-ci, le nouveau découpage en lots constitue un "remembrement" puisqu'il représente un changement

(*) Comme bien des cas, ces nouveaux élargissements de rues ne pourront être achevés et c'est ce qui a permi le maintien des anciens profils de voies avec les constructions qui les délimitent.

dans le nombre et la taille des propriétés et des propriétaires qui, dans la plupart des cas, se substituent aux anciens (*). On retrouve dans ce cas la caractéristique essentielle des percées du XIXème siècle qui ont une double "fonction économique" : création d'un nouveau réseau urbain pour la bonne circulation des marchandises et des personnes en même temps que lotissement et capitalisation avec transfert de population au bénéfice de la classe dominante.

fonction circulatoire.

Enfin le dernier trait morphologique remarquable du tracé parcellaire de ces nouveaux lotissements le long des percées est visible dans le traitement de la parcelle d'angle. C'est le pan coupé de la largeur de une ou deux travées selon les cas qui est tracé normalement à la bissectrice de l'angle formé par les alignements de deux côtés adjacents. Il constitue l'expression visible et réglementaire de la fonction circulatoire des nouveaux tracés de voirie.

L'interprétation détaillée du parcellaire selon les catégories formelles (position , taille, configuration géométrique) est révélatrice une fois de plus de l'histoire de cet endroit de la ville : la topographie urbaine est bien la trace matérialisée sur le sol urbain du processus socio-économique.

(*) Quant aux locataires, il s'agit d'un changement de classe sociale, en raison de l'augmentation décisive dans le prix des loyers des nouvelles constructions. Le changement dans la taille des appartements construits entérine cet état de fait.

PLAN D'ETAGE D'APPARTEMENTS
(Planches LXXXVIII, LXXXXIII à LXXXXVI)

, Tracés fondamentaux du bâti. Structure spatiale potentielle.

Première série. Configuration du bâti sur la parcelle.

Comme le nom l'indique, il s'agit ici d'une maison à loyer "avec magasin" c'est à dire avec boutique, magasin et ateliers pour la fabrication d'instruments de chirurgie et autres accessoires médicaux comme quelques autres maisons de commerce de cette sorte dans un quartier situé aux alentours de l'Ecole de Médecine nouvellement aggrandie à la suite de la percée du boulevard St Germain. L'occupation du sol de la parcelle - et même pourrait-on dire le choix de la parcelle - se fait selon ces nécessités avec une concentration du bâti des boutiques et des appartements du côté du boulevard afin de libèrer le maximum de terrain en fond de parcelle pour y installer des ateliers qui seront construits selon une structure indépendante (séparation fonctionelle des activités et structures constructives distinctes).

1i : Corps de logis sur rue.

Il est tracé parallèlement à l'alignement du boulevard et son épaisseur (13,80m) correspond à un bâtiment en distribution triple : deux pièces prenant jour de chaque côté et une de dégagement au centre, ce qui implique une solution d'éclairement pour la travée centrale.

1ii : Ailes en retour.

Elles sont placées symétriquement de chaque côté du corps de logis principal et délimitent à l'arrière une sorte de cour ouverte : le linéaire de façade se trouve augmenté, de même que le nombre de pièces qui y prennent jour, sans toutefois trop gêner la partie centrale du corps de logis principal.

Deuxième série. Refends principaux.

La position du "grand escalier" étant acquise d'avance selon la tradition dans l'économie de la distribution des maisons de ville (*), son tracé de détail dépend de celui des refends principaux à l'intérieur des quels il s'insère.

2i : Structures de refend longitudinales.

Ces refends (mur en briques et poutre de refend) sont la conséquence dans la structure du choix de l'épaisseur du corps de logis principal (bâtiment triple). Ils sont donc placés parallèlement à son alignement et délimitent simultanément une travée centrale de distribution (2,10m)

(*) Voir à l'exemple précédent en ce qui concerne les rapports entre la position des escaliers et la définition des parcelles.

où sont placées antichambre et courettes d'éclairement ainsi que deux travées de chaque côté pour les pièces de réception et d'habitation. Conformément aux aux usages des maisons à loyer parisiennes, la travée sur boulevard est légèrement plus grande que celle sur cour (5,40 contre 5,10m) et c'est à l'intérieur de celle-ci que seront placées les pièces les plus "représentatives" (salons, boutiques et devantures).

2ii : Refend transversal.

Une structure de refend transversal est disposée dans le prolongement de l'aile Ouest sur cour. Cette paroi en briques se compose avec la cage d'escalier et incorpore du côté du boulevard les conduits de cheminée des pièces adjacentes. De l'autre côté et symétriquement on note l'absence d'une structure similaire, même dans les niveaux commerçants. Elle n'est d'ailleur pas ici nécessaire, ce qui donne de ce côté plus de souplesse dans la disposition des pièces des étages d'appartements.

Tous ces refends s'insèrent régulièrement dans le contour des corps de bâtiment, c'est à dire parallèlement ou normalement à l' alignement du boulevard.

Troisième série. Cages d'escalier et refends correspondants.

3i : Grand escalier.

Il est placé logiquement par rapport à l'économie de la distribution de chaque étage occupé par un unique appartement de cinq pièces (première classe). Son positionnement est des plus simple : sur cour et au voisinage du "centre de gravité" de chaque étage. Sa forme est caractéristique de l'époque : demi-cylindre, (ce qui permet de loger commodément dans les triangles circulaires en reste conduits de fumée et chutes des services adjacents), vide de cage, limon à l'anglaise. Les murs de cage sont porteurs et leur composition avec le refend transversal participe du contreventement général de l'édifice.

3ii : Escalier de service.

Il occupe l'extrémité de l'aile Ouest qui, de ce fait, devient l'aile réservée aux pièces de service. Un positionnement au voisinage des courettes meilleur pour les étages d'appartements, n'est guère possible par rapport aux exigences de la distribution de rez-de-chaussée (double accès nécessaire d'une part vers le grand escalier, d'autre part vers les ateliers et magasins). En contrepartie, cet escalier bénéficie d'un jour direct sur le fond de la parcelle, ce qui est plus généreux que d'habitude. La taille de cet escalier est minimale selon l'usage. La cage est constituée d'une petite ossature placée dans une trémie des planchers de cette aile.

Ici encore on constate que les trois séries de tracés qui précèdent ont suffi à définir les potentialités de l'édifice, c'est à dire les caractéristiques principales des pièces que l'on peut y placer. Ceci est également vrai aux niveaux commerçants si l'on effectue le transfert habituel de la structure qui se transforme en une dominante d'ossature à l'intérieur et en correspondance des tracés précédents.

. Tracés particuliers. Les pièces d'habitation.

Quatrième série. L'antichambre-gallerie.

Son positionnement est déjà acquis depuis les deux premières séries de tracés par le choix d'un bâtiment triple avec travée de dégagement centrale, de même que son contour à l'intérieur des refend longitudinaux. Sa taille finit ici d'être ajustée (tracé 4), ce qui définit d'un côté une cour ette et de l'autre un dégagement indépendant supplémentaire, sorte de petite antichambre privée. L'antichambre-gallerie se trouve bine être le "lieux critique de la distribution" où aboutissent trois courants de circulation distincts : celui des maîtres, avec dégagement latéral des pièces privées et dégagement direct des pièces de réception, et celui des domestiques, avec accès au corridor des pièces de service.

L'ampleur de cette pièce (7,40 x 2,00m) est significative de la classe d'appartement et du type d'édifice. Sa disposition "en gallerie" éclairée aux deux extrémités constitue également une solution cataloguée conforme à cette catégorie d'appartements. Le développement de ce principe d'antichambre éclairé par des courettes insérées dans le bâti avec éclairage zénithal remonte à la Restauration (*).

Cinquième série. Les pièces principales de "réception et d'habitation"

5i : Pièces de réception.

Conformément aux principes déjà vus dans l'exemple précédent, ces pièces sont disposées le plus régulièrement possible et au meilleur endroit qui est ici la position centrale dans le corps de logis principal. Le salon est placé d'abord, du côté du boulevard et dans le milieu de la façade, en correspondance directe avec son principe d'ordonnance de trois travées centrales groupées, accompagnées d'une travée latérale de chaque côté. La salle à manger est positionnée ensuite, sur cour et dans l'intervalle laissé par le grand escalier. L'ensemble s'insère dans les structures de refend précédentes et l'absence de refend transversal à l'Est permet un libre ajustement de la taille de la salle à amnger.

Le salon est en conséquence la plus grande pièce de chaque appartement (5,90m x 5,40m) et sa forme centrée, soulignée par l'ovale du motif de plafond, répond aux usages traditionnels de réunion et d'assemblée. Le position nement de la salle à manger de l'autre côté permet la disposition d'une enfilade traversant complètement ce corps de bâtiment.

(*) Voir Caillat, Parallèles des Maisons de Paris.

5ii : Pièces d'"habitation" ou chambres à coucher.

Elles occupent sur le boulevard les places latérales restantes et, côt cour, l'aile opposée à l'escalier de service qui devient ainsi l'aile des appartements privés. La géométrie des tracés correspond à celle des corps de bâtiments règlée par l'allignement du boulevard.

Sixième série : Pièces de service et courettes.

6i : Courettes.

Leur place et leur nombre sont liés à la conception de l'antichambre "en gallerie" et à la disposition de la travée centrale de dégagement. Elles sont disposées régulièrement de chaque côté le long des murs mitoyens. Leur taille minimum est voisine des 4 mètres superficiels réglementaires. La cour ette située à l'Ouest voit une de ses parois déportée vers la cour pour des raisons de "bonne présentation" du vestibule du grand escalier avec le quel elle se superpose (*).

6ii : Pièces de service.

Dans les parties restantes des tracés précédents se place la collectic complète des pièces de service habituelles, nécessaires à un appartement de première classe. C'est d'abord la cuisine, en proximité immédiate de l'escalier de service et la plus éloignée possible des pièces de maître. Elle est contigue aux water-closets et les deux pièces épousent la forme de la cage d'e calier (**). La salle de bain est positionnée ensuite au bord d'une des courettes entre deux des chambres à coucher. Un cabinet garde-manger et un offic remplissent la surface de plancher restante.

La disposition du bâti avec ses ailes en retour, de même que la travée centrale avec ses deux courettes d'extrémités facilitent ici grandement le groupement optimal des services ainsi que leur éclairage et ventilation corrects.

· Tracés "visibles". L'ordonnance interne et l'expression sensible des pièces.

On retrouve une fois de plus les mêmes règles et procèdés relevés dans les exemples précédents, caractéristiques de l'habiter bourgeois au XIXème siècle, avec la subordination de l'ornement à la fonction de représentation bourgeoise. Notons ici que l'aisance que donne un appartement de cette "classe" et de cette taille disposé sur une parcelle aussi régulière, a permis les tracés les plus réguliers, notamment en ce qui concerne les pièces prin-

(*) Voir tracé du plan de rez-de-chaussée

(**) L'odeur que répand chacune des pièces de service est ici déterminante dans le positionnement de "rejet" par rapport aux pièces principales. C'est ce principe qui l'emporte ici combiné à la volonté de tenir à l'écart le plus possible le personnel de service.

cipales. Les cloisons de second-oeuvre corrigeant les irrégularités sont dans ce cas peu nécessaires et elles n'apparaissent qu'une fois à l'occasion de la salle à manger. Ailleurs on constate les mêmes procèdés d'encadrement des plafonds et planchers, de disposition symétrique des cheminées, baies et trumeaux par rapport aux diamètres des pièces, qui sont aisément déployés ici dans tous les cas de pièces principales, de même que la correspondance avec l'ordonnance de façade. Le principe d'antichambre-gallerie permet enfin une disposition plus simple et plus poussée des enfilades qui relient les pièces principales (*).

(*) **Voir Planches LXXXXV et LXXXXVI.**

REZ DE CHAUSSEE
ET ENTRE-SOL
COMMERCANTS

(Planches LXXXIX et LXXXXVII)

Système constructif composite et transferts simples.

L'occupation du sol de la parcelle démontre au rez-de-chaussée l'intégration d'activités commerciales et industrielles dans la conception originelle de l'édifice, même si là encore les impératifs des cinq étages d'appartements bourgeois définissent à eux seuls la diposition primaire de l'édifice. Le découpage en "tranches d'activités" reste le même qu'ailleurs : deux étages de commerce disposés en rez-de-chaussée et entre-sol, **quatre "étages carrés"** résidentiels bourgeois, un étage de domestique sous combles. Le nombre d'appartements par étage, la taille et la configuration de la parcelle ne créent pas de contradictions formelles délicates à résoudre à l'emplacement de la séquence principale d'accès. Seules subsistent les contraintes fonctionelles habituelles des niveaux commerciaux de l'époque : grandes pièces, distribution souple, larges vitrines, autant de dispositions résolues simplement par le système en ossature qui s'insère le plus régulièrement possible à l'intérieur de la trame des tracés des étages d'appartements. On note en outre l'apparition du principe de "tranparence" permettant des vues à travers l'ossature de l'immeuble, principe de composition qui trouvera son apothéose au siècle suivant dans le continuum spatial et le plan libre (*).

L'ossature se substitue dans la quasi totalité des endroits du rez-de-chaussée aux surfaces porteuses en maçonnerie, à l'exception de la cage du grand escalier et des murs mitoyens, ce qui est le minimum pour assurer simplement le contreventement de l'ensemble de l'édifice. L'ossature verticale est composite, tantôt constituée de piliers en maçonnerie de pierre de taille dont les formes assurent la continuité avec la configuration de la structure des façades et refends principaux, tantôt elle utilise les colonnes en fonte, là où les exigences du "continuum spatial commerçant" le demandent. Dans le fond de parcelle, la structure des ateliers est constituée dans sa totalité par une ossature en bois placée entre les murs mitoyens, solution qui s'impose à cette époque dans la plupart des espaces de production de l'industrie et qui permet, sans modifications majeures dans la disposition de l'édifice, les changements dans les plans de fabrication et des solutions

(*) "Au rez-de-chaussée, un grand magasin avec deux entrées sur le boulevard, et, à la suite des magasins, de vastes ateliers avec machine à vapeur, celle-ci devant être placée en face d'une grande baie de la façade, afin que le public pût l'appercevoir du dehors", commentaire sur cet édifice, Revue Générale de l'Architecture, tome 38, col. 243.

aisées d'éclairage naturel, latéralement ou zénithalement.

Le système constructif de l'immeuble est ici doublement "composite", à la fois dans la composition de la structure et dans celle des matériaux utilisés. Tantôt les murs porteurs dominent, comme dans les étages d'appartements, tantôt c'est l'ossature, comme dans les niveaux commerciaux. Ici on utilise la maçonnerie de pierres de taille (façade sur boulevard), de moellons (mitoyens), en brique de bourgogne et boisseaux de terre cuite (cage d'escalier, refend longitudinal et refend transversal), là le pan de bois hourdé en briques (escalier de service), là encore des planchers à poutrelles métalliques hourdées au plâtre (entre-sol). On trouve ailleurs des piliers en maçonnerie de pierre de taille supportant des poitrails en fers entrecoupés par des colonnes en fonte. La cour des ateliers est totalement composée d'une ossature en bois, alors que les courettes sont recouvertes de légers ouvrages de serrurie qui soutiennent les verrières.

On découvre donc une construction entièrement composite et ceci malgé les apparences sur rue (*) où matériaux et systèmes constructifs sont utilisés selon leur potentialité, là où les conditions de la distribution et de l'économie le réclament. Pas de systématisme comme au siècle suivant, mai une pleine utilisation des ressources technologiques anciennes et nouvelles disponibles sur le marché. Cette souplesse et diversité de composition matérielle n'est pas étrangère à la capacité d'adaptation dont ces édifices ont fait preuve après plus d'un siècle avec tous les changements que l'on a pu voir depuis quelques décades dans la destination des lieux (**).

La seconde caractéristique constructive majeure est l'utilisation de procèdés de transferts simples avec la transformation de la structure des étages d'appartements au niveau des commerces par le passage d'une dominante de surfaces porteuses à l'ossature. Comme noté à propos de l'exemple précédent, il s'agit de tranferts simples, c'est à dire s'opérant dans un seul plan à la fois (***). Ce sont les poitrails en fer qui réalisent le plus souvent cette opération.

Tracés complémentaires.

Les trois premières séries de tracés des étages d'appartement restent, pour les raisons déjà exposées plus haut, sans changement. La structure spatiale définie par ces trois séries reçoit sans modifications les deux "tranches d'activité" (appartements et commerces) et la "cage" de l'édifice reste la même, en remarquant que c'est toujours la disposition des étages

(*) L'immeuble en pierre de taille est synonime de maison bourgeoise.
(**) Ce sont par exemple les densifications par couverture des cours et des courettes, les reprises en sous oeuvre, la rénovation entière de la distribution interne horizontale ou verticale dans les transformations en bureaux, magasins, salles de spectacle etc...
(***) Voir plus haut page 147

d'appartements qui guide le plan commun, puisque c'est elle qui est décisive dans l'opération financière.

Quatrième série. Séquences d'entrée : accès aux appartements bourgeois, entrée des clients des boutiques, passages des domestiques, passage des ouvriers.

La composition des activités commerciales, industrielles et résidentielles de cet édifice entraine une disposition particulière de la distribution au rez-de-chaussée, niveau au quel se retrouvent quatre courants de circulations soigneusement distinguées : l'entrée des bourgeois de l'immeubl occupant les appartements des étages, l'entrée de service de leurs domestiques, l'accès du public aux magasins et celui des ouvriers aux ateliers de derrière. Le principe appliqué ici comme ailleurs est celui de la séparation complète des distributions notamment entre classe bourgeoise et classe populaire (domestiques, ouvriers). Dans son application sur la parcelle ce principe se compose avec le parti d'ordonnance de façade et sa symétrie centrale Chaque entrée se trouve placée latéralement de part et d'autre du motif de travée centrale du magasin.

4i : Entrée de l'immeuble.

Le problème de disposer d'entrées multiples et séparées en façade se trouve résolu par le dédoublement des travées latérales du rez-de-chaussée qui forment quatre portes groupées deux à deux autour d'un petit pilier central traité comme une sorte de meneau derrière lequel vient s'appuyer la cloison lourde qui délimite le vestibule d'accès de l'immeuble, parallèlemen au mur mitoyen. Ce vestibule passe sous une des courettes, recouverte à cet endroit, et se retourne à angle droit pour rejoindre le palier de départ du grand escalier. Ce sont les exigences de régularité de ce vestibule d'accès et sa "bonne" présentation au départ de la cage d'escalier qui ont entrainé un léger déport d'une des parois de la courette et du retour du vestibule par rapport au tracé d'un des systèmes de refend longitudinal. La loge de la concierge se trouve en même temps délimitée par ce tracé, dans une position fonctionelles de contrôle et de surveillance.

4ii : Passage des domestiques et cour d'immeuble.

La multiplicité des circuits nécessaires comparée au rapport des mètre superficiels de boutique, ne permet pas une séparation totale des trajets qui serait trop consommatrice d'espace. Commune avec l'entrée bourgeoise, l'entrée de service se sépare de celle-ci à la hauteur de la loge de la concierge,où une fenêtre de surveillance supplémentaire est disposée, pour rejoindre la petite courette centrale de l'immeuble en passant sous la volée de départ du grand escalier (*). Le mur de séparation de cette petite cour

(*) On remarque ici un expédient ou solution minimale de séparation des circuits qui sera reprise dans beaucoup de cas de remplissage maximum de la parcelle aedificandi et notamment pour les maisons de rapport de troisième classe.

avec la cour couverte des magasins se trace en composition avec un des murs de la cage d'escalier. On y trouve la fontaine adossée habituelle, disposée dans le plan de symétrie de la cour. Au delà le passage de service travers la cour et joint l'escalier de service en passant par un petit couloir de dégagement entre le fond de la loge et une batterie de water-closets pour le personnel de service.

4iii : Entrée des ouvriers.

Du côté opposé à l'entrée bourgeoise et symétriquement, se trouve placé le passage des ouvriers "entrée spéciale permettant un contrôle facile des entrées et des sorties des ouvriers" (*) aux ateliers situés dans le fond de la parcelle derrière l'immeuble bourgeois. Bien que distinct et opposé à l'entrée principale, le traitement symétrique de l'ordonnance de façade exige un motif analogue à l'entrée bourgeoise, ce qui développe une confusion dans l'interprétation du statut fondamentalement différent de ces deux accès. Celle-ci sera résolue par des moyens graphiques extra-ornementaux où le rôle fonctionnel de chaque porte sera inscrit au dessus.

4iv : Entrée de clients du magasin.

Elle se fait de chaque côté de la devanture à travers les portes dédoublées. Là encore, le traitement ornemental ne suffira pas à dissiper la confusion et des moyens graphiques de différentiation fonctionelle seront employés. Le positionnement des entrées de magasin, composé aux piliers et colonnes des structures de transfert, conduit à marquer dans l'ossature du rez-de-chaussée deux circulations latérales dont l'une à droite se prolonge par l'escalier d'entresol dont la trémie coïncide avec le tracé des refends longitudinaux.

Cinquième série. Les transferts et le "continuum spatial commerçant".

Nous avons vu que dans les niveaux commerçants, l'ossature se substitue presque partout aux surfaces porteuses de la structure des étages d'appartements, à l'exception de la cage du grand escalier et des murs mitoyens. Les dispositifs de transfert sont connus (**) : poitrails et linteaux métalliques, piliers de maçonnerie, colonnes en fonte. Ils sont placés sur la trame des travées porteuses définies aux étages supérieurs et représentent les composants matériels qui délimitent les pièces destinées au commerce, organisées ici en "continuum spatial" (**).

5i : Les piliers de maçonnerie.

Ils constituent le mode de transfert dominant , soit de forme carré, soit de forme diverse, en "T" le plus souvent à l'intersection des plans de structure principaux. Ailleurs, ils sont à demi-intégrés dans la maçonnerie des murs porteurs pour former des piliers engagés.

(*) Op. cit. col. 243

(**) Voir l'exemple précédent, plan des rez-de-chaussée et entre-sol, cinquième série.

5ii : Les colonnes en fonte.

Elles recoupent régulièrement les portées définies entre les piliers précédents qui sont reliés par des poitrails et poutres métalliques. Les travées primaires sont redivisées en 2 ou en 3 selon l'ordonnance interne des boutiques et en composition avec les travées d'appartements. Comme disposition "irrégulière" dans l'arrangement des travées du côté du boulevard, on peut noter la colonne de reprise du refend transversal qui incorpore les conduits de fumée des cheminées d'appartement.

5iii : Cour couverte des magasins.

La couverture de la partie restante de la cour par une verrière permet d'assurer un meilleur taux d'occupation du sol ainsi qu'une liaison directe entre magasins et ateliers. L'ossature métallique de la verrière suit la géométrie de la pièce définie par le mur de séparation de la cour et les parois de l'immeuble (1i, 1ii et 4ii).

Sixième série. L'ossature des ateliers et la saturation de la parcelle.

La construction en fond de parcelle d'ateliers contigus aux magasins constitue le trait particulier de cette maison à loyer où, dès l'origine, l'occupation du sol par des activités commerciales et industrielles commande des dispositions particulières dans la conception du bâtiment : concentration des corps de logis, transformation de la cour en courette et saturation du terrain à bâtir. Ce principe d'occupation composite du sol (*) avec une emprise croissante des activités non résidentielles se développe dans la deuxième moitié du XIXème siècle surtout dans les quartiers à activités économiques en essor, comme sur la rive droite de la Seine (rue de Réaumur, rue Etienne Marcel, grands boulevards) et localement le long des nouvelles percées importantes comme celle du boulevard St Germain. A un certain stade de développement l'intégration de ces activités avec les appartements bourgeois entrainera une mutation dans ce type d'édifice, qui se spécialisera en conséquence avec une structure transformée dans sa quasi-totalité en ossature. L'exemple traité ici ne présente pas encore ce seuil critique. Toutefois, les caractéristiques de l'occupation du sol (corps de logis d'un côté, ateliers de l'autre), de même que celle de la structure du bâti (ossature sur les deux premiers niveaux), modifient sensiblement les potentialités de ce type d'édifice. L'histoire des changements d'usage et des transformations internes de cet édifice le montreront par la suite (**).

La structure des ateliers est composée ici d'une nef centrale de 4,30m de portée et de deux travées latérales de 2,50m en appentis, permettant dans l'ensemble à la fois un éclairage latéral le long de la travée centrale et l'éclairage zénithal au dessus des trois travées ([illegible]). Dans l'autre

(*) Son origine remonte à la naissance même de la maison bourgeoise urbaine commerciale et artisanale.

(**) Ce sont l'occupation des appartements par des bureaux, la disparition des ateliers en fond de parcelle et son remplacement par une nouvelle structure pour constituer deux niveaux complets d'un continuum spatial commerçant comprenant une salle de spectacle, un café-restaurant etc...

direction, l'ossature se développe en cinq tracées de 3,15m dont l'une est adossée sur la façade arrière de l'immeuble (6ii). Une structure indépendante en fond de parcelle (6iii)abrite la partie la plus problématique des ateliers, les forges, qui s'insèrent dans une alcôve laissée par l'ancien parcellaire. L'ensemble forme une charpente en bois dont la trame se compose avec l'orientation du fond de parcelle, différente du front sur boulevard La première travée adossée, de forme trapézoidale assure le rattrapage avec la disposition de l'immeuble de rapport organisée selon l'allignement du boulevard (6ii'). A l'intérieur de cet espace ainsi couvert les machines et équipements divers sont placés selon la logique du plan de fabrication et selon la division du travail en vigueur : machine à vapeur, meules, tables à découper au centre, fabrications spécialisées dans les appentis latéraux (thérmomètres, bijouterie, appareils orthopédiques, instruments de chirurgie, badagisterie). Les liaisons fonctionelles se font en continuité avec l'ossature de l'immeuble, là où elles sont nécessaires (entrée des ouvriers, cour couverte des magasins, water-closets du personnel placés à côté de l'escalier de service) et les caves débordent d'une travée supplémentaire du côté des ateliers afin de permettre une liaison directe avec les sous-sols du magasin (6iv). Au total, par leur dimension (hauteur de la travée centrale) et par le type de structure, les ateliers assurent une continuité d'occupation de l'espace de la parcelle avec les deux niveaux de magasins sur le boulevard pour former une "couche" d'occupation de l'espace qui s'oppose à celle des étages d'appartements bourgeois, l'ensemble composant le fameux "sandwich" d'activité et d'espaces caractéristiques des nouvelles artères de cette époque.

Septième série. Ordonnance interne des pièces.

La séquence d'accès des bourgeois de l'immeuble et celles des clients des magasins sont les seules suites de pièces qui reçoivent,selon l'usage, un traitement particulier en tant que pièces représentant la classe de l'immeuble et celle des occupants dignes de ce nom. Tous les autres lieux destinés au personnel de service ou aux ouvriers des ateliers sont laissées "bruts", sans aucun autre ornement que ceux qui peuvent naître de leur disposition fonctionelle . Là encore, les procèdés de différentiation utilisés sont les mêmes que ceux que nous avons rencontré précédemment : encadrement des pièces (corniches à l'intérieur des retombées des poutres et poitrails de l'ossature, lambris d'appui, motifs de revêtement de sol), centrement (lustres dans les boutiques et la courette couverte), matériaux de revêtement de qualité meilleure (menuiseries, peintures, stucs, marbres, quicaillerie de premier choix) et composition régulière des baies, trumeaux, cloisons vitrées, piliers, colonnes etc... notamment dans le vestibule d'entrée de l'immeuble, le grand escalier et la travée des magasins sur le boulevard.

COUPE EN LONG SUR LA PARCELLE

(Planches LXXXX et LXXXXVIII)

Première série. Alignement et configuration du bâti sur la parcelle.

Cette série exprime visiblement les particularités de l'occupation du sol de cette "maison à loyer avec magasins" avec d'une part, la concentration du bâti du côté de la nouvelle percée en front de parcelle, et d'autre part les constructions des ateliers qui couvrent en la saturant la partie restante en fond de parcelle.

tracés alpha, 1i et 1ii : Corps de logis sur rue et ailes en retour.

Ces tracés sont la traduction dans l'espace de leurs homologues en plan. L'ensemble se règle par rapport au nouvel alignement (alpha) du boulevard et l'épaisseur du corps de logis principal est définie par rapport à sa contennace triple (13,80m). Les ailes en retour sur cour expriment l'adjonction d'une travée supplémentaire de chaque côté pour y loger pièces de service et pièces d'habitation ainsi que la volonté de dégager au maximum le fond de parcelle pour y placer les ateliers.

1iii : Les ateliers.

Les cinq travées d'ateliers sont disposés régulièrement dans la partie restante de la parcelle, en accord avec son orientation principale. Les deux travées d'extrémité s'adaptent à la configuration irrégulière de l'ancien fond de parcelle et au tracé des corps de logis sur cour qui correspondent au nouvel alignement (1iii'). L'alcôve restante du fond de parcelle reçoit une affectation particulière en raison de sa forme et de sa position éloignée . Elle reçoit les forges dans une structure distincte en composition directe avec les murs mitoyens (tracés gamma).

Deuxième série. Gabarit de l'immeuble et gabarit légal.

Le gabarit exploité ici est légèrement inférieur au gabarit légal de ce type d'artère (30m de large) qui autorise à cette époque une hauteur de construction de 20 mètres, avec un supplément contenu dans un arc de cercle de 8,50m de rayon. Dans cet édifice, la ligne d'opération des 20 mètres réglementaires est maintenue, mais le profil du comble habitable reste dans un arc de cercle de 6,90m, c'est à dire la demi-épaisseur du corps de logis principal. Le garde corps du chemin plat de faîtage, obligatoire à cette époque, correspond au point le plus haut du demi-cercle. Le faîtage est établit 80cm en dessous.

Troisième série. Composition additive d'étages d'appartements de hauteur décroissante.

A l'intérieur du profil ainsi défini , les différentes "couches d'activités" caractéristiques de la maison à loyer vont être disposées en correspondance "mécanique" avec la définition type de ce genre d'édifice (*) : "élevée sur caves et sous-sol, d'un rez-de-chaussée et entre-sol pour boutiques et magasins", de quatre étages carrés de grands appartements, le comble occupé par de petits appartements et des chambres de domestiques. Escalier principal et escalier de service. Calorifère". Les niveaux ainsi décrits vont être empilés les uns sur les autres jusqu'à rejoindre le gabarit tracé.

3i : Rez-de-chaussée et entre-sol pour boutiques et magasins.

Ces deux niveaux commerçants, de 3,80m et 3,10m de hauteurs respectives portent à 7,40m le niveau de départ des appartements bourgeois, en ajoutant les hauteurs de planchers, ici toutes identiques et égales à 0,25m (solives métalliques hourdées au plâtre).

3ii : Les quatre étages carrés d'appartements bourgeois.

Ils sont de hauteur décroissante (3,50m, 3,20m, 3,10m, 3,00m) et se composent de trois étages de grands appartements et d'un quatrième en retrait Le premier étage, de plus grande hauteur, est traité en façade selon l'usage en "bel étage". Les hauteurs décroissantes expriment un double principe : la hiérarchie dans les appartements (les étages les plus hauts, moins accessibles, sont moins prisés) et le principe de composition "pyramidale" qui veut exprimer la solidité.

3iii : Le tracé du comble.Petits appartements et chambres de domestiques.

On note ici une contiguité à l'étage sous comble entre petits appartements et chambres des domestiques. Elle correspond à l'existence de la couche transitionelle de locataires de la petite bourgeoisie et à une occupation de l'espace du comble plus profitable que celle des gens de service, moins nombreux dans cet immeuble en raison de l'unique appartement par étage. La différence de statut des occupants est toutefois bien marquée par une orientation opposée (les uns sur le boulevard, les autres sur cour) et par un traitement sélectif des ouvertures dans le comble (lucarnes en pénétration accompagnées d'ornement d'un côté, simples chassis en tabatière de l'autre). Si l'on ajoute les hauteurs de plancher correspondantes, le sol du cinquième niveau avoisine les 21 mètres (21,20m), ce qui, additionné aux 2,80m de cet étage, porte à 24 mètres la limite habitable, limite marquée en façade par l'entrait du terrasson du comble à la Mansart. Le gabarit de l'immeuble se trouve ainsi complètement rempli.

(*) Voir 1ère partie, Refonte de la Région de l'Université, Interprétation des tracés, Organisation "typologique" des édifices, page 86 sq.

3iv : Les ateliers et leur dispositif d'éclairement.

La composition de la structure des ateliers avec sa nef centrale et ses deux travées latérales plus basses permet de placer latéralement des verrières dans les intervalles de l'ossature entre les deux versants de la toiture (3iva). Des lanternaux fournissent l'éclairage zénithal complémentaire (3ivb). Les forges, placées en extrémité de la parcelle, sont couvertes par une structure distincte directement posée sur les murs de clôture (3ivc)

Quatrième série. Structures de refend.

Les structures de refend du corps de bâtiment principal sont disposées conformément à l'épaisseur du bâti et à son principe de distribution. Du côté du boulevard, un mur de refend porteur en briques délimite le salon et une des parois de l'antichambre (4i). De l'autre, des poutres de refend soutiennent la paroi qui définit la salle à manger et l'autre face de l'antichambre-gallerie (4ii). Aux rez-de-chaussée et entre-sol, le transfert dans la structure aboutit à l'unique solution de poutre-poitrail de refend avec retombée (4iii).

Cinquième série. Ordonnance sur cour.

Elle reprend en la simplifiant l'ordonnance sur le boulevard. Horizontalement le principe de composition par étages est le même : opposition marquée entre les niveaux commerçants traités en ossature (5ia) et les quatre étages carrés d'appartements de hauteur décroissante avec un premier étage traité séparément et isolé par deux bandeaux (5ib), les deuxième et troisième groupés par un encadrement de baie commun , le quatrième en retrait (5ic) et le cinquième dans le comble muni de simples chassis en tabatière . Verticalement dans chaque travée, les baies sont allignées sur le même entraxe (5ii). Les hauteurs de baies décroissent avec celles des étages d'appartements (5iia, b, c, d, e). A l'entre-sol une double baie remplit l'intervalle de l'ossature des piliers en pierre de taille (5iif), tandis qu'au rez-de-chaussée, à l'endroit de la cour recouverte (5iig), le rythme des baies devient ternaire avec une porte centrale et deux panneaux vitrés (5iih). Enfin, la tête de mur des pignons des ailes en retour est traitée en pilastre soulignant les trois premiers étages d'appartements.

On a ici un apperçu du traitement des façades sur cour des maisons à loyer. L'ornement de ces façades "non vues" est réduit au minimum et le matériau est de moins bonne qualité (murs de briques ou de moellons enduits) (*) C'est la raison principale des vitraux des baies du grand escalier chargés d'empêcher les vues sur la cour où se regroupent la plupart du temps des pièces de seconde importance ou des pièces de service.

(*) Le plus souvent dans les maisons à loyer de deuxième ou de troisième classe, l'ordonnance sur cour se réduit à de simples bandeaux horizontaux marquant les étages, avec un rythme de travées règlé par les circonstances de la disposition interne des pièces.

Sixième série. Ordonnance interne des pièces.

Elle s'exprime dans les pièces de réception, les seules visibles sur cette coupe, le plus régulièrement possible selon les diamètres de chaque pièce. La symétrie des baies, des trumeaux et des écoinçons est recherchée (6i) et quand il le faut des portes feintes sont placées pour satisfaire à ces exigences de régularité (6ii). Ailleurs, il arrive que des portes réelles soient au contraire dissimulées dans le mur et le lambris d'appui comme on peut l'appercevoir dans la salle à manger (6iii), où un pan coupé (6iv) permet de rattraper les irrégularités dans le tracé des pièces.

ELEVATION SUR LE BOULEVARD (*)

(Planches LXXXI et LXXXIX)

Le principe de composition de cette façade est des plus "classique" et il correspond bien à la distribution du plan. Il s'agit d'un motif de corps central exprimant à l'étage la pièce de réception majeure (le salon), au rez-de-chaussée et entre-sol la devanture principale du magasin. Il est accompagné de deux ailes feintes en retour aux quelles correspondent dans les étages les chambres à coucher et au rez-de-chaussée les entrées latérales regroupées deux à deux. Ces ailes feintes répondent aux véritables ailes en retour situées derrière le corps de logis principal. Dans son ensemble, ce motif a pour résultat de marquer fortement l'identité de la parcelle par rapport au continuum de l'alignement de l'ilôt.

Première série. Les jambes étrières, marques de l'alignement et de la mitoyenneté.

Les jambes étrières réglementaires expriment de chaque côté de la parcelle le trait majeur de la maison à loyer et de la construction urbaine à cette époque : la mitoyenneté ou limites des propriétés et l'alignement sur les nouveaux tracés municipaux. Les ailes de bâtiment feintes font une saillie réglementaire de 5cm laissant nu le parement de chacune des jambes, ce qui matérialise l'alignement (tracé alpha). La largeur de ce parement définit "en creux" l'épaisseur également réglementaire des mitoyens parisien fixée par la coutume à 0,50m (tracés bêta). L'expression de l'identité de la parcelle s'accentue encore en raison du léger retrait du quatrième étage et de la saillie que forment sur le profil du comble les prolongements mitoyens supportant les conduits de cheminée.

Deuxième série. Composition par étages et couches hiérarchisées d'occupation de l'espace.

Cette série qui exprime sur rue la nature même de la composition de l'immeuble de rapport bourgeois, s'organise comme les deuxième et troisième séries du tracé de la coupe en long.

2i : Gabarit de l'immeuble.

Il est construit à partir de la ligne d'opération située à la hauteur des 20 mètres réglementaires, non matérialisée dans cet exemple, et l'arc de cercle inscrivant le comble à la Mansart et ayant pour diamètre l'épaisseur du corps de bâtiment principal. C'est à l'intérieur de ce profil que se superposent les différentes couches d'occupation de l'espace.

(*) Sur le concept de façade des maisons à loyer, voir les exemples précédents et notamment le premier exemple, n°3 rue de la Paix pages 115, 116 et 126.

2ii : Appartements bourgeois et commerces.

Cette division majeure de la façade exprime les deux grandes couches d'activité : deux niveaux de commerce pour quatre étages d'appartements. A cette division correspond, comme d'habitude, un changement dans la structure de façade qui devient à dominante ossature dans les travées centrales. La continuité subsiste toutefois dans les ailes latérales ce qui renforce fortement le motif de symétrie centrale en raison de la composition des percements. Le changement d'activités est marqué par la saillie du balcon de premier étage soulignée par le garde-corps en fonte qui le surmonte.

2iii : L'étage en retrait. Délimitation du couronnement général de l'édifice

Cet étage, légèrement en retrait par rapport à l'allignement général, se superpose aux trois étages carrés de grands appartements. La corniche à modillons du balcon qui l'accompagne marque le départ du motif de couronnement général de l'édifice. Dans la hiérarchie des grands appartements bourgeois, c'est l'étage de moindre valeur.

A ce moment se trouvent délimitées les trois grandes parties qui composent la façade de la maison de rapport : la bande des niveaux de commerce au contact avec le trottoir, la bande des étages des grands appartements, motif central de la composition horizontale de l'ordonnance vers le quel converge l'organisation ornementale des autres parties et la bande de couronnement de l'édifice composée avec le comble et en partie insèrée dans le plan de la façade.

2iv : Les trois étages carrés des grands appartements bourgeois et le "bel étage".

Leur hauteur décroissante expriment la hiérarchie de valeur qui est aussi celle de leur accessibilité ainsi que le principe de composition pyramidale marquant la solidité de la construction. Cette "bande" qui forme le motif central de la composition horizontale est recoupée en deux parties inégales dont la base, le premier étage, est traité en"bel étage"(hauteur supérieure, balcon continu, frontons latéraux couronnant les baies), tandis que l'autre regroupe dans une sorte d'ordre colossal librement interprèté les deuxième et troisième étages.

2v : Boutiques et entre-sol.

L'unité de cette couche d'occupation est plus marquée verticalement par l'opposition des percements et de la structure qui exprime la double fonction de ces niveaux dans l'ordonnance de façade, comme baie principale de l'édifice (une sorte d'énorme porche-fenêtre correspondant aux vitrines du magasin) et comme soubassement de la composition. La redivision entre rez-de-chaussée et entresol, marquée par le couronnement des portes d'entrée, s'efface devant l'expression de ce motif de baie et d'ossature centrale.

2vi : L'étage sous comble. Petits appartements et domestiques.
C'est l'étage le moins exprimé de tous en raison de son contenu. Les ailes latérales, feintes, y trouvent une terminaison satisfaisante dans le décrochement ornemental du brisis du comble. Les ouvertures des travées centrales sont traitées davantages en motifs d'ornement du comble que comme une rangée de baies appartenant à un étage habité.

Troisième série. Composition par travées : symétrie centrale et ailes feintes.

La composition verticale s'effectue selon un motif qui tend à transformer ici l'immeuble de rapport bourgeois en l'apparence d'un petit château se détachant du reste des constructions de l'ilôt.

- 3i : Les ailes feintes.
Elles correspondent aux chambres à coucher des appartements bourgeois et c'est sur leurs entraxes qu'est règlée la composition des entrées et leur dédoublement (3ia). Bien que cette disposition satisfasse la régularité d'ensemble, l'expression des différentes fonctions et statuts de chaque entrée se trouve de la sorte affaiblie et même confuse dans une similitude de traitement entre l'entrée principale des bourgeois de l'immeuble à droite et l'entrée des ouvriers à gauche. Seuls les artifices de l'ornement de détail tentent de dissiper cette confusion. Dans la partie supérieure, chaque aile se termine par un retour en pavillon feint dans le parement du comble (3ib).

3ii : Le motif de corps central.
Il correspond en haut aux baies du salon des grands appartements et en bas à la grande vitrine des magasins (*). Le motif se décompose en deux rythmes distincts (3iia et 3iib) de trois travées chacuns qui s'opposent par la nature des percements. Celui de l'ossature des niveaux commerçants compte pour un seul "vide" avec le traitement ornemental de la baie centrale, en comparaison du rythme ternaire fortement exprimé dans les étages d'appartements et reconfirmé par les lucarnes du comble.

3iii : Les percements et la correspondance façade-plan.
La taille et l'organisation des baies confirme ce qui a été remarqué au sujet de la hiérarchie des couches d'occupation de l'espace de la maison à loyer, ainsi que sur la régularité dans la composition du plan des appartements (distribution symétrique des pièces sur le boulevard). La correspon-

(*) Celle-ci est aussi conçue, rappelons le, pour permettre d'appercevoir au travers du corps de bâtiment principal la machine à vapeur des ateliers.

dance se fait donc aisément, au bénéfice de l'expression ornementale qui peut se développer librement sur les trumeaux. Dans les étages d'appartement les largeurs de baies se correspondent verticalement et les baies latérales sont légèrement plus grandes (1,20m) que celles des travées centrales (1,15 où règne l'égalité entre trumeaux et baies (*). Au delà de la décroissance en hauteur déjà mentionnée (3iiia : 2,75m , 3iiib : 2,65m , 3iiic : 2,55m , 3iiid : 2,15m , 3iiie : 1,65m , 3iiif : 1,05m) les fenêtres et portes-fenêtres d'appartements se distribuent le plus régulièrement le long de leurs entraxes communs selon le rythme 1 , 3 , 1 . Pour finir, l'élargissement des baies latérales d'entre-sol (3iiig) sert de transition dans l'expression du dédoublement des portes d'entrée. L'unification de la baie centrale des magasins s'opère par l'opposition entre son encadrement en maçonnerie (pied-droit et tableaux de baies, allège centrale à consoles, parement en pierre de taille masquant le poitrail soutenant le balcon du premier étage) et le traitement des menuiseries de l'ossature de la devanture des magasins (3iiih

Quatrième série. L'ornementation de détail.

Elle se déploie selon les mêmes principes que dans les exemples précédents (principes de régularité et de convenance), chaque motif de détail venant renforcer et rehausser les intentions de la composition d'ensemble : pilastres, frontons, volutes, macarons, modillons, consoles, refends horizontaux, bossages etc... soulignent le motif de corps central avec ses ailes feintes en retour. Ils expriment en même temps la hiérarchie des appartements bourgeois, l'effacement et la subordination de l'étage des combles (petite bourgeoisie et domestiques), ainsi que le soubassement commercial, véritable base visible du pouvoir financier de la bourgeoisie.

Toutefois la symétrie poussée à fond de la composition de façade résoud confusément l'expression des différentes entrées. L'ornement par ses artifices tentra d'y parvenir avec l'abaissement des entrées du magasin par une avance de l'imposte de la menuiserie et les inscriptions graphiques au dessus des portes dans les panneaux prévus à cet effet, afin de désigner sans équivoque la fonction et le statut de chaque porte ("magasins", "entrée des ouvriers").

(*) C'est le seuil critique avant une expression en ossature .

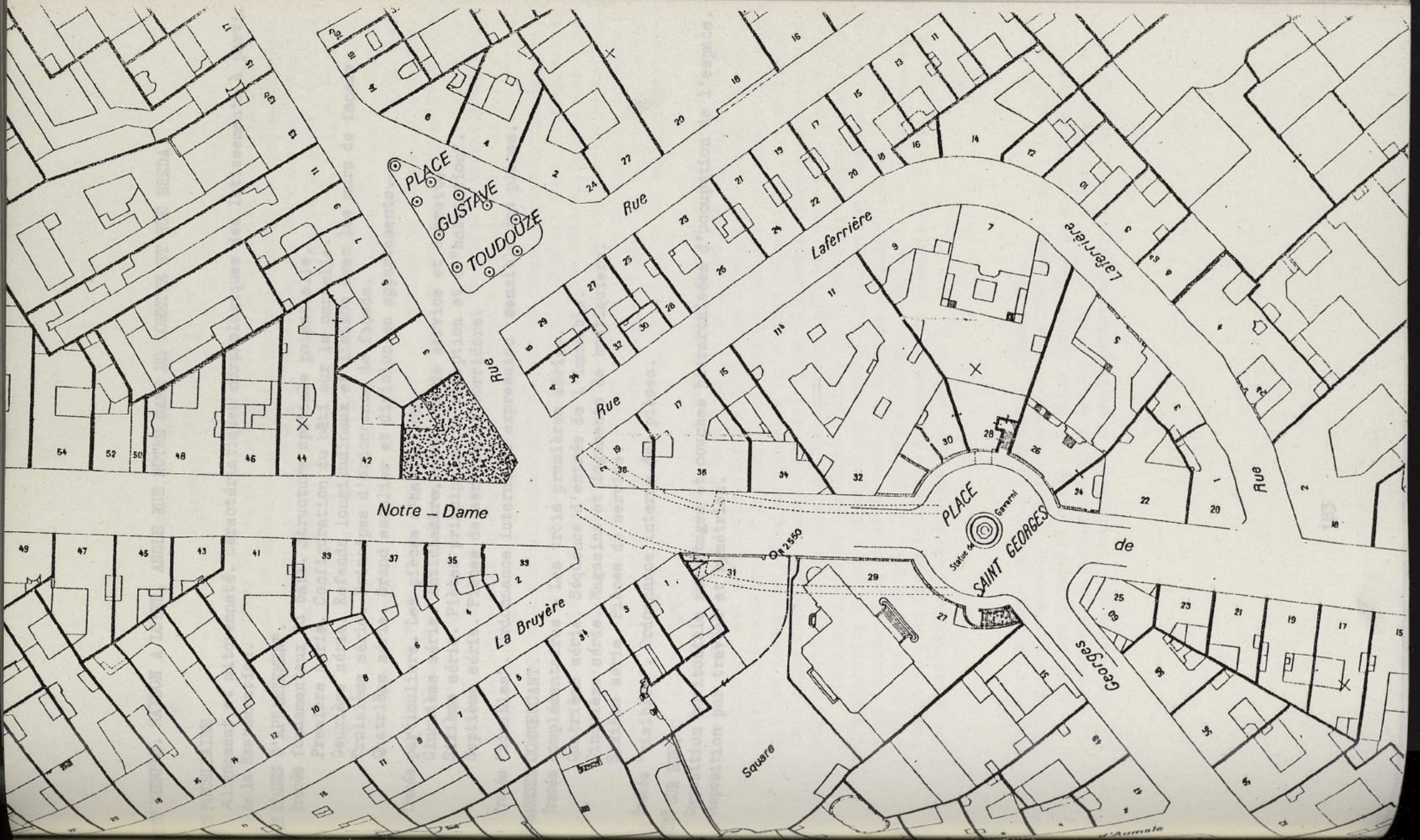
PLACE
GUSTAVE
TOUDOUZE
Rue
Laferrière
Rue
Rue
Notre – Dame
PLACE
Statue de Garibaldi
SAINT GEORGES
de
Rue
La Bruyère
Square
Georges

RIEME EXEMPLE. MAISON A LOYER, ANGLE RUE NOTRE DAME DE LORETTE ET RUE BREDA.

E DU PARCELLAIRE.

Alignement et mitoyenneté. Caractéristiques morphologiques des lotissements à partir de la Restauration.

DES ETAGES D'APPARTEMENT.

Tracés fondamentaux du bâti. Structure spatiale potentielle.
Première série. Configuration du bâti sur la parcelle.
Deuxième série. Refends longitudinaux et liaison avec les murs de façade.
Troisième série. Principes d'ordonnance de façade.
Quatrième série. Grand escalier et division en appartements.

Tracés particuliers. Les pièces d'habitation.
Cinquième série. Antichambres, escalier de service et courette .
Sixième série. Pièces principales de réception et d'"habitation".
Septième série. Pièces de service et corridors.

Tracés "visibles". Ordonnance interne et expression sensible des pièces.

-DE-CHAUSSEE COMMERCANT.

Tracés complémentaires - Les trois premières séries.
Quatrième série. Séquence d'entrée de l'immeuble.
Cinquième série. Magasins et logements de boutiquiers.
Sixième série. Pièces de service.

Tracés "visibles". Ordonnance interne des pièces.

ATIONS SUR RUE.

Composition horizontale par étages et couches hiérarchisées d'occupation de l'espace.
Composition par travées et symétries.

TRACE DU PARCELLAIRE

(Planches C, CI et CII)

Le quartier St Georges dans le quel se situe cette parcelle fait partie des grands lotissements de la Restauration. Formant la limite Nord-Est du Quartier d'Antin, le long du mur et barrières des Fermiers Généraux, il comprenait quelques hôtels et "folies" édifiées à la fin de l'Ancien Régime ainsi que les jardins Ruggieri, lieux d'agéments et jardins publics où l'on venait voir les feux d'artifice tirés par les frères Ruggieri puis d'autre divertissements à la mode sous le Premier Empire (montagnes russes, chutes du Niagara, ascencions en ballon etc...). Le reste du centre de l'ilôt était partagé entre de grands enclos, vergers et terrains de culture. L'ensemble constitua finalement vers 1830 le lotissement du nouveau Quartier St Georges achevé sous la préfecture de Rambuteau.

La rue Notre Dame de Lorette (rue neuve St Georges) traverse en diagonale le lotissement en établissant une nouvelle liaison entre la rue du Faubourg Montmartre et la barrière Blanche. Bien qu'achevée en dernier, elle représente à la fin du lotissement une rue de première pénétration dans cet immense ilôt en raison des continuités qu'elle établit dans l'ancien réseau La rue Henri Monnier (rue Bréda) qui borde l'autre côté de la parcelle d'étude est une rue de lotissement normale, de même que les rues de Navarin et Clauzel qui sont adjacentes et tracées sur une maille orthogonale composée sur les limites anciennes de l'ilôt de l'Ancien Régime et du Premier Empire. Son tracé se raccorde avec l'étoile de la demi-lune de la barrière Montmartre (place Pigale).

Dans ses grandes mailles le parcellaire reprend celui des jardins et terres à culture (*) et dans le détail, la configuration des parcelles de lotissement est caractéristique des tracés de l'époque effectués par des ingénieurs-géomètres (**) : parcelles orthogonales à l' alignement des voies qui les désservent, fond de parcelle en général tracé selon la bissectrice de l'angle formé par chacune des deux rues adjacentes lorsque ce dernier est aigu ou obtus, ou en quinconce lorsque cet angle est voisin de l'angle droit

La régularité du tracé des limites de la parcelle d'étude provient de l'application de ces principes par rapport à l'allignement des rues considèrées (tracés alpha et bêta) dont les largeurs inégales (13m et 11,50m) reflètent la hiérarchie. Le pan coupé d'angle, réglementaire, se trace normalement au plan bissecteur des alignements et présente ses 5 mètres de front sur le carrefour (tracé alpha i et bêta i).

(*) Voir la carte que nous en donnons **planche CII.**

(**) Voir par exemple le lotissement du quartier Passy (1825) et celui du quartier Europe effectué à la même époque. Sur la morphologie des lotissements à partir de cette époque voir la 1ère partie (Refonte de la Région de l'Université, transformation du parcellaire, page 75).

De même le tracé des limites mitoyennes s'opère le plus régulièrement possible en conformité avec les habitudes et la raison des lotisseurs de l'époque. Les tracés se font normalement aux alignements des deux rues (tracés gamma) et ils se recoupent donc selon le plan bissecteur de ces alignements matérialisé dans la limite mitoyenne des fonds de parcelles suivantes. La largeur de front sur rue est donc la même (21,50m) des deux côtés et la parfaite régularité de cette parcelle ainsi que de celles qui lui sont adjacentes ne sera pas sans influencer la configuration du bâti dont les corps de logis s'unissent pour former dans les étages une cour commune. La régularité de ce mode de lotissement qui permet une composition des cours sur plusieurs parcelles est la raison de son "économie" et de son succès ultérieur, puisque cela permet une réduction appréciable de la surface des cours, donc un meilleur taux de remplissage du terrain. Cette configuration du parcellaire est d'ailleurs caractéristique à partir de cette époque et on la retrouve dans la quasi-totalité des cas de construction de nouvelles maisons à loyer.

Une fois de plus on constate que les position, taille et contour de la parcelle, qui expriment la logique foncière dont elle est issue, sont incubateurs de la composition de ce type d'édifice que représente la maison de rapport et que cela règle même la disposition de certains de ses cas particuliers (lot et maison d'angle).

PLAN DES ETAGES D'APPARTEMENTS

(Planches CIII à CV)

Tracés fondamentaux du bâti. Structure spatiale potentielle.

Première série. Configuration du bâti sur la parcelle.

L'implantation du bâtiment se fait en accord avec la régularité de la parcelle, c'est à dire avec les principes qui ont produit la configuration du lotissement dont elle est issue. Le bâtiment se compose de deux corps de logis parallèles aux alignements des deux rues et de profondeur égale (10m). Leur intersection se fait donc selon le plan bissecteur de la parcelle.

La cour se trouve définie du même coup, résiduellement et "négativement" comme lieu extérieur de nécessité principalement fonctionelle pour l'éclairement et la ventilation des pièces secondaires ou de service. (*) Sa taille est d'ailleurs minimum et le tracé de la séquence principale d'entrée se fait en dehors d'elle (**)

Deuxième série. Refends longitudinaux et liaison avec les murs de façade.

Le positionnement des refends longitudinaux (2i) situés au milieu de chaque corps de logis correspond au principe de bâtiment double avec pièces sur rue d'un côté (pièces de "représentation" principalement) et pièces sur cour de l'autre (pièces secondaires et de service). Le traitement de l'angle s'opère selon la géométrie du lot : au point de rencontre des deux murs de refends longitudinaux qui est aussi sur le plan bissecteur de la parcelle, la liaison se fait avec les murs de la façade au moyen de deux refends transversaux (2ii) perpendiculaires aux alignements de ces murs, ce qui réalise le chainage nécessaire à la structure. L'angle de l'édifice se trouve ainsi "distingué" du reste du bâti de même que les pièces internes qui lui correspondent (***), ce qui sera confirmé dans la disposition de l'ordonnance de façade.

Troisième série. Principe d'ordonnance de façade.

Le principe d'ordonnance des façades sur rue, avec la distribution des travées qu'il implique, impose ses contraintes dans l'organisation du plan des appartements - et inversement -, puisque le rythme des baies et des

(*) L'époque de construction de cette maison est aussi celle qui marque la fin de la cour en tant qu'élément "à part entière" de la composition, traité comme pièce extérieure majeure dans la séquence d'accès selon la tradition utilisée dans les hôtels de l'aristocratie (Voir J.Ch Kraff Choix de plus belles maisons de Paris, L. Normand et Ch. Normand etc...)

(**) Les vitraux de la cage d'escalier sont destinés notamment à empêcher les vues sur la cour.

(***) De cette nécessité du chainage d'angle et du positionnement correspondant des refends transversaux provient le traitement particulier de la pièce d'angle et du pan coupé, ce qui conduira entre autre à l'expression du couronnement en tourelle et coupole caractéristique de la fin du siècle.

trumeaux définit une marge de positionnement pour les refends transversaux et cloisons internes délimitant les pièces - et inversement-. Tantôt ce rythme se plie à la distribution du plan et son économie, comme dans les immeubles où l'impératif du taux de profit maximum l'emporte (immeubles de "troisième classe" principalement), tantôt c'est l'inverse (immeuble de "première classe") (*) avec une représentation extérieure sur rue qui commande l'ajustement de détail des pièces correspondantes (pièces plus grandes ou cloisons régulatrices de second oeuvre). Selon le principe d'ordonnance extérieure adopté, la rigueur de son application ainsi que l'ingéniosité du plan, l'ajustement de la correspondance façade-plan sera plus ou moins aisé. C'est bien là que réside la clef du problème de la composition de la façade de la maison de rapport.

Dans cet exemple, le principe suivi est bien celui qui correspond à la volonté de distribuer le plus régulièrement possible les travées (3i). C'est la façade sur la rue Notre Dame de Lorette, la plus importante, qui décide de l'entraxe et du
motif de composition d'ensemble : symétrie bilatérale autour de la porte d'accès de l'immeuble avec "dérogation" à l'angle, traité indépendamment avec son pan coupé, ce qui donne deux trumeaux un peu plus large à cette extrémité (3ii). Sur l'autre rue, c'est le même principe de disposition régulière des travées qui tente de prévaloir, sans symétrie centrale, mais on note une deuxième "dérogation" en dehors du traitement séparé de l'angle mentionné plus haut : l'avant dernière travée se détache elle aussi légèrement des autres , ce qui traduit les exigences de la distribution interne du plan des appartements à cet endroit (3iii). Cette "irrégularité" se produit, notons le, du côté de la rue la moins importante.

Quatrième série. Grand escalier et division en appartements.

4i : Positionnement du grand escalier.

Il correspond à celui de la séquence d'entrée sur la rue la plus importante (**). Le vestibule d'entrée se place dans l'axe de la travée centrale de l'ordonnance sur la rue Notre Dame de Lorette. L'axe du cylindre de la cage du grand escalier se trouve placé dans le prolongement d'une des parois du vestibule et à son intersection avec le plan bissecteur de la parcelle,ce'qui se trouve correspondre au voisinage du "centre de gravité" du terrain , position la meilleure pour une bonne distribution verticale.

4ii : Division en appartements.

Au tracé de la parcelle sont liés les calculs de rentabilité des opérations immobilières potentielles. Du nombre d'appartements par étages ainsi

(*) De ce point de vue, les immeubles de "seconde classe" relèvent de l'un ou l'autre de ces principes et en réalisent souvent un compromis visible, ce qui est le cas ici.

(**) Voir plus loin l'étude du plan de rez-de-chaussée.

que du nombre d'étages dans les limites du gabarit de la ville, dépend l'importance du taux de profit. L'appartement le plus grand est placé dans la meilleure position, à l'angle des deux rues. Il dispose de neuf baies sur rues et de la pièce d'angle, tandis que son homologue du point de vue de la surface, situé sur la rue Notre Dame de Lorette, ne dispose que de quatre baies sur rue. Le troisième appartement situé sur la rue la moins importante dispose d'une pièce de moins et seulement de trois baies sur rue. Ce "lotissement" de la surface bâtie correspond au positionnement d'un refend transversal dans le second cas, à la construction d'une simple cloison mitoyenne dans le premier cas, économie sujette à critique, puis qu'elle affaiblit l'isolation acoustique d'un logement à l'autre.

A l'exception de la trémie contenant la courette-escalier de service, ainsi que des refends transversaux correspondants aux cuisines sur cour, les quatre séries de tracés précédentes ont suffi à définir dans son ensemble la "cage" de l'édifice, c'est à dire les caractéristiques potentielles des principales pièces que l'on peut y disposer (prospect, distribution et taille notamment).

ués particuliers. Les pièces d'habitation.

Cinquième série. Antichambres, escalier de service et courette.

Les particularités de cette parcelle et de sa position d'angle, ainsi que la volonté d'y placer trois appartements avec escalier principal et escalier de service vont provoquer une légère modification dans l'ordre habituel des tracés afin de tenter de satisfaire au principe connu de séparation des distributions, entre celle des bourgeois et celle de leurs domestiques.

5i : Travée de dégagements et de services.

Cette travée d'espaces servants est chargée de résoudre tous les problèmes de distribution - principale et de service - des trois appartements. Elle est placée entre les refends longitudinaux et la cage de l'escalier principal, tangentiellement à celle-ci. Sa largeur correspond à la dimension minimale des espaces qu'elle délimite (antichambre, courette, escalier de service), c'est à dire 2,10 mètres.

5ii : Escalier de service et courette.

Bien qu'il ait à désservir les trois appartements, cet escalier de service est placé latéralement du côté de la rue Notre Dame de Lorette : une position centrale ne permettrait pas une bonne séquence d'accès à l'appartement d'angle. La courette qui lui est associée - l'ensemble ne formant en réalité qu'un seul espace en continuité - sert d'éclairage et de ventilation pour l'antichambre et les lieux d'aisance de ce dernier appartement. Ce posi-

tionnement de l'escalier de service, qui favorise la désserte des appartement donnant sur la rue la plus importante, nécessite un transfert par rapport à l'emplacement du vestibule situé juste en dessous (*).

5iii : Antichambres et dégagements de service.

Les limites latérales des antichambres d'appartements sur rue et cour sont tracées de façon à permettre une vue directe sur rue à travers les baie des pièces de réception qu' elles désservent. En ce qui concerne le tracé de l'antichambre de l'appartement d'angle, un artifice doit être trouvé afin de permettre le dégagement de service de l'appartement situé sur la rue Bréda . C'est une double cloison vitrée qui le délimite, normalement au plan bissecteur du bâtiment et elle relie l'escalier de service à l'appartement en question. Cet artifice entraine malheureusement comme inconvénient majeur un croisement des circulations de maîres et de domestiques autour de l'accès desservant l'appartement d'angle. Ce dispositif sera supprimé à la réalisation et l'escalier de service communiquera avec le grand escalier par un sas, permettant ainsi une distribution directe de l'appartement d'angle à partir de ce même escalier. Le croisement des circulations s'effectuera sur le palier commun et non plus dans un corridor spécialisé et la cage d'escalier s'en trouvera aggrandie d'autant. Finalement, seul l'appartement situé entièrement du côté de la rue Notre Dame de Lorette bénéficie d'un accès de service avec sépartaion complète des distributions.

Sixième série. Pièces principales de réception et d'"habitation".

6i : Pièces de réception.

Elles sont placées comme d'habitude dans les positions considèrées les meilleures, c'est à dire "sur rue", au voisinage le plus immédiat de chaque antichambre en s'efforçant à chaque fois que possible de ménager une enfilade à partir de l'antichambre . Une seconde enfilade, normale à la précédente, fait communiquer selon l'usage ces pièces entre elles le long de la façade ainsi qu'avec certaines chambres à coucher (**). On remarque dans ces tracés que la "bonne" correspondance avec les trumeaux de l'ordonnance de façade se fait différement selon les rues et les appartements, ce qui constitue une marque supplémentaire de leur hiérarchie : la composition des baies et des diamètres de pièces (écoinçons) se fait régulièrement sur la rue Notre Dame de Lorette et à l'angle, irrégulièrement sur l'autre rue.

6ii : Piéces d'"habitation" ou chambres à coucher.

Ces pièces sont placées après les précédentes. Chaque appartement en possède une composée autour d'une alcôve centrale avec dégagements et garde-

(*) Voir plus loin ; Rez-de-chaussée commerçant, 6ème série.

(**) Il s'agit ici du cas où "la chambre à coucher de la maitresse de maison offre un complément au salon" . Voir en annexe l'extrait de l'article de C.Daly tiré de la Revue Générale d'Architecture.

robe de chaque côté selon l'usage ancien.

Septième série. Pièces de service et corridors.

Elles occupent les places restantes et se regroupent autour des trémies verticales (courette, cage du grand escalier). Leurs formes est en général définie "résiduellement" par rapport aux pièces précédentes.

7i : Les Cuisines.

Les cuisines sont placées sur cour, sauf dans le cas de l'appartement d'angle qui, en raison de sa position, de l'exiguité du noyau central et des contraintes de distribution, se voit muni d'une cuisine sur rue, ce qui constitue une disposition non désirable qu'on ne retrouve que dans les maisons de rapport de "deuxième ou troisième classe".

7ii : Corridors, lieux d'aisance.

Des dégagements supplémentaires en corridors sont ajoutés afin de distribuer directement les chambres à coucher à partir de l'antichambre. Enfin, les lieux d'aisance sont installés en positions centrales de chaque appartement, au voisinage de l'antichambre.

Tracés "visibles". Ordonnance interne et expression sensible des pièces.

Leurs règles et principes ont déjà été décrits : recherche de la régularité et de la symétrie, rapports entre quantité d'ornement, richesse des matériaux et fortune des occupants ("bienséance" et classe sociale), accord recherché entre ordonnance externe et interne. De même les procèdés que l'on retrouve ici sont couramment utilisés ailleurs : rattrapage des irrégularités de la forme des pièces par des cloisons de second oeuvre, placement des baies et des cheminées par rapport aux diamètres des pièces (égalité des écoinçons) à chaque fois que possible, enfilades, encadrement des pièces etc... La distribution de la régularité et de l'ornement suit bien ici la hiérarchie des appartements et des positions urbaines, l'appartement situé sur la rue Bréda étant le moins bien loti.

REZ-DE-CHAUSSEE COMMERCANT

(Planches CIII et CVI)

Cette maison à loyer ne possède pas d'entre-sol commercial, probablement en raison de sa position dans une région périphérique nouvellement urbanisée en dehors des grandes artères et des quartiers d'affaires. L'occupation commerçante est réduite au rez-de-chaussée, partagé entre magasins et appartements de boutiquiers (*). Ici plus qu'ailleurs, c'est la disposition du plan des étages d'appartements qui décide de celui du rez-de-chaussé et les transferts se limitent aux murs de façades et à quelques refends situés du côté des travées de dévantures de magasin.

Tracés complémentaires.

Les trois premières séries de tracés.

Puisque l'"ordre" des appartements bourgeois inclut ici directement celui des commerces au rez-de-chaussée, les trois premières séries sont reprises intégralement : configuration du bâti sur la parcelle, refends longitudinaux et liaison avec les murs de façade, principes d'ordonnance des façades.

Quatrième série . Séquence d'entrée de l'immeuble.

Cette série est inchangée dans sa partie qui traite du positionnement du grand escalier en fonction de celui de la séquence d'entrée tracée en accord avec le motif de symétrie bilatérale et l'ordonnance régulière de la façade située sur la rue Notre Dame de Lorette.(tracés 4i et 4ii). La série s'achève avec la dernière paroi du vestibule d'entrée (4iii) qui se place normalement à son diamètre et tangentiellement à la cage d'escalier, l'accès principal se faisant le plus directement possible de la rue la plus importante au centre de gravité de la parcelle. La loge de concierge (4iv) se trace juste derrière, dans le grand diamètre du vestibule qui devient aussi de ce fait celui de la surveillance des allées et venues de l'immeuble. Elle correspond à une des travées de cuisines dans les appartements d'étages et comme elles, sa forme est définie "résiduellement".

Cinquième série . Magasins et logements de boutiquiers.

L'ensemble des tracés de cette série est une reprise des principaux tracés des étages en correspondance directe avec leurs travées . La nouvelle destination fonctionelle des lieux s'adapte à la configuration définie par les refends et pièces d'habitation des appartements.

(*) L'occupation commerciale se développera par la suite sur l'emprise des logements de boutiquiers.

5i : Magasins.

Ils sont situés dans la position fonctionelle la plus favorable, le long du courant de circulation le plus fréquenté, avec exploitation de la position d'angle. Les espaces commerciaux se limitent aux seulès travées sur rue définies par les murs de refends longitudinaux qui subsistent à ce niveau. A l'intérieur de ce "continuum", les transferts s'opèrent par rapport aux étages directement par des poitrails, poutres et colonnes en fonte. Les piliers de maçonnerie correspondent à chaque tête de poutre transversale en façade et ils se distribuent selon la même régularité que les trumeaux d'étages aux quels ils se substituent. Les colonnes en fonte de transfert (c) sont disposées le plus régulièrement par rapport aux travées qu'elles soulagent, c'est à dire en leur milieu. Elles se dédoublent (c') en cas de charges importantes sous les murs supportant les conduits de cheminée.

5ii : Logements de boutiquiers.

Ils occupent le reste du bâti au rez-de-chaussée, à l'exception de la partie centrale qui entoure la courette de service. Les pièces qui les composent sont réduites en nombre, avec cumul de la plupart des fonctions de l'appartement bourgeois "hormal", la salle à manger servant dans un cas aussi de chambre à coucher.

Sixième série . Pièces de service.

6i : Escalier de service et courette.

En raison du nombre d'appartements par étage et du choix fait dans le positionnement du grand escalier, le débouché de l'escalier de service au rez-de-chaussée se trouve en conflit avec la disposition de la séquence d'entrée. Comme il se doit, cette dernière l'emporte et la première volée de l'escalier de service se voit transférée parallèlement à une des parois du vestibule d'entrée. La courette, elle, garde le même impact au sol afin d'éclairer ce qui reste de l'espace central, partagé entre lieux d'aisance et cabinet servant d'arrière-boutique.

6ii : Cuisines et dégagements.

Les cuisines de ces logements de boutiquiers sont placées en articulation directe entre les magasins et les autres pièces d'habitation, conformément au mode d'occupation de ces locaux. La cuisine du logement accompagnant la boutique située sur la rue Notre Dame de Lorette reprend la disposition des cuisines placées de ce côté aux étages et le cabinet d'aisance commun à l'immeuble s'y trouve insèré (accès de la cour en passant sous le grand escalier).

...ées "visibles" et ordonnance interne des pièces.

Conformément aux pratiques décrites précédemment, la séquence d'entrée à l'immeuble est l'objet du traitement le plus soigné : porte d'entrée, vestibule, grand escalier sont ornés de pilastres et de corniches en composition avec l'ornement de façade. Les boutiques sont traitées en "continuum" d'une travée à l'autre avec le maximum de contact sur rue à travers les baies des vitrines que soutiennent poitrails, piliers de maçonnerie et colonnes en fonte. Chaque travée se trouve marquée au plafond par la retombée des poutres et poitrails, soulignée par les corniches qui les accompagnent. Dans les logements de boutiquiers, seules les pièces d'habitation sont ornées, à l'exclusion de la pièce de service. Les procèdés qui matérialisent ici l'ordonnance interne des pièces sont les mêmes qu'ailleurs et ne demandent pas de développements supplémentaires.

ELEVATIONS SUR RUE
(Planches CVII à CX)

On peut reprendre pour caractériser cet exemple, la formule conventionnelle d'époque : "élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée pour magasins et logements de boutiquiers, de quatre étages carrés divisés en moyen appartements, d'un cinquième en retrait pour petits appartements et d'un sixième dans le comble servant de logement aux employés et domestiques". L'évocation de cette sorte d'édifice est bien, comme on le constate, basée sur l'apparence extérieure et principalement sur sa composition par étages en couches hiérarchisées d'occupation de l'espace.

Les principes d'ordonnance sont les mêmes qu'ailleurs : fonction de "représentation" et "convenance" par rapport à la fortune et à la classe des occupants, accord recherché mais sélectif entre ordonnance externe, distribution et ordonnance interne des pièces.

Composition horizontale par étages et couches hiérarchisées d'occupation de l'espace.

La composition horizontale se fait en couches d'étages de hauteurs décroissantes séparés par des bandeaux horizontaux, les quatre étages de "moyens" appartements se distinguant nettement du niveau commerçant en raison du changement dans la dominance de la structure et du transfert qui l'accompagne. Le passage se fait de la paroi porteuse où domine le "plein" des trumeaux en maçonnerie, à l'ossature ou règne le "vide" des baies des vitrines de magasins (*). La corniche du balcon de l'étage en retrait sert de couronnement à l'ensemble avec ses modillons et la grille filante de son balcon. Les croisées des trois premiers étages carrés comprennent chambranles, frises et corniches dont la richesse d'ornementation décroit avec la hauteur des étages. Celles du premier étage possèdent des consoles en supplément. Quant à celles du quatrième elles ne comprennent ni frise ni corniche, mais un simple encadrement mouluré. L'étage en retrait des petits appartements est ici fortement intègré dans le comble par le type de ses baies "en châtière". Il n'est qu'à demi-visible de la rue et participe plutôt du couronnement d'ensemble des cinq autres niveaux. Le sixième étage des domestiques n'est pas perceptible de la rue, en raison de la pente du comble, sauf à l'angle où l'on peut appercevoir un petit balcon particulier correspondant à une lucarne d'angle supplémentaire en pénétration, encadrée par les murs porfants conduits de fumée. Ailleurs les ouvertures de cet étage se réduisent à de petites lucarnes en retrait.

Dans son ensemble, la composition exprime visiblement les couches caractéristiques d'occupants de la maison de rapport et de la rue bourgeoise

(*) Les devantures de boutiques ont été transformées au XXème siècle.

Composition par travées et symétries.

La composition verticale des travées a déjà été vue dans son principe (*), avec sa symétrie centrale de retournement organisée du côté de la rue Notre Dame de Lorette autour du porche d'entrée et le "détachement" de la travée d'angle. La régularité du rythme des trumeaux et des baies est remarquable et dénote un soin particulier dans la composition de la façade sur cette rue, ainsi que la mise en valeur discrète de l'angle. Nous avons déjà noté de ce côté la bonne correspondance de l'ordonnance interne avec la régularité des écoinçons dans chacune des pièces qui le bordent (**). De l'autre côté, le rythme des travées comporte des irrégularités parce qu'il se plie aux nécessités de la distribution interne et notamment les contraintes dues au positionnement de l'antichambre de l'appartement d'angle. L'accord entre ordonnances internes et externes subit les mêmes irrégularités avec une inégalité générale des écoinçons des pièces sur ce côté (**), ce qui exprime la hiérarchie placée sur les rues et appartements correspondants Toutefois les inégalités des trumeaux sont peu perceptibles, le motif d'encadrement de baie étant en façade le seul ornement déployé avec les bandeaux (***).

Le cinquième étage en retrait souligne sur rue, par le rythme de ses lucarnes qui se découpent au dessus de la corniche de balcon, la composition des travées de chaque ordonnance, tandis qu'à l'angle, le profil de l'intersection des versants du comble conduit à un positionnement de baie unique au dessus du trumeau central.

La composition de la façade de cette maison à loyer est caractéristique de son époque d'édification, qui est aussi celle de la fin du lotissement de ce quartier - le nouveau quartier St Georges - : facades traitées en parois planes avec motifs ornementaux réduits à des encadrements de baie reliés par des bandeaux horizontaux. Le dépouillement de l'ornement et l'usage du motif de symétrie centrale est un des signes reconaissables de cette époque à reminiscences néo-classiques.

(*) Voir plan des étages d'appartements, troisième série.
(**) Voir planche **CIX.**
(***) Les irrégularités sont principalement révèlées par l'intervalle laissé entre les persiennes de chacune des croisées.

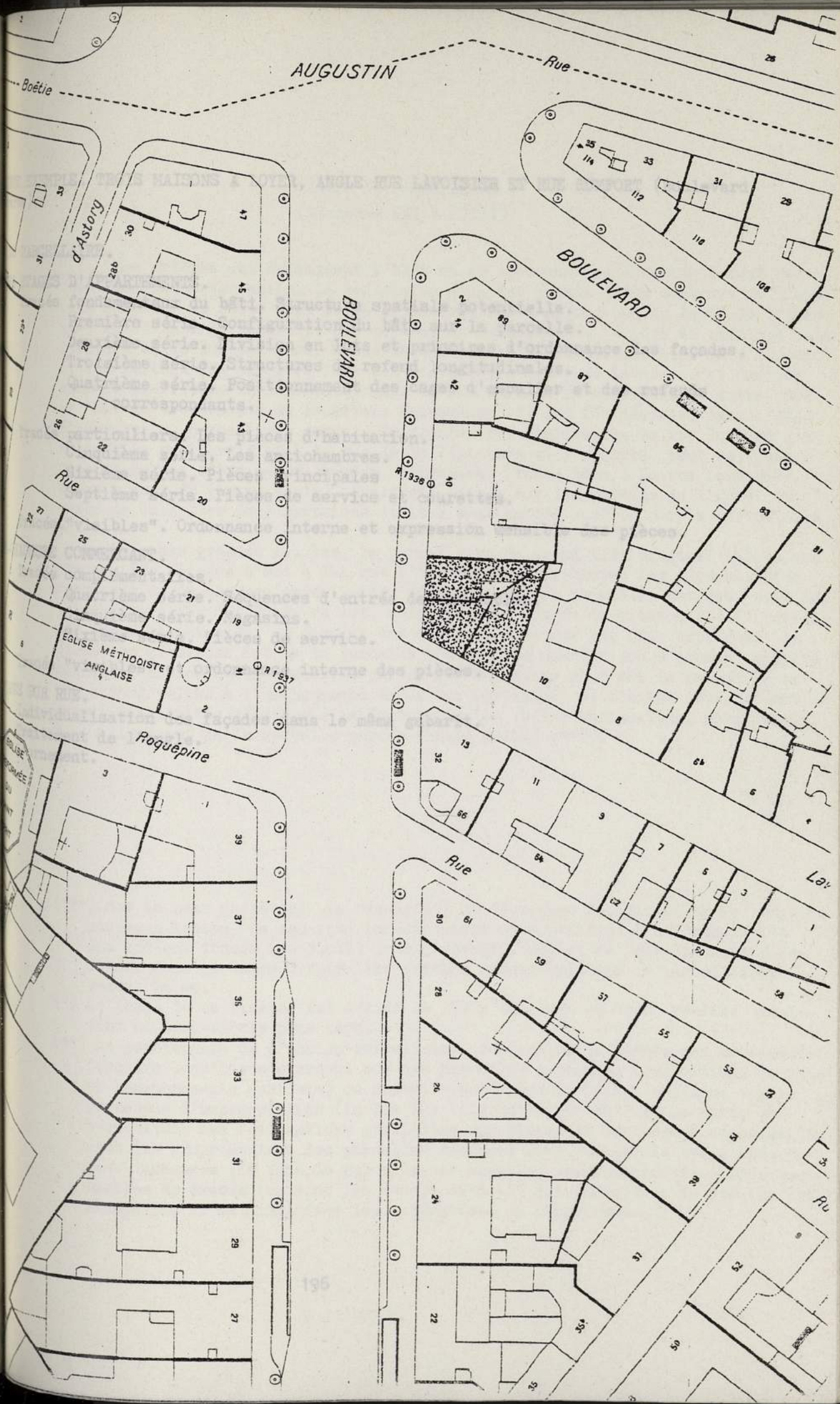
AUGUSTIN
Rue
Boétie
d'Astorg
BOULEVARD
BOULEVARD
Rue
EGLISE MÉTHODISTE ANGLAISE
Roquépine
Rue
R 1936
R 1937

ME EXEMPLE. TROIS MAISONS A LOYER, ANGLE RUE LAVOISIER ET RUE RUMFORT (Boulevard arbe).

U PARCELLAIRE.

ES ETAGES D'APPARTEMENTS.

Tracés fondamentaux du bâti. Structure spatiale potentielle.
Première série. Configuration du bâti sur la parcelle.
Deuxième série. Division en lots et principes d'ordonnance des façades.
Troisième série. Structures de refend longitudinales.
Quatrième série. Positionnement des cages d'escalier et des refends correspondants.

Tracés particuliers. Les pièces d'habitation.
Cinquième série. Les antichambres.
Sixième série. Pièces principales
Septième série. Pièces de service et courettes.

Tracés "visibles". Ordonnance interne et expression sensible des pièces.

-CHAUSSEE COMMERCANT.

Tracés complémentaires.
Quatrième série. Séquences d'entrée des immeubles.
Cinquième série. Magasins.
Sixième série. Pièces de service.

Tracés "visibles" et ordonnance interne des pièces.

IONS SUR RUE.

Individualisation des façades dans le même gabarit.
Traitement de l'angle.
L'ornement.

TRACE DU PARCELLAIRE
(Planches CXI à CXIII)

Les artères qui délimitent l'ilôt où se trouvent ces maisons furent percées sous la Restauration. La redivision d'un des grands ilôts centraux de l'ancien quartier du Roule (rue de la Pépinière, rue d'Anjou, rue de la Ville l'Evèque, rue d'Astorg) participe des percées et lotissements décidés et réalisés sous l'Empire et la Restauration. Situé au Sud-Ouest du nouveau quartier de l'Europe, il fut partagé une première fois par les percées des rues Lavoisier et Rumfort sous la préfecture de Rambuteau. Mais ce fut surtout la réalisation entre 1854 et 1861 du tronçon Sud du boulevard Malesherbe (*) qui fut décisive dans l'établissement du parcellaire actuel. Ce tronçon fit disparaitre la rue Rumfort qui reliait la rue Lavoisier à la rue de la Pépinière et l'absorba tout en conservant un de ses côtés selon le même alignement (tracé bêta). La rue Lavoisier, ouverte en 1838 (tracé alpla), avait été percée sur les jardins de l'hôtel du comte de Chazelles dont certaines limites sont encore visible sur le parcellaire actuel.

Dans ses grandes mailles, le parcellaire du grand ilôt originel laisse ses traces (**) puisque c'est à lui que l'on peut imputer toutes les irrégularités remarquables du nouveau parcellaire accompagnant les nouvelles percées, soit dan la configuration des fonds de lot, soit dans les tracés de mitoyenneté de certaines parcelles et c'est ce dernier cas qui nous concerne ici pour expliquer la direction mitoyenne Est de la parcelle d'étude. Ce dernier tracé (gamma) reprend celui des anciens lots desservis par la rue Pépinière et c'est la raison de sa non orthogonalité à l' alignement de la rue Lavoisier. De l'autre côté, l'établissement des limites mitoyennes se fait selon les règles habituelles, normalement à l' alignement de la nouvelle percée (tracé delta) (***).

(***) Sur le plan cadastral la régularité du découpage des parcelles le long des nouveaux tracés se remarque immédiatement en opposition à l'irrégularité des anciens tracés (ou plutôt leur diversité, reflet de leur histoire échelonnée dans le temps). Voir 1ère partie, transformations du parcellaire, pages **74 sq.**

(*) Le tracé de ce tronçon fut décidé en 1800, confirmé en 1808, réalisé seulement un demi-siècle plus tard.

(**) La persistance de l'ancien parcellaire provient de la nature des mouvements fonciers , qu'ils s'exercent sur des parcelles anciennes (redivisions de lots ou remembrements partiels) ou nouvellement tracées. Cela s'explique par le processus d'expropriation (la loi fut introduite en 1841) et sa durée qui nécessitent des réalisations partielles par étapes et de longues négociations avec les propriétaires des parcelles touchées dont une partie reste fréquemment inchangée (le fond de parcelle par exemple) avec des modifications **partielles de tracés** (ce sont les "compensations" qui permettent de réduire les indemnités et de simplifier les opérations de remembrement).

PLAN DES ETAGES D'APPARTEMENTS

(Planches CXIV à CXVI)

Tracés fondamentaux du bâti.

Première série. Configuration du bâti sur la parcelle.

1i : Corps de logis sur rue.

Ils se tracent parallèlement aux alignements des voies qui les bordent et leurs épaisseurs sont doubles et identiques (11,00m). L'intersection de ces deux corps de bâti se trouve donc sur la bissectrice de l'angle des allignements (tracé 1i').

1ii : Corps de logis sur cour.

Tracés parallèlement aux limites mitoyennes des parcelles, leurs épaisseurs sont simples (4,40m). Leurs intersections aves les corps de logis précédents se trouve sur la bissectrice de l'angle que forment les limites mitoyennes (tracé 1ii').

Deuxième série. Division en lots et principes d'ordonnance des façades.

Le lotissement se propose de disposer trois maisons de rapport à l'intérieur du gabarit commun et de la cour commune définit par la série précédente. La redivision ne peut s'achever dans une régularité complète par rapport à l'intersection des corps de logis sur rue (1i') en raison de l'inégalité des fronts de parcelle sur chacune des voies ainsi que du problème d'éclairement arrière du lot d'angle. Toutefois, le principe de redivision normale aux' alignements reste acquis.

L'idée de base est d'exprimer trois façades de maisons individualisées deux maisons latérales en "L" et une maison d'angle. A l'intérieur d'une composition par étage commune (même gabarit sur rue), le principe d'ordonnance retenu différentie chaque maison par une composition de travées **spécifique**. La largeur des baies est identique (1,10m), seule celle des trumeaux varie de maison en maison, avec un traitement particulier des trumeaux mitoyens latéraux et du trumeau d'angle, ce qui marque la composition d'ensemble qui se décompose ainsi :

- maison côté rue Rumfort : 4 travées de 2,15m (8,80m), symétrie bilatérale autour du porche d'entrée situé sous le trumeau du milieu (transfert par poirail) avec, au départ, un trumeau mitoyen plus large de 0,30m, ce qui correspond à l'épaulement des poitrails de rez-de-chaussée sur la jambe étrière.(*) (rythmes 2i).

(*) Cette disposition n'est pas réalisée à l'exécution où une solution d'entrée latérale a été préférée, en correspondance avec la deuxième travée de baies.

- maison d'angle : 3 travées de 2,50m (7,50m), symétrie bilatérale autour du porche d'entrée situé sous la baie du milieu de ce pan de façade, trumeau d'angle plus large (0,60m en plus de chaque côté), puis 3 travées sensiblement égales du côté de la rue Lavoisier (2 x 2,65m + 1 x 2,60m = 8,50m) avec une volonté de symétrie bilatérale.(rythmes 2ii et 2iii)
- maison côté rue Lavoisier : 4 travées de 2,65m (10,60m), positionnement latéral du porche d'entrée en correspondance avec une des travées de baies d'étages (*), trumeau mitoyen plus large de 0,40m pour l'épaulement des poitrails du rez-de-chaussée (rythmes 2iv).

Troisième série . Structures de refend longitudinales .

Leurs tracés se fait dans le milieu du corps de logis sur rue, parallèlement aux alignements, avec une légère inégalité en faveur de la travée des pièces sur rue destinée à recevoir les pièces majeures de "représentation".

Quatrième série. Positionnement des cages d'escalier et des refends correspondants.

4i : Escaliers des maisons latérales.

Leurs cages d'escalier sont disposées à cheval sur les deux corps de logis, ce qui est la position topologique la meilleure, fréquemment utilisée dans ce type de maison. Elles sont allignées sur la façade des corps de logis sur cour, de façon à ménager un dégagement de derrière sur ces mêmes ailes et à se composer avec les vestibules d'entrée au rez-de-chaussée. La forme ovale des cages permet d'économiser de la surface pour y loger pièces de services et dégagements supplémentaires.

4ii : Escalier de la maison d'angle.

Compte tenu de la faible largeur de façade disponible sur cour, l'escalier est positionné latéralement le long du mur mitoyen, contre le refend longitudinal et en composition avec le vestibule d'entrée. La cage est également de forme ovale.

Une fois de plus, la structure fondamentale des espaces que ces maisons peuvent engendrer sans transformations majeures se trouve définie avec ces quatre premières séries de tracés.

(*) Cette disposition n'est pas réalisée à l'exécution où une solution d'entrée centrale, avec transfert du trumeau des étages, est finalement choisie, ce qui donne une meilleure disposition des boutiques au détriment de l'éclairement du vestibule d'entrée.

Tracés particuliers. Les pièces d'habitation.

Cinquième série. Les antichambres.

En accord avec le rôle qu'elles ont dans la distribution des appartements bourgeois, la position des antichambre est choisie en contiguité immédiate avec les cages d'escalier. L'ensemble de ces deux pièces (escalier et antichambre) constitue le lieu topologique d'articulation des corps de logis.

5i : Maison côté rue Rumfort.
Le tracé de l'antichambre est combiné à celui d'une courette et la direction de son plus grand diamètre se compose d'une part avec le palier du grand escalier, d'autre part avec une des travées des baies de la façade, ce qui ménage une enfilade.

5ii : Maison côté rue Lavoisier.
Le tracé s'opère normalement à l'allignement du corps de logis sur rue et en correspondance avec le sommet de l'angle rentrant formé avec le corps de logis sur cour, ce qui définit à l'extérieur un tracé de pièce plus régulier et permet de corriger la paroi biaise de l'escalier. L'espace résiduel est aménagé en placard. La composition avec la courette est la même que précédemment, ainsi que la volonté de ménager l'enfilade sur rue qui se tracera ici obliquement par rapport aux diamètres des pièces concernées.

5iii : Maison d'angle.
Seule la position de l'antichambre est définie , de même que sa direction qui coïncide avec le plan bissecteur de ce corps de logis. Le tracé des parois qui la délimitent se fera ultérieurement, en composition avec la régularité de celles des pièces principales et les nécessités de la distribution des pièces de service. Ce problème, spécifique de la parcelle d'angle et de son éclairage sur cour, sera résolu par une disposition polygônale de l'antichambre correspondant à autant de pans coupés dans les pièces principales.

Sixième série. Pièces principales.

6i : Pièces de réception.
Le salon est placé d'abord, selon l'usage, dans la meilleure position, sur rue. C'est la pièce la plus grande et ses parois se composent, dans chaque appartement, le mieux possible avec les trumeaux et baies de façades. Les salles à manger sont placées sur cour dans les deux cas de maisons latérales, ce qui leur permet de servir de prolongement à l'antichambre selon l'ancienne coutume. La position change dans la maison d'angle, mais le principe de continuité avec l'antichambre subsiste.

6ii : Pièces d'"habitation".

Les chambres à coucher "principales" sont placées dans les travées de façades restantes. Des chambres à coucher supplémentaires, plus petites, sont disposées dans les ailes en retour des maisons latérales, le long des cages d'escalier et régulièrement par rapport à la configuration des corps de logis sue cour.

Comme d'habitude antichambres, pièces de réception et pièces d'habitation principales sont organisées en séquences particulières ou enfilades, notamment le long des façades sur rue, ce qui les met en double distribution (les pièces se commandent mais sont aussi bien accessibles directement par l'antichambre) et les oppose au groupe des pièces de service désservies par des corridors éclairés en second jour.

Septième série. Pièces de service et courettes.

7i : Courettes.

Dans les deux maisons latérales, les parois portées des courettes s'ajustent pour laisser derrière chaque cage d'escalier le dégagement nécessaire à la distribution de l'aile sur cour. Dans la maison d'angle, la courette est détachée de l'antichambre pour être déplacée le long du mur mitoyen. Cette disposition permet, devant l'exiguité de la travée sur cour, de distribuer directement les pièces de service. Enfin une courette supplémentaire est proposée en fond de parcelle, afin d'apporter lumière et ventilation dans un endroit qui, bâti, serait difficilement habitable en raison de sa position et de sa forme.

7ii : Pièces de service.

L'ensemble se regroupe autour des courettes ou sur la cour commune. La cuisine est placée en position la plus éloignée (mise à l'écart des odeurs). Dans le cas de la parcelle d'angle, la nécessité de trouver sur cour une cuisine de largeur suffisante, combinée au problème d'éclairage du grand escalier, conduit à une modification du tracé de la façade arrière qui se décompose en deux pans rentrants, préfiguration de la "canelure" de même fonction qui se répandra dans les immeubles au tournant du siècle suivant (7ii). Cette modification change partiellement le tracé de mitoyenneté avec une des maisons latérales et élargit par la même occasion la partie privée de cour au rez-de-chaussée de cette même maison.

Les autres pièces de service sont placées le long des refends longitudinaux et s'organisent par rapport à un corridor de dégagement. A l'exception de la cuisine, la taille de ces pièces est minimale.

Tracés "visibles". Ordonnance interne et expression sensible des pièces.

Les règles et procèdés, les mêmes que partout ailleurs, ont déjà été décrits abondamment dans les exemples précédents. Comme particularité remarquable, on note ici l'achèvement du tracé polygonal de l'antichambre de la maison d'angle, en composition avec les pans coupés des pièces adjacentes qui régularisent les pièces de réception.

La régularité des écoinçons recherchée dans les pièces principales et "mesure" de l'accord entre ordonnances interne et externe n'est pas toujours atteinte, mais le traitement ornemental nettement différentié entre pièces principales et pièces de service s'exprime selon l'usage établi dans toute maison de rapport de ce siècle.

REZ-DE-CHAUSSEE COMMERCANT
(Planches CXIV et CXVII)

racés complémentaires.

Ce goupe de maisons ne possède pas d'entre-sol commerçant. Cela tient à l'époque initiale du lotissement où la rue Rumfort, avant d'être absorbée par le boulevard Malesherbe, n'était qu'une rue résidentielle de seconde pénétration. On constate donc encore dans ce cas le rôle décisif du plan d'étage dans la structure générale des tracés de l'immeuble de rapport. Les trois premières séries précédentes sont inchangées et la quatrième série est complètée.

Quatrième série. Séquences d'entrée des immeubles.

4iii : Les vestibules d'entrée.

Ils articulent les ordonnances de façade avec leurs porches d'entrée et les cages des grands escaliers. Dans ce lotissement, les tracés se font le plus directement possible, normalement aux allignements des façades respectives et de façon à obtenir une bonne présentation de la première volée d'escalier (*).

4iv : Les loges de concierge.

Elles sont en contrôle directe des séquences d'entrée, sur cour et juste derrière les cages d'escalier dans les immeubles latéraux, sur rue et le long du vestibule dans l'immeuble d'angle afin d'obtenir dans ce dernier cas une meilleur utilisation commerciale de l'autre côté, en continuité avec l'espace restant dans la travée sur cour.

Cinquième série. Magasins.

Boutiques et arrière-boutiques occupent la totalité du bâti restant. Les murs de façade sur rue et les refends longitudinaux se voient transformés en ossature, avec piliers porteurs en maçonnerie, poitrails en fer, colonnes en fonte, les transferts s'effectuant directement dans un seul plan à la fois. Les arrières-boutiques occupent les travées sur cour avec couverture des courettes centrales pour assurer la continuité avec les boutiques. La distribution des piliers porteurs se fait en composition avec la disposition des porches d'entrée, les murs mitoyens et l'expression du trumeau d'angle. Les colonnes en fonte se répartissent régulièrement dans ces intervalles en ac-

(*) Ces tracés seront changés à l'exécution dans les deux maisons latérales. Le principe de positionnement des porches se trouve inversé par rapport au projet : porche latéral du côté de la rue Rumfort, porche central rue Lavoisier, ce qui simplifie les tracés et améliore la disposition des commerces, mais prive de leur lumière sur cour les deux vestibules d'entrée. La séquence d'entrée de la maison d'angle se trouvera d'autre part entièrement remaniée au siècle suivant, avec la transformation des appartements pour des usages de bureaux.

cord avec les vitrines et entrées des diverses boutiques.

Sixième série. Pièces de service.

Ces maisons ne comportant pas d'escaliers de service, les seules pièces de service restantes habituelles sont, en dehors des loges mentionnées plus haut, les lieux d'aisance communs aux usagers du rez-de-chaussée. Ils sont placés au voisinage des courettes avec accès direct par le vestibule d'entrée de l'immeuble, ce qui révèle, avec l'absence d'escaliers de service, une disposition de maison à loyer de "troisième classe".

Enfin, en correspondance avec les nécessités du plan d'étage, le tracé d'un des murs mitoyens de la cour de la maison d'angle se trouve modifié pour des raisons d'éclairage et de ventilation du rez-de-chaussée ainsi que pour des raisons de régularité d'aspect en composition avec les murs de façade sur cour .

tés "visibles" et ordonnance interne des pièces.

Leurs principes et applications sont les mêmes que dans les maisons précédemment étudiées, la séquence d'entrée (porche, vestibule, grand escalier) faisant l'objet d'un traitement particulier dans le plafond , le revêtement de sol et l'ornement des parois par des pilastres. Les magasins sont aménagées séparément selon la "richesse" et la nature du commerce.

ELEVATIONS SUR RUE

On peut reprendre la formule consacrée de César Daly, puisqu'elle se vérifie encore ici pleinement : "élevée sur caves et sous-sols commerçants, d'un rez-de-chaussée pour boutiques, de trois étages carrés divisés en moyens appartements, d'un quatrième et d'un cinquième en retraits pour petits appartements et d'un sixième étage dans le comble servant de logement aux employés et domestiques".

Les principes d'ordonnance des façades sont les mêmes qu'ailleurs et nous ne reviendrons pas sur le mode de composition par étages de hauteurs décroissantes exprimant les couches hiérarchiques d'occupants, de même que sur le type de régularité recherchée dans la disposition des travées avec le changement caractéristique de rythme entre étages d'appartements et niveau commerçant. Notons seulement les quelques particularités ou variations par rapport aux exemples précédents : individualisation de l'expression de chacune des trois façades à l'intérieur du même gabarit, traitement de l'édifice d'angle et choix de l'ornement caractéristique de l'époque particulière d'édification.

Individualisation des façades dans le même gabarit.

La continuité s'établit par la correspondance des corniches et des bandeaux horizontaux (premier et deuxième étages des appartements, balcon de l'étage en retrait, naissance du comble), des hauteurs de baies et du profil du comble habitable. La différentiation se fait par les variations du principe de composition verticale des travées de baies, le changement de l'ornement entre maisons latérales et maison d'angle (qui s'opposeront nettement à la suite des ravalements et altérations des façades et notamment celle de la maison d'angle où une partie de la modénature a été supprimée), le marquage des mitoyennetés par les murs portant conduits de fumée, les chutes d'eaux pluviales, le décrochement de la corniche du balcon du cinquième étage en retrait ainsi que le traitement particulier des baies d'angle à la hauteur du comble.

Traitement de l'angle.

La dominance de la façade de la maison d'angle se trouve accentuée par son motif central qui consiste en une avancée du cinquième étage en retrait sur l'aplomb du quatrième, au droit des travées d'angle (*). Ce dispositif de centrement ne parvient pas toutefois à effacer l'effet de divergence à l'angle obtenu par une largeur de trumeau d'angle presque double de celle des trumeaux adjacents, même si l'adoucissement de l'arête des pans de façade voudrait en accentuer la continuité et l'unité compositionelle.

(*) Il est difficile à ce sujet de savoir si ce motif participe de la composition originelle ou bien d'une surélévation ultérieure.

L'ornement.

Le choix et la composition de l'ornement est caractéristique de ces maisons à loyer datant du début du second empire. La composition horizontale de la période précédente subsite , mais se trouve rehaussée dans la partie dominante des trois étages de moyens appartements par la superposition de trois Ordres d'architecture traités en pilastres dans l'épaisseur du ravalement des façades. Seul le bâtiment d'angle retient le principe d'ornement de la période précédente qui oppose le nu de la façade à l'encadrement des fenêtres, les trumeaux restants décorés de quelques médaillons et autres motifs ornementaux qui disparaîtront avec le ravalement du siècle suivant. Le bandeau de séparation entre deuxième et troisième étage est supprimé et une grille continue simulant un balcon souligne le deuxième étage des appartements traité par cet artifice comme un "bel étage".

Dans l'ensemble, c'est l'image individuelle de chaque maison qui l'emporte, bien qu'elles résultent d'une même composition sur un même lotissement, ce qui correspond bien à l'expression de propriétés privées particularisées.

IDERATIONS GENERALES SUR L'ORDRE DES TRACES ET LES PRINCIPES D'ORGANISATION
'APPARTEMENT BOURGEOIS.

Principes et procèdés compositionnels
Spécialisation fonctionnelle et adaptation. Caractère composite de la structure de l'édifice.

Principes et procèdés compositionnels.

L'étude "méthodique" de l'ordre des tracés des dessins des appartements de ces maisons à loyer révèle des procèdés compositionnels ainsi que des principes d'organisation communs à la plupart des appartements "bourgeois" de cette époque.

Le principe de séparation ou la bourgeoisie comme nouvelle classe dominante.

La séparation entre les pièces des nouveaux maîtres et celles des domestiques qui place la bourgeoisie comme nouvelle classe dominante s'accentue par rapport aux pratiques de l'habitation aristocratique où les quartiers distincts des domestiques étaient souvent accompagnées de pièces de service contigues ou insèrées dans les appartements de leurs maîtres. La séparation s'opère maintenant en "zônes" particulières, les pièces des domestiques se retrouvant groupées autour de l'escalier de service, dans les ailes en retour sur cour ou dans les étages de combles et il y a toujour une coupure nette avec les pièces d'habitations des bourgeois.

Le "modèle-réduit" de l'image du mode d'habiter de la classe défaite.

On le retrouve dans la séparation entre vie "publique" et vie "privée entre pièces de réception (antichambre, salon, salle à manger) et pièces d'"habitation" (chambres à coucher), l'antichambre formant le lieu d'articulation de ces deux ensembles "fonctionnels" (*). C'est ce qui reste du modèle extremmement réduit d'un mode d'habiter emprunté à l'aristocratie du régime précédent et qui continue à cette époque à fonctionner encore comme image recherchée par la nouvelle classe des parvenus. La fonction de "représentation" trouve ici des contradictions rarement atteintes puisque cette collection empruntée de pièces que constitue l'appartement bourgeois type ne représente pas le mode de vie bourgeois tel qu'il le pratique effèctivement , ni dans son origine historique, ni dans son train de vie réel, ni a fortiori dans son style (**).

L'inversion des pôles ou l'orientation privilègiée vers la rue.

Il s'agit ici de l'orientation privilègiée vers la rue ou artère commerçante qui devient le pôle compositionnel majeur. La proximité et la vue sur rue classent hiérarchiquement corps de logis, appartements et pièces d'appartements, à l'inverse de l'hôtel aristocratique où la hiérarchie de position se fait en raison de l'éloignement par rapport à la rue (fond de parcelle et façades sur jardin ou cour d'honneur, parcelles situées au centre de l'ilôt ou parcelles en "poële à frire").

(*) Toutefois, par suite de la petitesse de certains appartements (ceux de "troisième classe" principalement), il arrive que "la chambre à coucher de la maitresse de maison offre un complément au salon" : voir César Daly, extrait de la "Revue Générale d'Architecture", Chap. Cinq, Annexe.

(**) Voir en particulier l'usage du salon.

La recherche du revenu l'emporte sur l'expression du train de vie.

Le principe du taux de profit maximum et de l'empilement des habitants en couches hiérarchiques selon leur fortune est la réalisation même de la "maison à loyer" qui, comme son nom l'indique, est "construite en vue de spéculer sur les loyers des appartements et boutiques qui les composent" (*) La quantité d'espace et la taille des pièces s'ajustent toujours au plus près du minimum de la Norme qui diminuera d'années en années (**).

Aux deux premiers principes correspond le procèdé du double dégagement ou double distribution. On accède aux pièces de plusieurs façons, soit par l'antichambre, de petites pièces de dégagement ou un corridor, soit par une enfilade à travers la quelle les pièces peuvent se commander. Chaque pièce est ainsi indépendante par rapport à toutes les autres et on évite ainsi le cotoiement des domestiques. L'innovation majeure à cette époque provient de l'adjonction fréquente d'un escalier de service ainsi que de l'usage systématique du corridor . On obtient ainsi une double distribution générale de l'immeuble, tant verticale ("grand" escalier, escalier de service), qu'horizontale (double dégagement des pièces dans chaque appartement) Au niveau de l'ensemble de l'édifice, ce procèdé n'est toutefois pas toujours appliqué en totalité puisque l'on note une absence fréquente de l'escalier de service dans les maisons à loyer de troisième classe et parfois même dans celles de deuxième classe.

Les conséquences du deuxième principe s'apprécient dans le nombre et la nature des pièces de l'appartement bourgeois qui se présente comme une collection dérisoire d'images et de débris des appartements aristocratiques du régime précédent pour constituer ainsi une sorte d'archéologie bourgeoise. Chacun des appartements qui composaient anciennement l'hôtel aristocratique se voit réduit en un petit groupe de pièces, parfois une seule pièce, qui doit les représenter et les résumer. Le salon et l'antichambre condensent les appartements de parade et de société, tandis que les chambres à coucher constituent les restes de l'appartement privé ou de commodité (***). La salle à manger participe tantôt de l'un ou de l'autre groupe selon la classe de la maison à loyer.

Le procèdé qui met en valeur le troisième principe se remarque dans les différences de tailles des composants : corps de logis, vestibules, escaliers, appartements et pièces sur rue par rapport à leurs homologues sur cour ainsi que dans la disposition des enfilades qui règlent la composition des pièces principales par opposition aux pièces secondaires.

(*) César Daly, même extrait.

(**) Voir en particulier les réglementations successives sur la taille des cours, courettes, les hauteurs d'étage, de même que l'augmentation progressive du gabarit ou volume de bâti autorisé sur une parcelle.

(***) Sur le rôle particulier de la chambre à coucher de la maitresse de maison, voir la note de la page précédente.

Avec le quatrième principe, on constate que l'"art" de la distribution de l'époque précédente devient à ce moment "économie" du plan. Ce sont les procèdés bien connus du "remplissage maximum" de la parcelle d'édification avec "maximisation" des mètres carrés construits à chaque niveau en utilisant chaque centimètre carré "résiduel" que l'on peut récupèrer de la définition des espaces principaux ou secondaires : "Ce qu'on a réalisé à Paris de commode, de mignon, de joli dans de petits espaces, par d'ingénieux arrangements d'intérieur et une intelligente distribution, est inimaginable ; dans ces logements il ne manque souvent que l'espace pour se loger" (*). Cela se voit encore dans les différences de taille des pièces de même destination d'un appartement à l'autre, selon leur position dans l'ensemble de l'immeuble ce qui exprime leur place dans la hiérarchie des fortunes. La composition verticale en appartements de hauteur décroissante en est l'expression la plus visible. L'"économie" du plan - au sens strict des revenus que l'on peut en tirer - est en général le critère de choix décisif dans la résolution de la plupart de problèmes de composition (**).

(*) César Daly, op.cit.

(**) Les maisons à loyer de troisième classe, destinées à la bourgeoisie de petite fortune, sont les plus compactes et ont un revenu plus élevé (5 à 7%) que celles de première classe (5% au plus). L'étape finale sera atteinte au siècle suivant avec la composition purement quantitative du plan ou "optimisation" des mètres carrés et des distances à parcourir selon les comportements et normes fonctionnelles dominantes (Voir l'ergonomie et l'ordinateur "au service de l'architecture").

Spécialisation fonctionnelle et adaptation. Caractère composite de la structure.

Puisque "la classe bourgeoise occupe toute la série des maisons à loyer proprement dite" (*), on peut parler légitimement d'"appartement bourgeois" lorsque l'on considère les immeubles de rapport construits à cette époque. Cet "appartement bourgeois" tel qu'il se présente ici à son apothéose vers la deuxième moitié du XIXème siècle, révèle des différences notables par rapport à son extension au début de ce même siècle et, bien évidemment, par rapport à celle [illegible] des siècles précédents.

L'appartement bourgeois apparait à cette époque dans un double courant : d'une part celui d'une expansion par rapport à son expression originelle -correspondant au mode d'habiter du moyen-âge avec ses pièces de base (cuisine, salle commune, "chambre"), d'autre part celui d'une réduction de l'image du mode d'habiter aristocratique et de son train de vie.

Par rapport à son origine, les pièces se multiplient et se spécialisen selon leur destination dans la division du temps de la vie quotidienne du bourgeois, selon leurs occupants (maître des lieux, maitresse de maison, enfants en bas âges, fils célibataire, domestiques) et selon leurs équipements incorporés. De là découle la nécessité d'une distribution plus souple en raison del'augmentation du nombre des pièces et de leur spécialisation fonctionnelle croissante. Cette spécialisation ne s'arrête d'ailleurs pas aux pièces. Elle existe également, comme nous l'avons déjà noté, dans la hiérarchie des appartements ("grands", "moyens" et "petits" appartements d'un même immeuble), se prolonge dans les rangements en "classes" des édifices (maisons à loyer de 1ère, 2ème, 3ème classe), jusqu'à confirmer la valeur d'une position urbaine , c'est à dire celle d'un ilôt, d'une frange d'ilôts ou même d'un quartier (ceux de la grande, moyenne ou petite bourgeoisie par opposition aux quartiers ouvriers). On constate d'ailleurs à partir de cette époque une ségrégation géographique croissante selon les tranches de revenu à l'intérieur même de la classe dominante. A la limite, cette trop grande spécialisation fonctionnelle de la marchandise que constitue l'appartement bourgeois rentre en contradiction avec la souplesse du marché ou le libre choix du locataire. Elle suppose de toute façon une organisation générale du marché et c'est bien ce que l'on constate avec l'emprise des réseaux de percées et de lotissements de cette époque.

Par rapport au "modèle capté", développé dans l'hôtel aristocratique ou même les "maisons de riches particuliers" (**) du régime précédent, l'appartement bourgeois perd en qualité et en valeur d'usage pour gagner en va-

(*) César Daly op.cit.

(**) Voir plus loin, Chapitre Quatre , le projet pour la maison de Mr le Marquis de Villefranche ainsi que la maison Caron Beaumarchais.

leur d'échange. Sa polyvalence et son adaptation n'est que la volonté de correspondre à l'anonymat du locataire potentiel classé selon son revenu. Comme le notait déjà J.N.L. Durand dans ses "Leçons d'architecture" au début du siècle "un propriétaire qui a souvent une maison particulière, ne fait guère élever celle-ci (une maison à loyer) que pour en tirer un revenu. Pour que ce revenu soit assuré, autant que possible, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, il faut que ces maisons soient disposées de manière que toutes les pièces qu'elles renferment puissent se louer ensemble ou séparément".

Cette adaptabilité nécessaire de la maison de rapport aux changements d'usage et d'occupants trouve une confirmation dans la nature composite de la structure de l'édifice et son "surdimensionnement" relatif (*). On trouve aussi bien des parois porteuses en maçonneries diverses (pierres de taille en façade, moellons en mitoyens, briques sur cour ou en refends) que des systèmes en ossature (pans de bois ou de fer hourdés au plâtre ou en briques dans les refends ou façades sur cour, piliers de maçonnerie en pierre de taille, poitrails en fer, colonnes en fonte au rez-de-chaussée et entre-sol, charpentes en bois ou en fer dans les planchers et les combles), ou encore des voûtes en maçonnerie (dans les caves et sous-sols). Les matériaux et systèmes structuraux sont choisis et composés à la fois selon leurs potentialités et leur économie.

La capacité d'adaptation de ces édifices à structure composite se démontrera d'abord par toutes les transformations qu'ils subiront en un siècle d'existence : aménagement de la totalité de l'édifice en bureaux, grands et petits magasins, salles de spectacle, redivision des grands appartements, réunion des chambres sous comble en logements divers, surélévations, remplissages des cours et courettes, transformation des sous-sols en magasins etc.. On la vérifiera enfin, comparativement et par absence, avec les maisons à loyer des générations suivantes à la suite, d'une part de la prise en charge progressive par l'Etat - bourgeois ou bureaucratique - du secteur dit "social" de l'habitation (**), d'autre part de la "rationalisation" de l'industrie du bâti et de ses technologies en usage selon la phase ultérieure d'organisation de l'économie.

(*) Le "surdimensionnement" ou marge de matière non strictement nécessaire mise en oeuvre selon l'état de la technologie et des connaissances en usage sur le marché, est en diminution constante au cours de l'histoire du bâti. Ceci traduit l'asservissement progressif de la science constructive à l'économie, ainsi que la transformation progressive du bâti en simple "marchandise" avec le mode de production et divers rapports aux quels cela conduit.

(**) Ce sont les "H.B.M." puis "H.L.M." comme stade suprême qualitatif et quantitatif du modèle d'habiter de la classe dominante, qui ne sont pas prêts, croyons nous savoir, à s'adapter à de tels changements d'usage - ni même à supporter un usage quelconque -.

CHAPITRE
QUATRIEME

SUR D'AUTRES EXEMPLES DIGNES D'ETRE MONTRES

Les édifices montrés dans le précédent chapitre ont été choisis pour leur valeur d'exemple, en rapport avec le thème d'étude et avec ce que nous avons voulu y faire apparaitre dans le rôle de la géométrie ou des catégories formelles en architecture à travers les codes de représentation. Nous y avons découvert un mode de composer et d'habiter l'espace propre à une classe sociale et à une époque, celle de son triomphe.

Sur l'espace de l'habiter bourgeois au XIXème siècle, il faut bien le dire, la "maison de rapport", envisagée comme une exploration des potentialités et des richesses des catégories formelles traditionelles, nous laisse sur notre faim...

Nous présentons maintenant deux exemples qui offrent le double intérêt de décrire, d'une part un mode d'habiter immédiatement antérieur qui est resté au XIXème siècle l'image de référence dans la composition de l'appartement bourgeois, d'autre part de fournir quelques exemples de qualités plus développées dans l'usage des catégories formelles en architecture ainsi que leur aspect compositionnel.

Le premier est un "projet pour la maison de Monsieur le Marquis de Villefranche à Avignon, du dessin de François Franque, architecte du Roy" (*). Le deuxième traitera de la "maison Caron Beaumarchais bâtie en 1790 Boulevard et Porte Antoine, par Lemoine le Romain, architecte" (**).

(*) tirée de l'article "Architecture" de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, rédigé par J.F. Blondel.

(**) tiré du recueil de J-Ch Krafft sur les "Plus belles Maisons et Hôtels construits à Paris et dans les environs" entre 1771 et 1802.

PREMIER EXEMPLE. PROJET POUR LA MAISON DE MR LE MARQUIS DE VILLEFRANCHE A AVIGNON, PAR FRANCOIS FRANQUE, ARCHITECTE DU ROI 214

DEUXIEME EXEMPLE. MAISON CARON BEAUMARCHAIS, BOULEVARD ET PORTE ANTOINE, BATIE PAR LE MOINE LE JEUNE, ARCHITECTE 253

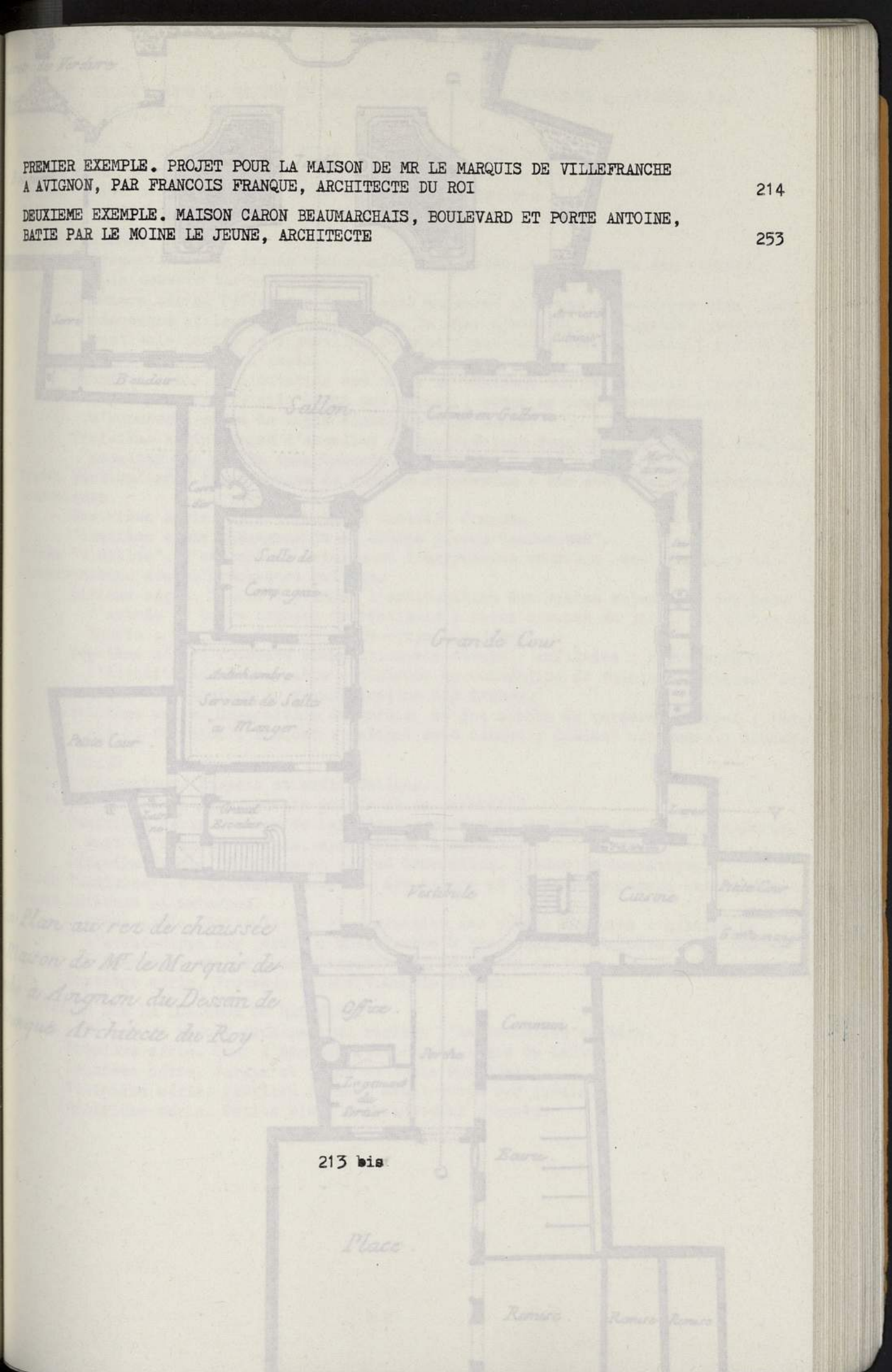

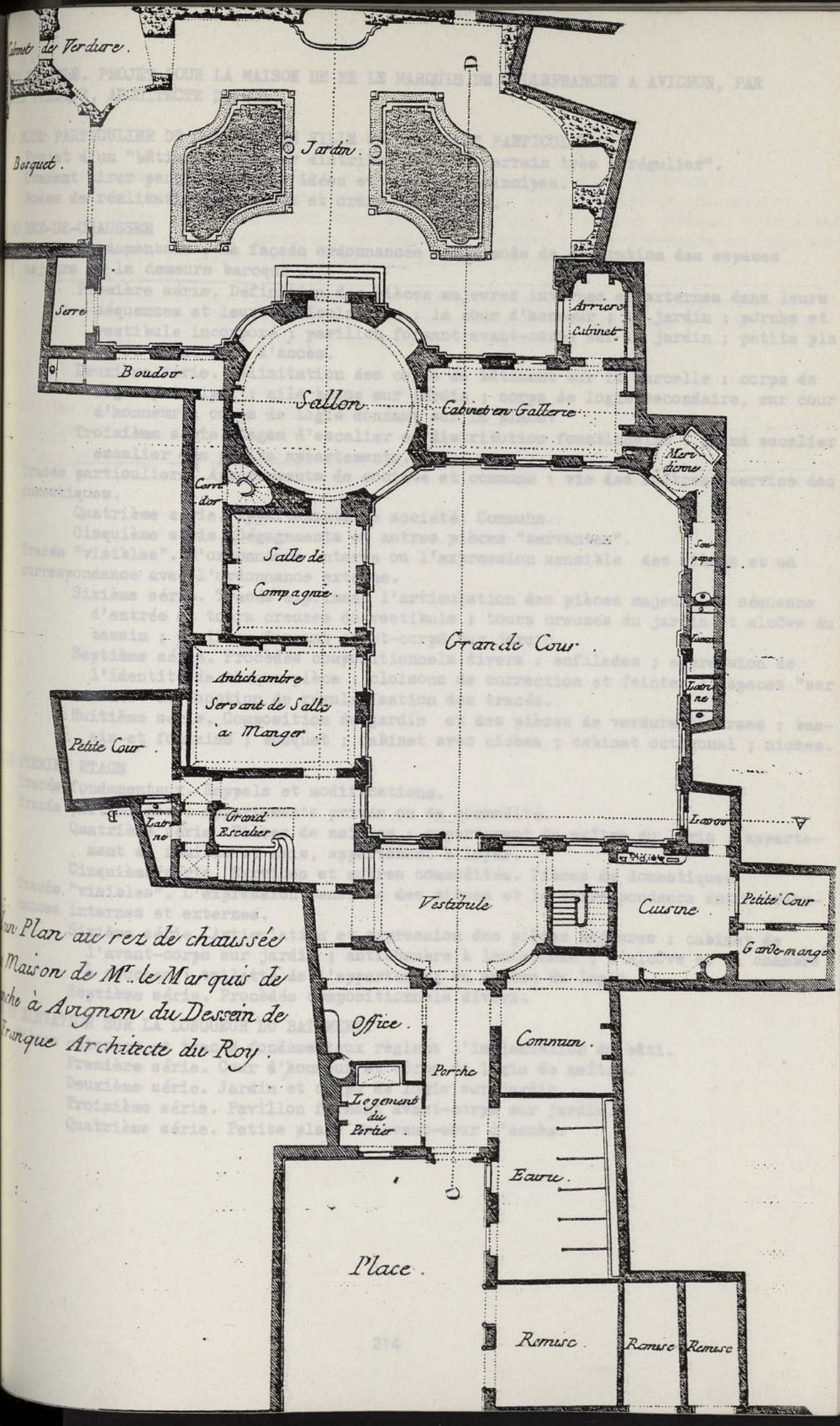

Plan au rez de chaussée
Maison de M^r. le Marquis de
che à Avignon du Dessein de
Franque Architecte du Roy.

IER EXEMPLE. PROJET POUR LA MAISON DE MR LE MARQUIS DE VILLEFRANCHE A AVIGNON, PAR COIS FRANQUE, ARCHITECTE DU ROI.

N MODE PARTICULIER DE COMPOSER EN VILLE UN "BATIMENT PARTICULIER".
Projet d'un "bâtiment régulier distribué dans un terrain très irrégulier".
Comment tirer parti. Quelques idées et quelques principes.
Modes de réalisation des choix et ordre des tracés.

DU REZ-DE-CHAUSSEE
Tracés fondamentaux . La façade ordonnancée comme mode de génération des espaces majeurs de la demeure baroque .

Première série. Définition des pièces majeures internes et externes dans leurs séquences et leurs articulations : la cour d'honneur ; le jardin ; porche et vestibule incorporé ; pavillon formant avant-corps sur le jardin ; petite place ou avant-cour d'accès.

Deuxième série. Délimitation des corps de bâtiment sur la parcelle : corps de logis principal ; aile basse sur jardin ; corps de logis secondaire, sur cour d'honneur ; corps de logis donnant sur la place.

Troisième série. Cages d'escalier et distribution fonctionelle : grand escalier escalier des petits appartements.

Tracés particuliers. Appartements de société et communs : vie des maîtres, service des domestiques.

Quatrième série. Appartements de société. Communs.

Cinquième série. Dégagements et autres pièces "servantes".

Tracés "visibles". L'ordonnance interne ou l'expression sensible des pièces et sa correspondance avec l'ordonnance externe.

Sixième série. Tracés exprimant l'articulation des pièces majeures : séquence d'entrée et tours creuses du vestibule ; tours creuses du jardin et alcôve du bassin ; pavillon formant avant-corps sur jardin.

Septième série. Procèdés compositionnels divers : enfilades ; expression de l'identité de chaque pièce ; cloisons de correction et feintes ; espaces "servants" et fonction de régularisation des tracés.

Huitième série. Composition du jardin et des pièces de verdure diverses : bassin et fontaine ; bosquet ; cabinet avec niches ; cabinet octogonal ; niches.

DU PREMIER ETAGE
Tracés fondamentaux. Rappels et modifications.
Tracés particuliers. Appartements privés ou de commodité.

Quatrième série. Pièces de maîtres : appartement du maître du logis ; appartement de famille et amis, appartement à loyer.

Cinquième série. Services et autres commodités. Pièces de domestiques

Tracés "visibles". L'expression sensible des pièces et la correspondance entre ordonnances internes et externes.

Sixième série. Articulation et expression des pièces majeures : cabinet de l'avant-corps sur jardin ; antichambre à lanterneau ; l'alcôve et la chambre à coucher ; toilette de l'appartement du maître du logis.

Septième série. Procèdés compositionnels divers.

T ELEVATION SUR LA LONGUEUR DU BATIMENT.
Pièces externes et tracés fondamentaux règlant l'implantation du bâti.

Première série. Cour d'honneur et corps de logis de maître.

Deuxième série. Jardin et corps de logis sur jardin.

Troisième série. Pavillon formant avant-corps sur jardin.

Quatrième série. Petite place ou avant-cour d'accès.

Ordonnance extérieure et fonction de "représentation". La façade ordonnancée.

Cinquième série. Composition horizontale par étages : rez-de-chaussée et ordre toscan ; premier étage et ordre ionique ; étage en attique, côté place

Sixième série. Composition verticale par travées : cour d'honneur et corps de logis principal ; pavillon formant avant corps ; jardin.

Ordonnance interne.

Septième série. Expression des pièces principales. Procèdés compositionnels : parois de régularisation des tracés ; disposition des baies et des trumeaux application des ordres ; antichambre à lanterneau.

ATION DU COTE DU JARDIN

Première série. Ailes basses sur jardin. Bosquet.

Deuxième série. Pavillon formant avant-corps sur jardin.

Troisième série. Les ordonnances.

LTION DU COTE DE LA COUR ET COUPE DU GRAND ESCALIER.

SUR UN MODE PARTICULIER DE COMPOSER EN VILLE UN "BATIMENT PARTICULIER"

(Planches CXXII, CXXIII)

et d'un "bâtiment régulier distribué dans un terrain très irrégulier".

Le problème au quel est confronté l'auteur de ce projet est de placer sur un terrain "le plus irrégulier qu'il soit possible" un bâtiment qui ait "un caractère qui ne tienne ni de la beauté des hôtels, ni de la simplicité des maisons ordinaires". Un premier constat s'impose : l'irrégularité effective de la parcelle d'édification qui est le résultat de l'histoire du sol urbain et, dans ce cas, la trace matérielle du parcellaire urbain moyenageux où le maître d'ouvrage a pu acquérir un terrain accessible à la fois par une rue et par un cul de sac. Le choix et l'achat du terrain est déjà signifiant puisqu'il présuppose une idée de programme à réaliser et le thème de la résidence du gd bourgeois ou aristocrate demande au départ une implantation particulière : quantitativement d'abord, par l'ampleur des corps de logis et appartements qu'elle nécessite, qualitativement ensuite puisque ses exigences de position dans un ilôt urbain ne sont pas les mêmes qu'une construction destinée aux commerçants et artisans pour qui le front sur rue est un impératif vital. C'est bien ce qu'offre la parcelle choisie, malgré ses irrégularités. L'ampleur superficielle peut se mesurer par rapport à la taille des redents et autres irrégularités qui correspondent à la taille des petites parcelles urbaines adjacentes et la position topologique s'apprécie à l'exiguité du front sur rue par rapport à l'ampleur du fond de parcelle. Au total, c'est un terrain qui se développe principalement au centre de l'ilôt, à une certaine distance de la rue.

Il s'agit de placer sur cette parcelle un "bâtiment régulier" pour la "résidence d'un riche citoyen" et bien que son caractère ne soit pas celui d'un hôtel, il en rapelle bien la composition, dans la nature et dans le nombre même des espaces qui le contituent (*).

Si, dans le projet étudié, on constate que le choix de l'ornement correspond bien à son "caractère", c'est à dire au rang et à la fonction sociale du propriétaire ("Monsieur le Marquis de Villefranche"), son type compo-

(*) Les programmes d'habitation se classent en effet d'après Blondel selon le rang de leurs occupants, en partant du palais des rois et maisons royales pour les "têtes couronnées", puis les grands hôtels, demeures des grands seigneurs, jusqu'aux bâtiments des particuliers comprenant d'une part la résidence des riches citoyens - et c'est de celle-ci qu'il s'agit - et d'autre part les habitations dont on tire revenu, destinées aux commerçants, artisans et autres bourgeois moyens et petits. Au delà du rang qui décide du type d'édifice, la fonction sociale décide du caractère (caractère martial, aménité, urbanité selon les fonctions martiales, ecclesiastiques ou judiciaires des occupants) et de l'ornement. Blondel en ce sens ne fait qu'exprimer une réalité de son siècle . "Sous le nom de 'bâtiments particuliers' on comprend deux sortes .../...

sitionnel est une réduction de l'hôtel aristocratique parisien puisqu'il en comporte tous les éléments. La question qui se pose à l'architecte est en effet de savoir où et comment positionner tous les "ingrédients" de base d'un petit hôtel urbain, c'est à dire le corps de logis principal (appartement de société et "bel appartement" privé pour le maître des lieux), la cour d'honneur et le jardin. La deuxième question concerne la place et la distribution des bâtiments de service - ou communs - dans leur subordination vis-à-vis du corps de bâti principal. La troisième question naît de la considération de taille et de topologie du lot avec la possibilité d'y trouver le développement nécessaire de bâti que réclament tous les composants de ce "programme-type".

t tirer parti. Quelques idées et quelques principes.

Aucune de ces trois questions ne conduit à des réponses uniques, fonctionelles - même au delà de l'économie des habitudes dominantes de l'époque - et à chacune d'entre elles l'architecte va associer une réponse qui correspond dans sa pensée à une idée d'espace - "pièce" interne ou externe - et à son interprétation compostionelle exprimée ici selon les catégories formelles (position, taille et forme géométrique), à travers les codes conventionnels du dessin d'architecture (plans, coupes, élévations en "géoméral").

L'idée première réside dans l'ingéniosité de disposer le corps de bâtiment principal de bout avec le jardin, dans la partie médiane de la parcelle et sur un de ses côtés, de façon à dégager l'espace nécessaire à la cour d'honneur, le salon étant la pièce intérieure chargée de réaliser cette articulation. Ce corps de logis de maître définit et occupe la meilleure position par la variété et l'étendue des espaces ou pièces avec les quels il va rentrer en contact. Il est disposé de façon à laisser place aux "pièces" externes majeures - cour et jardin - qu'il contribue d'ailleurs à délimiter. La question des bâtiments de service trouve une réponse dans la création d'une nouvelle "pièce urbaine" ou "place" qui se présente comme une avant-cour servant de pièce d'entrée et précédant le porche, de chaque côté du quel se répartissent à rez-de-chaussée les communs et services nécessaires aux appartements de maître. Quant à la taille et l'irrégularité des limites du lot, l'idée consiste à y inscrire le nouveau bâti régulièrement sur le pourtour des redents afin de masquer leurs irrégularités, tantôt sur un bord et tantôt sur l'autre et en continuité, ce qui augmente le linéaire de bâti tout en constituant les pièces externes majeures.

(.../...) d'habitations, les unes destinées à la résidence des riches citoyens et où ils font leur demeure habituelle, les autres celles que les habitants font élever dans les cités pour assurer une partie de leur revenus, en les donnant à loyer aux commerçants, artisans etc... Les premiers doivent avoir un caractère qui ne tienne ni de la beauté des hôtels, ni de la simplicité des maisons ordinaires. Les ordres d'architecture ne doivent jamais entrer pour rien dans leur décoration, malgré l'opulence de ceux qui les font élever. Non seulement ces ordres deviennent trop petit à cause du peu d'étendue des pièces, mais ils doivent être réservés pour des bâtiments de quelqu'importance, ne produisant véritablement bel effet que lorsqu'ils peuvent avoir un certain diamètre" (Encyclopédie, article "Architecture", sixième partie).

Le reste de la composition découle de l'application de principes reconnus à l'époque. L'éloignement par rapport à la rue fonde la topologie première de la résidence de la classe dominante. Cette distance autour de la quelle s'organise l'hôtel urbain nécessite une profondeur de lot comme nous l'avons vu et correspond à une occupation centrale de l'ilôt ou du fond de lot avec la forme de parcelle caractéristique en "poëlle à frire" et l'essentiel du bâti tourne ainsi le dos à la rue (principe de distanciation). La recherche maximum de la régularité des pièces internes et externes et de leu distribution s'exprime ici dans toute sa ccaricature par contraste avec la configuration de la parcelle d'édification. Elle traduit le rôle qu'assume la "régularité" dans sa fonction de représentation du rang de chacun dans la classe dominante et dans sa fonction de classement et de hiérarchisation du mode d'habiter l'espace (principes de bienséance et de convenance associés au principe de régularité). Le découpage du mode d'habiter du maître des lieux en fonction de son train de vie avec la division du travail que cela représente, s'exprime encore dans la destination particulière des appartements (*) - ou suites de pièces fonctionellement liées dans ce mode - et dans la différentiation des corps de logis (*) qui sont à la base même des composants et des noms de ce type d'habitation (principe de nécessité et de commodité).

Au principe de distanciation par rapport à la rue se compose le principe spéculatif qui consiste à construire quelques appartements supplémentaires dans les parties restantes sur rue afin de marquer par une petite place la discontinuité et le changement de qualité dans l'occupation de l'espace urbain, tout en trouvant l'avantage d'augmenter substantiellement les revenus par la location de ces appartements (**). Enfin, le principe de régularité se complète par l'accord qu'il exige entre l'ordonnance extérieure et l'ordonnance intérieure et le recours à un certain nombre de procèdés techniques caractéristiques qui aparaissent dans l'étude des tracés. Le plus remarquable et le plus caractéristique de l'époque consiste dans le rôle de la régularisation des tracés joué par les parois de second-oeuvre, avec une autonomisation de la définition des pièces par rapport à la fonction statique. (***).

(*) Ce sont les appartements de société et les appartements privés ou de commodité, les corps de logis de maître sur cour ou jardin et les corps de logis des communs sur rue.

(**) Sur ce principe, bourgeois comme aristocrates se sont toujours retrouvés.

(***) Voir en particulier, la troisième série des tracés "visibles" du plan de rez-de-chaussée.

de réalisation des choix et ordre des tracés.

Les réponses proposées aux questions de base, vues à travers l'application des principes de composition conventionnels et typiques, aboutissent à un ordre des choix de composition suivant :

- délimitation des pièces externes en premier lieu : cour d'honneur, jardin, place d'accès à l'ensemble, les corps de bâtiment venant s'insérer à l'intérieur de la parcelle le plus régulièrement autour de ces pièces.
- les pièces externes sont reliées par des séquences et enfilades, fondamentales dans la composition d'ensemble.
- les pièces internes et externes majeures et notamment celles des appartements de société s'articulent selon les séquences et enfilades secondaires
- les distributions verticales principales (escaliers) sont placés pour fractionner et décomposer le bâti en unités fonctionelles distinctes (corps de logis de maître, bâtiment des communs et de rapport sur rue, "bel appartement du maître des lieux", appartements de famille ou d'amis, appartements spéculatifs).
- dans chaque appartement, les pièces principales de maître sont tracées d'abord, les pièces secondaires ensuite, les pièces de service et de domestiques en dernier lieu.

Telle est la logique qui apparait dans le détail de l'ordre des tracés desdocuments de cet exemple publié dans l'Encyclopédie.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE
(Planches CXXII, CXXVII à CXXIX)

Tracés fondamentaux du bâti. La façade ordonnancée comme mode de génération des espaces majeurs de la demeure baroque.

Première série. Définition des pièces majeures internes et externes dans leurs séquences et leurs articulations.

L'implantations des trois principales pièces extérieures révèle la topologie de la parcelle avec ses trois domaines distincts : l'accès sur rue, la partie centrale, le fond de parcelle. C'est bien dans les modalités de l'implantation de ses espaces majeurs que réside l'habileté de l'architecte.

1i : La cour d'honneur.

C'est elle qui pose la question critique puisque de sa position, taille et orientation dépend le tracé du corps de bâtiment principal ainsi que celui du jardin.

- position : Elle occupe le centre de la parcelle avec un déport latéral vers la droite, ce qui laisse la place nécessaire pour le corps de logis principal (29 pieds, soit 8,70m environ) et permet potentiellement une liaison aisée du côté de l'accès sur rue.
- taille : Les diamètres de la cour correspondent à une ordonnance de façade basée sur une dimension et un rythme de 5 travées d'un côté et 6 travées de l'autre, l'intervalle de répétition des travées présentant une légère différence d'un côté à l'autre (9' 1/2 contre 10' 1/2). La dimension du grand diamètre correspond au développement que nécessite un corps de logis de maître, avec les suites de pièces qu'il convient d'y placer (appartements de société et appartements privés).
- forme : L'orientation des diamètres de la cour correspond à celle des limites latérales principales de la parcelle qui ici - et c'est une raison supplémentaire de ce choix - coincident avec le plan normal à l'alignement sur rue. La cour s'oriente donc selon la même direction que la parcelle et ce sera aussi celle du corps de logis principal.

1ii : Le jardin.

- position : Il se place dans la partie la plus éloignée de la rue et il occupe, selon l'usage, tout le fond de parcelle.
- taille : Bien que réduite, elle se développe dans l'étendue maximum que lui suggère la configuration des limites de la parcelle. L'architecte n'hésite pas à déborder celles-ci dans le tracé primaire de cet espace. L'intégration de ces empiètements et la composition des parties restantes se fera par les procèdés décrits dans la dernière série (tracés "visibles").

- forme : Elle se compose selon les mêmes directions que la cour d'honneur et l'alignement de la rue. Seule l'orientation change et le diamètre principal du jardin s'oppose à ce lui de la cour.

1iii : Pavillon formant avant-corps sur le jardin.

Ce petit avant-corps sur jardin qui contient à rez-de-chaussée le salon des appartements de société, réalise l'articulation des deux pièces externes précédentes et constitue l'ensemble en séquence visuelle, avec points de vue centrés sur la rotonde du salon.

- position : L'articulation est à la fois topologique et géométrique, puisque le centre de l'avant-corps se trouve à la rencontre exacte du petit diamètre du jardin et d'une des diagonales de la cour d'honneur, ce qui est le résultat d'un tracé régulateur.

- taille : Elle correspond à la fois à la position d'avant-corps, à celle d'espace d'articulation et à celle de pièce majeure des appartements de société (diamètre extérieur de 30', ce qui donne un diamètre intérieur de 26' pour le salon, soit 7,80m environ).

- forme : La forme choisie exprime le plus directement celle de l'articulation avec les changements de direction qu'elle représente dans l'orientation des pièces majeures : désaxement de la cour et du jardin , composition diagonale de l'avant-corps et de la cour, composition de l'avant-corps et du jardin selon le petit diamètre ainsi que le grand diamètre de ce dernier au moyen de vues multiples et rayonnantes , autant de conditions qui conduisent à une forme centrée. C'est la forme de pavillon sur plan carré avec pans coupés qui sera choisie, ce qui permet l'inscription de multiples formes centrées à l'intérieur.

1iv : Place ou avant-cour d'accès.

L'adjonction de cette pièce urbaine permet de résoudre la question des communs et divers groupes de pièces pour les gens de service.

- position : La position choisie tient compte de l'exiguité de l'accès sur rue puisqu'elle est choisie latéralement de façon à laisser assez de place pour le corps de bâtiment sur rue qui est aussi, à rez-de-chaussée, celui des communs. Toutefois, l'idée de positionner la Place à gauche, du côté opposé à celui de la cour d'honneur va permettre une meilleure disposition du bâti, puisqu'elle augmente son développement et permet d'utiliser en continuité les plus petits recoins de la parcelle.

- taille : Elle s'ajuste au corps de bâti qu'elle délimite avec l'épaisseur qui convient à sa destination (bâtiment simple ou semi-double) et s'ordonne selon une dimension et un rythme de travée qui annonce la cour d'honneur (3 travées de face dont une plus large pour le porche d'entrée, et 4 travées latérales de 1toise et 3 pieds et demi d'entraxe).

- forme : La délimitation de cette petite place se fait en correspondance avec les directions des principales pièces extérieures qui sont aussi, rapellons-le, celles de l'alignement sur rue. Dans le détail, les parois situées sur le côté gauche reprennent le tracé existant de la parcelle en l'utilisant pleinement.

1v : Porche et vestibule incorporé.

Ces pièces servent d'articulation entre la place sur rue et la cour d'honneur. L'ensemble fait partie de la séquence d'entrée et se compose avec la séquence précédente en constituant également à travers la gallerie basse l'enfilade visuelle principale de l'hôtel qui se termine sur le mur du fond du jardin.

- position : Les positions de ces pièces découlent directement de leur rôle de passage et d'accès à l'édifice et s'organisent le long du seul axe de travée commun aux ordonnances de la cour d'honneur et de la place d'entrée. Le lieu qui occupe l'emplacement critique dans la distribution des pièces externes comme internes (*) devient le vestibule de l'ensemble.

- taille et forme : Les tailles et formes de ces pièces proviennent directement du principe de régularité appliqué aux pièces précédemment définies. Chacune des parois qui délimitent porche et vestibule se trouve dans le prolongement des pièces externes aux quelles ils donnent accès. Ces tracés seront repris plus loin comme refends transversaux. Les parois opposées se tracent symétriquement par rapport à l'axe du passage. Ultérieurement, des tracés de raccordement en " tours creuses ", permettront d'obtenir une plus forte continuité .

On remarque à ce point que l'essentiel des lieux et pièces qualifiés se trouvent déjà définis et l'essentiel de ce qui les compose sur le site concret réside dans l'établissement de deux séquences spatiales vues simultanément comme moyen d'articuler les pièces extérieures majeures régulièrement ordonnancées.

La première séquence compose cour d'honneur, pavillon d'avant-corps et jardin selon la régularité de chacune de ces pièces, c'est à dire ici selon leurs diamètres ou leurs diagonales. Le salon représente la pièce majeure dans la composition des différentes enfilades et points de vue. La deuxième séquence regroupe dans sa profondeur la place d'accès, le porche et le vestibule, la cour d'honneur et se termine par le point de vue qui traverse gallerie basse et jardin , selon les mêmes principes de régularité qui intègrent dans la composition les éléments de symétrie de chacune de ces pièces. La gallerie basse entre cour et jardin est ici la pièce majeure d'où l'on jouit de la totalité de l'enfilade et des points de vue.

(*) La distribution interne est déjà suggérée à l'intérieur de la continuité du bâti.

L'implantation de l'édifice est bien avant tout celle des parois de ses "pièces" majeures internes comme externes avec les séquences qui les composent, de préférence à celle qui consiste à placer d'abord une suite de corps de bâtiment dont la disposition des parois engendrera ensuite les dites pièces. La fonction de délimitation spatiale des parois s'autonomise par rapport à la fonction statique et la fonction de commodité de la distributio de l'habiter se subordonne à la fonction de représentation. Ce mode de composition est d'ailleurs caractéristique de l'époque baroque.

Deuxième série. Délimitation des corps de bâtiment sur la parcelle.

Cette série distincte et complémentaire de la précédente lui est subordonné puisque les corps de bâtiment vont s'insèrer dans l'espace défini par les pièces déjà tracées et les limites de la parcelle. L'ajustement se fait avec une recherche de continuité dans le bâti et de façon à donner une épaisseur convenable aux différents corps, en rapport avec leur destination et leur hiérarchie. Ces tracés sont en quelque sorte ceux des parois complémentaires qui achèvent de délimiter le clos et le couvert.

2i : Corps de logis principal.
- position : Son implantation au centre de la parcelle, à gauche, est liée à celle de la cour d'honneur, à droite, qui compose sa façade visible. L'autre paroi correspond au prolongement de la partie centrale "régulière" du tracé de mitoyenneté, parallèle au coté sur cour. La partie résiduelle servir de petite cour d'éclairage au grand escalier et à quelques pièces de service Dans cette position, le corps de logis de maître se trouve en continuité immédiate avec le pavillon formant avant-corps sur jardin et qui constitue en même temps sa conclusion de ce côté.
- taille : Elle correspond à l'épaisseur d'un corps de bâtiment tantôt en distribution simple, tantôt en distribution semi-double, avec une profondeur de pièce en rapport avec ceux qui l'habitent (appartements de maître et appartements de société de 35', soit environ 10,50m de profondeur).
- forme : La direction du bâti , c'est à dire celle du grand diamètre de son contour géométrique se compose avec celle de la cour d'honneur et du pavillon sur jardin. Les irrégualrités du parcellaire disparaissent dans la petite cour de service.

2ii : Aile basse sur jardin.

Ce sont les prolongements du corps de bâtiment précédent. Ils constituent l'extension sur jardin des appartements de société.
- position : Ce corps de bâtiment bas s'étend de chaque côté du pavillon formant avant-corps et, comme lui, il articule cour d'honneur et jardin en composant un des côtés de la cour tout en achevant d'organiser la paroi bâtie du jardin. Ses limites correspondent aux décrochements principaux de la parcelle, de façon à renforcer la position centrale du pavillon formant

avant-corps en lui servant de liaison et d'amortissement avec les pièces majeures de la composition.
- taille et forme : Le tracé rétablit une fois de plus régularité et symétrie par le procèdé connu qui consiste à inscrire une forme régulière à l'intérieur d'un contour irrégulier. Le rattrapage des irrégularités s'effectue derrière les parois décors en définissant de petites pièces bâties subordonnées au jardin ou à la gallerie (serre, arrière-cabinet). Dans la partie centrale, l'épaisseur, qui correspond à l'intervalle de deux des tracés précédents (1i et 1ii), est celle d'une gallerie en simple distribution (14', soit 4,20m environ).

2iii : Corps de logis secondaire, sur cour d'honneur.
- position : Il compose le troisième côté de la cour d'honneur du côté de l'entrée en continuité avec le corps de logis principal. Sa proximité de l'accès et son éloignement du jardin définissent sa destination fonctionelle tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage.
- taille : C'est celle d'un corps de bâtiment simple ou semi-double où les pièces n'ont pas une destination fonctionelle comparables à celles du bâtiment du maître du logis (principe de bienséance). L'épaisseur de ce corps de logis est donc moindre (18', soit 5,40m environ).
- forme : Le tracé se situe dans le prolongement d'une des limites mitoyenne et, de même que pour l'autre corps de logis, il participe de la régularisation du contour de la parcelle selon la géométrie des "pièces" majeures qui y sont inscrites (tracé 1i). Cela fait disparaitre un des recoins irrégulier qui est affecté ici à l'établissement d'une deuxième petite cour de service.

2iv : Corps de logis donnant sur la place.
Il se trouve défini complémentairement au tracé précédent ainsi qu'au tracé (1iv) de la petite place ou avant-cour d'accès.
- position : Ce corps de bâtiment se sépare et s'oppose au précédent en raison des pièces extérieures sur les quelles chacun d'eux s'orientent (cour d'honneur, petite place et rue). Cette distinction se marque par une densité de construction différente, puisque ce dernier bâtiment possède un étage supplémentaire. De la position sur rue découle en outre l'affectation fonctionelle du rez-de-chaussée (communs, remises et écuries) de même que celle des étages (appartements de rapport).
- taille et forme : La taille s'ajuste ici aux particularités des redents des limites de la parcelle et notamment à l'alignement sur rue, à l'intérieur des tracés (1iv et 2iii). La forme en "S" permet un plus grand développement du linéaire de bâti pour une meilleure disposition des écuries, remises et appartements spéculatifs.

Troisième série. Cages d'escalier et distribution fonctionelle.

Avec la fin de la série précédente on remarque que la correspondance entre chaque corps de bâtiment et sa destination fonctionelle dépend avant tout de sa position par rapport aux "pièces" majeures extérieures définies dans la première série : position sur cour d'honneur, position sur rue ou place, articulation entre cour et jardin sont autant de "qualités" qui non seulement caractérisent les pièces internes des corps de bâtiment correspondantes, mais aussi leur affectation fonctionelle en "appartements" ou tout autre groupe de pièces fonctionellement liées (cuisines et offices de la bouche, écuries et remises). La cour d'honneur, le jardin ainsi que les pièces de la séquence d'entrée (placette - porche - vestibule), c'est à dire également l'espace-temps de leur distance par rapport à la rue, constituent les "pièces" organisatrices de l'habiter et de sa distribution fonctionelle. Le tracé des cages d'escalier s'il en précise l'articulation ne fait que confirmer la polarisation fonctionelle de ces pièces majeures.

3i . Grand escalier.

Il marque le lieu où le corps de logis principal s'articule avec le reste du bâti.

- position : La position commune d'angle combinée au voisinage immédiat du vestibule-porche font de la cage du grand escalier la pièce qui commande l'ensemble du bâtiment.
- taille : La cage occupe toute la profondeur du corps de logis principal, ce qui représente l'ampleur nécessaire à ce type d'escalier "à la française" Le vide de cage permet un large continuum avec l'espace du premier étage et la largeur des emmarchements (4', soit environ 1,20m) correspond au statut de "grand escalier".
- forme : C'est celle du type d'escalier en usage à l'époque, avec une cage qui se développe autour de trois volées droites et des paliers placés dans les angles. Le tracé rectangulaire de la cage se compose sans difficultés avec les parois du bâti qu'elle distribue. Le palier de départ se trouve au croisement de deux enfilades potentielles, à placer le long des parois de la cour d'honneur : l'une, se termine selon le petit axe du jardin, l'autre, prend naissance dans le vestibule et la séquence d'entrée.

3ii . Escalier des petits appartements.

- position : Cet escalier distribue les appartements de famille, d'amis ou de locataires situés à l'étage. Il se place non loin de leur "centre de gravité", de l'autre côté du vestibule d'accès et comme pièce intermédiaire avant les services communs.
- taille : La cage n'occupe pas toute la profondeur de ce corps de logis afin de ménager le dégagement de liaison nécessaire entre les diverses pièces de service. Sa largeur se compose avec une des travées de la façade ordonnancée de la cour, ce qui, avec un vide de cage minimum, donne des em-

marchements plus petits (3', soit 0,90m environ).
- forme : Volées droites, quartier tournant et balancement se composent le plus régulièrement possible dans une cage rectangulaire. La disposition du palier d'entre-sol permettra un palier d'arrivée en retour pour un meilleur accès aux différents groupes d'appartements.

Cette série achève de constituer la structure spatiale potentielle de l'édifice, puisqu'à ce moment se trouvent déjà définies l'ensemble des qualités primaires que possèderont les pièces qui vont venir s'insérer à l'intérieur des tracés précédents : orientation, prospect, place dans la distribution générale, exposition sont autant de qualités qui sont déjà là, et le nombre, la taille ou la forme particulière de chacune des pièces des appartements qui suivent ne font qu'actualiser un potentiel défini auparavent On vérifie une fois de plus le rôle générateur de la première série de tracés et notamment celui des pièces externes : cour d'honneur, jardin, petite place d'accès avec leur composition ordonnancée (géométrie des séquences et enfilades) qui est aussi celle de leurs travées.

C'est en ce sens que l'on peut dire que la façade ordonnancée résume une grande part des caractéristiques spatiales de l'édifice baroque, ce qui donne toute l'importance à sa fonction de représentation.

Tracés particuliers. Appartements de société et communs : vie des maîtres, service des domestiques.

Les séries qui suivent expriment la composition particulière de chaque appartement ou autre groupe de pièces fonctionellement liées. C'est l'"art" de la distribution de l'habiter dans ses modalités concrètes "d'un particulier riche, qui retiré en province, y jouit d'un revenu honnête, et qui se détermine à vouloir loger commodément et avec goût" (*). Au rez-de-chaussée on note exprimée dans ses deux extrémités la division du travail que réclame le train de vie d'un riche particulier : d'un côté, les grands appartements de réception à l'usage des maîtres, de l'autre, les groupes des pièces des domestiques faisant fonctionner les services communs à l'ensemble du bâtiment, service ici réduits aux cuisines, offices de la bouche, écuries et remises. La spécialisation fonctionelle des pièces destinées à la vie quotidienne des maîtres trouve son expression dans l'organisation "en appartements" - ou suite de pièces disposées pour un habitant particulier ou pour un groupe particulier d'activités -. La taille de la parcelle ne permet de placer ici au rez-de-chaussée qu'un seul appartement dit "de société" et les

(*) Commentaires sur ce projet, op. cit.

services généraux nécessaires, l'ensemble étant en communication la plus directe avec l'accès (placette, rue) et les espaces extérieurs majeurs (cour d'honneur et jardin).

Nous avons déjà vu par quels dispositifs de positionnement et de distribution l'architecte a pu établir la distance nécessaire entre le corps de logis principal, affecté ici à la vie des maîtres "en société" et le groupement des pièces de services communes. Voyons maintenant comment s'opère la spécialisation fonctionelle des pièces et la distribution de détail.

Quatrième série. Appartements de société. Communs.

A la différentiation entre pièces de maître et pièces de domestiques, base de la spécialisation fonctionelle entre appartements et groupe commun des services, se superpose la distinction entre pièces principales ou majeures dans chaque appartement ou groupe de pièces, et pièces accessoires ou d'importance secondaire. Celles-là sont évidemment essentielles et de leur présence dépend l'existence de la suite ou du groupe ; elles sont placées avant les autres dans les positions les plus avantageuses et celles-ci viennent remplir les intervalles restants.

4i : Appartement de société.

L'"appartement de société" est celui qui est "destiné par le propriétaire à recevoir la famille et ses amis particuliers" et, lorque l'édifice ne comporte pas d'"appartement de parade", à traiter des affaires et recevoir des personnes de première considération. IL fait partie des "enfilades principales que l'on fait voir aux personnes de dehors", à la différence des appartements privés ou de commodité qui, étant destinés au repos et au recueillement des maîtres, doivent s'en tenir à l'écart (*).

4ia : Salon.

Son tracé est évidemment essentiel et il fait l'objet d'un traitement particulier comme composant permettant l'articulation des pièces majeures (tracé 1iii). Le dessin de ses parois internes tient compte des choix compositionnels déjà faits et les développe à toute la suite des pièces particulières à cet appartement : reprise du petit diamètre du jardin dont le prolongement constitue l'enfilade génératrice principale interne-externe, ainsi que du point de vue diagonal sur la cour d'honneur. A ces deux directions s'ajoutent d'une part, celle de la gallerie basse entre cour et jardin et d'autre part les points de vue multiples qui partent du centre du salon et se dirigent sur les extrémités du grand diamètre du jardin (**). L'intégra-

(*) Voir J.F. Blondel, Cours d'Architecture, tome IV, page 208, "Des appartements en général".
(**) Voir Planche CXXIX.

tion de toutes ces directions s'opère simplement dans la forme cylindrique du salon qui devient ainsi la rotonde d'où l'on peut percevoir un résumé de l'éventail des qualités de chacune des pièces majeures de l'édifice : jardin et bosquets, gallerie, cour d'honneur et enfilade des pièces de société. Le diamètre intérieur de cette rotonde (30', soit 9m environ) fait d'ailleurs de cette pièce la plus vaste de l'édifice.

4ib : Antichambre servant de salle à manger.

Comme son nom l'indique, cette pièce marque depuis la séquence d'accès le début des appartements de société. Sa position est conforme à son rôle d'antichambre de même qu'à celui de salle à manger en raison de la proximité avec le groupe des pièces de service. L'étendue de cette salle correspond à cette deuxième fonction et en fait la pièce la plus grande après le salon (2 travées sur cour dans toute la profondeur du corps de logis, soit 18' x 21').

4ic : Salle de compagnie.

L'emplacement de cette salle se trouve déjà défini par les tracés précédents (1iii et 4ib). La pièce s'organise selon la même enfilade principale que salon, antichambre et grand escalier. Comme la pièce précédente elle occupe deux travées de façade, mais sa profondeur est moindre afin de ménager un dégagement de service, ce qui la ramène à une forme carré (16' x 16') propice à son usage proposé de rassemblement et réunion.

4id : Cabinet ou gallerie.

Le bâti qui correspond à cette pièce est, comme nous l'avons vu, un composant essentiel des espaces majeurs de l'édifice. La pièce qui se loge dans cette aile basse entre cour et jardin se compose principalement par rapport aux pièces qui l'entourent avec l'enfilade sur le salon et le point de vue sur la séquence d'entrée et la cour d'honneur à travers une des travées régulières de cette gallerie. Le nom de cette pièce tient d'ailleurs à sa forme avec une nette dominance d'une direction sur l'autre et une étendue de son grand diamètre qui se développe sur 25 pieds de long.

Les pièces qui suivent servent pour ainsi dire à combler les intervalles qui subsistent entre chacune des pièces précédemment définies avec les parois qui délimitent corps de bâtiment et "pièces" externes majeures. Occasionellement elles servent à régulariser leurs tracés puisqu'elles occupent les parties résiduelles.

4ie : Méridienne.

La nécessité de cette pièce s'explique pour des raisons de symétrie avec le pan coupé du pavillon entre cour et jardin . La régularité de la cour d'honneur est ainsi rétablie sur son côté le plus important, celui visible du vestibule d'entrée. La petite pièce d'angle qui y est placée remplit l'espace de reste avec le parcellaire et, au delà de son orientation sur le milieu de la cour, sa forme centrés annonce déjà celle de son plafond à coupole.

4if : Arrière-cabinet.

C'est l'intervalle restant, produit de deux tracés, celui du parcellaire et celui des ailes en retour encadrant le jardin. Il s'oriente sur la gallerie selon l'axe d'une de ses travées et lui est ainsi subordonné comme pièce prenant possession des vues de ce côté-ci du jardin.

4ig : Boudoir.

L'origine de cette pièce est la même que la précédente et sa fonction régulatrice des tracés antérieurs est encore plus évidente. La difficulté que présente l'usage d'une pièce de cette forme, dont le petit diamètre est égal à la largeur du corridor qui lui donne accès, est compensée par l'étendue de ses vues sur le jardin à travers deux travées et ceci décide de son affectation en boudoir pour la contemplation de la nature et pour le repos.

4ii . Communs.

Les services communs à l'ensemble de l'édifice et ses différents appartements expriment directement le "train de vie"du maître du logis. Bien que réduits ici à leurs composants nécessaires , ils montrent l'aisance de ce "riche particulier" qui "jouit d'un revenu honnête".

4iia : Cuisine.

Disposée sur cour, c'est la pièce la plus éloignée possible du corps de logis principal, à cause des exhalaisons et de son occupation permanente par le personnel domestique (*). Sa taille (16' x 14') correspond aux équipements qu'elle comporte (évier, jardinière, hotte, four, ces deux derniers étant adossés au mitoyen afin d'y fixer ces conduits de fumée particuliers).

4iib : Office et logement du portier.

L'un comme l'autre trouvent la position qui convient à leur rôle, le portier en contrôle et surveillance du porche et de la petite place d'entrée, l'office en relais entre salle à manger et cuisine. La forme de ces pièces de service s'insère à l'intérieur des tracés précédents (1v, 2iv) et se subordonne à leurs exigences.

4iic : Salle du commun.

C'est là où se retrouve et mange la livrée. Sa position est conforme à son rôle fonctionnel entre cuisine et office, ce qui assure ainsi la continuité du groupement des services de la bouche. La forme centrée de cette pièce, considérée dans sa définition par la structure du bâti, se prête d'ailleurs à son double rôle d'assemblée et d'antichambre des domestiques . Le

(*) Voir à ce sujet "L'art de voler ses maîtres", écrit par J.Swift à la même époque.

croisement de la distribution de service avec la séquence d'accès est la seule critique distributive que l'on peut faire au plan de rez-de-chaussée, mais on voit mal comment éviter cet inconvénient étant donné la disposition de la parcelle. C'est en effet à ce prix de placer les services communs du côté de la petite place et de la rue que se constituent, rappelons-le, cour d'honneur et jardin.

4iid : Remises et écuries.

Les remises occupent tout le front sur rue avec l'angle de la place d'accès, le tracé des salles permettant à la fois de particulariser leur utilisation et de satisfaire à la stabilité du bâtiment d'angle. Leur position est des plus fonctionelle, puisqu'elle profite pleinement de la place et de la rue, tout en évitant la pénétration de la cour d'honneur par les véhicules. Les écuries se situent dans la partie restante entre remises et communs, ce qui facilite l'accès du personnel de service. Elles comportent six stalles avec mangeoires et s'étendent sur toute la profondeur du bâtiment.

On remarque que si le tracé des pièces communes de service s'ajuste à la régularité des travées ordonnancées de la cour d'honneur et de la place d'accès, il se réalise selon les seules exigences fonctionelles de chacune de ces pièces, sans désir aucun d'obtenir une régularité dans l'ordonnance interne de ces pièces, ce qui est confirmé par l'irrégularité des écoinçons et l'absence d'ornement , notamment la corniche habituelle d'encadrement du plafond. Ceci exprime visiblement leur différence de statut avec les pièces de maîtres (*).

Cinquième série. Dégagements et autres pièces "servantes".

A l'intérieur de chacune des suites et groupes fonctionnels précédents on trouve les pièces servantes nécessaires, subordonnées à certaines des pièces principales. Elles expriment principalement les fonctions de commodité de la distribution et du confort hygiénique de l'habitation qui font leur appartition à cette époque. Leur fonction de régularisation des tracés par le remplissage des espaces résiduels se superpose aux autres fonctions.

5i : Pièces servantes incorporées à l'appartement de société.

On y trouve au delà des fonctions précitées, la distinction de base entre pièces de maître et pièces de domestiques, fondement de la division du travail et des occupations de ce mode d'habiter.

5ia : Corridor et escalier dérobé.

Le tracé de ce corridor de dégagement résulte de celui de la salle de compagnie (4ic), lui même alligné sur celui de l'avant-corps sur jardin (1iii). Il met en communication discrète l'antichambre et le premier étage

(*) Voir sixième et septième série.

des appartements du maître du logis au moyen d'un petit escalier placé dans l'intervalle correspondant à l'un des pans coupés du pavillon formant avant-corps. Accessoirement ce dégagement permet d'accèder au boudoir situé sur le jardin. La taille et la forme de ces pièces s'explique par les tracés antérieurs qu'ils contribuent à régulariser.

5ib : Serre.

Cette petite pièce est desservie par le jardin. Comme le boudoir situé du même côté, elle sert de support et de justification à la façade de l'aile basse plutôt que l'inverse, conformément au mode d'expression de la façade baroque et sa fonction génératrice des "pièces" externes.

5ic : Latrines, lieux, soupapes.

Ce sont autant d'appellations pour désigner le même espace qui se plac à chaque fois dans les petits intervalles résiduels. Le quatrième côté de la cour d'honneur qui sert principalement à masquer et régulariser le contour complexe de la parcelle, en abrite trois à la suite les uns des autres, ce qui confirme quelque peu cette fonction de "remplissage" d'endroits peu utilisables par ailleurs...

5ii : Espaces servants incorporés dans les services communs.

Dans ce groupe de pièces ces espaces peuvent être tracés là où cela est nécessaire, selon chaque exigence fonctionelle particulière (fours, hott de cheminée, alcôve et placards divers). On trouve toutefois certaines dispositions qui découlent encore de la fonction de régularisation des tracés généraux (lavoir et garde manger autour de la cuisine).

tracés "visibles". L'expression sensible des pièces et la correspondance entre ordonnances internes et externes.

Nous avons constaté que l'essentiel des lieux et pièces ainsi que leurs qualités constituantes se trouvaient définis dès la première série de tracés Les séries suivantes n'ont fait que développer celle-ci dans les aspects de la distribution fonctionelle d'un mode d'habiter. Ces dernières séries achèvent dans le détail les tracés précédents. Ce sont bien les séries les plus "expressives" puis qu"elles constituent ce que l'on voit quand on parcourt l'édifice, mais ce sont aussi les plus "superficielles".

Ce que l'on perçoit ici dans le détail, n'est rien d'autre que l'expression de la fonction de représentation dans son rôle fondamental de constitution de l'espace baroque, rôle déjà apperçu à propos de la façade ordonnancée comme mode de génération des espaces extérieurs principaux. Dans l'ordonnance interne, la structure des effets visuels prévaut, comme pour l'ordonnance externe et son but est de célèbrer la classe dirigeante et sa prospérité par tous les moyens dont elle dispose et notamment par l'usage des codes ornementaux.

Avec la définition des limites superficielles des pièces, le rôle des parois et leur autonomie plastique procède de la technique du décors de théatre et si les principes de composition peuvent être réduits à un petit nombre de règles explicites, les idées et procèdés sont nombreux et variés. Les principes de base ont déjà été décrits plus haut (*) :

- principe de convenance ou de bienséance relativement aux différents degrés de magnificence qu'on doit chercher à répandre dans l'intérieur des appartements, selon la dignité et le rang du propriétaire qui doit l'habiter, c'est à dire sa position dans la hiérarchie des classes sociales (**)
- principe de symétrie ou de régularité respective des "corps" ou composants mis en opposition les uns vis à vis des autres, avec une pratique de la "juste" proportion des pièces et notamment l'ajustement de leur hauteur vis à vis de leurs diamètres et de leurs usages particuliers.
- principe d'accord entre l'ordonnance interne et l'ordonnance externe qui dépend principalement de l'importance de l'édifice en fonction de son propriétaire et sa fortune et surtout de l'habileté de l'architecte dans la résolution de toutes ces contraintes de nécessité, de commodité et de bienséance.

On peut dans ces trois cas mesurer l'ingéniosité de l'architecte et apprécier son imagination pratique dans le dépassement des diverses contraintes, en étudiant quelques uns des procèdés qui ont valeur d'exemple ici.

Sixième série. Tracés exprimant l'articulation des pièces majeures.

En plus du deuxième pan coupé de la cour d'honneur tracé pour des raisons de symétrie vis-à-vis du pavillon articulant cour et jardin (tracé soutenu par la disposition d'une méridienne, 4ie), on remarque certains tracés complémentaires ou modifications des tracés principaux, dans le but d'obtenir une meilleure articulation des pièces majeures internes comme externes. Tous ces tracés procèdent de la technique du décors de théatre qui autonomise la paroi dans sa fonction plastique, au delà de son rôle constructif.

6i : Séquence d'entrée et tours creuses du vestibule.
Ces deux tours creuses disposées régulièrement par rapport à l'axe d'entrée assurent la continuité entre porche, vestibule et les parois qui délimitent les deux cages latérales d'escalier. Elles orientent en outre le vestibule sur le point de vue qu'offre la grande cour.

6ii : Tours creuses du jardin et alcôve du bassin.
Cette configuration permet de rattraper les irrégularités du fond de parcelle et d'accentuer la focalisation vers le pavillon formant avant-corps. Elle est réalisée par des palissades en charmilles avec arcades : les pièces de verdure sont traitées comme les autres pièces selon les mêmes techniques,

(*) Voir le premier exemple de maison à loyer.
(**) A cette époque ce principe règle l'usage des Ordres en architecture.

à la différence près que le matériau des parois change. Des cabinets et bosquets de verdure seront placés en composition avec ces arcades en charmille dont la forme et le rythme de travée sont identiques à celles de l'ordonnance de façade (*).

6iii : Pavillon formant avant-corps sur jardin.

Nous avons déjà vu dans la première série comment position, taille et forme de ce pavillon étaient composés avec la cour et le jardin. De ce dernier côté pour des raisons de meilleur contact entre salon et jardin, de même que pour obtenir un meilleur contraste plastique entre ailes basses en retour et pavillon, le tracé en pans coupés se substitue à un tracé courbe en tours rondes concaves, centrées non loin de l'embrasure de chacune des croisées latérales, ce qui termine l'enfilade de l'appartement de société par une série de points de vue embrassant complètement le jardin selon son grand diamètre. L'espace de chaque baie est exprimé de la même manière qu'un "bow window", preuve que la paroi plastique articulée ne se contente plus ici d'un seul axe optique : elle est imaginée par un spectateur qui se déplace à l'intérieur.

Septième série. Procèdés compositionnels divers.

On se limitera ici aux dispositifs les plus remarquables.

7i : Enfilades.

Elles permettent de jouir de toute l'étendue intérieure ainsi que du dehors. La profondeur de l'édifice est accentuée par la succession des plans selon une perspective qui permet de cadrer et de focaliser sur les vues choisies. L'édifice possède plusieurs enfilades qui se composent d'ailleurs entre elles. Nous avons vu que certaines d'entre elles étaient déterminantes dans la composition d'ensemble. C'est le cas de la séquence et enfilade d'accès qui intègre place d'entrée, porche, vestibule, cour d'honneur et se termine par un point de vue sur le jardin à travers la gallerie basse, d'où l'on peut jouir inversement d'une succession d'espaces qui se prolonge jusqu'à la rue. La deuxième enfilade majeure, celle de l'appartement de société, est centrée sur le salon et consiste en une suite de pièces de tailles et de formes diverses, partant du grand escalier où se place le changement de direction et le point de décision majeur, pour aboutir sur le bassin adossé sur le mur du fond du jardin. Au salon elle éclate en une multiplicité de points de vue et enfilades secondaires qui pointent soit sur des cabinets de verdure, soit sur le mur de fond de la gallerie, soit sur le centre de la cour d'honneur. Une troisième enfilade relie enfin les escaliers au vestibule, tandis qu'à l'extérieur une autre s'aligne les cabinets de verdure et le devant du bassin.

(*) Voir plus loin huitième série.

BIBLIOTHÈQUE
U.P. 3

7ii : Expression de l'identité de chaque pièce.

Elle s'opère par larégularité de la forme choisie et la mise en valeur des composants de sa géométrie.C'est le deuxième trait majeur de l'ordonnanc interne et c'est ce qui différencie l'expression sensible des pièces de cett époque d'avec l'expression contemporaine dominante dans le spectaculaire "continuum spatial". Les limites de chaque pièce sont clairement définies par rapport aux parois où le "plein" domine par rapport aux percements (système constructif en surfaces porteuses). Les hauteurs sous plafond entrainent une expression marquée des linteaux de baies et autres retombées de poutre (à la différence du plancher-dalle contemporain), et l'ornement des entablements et diverses corniches accuse l'encadrement de chaque pièce en correspondance avec le motif de revêtement de sol (parquets, carrelages). Les baies sont placées régulièrementpar rapport aux diamètres des pièces (symétrie des trumeaux et des écoinçons) de même que les cheminées, glaces, alcôves, cabinets et placards. Cette correspondance avec les baies de façade est en général la chose la plus délicate à obtenir, puisque le rythme des travées de l'ordonnance régulière ne correspond pas toujours aux exigences de commodité de la distribution (*). Enfin, les pièces sont de formes variées et régulières, sinon dans les quatre angles, du moins du côté opposé à la principale entrée. On peut noter comme exemple des contraintes que peut entrainer la volonté de régularité dans chaque pièce, le cas du mur de fond de la cage du grand escalier qui est déplacé de l'allignement général des parois de ce corps de logis afin de permettre un développement complet des volées de marches en dehors des paliers de départ et d'arrivée qui participent des enfilades principales.

7iii : Cloisons de correction et feintes.

Lorsque les contraintes de construction ou de distribution ne permettent pas d'obtenir du premier coup la régularité voulue, on édifie des cloisons de rattrapage dans les quelles on dispose ou non des placards, comme dans le cas de l'antichambre ou de l'arrière cabinet. En ce qui concerne la disposition régulière des baies, on réalise s'il le faut des portes feintes dans le lambris (parfois un seul vantail est feint), comme dans l'antichambre ou le salon, ou encore de fausses baies disposées selon l'ordonnance régulière des travées, comme dans la cour d'honneur du côté des communs. Enfin, on n'hésite pas à tracer complètement une pièce à l'aide de cloisons de second-oeuvre si la complexité de la distribution ou la non-correspondance avec la structure constructive l'exige (**).

(*) Notons dans cet exemple que cet accord se réalise dans la plupart des pièces de maître (séquence d'entrée, appartement de société, appartement privé), à l'exclusion des pièces de service dont le tracé est laissé la plupart du temps "brute" des nécessités fonctionelles.

(**) Voir l'antichambre d'un des appartements sur rue à l'étage.

7iv : Espaces servants et fonction de régularisation des tracés.

C'est un procédé compositionnel supplémentaire analogue au précédent, à la différence près qu'il intègre comme moyen de régulariser les pièces majeures la fonction de commodité à la place de la fonction ornementale. Cela dépend principalement de l'ingéniosité de l'architecte et nous en avons vu de nombreux exemples dans les quatrième et cinquième séries (boudoir, méridienne, serre, lieux d'aisance, lavoir etc...). En général ces procédés ne s'appliquent qu'aux pièces principales qui sont celles destinées au maitre des lieux, alors que les pièces destinées aux domestiques s'organisent selon le seul principe de commodité et de la stricte économie de l'habiter de cette classe.

Huitième série. Composition du jardin et des pièces de verdures diverses.

La composition du jardin et de ses espaces extérieurs procède de la même façon que des pièces des appartements ou celles formées par les différents corps de bâtiment ; seuls les matériaux constituants diffèrent et ils proviennent de l'immense variété dont dispose la théorie et la pratique du jardinage. Nous avons déjà noté les tracés particuliers qui articulent le pavillon formant avant-corps, le tracé des deux ailes basse en retour sur le jardin et la conformation des parois végétales qui délimitent la pièce principale du jardin. Les arcades de charmille son traitées exactement comme celles des bâtiments qu'elles prolongent. Voyons maintenant le dessin des différentes pièces de verdure accessoires.

8i : Bassin , fontaine et parterres.

C'est la pièce centrale sur la quelle se conclue l'enfilade majeure des appartements de société. Elle est soulignée par le traitement en alcôve des tours creuses des parois en charmille (tracé 6ii). Deux parterres de verdure sontdisposés symétriquement de chaque côté de l'enfilade principale, ce qui permet un accès direct au bassin et au fond du jardin.

8ii : Bosquet.

Il se place dans le prolongement du grand diamètre du tracé délimitant la pièce principale du jardin (8iia), di amètre dont les extrémités sont matérialisées par les directions diagonales des baies du pavillon sur jardin avec les points de vue qui y correspondent. Sa taille (16 pieds au carré, soit 6,80m superficiels) est comparable aux plus grandes pièces de l'appartement de société et sa forme centrée (8iib), tout en se composant à la configuration des tracés voisins, est des plus régulière. Une alcôve délimitée par deux tours creuses découpées dans les charmilles (8iic) orientent le bosquet sur le mur prolongé d'une des ailes basses le long du quel sont disposées trois niches [illegible] avec un banc au centre ainsi que deux statues placée symétriquement de chaque côté. La symétrie est renforcée par la disposition latérale de deux arbres taillés en boules (Voir l'élévation sur jardin).

8iii : Cabinet avec niches.

Il est positionné sur un des diamètres de la tour creuse de gauche dont le prolongement correspond au centre de l'embrasure de la croisée de gauche du salon. Il en constitue donc un des points de vue privilègié (8iiia Le tracé de cette pièce de verdure se compose d'un rectangle de 8' par 12' environ (8iiib) sur les côtés du quel sont placées des niches dont deux sont règlées par le point de vue perspectif à travers une arcade et la troisième taillée en niche cylindrique sert de clôture à la perspective qui part de la croisée du salon (8iiic).Ce cabinet est percé latéralement d'une autre arcade qui le met en communication avec le devant du bassin.

8iv : Cabinet octogonal.

Il occupe l'angle restant et se place à la fin d'une petite enfilade qui part du devant du bassin et traverse le cabinet précédent (8iva). Sa forme octogonale (8ivb) profite de la position de ce cabinet dans la séquence qui distribue l'ensemble de ces petites pièces de verdure avec variation de taille et de géométrie. Sur quatre côtés sont disposées de petites niches plates et des ouvertures mettent en communication ce cabinet avec les pièces voisines de deux façons qui s'opposent, selon une enfilade d'un côté, selon une issue détournée de l'autre (8ivc).

8v : Niches.

Elles font face aux arcades du bosquet et dissimulent l'irrégularité de la parcelle à cet endroit.

Toutes ces pièces de verdures "accessoires" participent, dans leur dessin comme dans leur disposition, de la fonction de régularisation des tracés en réalisant ici le passage entre la forme de la pièce principale du jardin et celle du fond de parcelle.

PLAN DU PREMIER ETAGE
(Planches CXXIII, CXXX)

racés fondamentaux. Rappels et modifications.

Le tracé du bâti de cet étage consacré aux appartements privés s'opère selon la même logique que celui du niveau précédent : mêmes espaces générateurs, même mode de génération par façade ordonnancée, mêmes circulations verticales communes, mêmes parois de refend, ce qui veut dire que les pièces principales se correspondent du moins dans les parties définies par le gros oeuvre. Aussi, les trois premières séries de tracés effectuées au rez-de-chaussée restent inchangées à quelques modifications près dans les deuxième et troisième série (*) :

2i et 2iii. Corps de bâtiments en terrasse.

Les particularités de cet édifice et du mode d'habiter qu'il recouvre ont déjà été mises en évidence. La distance par rapport à la rue et la polarisation sur le jardin du fond de parcelle ainsi que la cour d'honneur qui occupe son milieu en sont les traits les plus remarquables. La densité de construction exprime inversement ce rapport, c'est à dire la mise en valeur du sol urbain en fonction de son rapprochement avec la rue où le nombre des niveaux construits augmente, afin d'y loger quelques appartements à louer, sources de revenus supplémentaires. Autour du corps de logis principal, les vues au contraire se dégagent et une partie du bâti du premier étage se transforme en terrasses. C'est là en effet une marque de qualité que de vouloir jouir en ville d'un terrain dégagé et peu construit (**). Celà permet d'ailleurs une meilleur articulation des pièces extérieures comme le jardin et la cour d'honneur, avec une mise en valeur du corps de logis principal, une meilleure continuité des vues à l'étage et une meilleure exposition.

Le corps de logis principal qui reçoit les appartements privés du maître du logis s'arrête au voisinage de l'un des diamètres de l'avant-corps sur jardin, en continuité avec un des tracés mitoyens (2i'), tandis que le corps de logis sur cour s'arrête au dessus des cuisines (2iii'). La cour se trouve ainsi bordée de terrasses sur deux de ses côtés et l'avant-corps possède trois de ses angles dégagés, ce qui correspond bien à une position en pavillon, tandis que le jardin ne se trouve enclos que par un mur bas de 16 pieds de hauteur (4,80m), ce qui donne la lumière et l'exposition nécessaire.

(*) Nous reprenons pour cet étage la même numérotation d'ordre.
(**) Au contraire de la maison à loyer bourgeoise qui sature dès le départ la parcelle aedificandi et le gabarit légal.

3i : Grand escalier.

La paroi qui délimite la petite cour de droite est déplacée conformément aux exigences de régularité de la cage d'escalier et à la disposition de l'enfilade des appartements privés (*).

Au delà de ces trois premières série, les tracés se différencient en raison du changement de destination des corps de bâtiment à ce niveau. Mais si la distribution change, les principes de composition restent les mêmes.

Tracés particuliers. Appartements privés ou de commodité.

La distribution des niveaux procède de la division fonctionelle suivante entre vie de "société" (rencontre, réunions, réceptions etc...) et vie "privée". Cette dernière s'organise en appartements distincts, chacun réservé à un occupant particulier dont la "magnificence" doit correspondre au rang de la personne qui l'occupe (principe de bienséance).

Quatrième série. Pièces de maîtres.

La distinction entre maîtres et serviteurs est la base même de ce mode d'habiter. Elle est plus ou moins développée selon les trains de vie, mais elle fonde la distribution de détail de chaque appartement.

4i : Appartement du maître du logis.

Il occupe le corps de bâti principal autour du quel s'organisent les principaux espaces de l'édifice. C'est lui qui possède la plus grande étendue et la meilleure variété dans les formes de ses pièces qui correspondent à celles de l'appartement de société aux quelles elles se superposent pratiquement.

4ia : Chambre à coucher.

Elle est placée en position centrale, le long du pavillon formant avant-corps, en occupant toute la profondeur du corps de bâtiment sur deux travées de façade (16' x 21'). Le tracé de son alcôve se compose avec celui de ses dégagements et pièces de service particulières. Sa forme est entièrement régulière , avec une partie dominante voisine du carré.

4ib : Antichambre.

Sa position correspond à son rôle fonctionnel d'accès à la distribution de cet appartement et, si elle embrasse l'espace de deux travées sur cour, sa profondeur est moindre (16' x 14'), ce qui laisse une provision d'espace pour la suite des pièces de service qu'elle déssert en même temps.

(*) Voir le tracé 7ii du plan de réz-de-chaussée.

4ic : Cabinet.

Il s'insère dans le pavillon formant avant-corps sur jardin et la délimitation de ses parois internes reprend le premier tracé externe (1iii) tout en le régularisant, ce qui transforme le polygône originel en carré à pans coupés dont les baies sont orientées plus particulièrement sur le jardin. Comme le salon du dessous, cette pièce est l'apogée de l'enfilade qui organise la distribution "noble" de la suite de pièces de cet appartement et elle éclate également à cet endroit en une multiplicité de points de vue qui embrassent la totalité du jardin et de la terrasse qui domine la cour d'honneur .

4ii : Appartements de famille et amis. Appartements à louer.

Au delà du grand escalier et dans la partie restante des corps de bâtiment sur cour et sur rue, on trouve quatre appartements indépendants et de taille diverses. Deux d'entre eux sont accessibles du grand escalier, les deux suivants par l'autre escalier, avec dans chacun des cas une position sur cour et une positions sur rue. Chaque appartement trouve ses limites à l'intérieur des refends des corps de bâti et des cages d'escalier.

4iia : Chambres à coucher.

Elles se placent le plus avantageusement possible à l'intérieur de chaque séction. Dans chaque appartement, la chambre à coucher définit le "centre de gravité" ou pôle majeur autour du quel s'organise toute la distribution : séquence principale d'accès, dégagements de service et autres commodités. Dans cet exemple, la disposition du bâti sur la parcelle et la simple épaisseur de chaque corps de logis entrainent une distribution semi-double où les chambres n'occupent qu'une partie de la profondeur bâtie, la partie restante en fond étant laissée aux dégagements de service. La taille et la configuration interne de chaque chambre sont principalement règlées par la disposition du lit et notamment par l'arrangement de l'alcôve (*).

4iib : Antichambre et séquence principale d'accès.

L'antichambre se positionne entre la chambre à coucher et la distribution commune (escalier). Selon la position de chaque appartement par rapport à la cage d'escalier qui le distribue, la séquence principale d'accès se fait directement par enfilade traversant l"antichambre ou par un corridor, ce qui se produit pour les appartements situés sur rue ou sur la petite place. Dans ce dernier cas et pour l'appartement principal, le positionnement de l'antichambre ne peut être résolu que par une solution d'éclairage zénithal. La forme de cette pièce et de son lanterneau devra s'autonomiser de la structure définie par les corps de bâtiment (*).

(*) Voir troisième série des "tracés visibles".

4iic : Cabinets et arrière-cabinets.

Pour les appartements qui en disposent, les cabinets se placent ici dans la séquence d'accès à la chambre à coucher. Il s'agit de pièces à usage multiples qui dénotent une plus grande autonomie pour les appartements qui en sont munis. L'un d'eux, situé sur la place d'accès, dispose même d'un arrière-cabinet accessible de la chambre à coucher et c'est l'appartement qui possède l'ampleur et la position la plus avantageuse, avec accès direct par le grand escalier et antichambre à lanterneau.

Cinquième série. Services et autres commodités. Pièces de domestiques.

Il s'agit des pièces de commodité particulières intègrées à chacun des appartements privés. Elles communiquent avec les pièces principales par des dégagements spéciaux réservés aux domestiques pour qu'ils puissent exécuter leur service sans déranger leurs maîtres. On trouve autant de petites pièces que les exigences de commodité le demandent.

5i : Dégagements.

Le principe utilisé est, comme nous l'avons déja remarqué, celui du double dégagement par la séparation des circuits, avec accés direct des maîtres d'un côté, passage détourné des domestiques de l'autre. Les deux pôles de ce deuxième circuit de commodité sont l'antichambre et la chambre à coucher, l'accès de service à cette dernière pièce se faisant par l'intermédiaire des espaces latéraux situés de chaque côté de l'alcôve.

L'appartement privé du maître du logis dispose d'un dégagement vertical supplémentaire par un petit escalier disposé dans un des pans coupés du pavillon sur jardin (5ib). Cela met en communication directe les pièces de service de cet appartement privé avec l'antichambre de l'appartement de société, à l'écart du grand escalier. L'utilisation de cet escalier de service privé ou escalier "dérobé", de même que les dégagements de service qui l'accompagnent (5ia), procurent l'assouplissement nécessaire et complémentaire de la distribution qui corrige les inconvénients de l'enfilade des pièces qui se commandent.

De l'autre côté des appartements de famille ou d'amis, deux corridors supplémentaires sont tracés : l'un relie le palier du grand escalier au cabinet de l'appartement principal situé sur la place d'accès (5ic), l'autre est tracé à partir du deuxième escalier le long du refend longitudinal (5id) afin de fournir aux pièces de service le dégagement séparé indispensable. Enfin, un troisième corridor (5ie) assure l'unique distribution de l'appartement de location situé à l'extrémité du corps de bâtiment bordant rue et place. C'est une marque de son statut "de location" dans la hiérarchie des appartements.

5ii : Toilettes, "chaise", garde-robe.

Tous les appartements ne sont pas munis de toilettes, mais tous possèdent la garde-robe indispensable avec le lit du valet de chambre de service. Ces pièces sont accessibles directement de la chambre à coucher , le plus souvent à travers l'alcôve. Elles s'insèrent dans les parties restantes du bâti et contribuent à la régularisation des tracés des pièces principales. Leur taille s'ajuste à celle des équipements qu'elles reçoivent.

5iii : Autres pièces.

Elles remplissent les derniers espaces résiduels et servent de pièces accessoires et de débarras (bouge, bûcher etc...) au delà de leur fonction de régularisation des tracés qui est la raison principale de leur existence. L'utilisation "résiduelle" de l'espace est particulièrement manifeste dans le cas du garde meuble dont l'affectation en pièce commune de service provient essentiellement de son absence de baie (*).

tracés "visibles". L'expression sensible des pièces et la correspondance entre ordonnances internes et externes.

On retrouve les mêmes principes qu'au rez-de-chaussée : convenance, régularité et accord entre ordonnance interne et externe.

Sixième série. Articulation et expression des pièces majeures.

Ces tracés spéciaux précisent la configuration de certaines pièces qui ont une position et un rôle particulier dans la composition d'ensemble. Il s'agit du cabinet de l'avant-corps sur jardin et de l'antichambre d'un des appartements de famille ou d'amis qui articulent ces deux appartements privés à certaines des pièces communes de l'édifice (jardin, terrasse, cage du grand escalier).

6i : Cabinet de l'avant-corps sur jardin.

En ce qui concerne les parois extérieures de cet avant-corps donnant sur le jardin, le dispositif qui accompagne les baies reste le même qu'à l'étage en dessous (**), et il est complété par un balcon central, ce qui permet à la vue d'embrasser de cette hauteur la totalité de la pièce centrale du jardin. Il n'y a pas de vues directes sur la cour d'honneur, celles-ci étant médiatisées par la terrasse (***) et cela oriente ce cabinet entièrement sur le jardin, conformément à son avancée de ce côté. Le tracé des

(*) L'usage de la courette au siècle suivant permettra de rendre une telle position "habitable" pour un meilleur rendement des mètres superficiels bâtis.

(**) Voir plus haut tracé 6iii

(***) Le plan d'étage fait apparaitre sur cour une baie feinte , ce qui ne correspond pas à la description de la coupe en long.

parois internes régularise comme nous l'avons déjà noté celui des parois externes (*) et il se réalise ici selon quatre pans coupés.

6ii : Antichambre à lanterneau.

Cette pièce articule l'appartement principal de famille ou d'amis situé du côté de la petite place d'accès avec le palier d'arriver du grand escalier. La difficulté d'un tracé en composition avec la géométrie des "cages" de chaque corps de bâtiment, jointe au problème d'éclairage d'une pièce centrale, conduisent à un tracé entièrement autonome des parois de l'anti chambre qui soutiennent un lanterneau. Cela induit d'ailleurs des modifications dans la structure du bâti : interruption de la paroi de refend, trémie dans le comble et transfert de parois lourdes sur la structure du rez-de-chaussée. On remarque ici un cas limite de l'usage de parois indépendantes dans leur fonction de régularisation des tracés : le second-oeuvre s'autonomise du gros oeuvre afin de répondre librement aux exigences de commodité de la distribution et aux désirs de régularité plastique des parois. Ici, la fonction de délimitation spatiale, subordonnée à la fonction de représentation conditionne la fonction statique.

6iii : L'alcôve et la chambre à coucher.

On retrouve toujours la même disposition dans les tracés de détail de ces pièces. Le lit s'intègre dans une alcôve ou une niche subordonnée à la chambre proprement dite qui possède son tracé régulier spécifique. L'alcôve se place en général dans la profondeur du corps de logis, à l'opposé des baies et rarement contre une paroi froide (mur extérieur). C'est elle qui oriente la chambre à coucher. Les espaces latéraux , résiduels de ce tracé sont mis à profit pour les commodités de dégagement et pour des petites pièces de service intègrées (chaise, cabinet).

6iv : Toilette de l'appartement du maitre du logis.

Quatre tours creuses en modifient la géométrie des parois, ce qui correspond à l'application du principe de variété qui consiste à rechercher des différences dans la forme des pièces pour éviter la monotonie et agrémenter l'oeuil.

Septième série. Procèdés compositionnels divers.

Ce sont les mêmes que ceux utilisés dans l'appartement de société : enfilades le long des travées de façade, expression de la régularité des pièces principales (symétrie des baies, trumeaux, écoinçons, cheminées par rapport aux diamètres des pièces, corniches d'encadrement, cloisons de correction, feintes). Comme ailleurs ces tracés complémentaires ne s'appliquent pas aux pièces de service destinées aux domestiques. Tous ces procèdés sont utilisés ici d'avantage comme compléments d'ornementation que comme rattra-

(*) Voir plus haut tracé (1iii) .

page de distorsions entre ordonnance interne et externe, celle-ci se réalisant le plus simplement possible puisque la plupart des parois des pièces principales sont placées régulièrement par rapport aux travées régulières des ordonnances de façade. L'ajustement de la distribution interne s'adapte ici à la régularité du "décors" extérieur en raison de la relative générosité du programme et de l'étendue qu'il accorde aux pièces principales.

Ce qui frappe encore dans l'ensemble de cette disposition d'étage, c'est l'habileté de l'architecte qui a su mettre à profit les plus petits espaces, afin de multiplier les commodités qui sont du ressort des appartements privés, en tirant parti des vides résultant de la volonté de régularité dans la distribution et le dessin des pièces, le tout sur un terrain au contour des plus irrégulier. Cette aisance dans la composition de ce type d'édifice est d'ailleurs caractéristique de l'époque et c'est aussi son apogée (*).

(*) On peut le constater en comparant les recueils de maisons de plaisance hôtels et autres résidences de cette période (voir J-Ch Krafft par exemple) et ceux des périodes suivantes de triomphe de la bourgeoisie (voir Ch et L.Normand, Durand, Caillat, Daly, Planat etc...)

COUPE ET ELEVATION SUR LA LONGUEUR DU BATIMENT
(Planches CXXIV, CXXXI)

Pièces externes et tracés fondamentaux règlant l'implantation du bâti.

Ces tracés ne font qu'exprimer dans l'espace l'ordre des choix mis en évidence dans les première et deuxième séries de tracés du plan de rez-de-chaussée. Cette coupe en long en est le document complémentaire. La délimitation des principales pièces de l'édifice suit ici d'abord le tracé des pièces extérieures avec leur articulation séquentielle (cour d'honneur, jardin, petite place d'accès) et c'est ce qui guide l'implantation générale des bâtiments. Le tracé des parois de ces "pièces" extérieures règle la distribution d'ensemble de l'habiter de ce "riche particulier", de même que la construction du clôs et du couvert de ce mode d'habiter, c'est à dire les corps de logis. Constituer l'espace et les pièces qui reçoivent le mode d'habiter, tel est l'acte primaire qui compose sur le terrain les catégories architecturales et réalise la logique de leurs tracés. "Paraître" et "représenter" d'abord, telle est la finalité que reflète le mode d'habiter de ce projet d'édifice.

Première série. Cour d'honneur et corps de logis de maître.

1i : Ordonnance et principe de façade.

Nous avons déjà vu ce qui règle la position et l'emprise au sol de la cour d'honneur (*). Les limites en hauteur sont, vues de ce côté-ci , celles du corps de logis de maître et elles correspondent à un bâtiment comprenant deux étages réguliers superposés selon un même rythme de travées ordonnancées.

1ii : Rez-de-chaussée et étage.

Leurs tracés résulte de la composition d'un Ordre toscan traité dans le soubassement et d'un Ordre ionique traité dans l'étage principal. La représentation de l'Ordre proprement dit est supprimée (chapiteau, fût et base), mais la disposition des percements et de la modénature restent règlés par les tracés modulaires de chacun de ces Ordres (**). Cette substitution est conforme au principe de "bienséance" (***).

1iii : Comble orienté sur cour.

La composition du comble et l'orientation de son versant sur cour soulignent le concept de façade ordonnancée comme mode de génération des corps

(*) Voir le tracé (1i) du plan de rez-de-chaussée

(**) Chacun des composants traditionnels (piédestal, colonne, entablement, corniche) de même que l'entraxe des baies et trumeaux restent contenus dans les proportions de ce découpage (Voir 5ème et 6ème séries suivantes)

(***) Les tracés (1i) et (1ii) règlent une fois pour toute les hauteurs d'étages de l'ensemble du bâtiment. Ils se prolongent, conformément à l'unité de la distribution par niveaux, en composition avec les 2ème, 3ème et 4ème séries sans que nous ayons à les rementionner.

de logis et masses bâties. La forme du comble orientée vers la cour est choisie d'abord pour sa contribution plastique de définition de deux des côtés de cet espace.

1iv : Corps de logis sur cour.

Le tracé de sa paroi intérieure (refend longitudinal, 1iva) prolonge une des limites remarquables du parcellaire (*) et la profondeur de ce corps de bâtiment s'accorde avec sa destination qui est avant tout de recevoir les appartements privés de famille ou d'amis. Le profil du comble visible ici (1ivb) s'établit en continuité avec le corps de logis précédent et selon les mêmes principes.

Deuxième série. Jardin et corps de logis sur jardin.

2i : Parois bâties, parois végétales.

La disposition des limites verticales (2ia) de cette pièce correspond au désir d'obtenir la plus grande étendue régulière possible (**). La définition de ses limites supérieures (2ib) s'ajuste à la composition des Ordres de la cour d'honneur, selon la hauteur de l'Ordre toscan , à la quelle s'ajoute celle de la balustrade de la terrasse qui s'alligne sur le piédestal de l'Ordre ionique (2ic) (***). Cet épannelage montre l'unité du concept de "pièce de verdure" qu'elle que soit la composition de ses parois constitutives, tantôt végétales, tantôt formées par le bâti. On remarque en outre que la paroi gauche, qui délimite le jardin de même que la gallerie basse qui le borde, se place symétriquement à l'autre paroi située sur cour de cette même gallerie par rapport au faîtage du comble du pavillon d'avant corps.

2ii : Aile basse sur jardin.

Ce tracé est l'expression dans l'espace de son homologue (2ii) du plan de rez-de-chaussée et son rôle est d'achever de délimiter le jardin tout en rattrapant les irrégularités du parcellaire. Il marque aussi la limite entre paroi végétale des arcades en charmilles et parois bâties (2iia). On note aussi la transformation de la limité supérieure de la balustrade (2iib) qui est continuée plastiquement par la disposition ordonnée des arbres taillés en boule (2ic).

Troisième série. Pavillon formant avant-corps sur jardin.

3i : Articulation entre cour d'honneur et jardin.

Sa composition plane et le tracé régulateur correspondant ont été décrits au rez-de-chaussée (**) . On constate ici la symétrie du pan coupé

(*) Voir le tracé de rez-de-chaussée (2iii)
(**) Voir le tracé de rez-de-chaussée (1iii)
(***) Voir plus loin cinquième série.

sur cour avec ceux marquant l'avancée sur le jardin, les hauteurs d'étage se composant en continuité complète avec le corps de logis principal puisqu'ils en constituent la terminaison.

3ii : Comble en pavillon.

C'est la conclusion logique du tracé en pans coupés par une composition habile avec la pente du versant sur cour du corps de logis principal, pente que l'on retrouve dans la projection des arêtiers du pan de toiture central dans cette vue-ci de l'édifice (3iia).

Quatrième série. Place ou avant-cour d'accès.

4i : Alignement, mitoyenneté et avant-cour.

Ce tracé correspond à l'alignement régulier sur rue (4ia) et à la constitution de la place formant une avant-cour en continuité avec la rue (4ib). Sa limite supérieure (4ic) est celle du mur mitoyen avec la parcelle voisine, supposée ici en correspondance avec le haut de la balustrade sur jardin.

4ii : Corps de logis donnant sur la place.

Il reçoit une partie des appartements de famille ou d'amis et entoure la place sur deux de ses côtés. La hauteur des appartements est la même que celle de ceux situés dans le corps de logis principal.

4iii : Deuxième étage en attique.

Il permet une meilleure définition frontale de la place et du porche d'accès et représente parallèlement une meilleure utilisation du sol du côté de la rue. Son traitement en attique s'intègre à la composition d'ensemble où l'accent est mis sur le premier étage ("bel" étage ou étage "noble").

4iv : Comble.

Le profil régulier à deux versants symétriques accentue par comparaison le choix du profil de comble de la cour d'honneur.

Dans la composition de ses pièces majeures, comme dans celle de ses masses bâties, l'édifice se trouve à ce moment complètement défini en correspondance avec les première et deuxième séries des tracés du plan de rez-de-chaussée, ce qui est en accord avec ce que nous avons dit de la façade ordonnancée dans son mode de génération des espaces majeurs de l'hôtel baroque.

Ordonnance extérieure et fonction de "représentation". La façade ordonnancée.

C'est le corps de logis du maître des lieux qui règle l'ordonnance commune de l'édifice. Celle-ci est choisie selon le principe de "bienséance" qui établit une correspondance entre la choix de l'ornement et le rang du propriétaire de l'édifice. La correspondance est ici exemplaire et c'est une des raisons de la présentation dans l'Encyclopédie de ce "bâtiment particulier" construit pour un "riche particulier" : "on remarque un caractère de fermeté dans l'ordonnance de ces façades, qui n'a rien de pesant ni de déassorti ; caractère qui se suffit à lui même et qui prouve bien l'inutilité des ordres dans les habitation des particuliers. Si nos architectes présentaient toujours de telles productions à leurs propriétaires ceux-ci n'auraient pas la manie de vouloir une décoration, qui, pour être plus riche, n'en est pas plus estimée des connaisseurs" (*).

Cinquième série. Composition horizontale par étages.

Dans son principe, la superposition de ces deux étages réguliers suit les règles de la composition des Ordres qui les "représentent", avec tout le cortège de leur interprétation.

5i : Rez-de-chaussée et Ordre toscan.

Le tracé de ce niveau, traité en soubassement avec refends horizontaux, montre la représentation des composants traditionnels de cet Ordre : pidestal (5ia), colonne et entablement (5ib) avec corniche formant bandeau de séparation avec l'étage supérieur (5ic). Notons que ce bandeau correspond exactement au positionnement et à l'épaisseur du plancher et que les hauteurs représentants la colonne et son piédestal se retrouvent dans le dessin des parois végétales du jardin traitées en charmilles.

5ii : Premier étage et Ordre ionique.

Les mêmes constatations s'appliquent à la représentation de l'Ordre ionique. Le piédestal correspond à l'allignement des balustrades des fenêtres (5iia) de même que l'entablement et la corniche (5iib) servent de couronnement à l'ensemble de la façade avec le renforcement que procure le mur qui soutient le chéneau (5iic).

5iii : Etage en attique, côté place.

La diminution de hauteur exprime la convergence de la composition sur le premier étage traité en "bel étage".

(*) Commentaires de J-F Blondel sur le projet.

Sixième série. Composition verticale par travées.

Elle est également règlée par la compósition des Ordres, non représentés, dans chaque corps de bâtiment.

6i : Cour d'honneur et corps de logis principal.

Le nombre impair des travées s'ajuste au tracé du pan coupé et il exprime la règle d'unité rythmique autour de la travée centrale. L'espacement suit les règles d'entrecolonnement des portiques (*). Le rez-de-chaussée est traité en arcade feinte (6ia) dont le cintre est à l'aplomb des limites extérieures du chambranle de la baie de premier étage (6ib). L'avantage que procure l'arcade feinte est d'utiliser le même motif pour les portes et les fenêtres, sans interrompre la régularité du rythme.

6ii : Pavillon formant avant-corps sur jardin.

Le motif de baie se reproduit identique au précédent, selon les principaux diamètres du pavillon, c'est à dire ici le milieu des faces du polygône que forment les pans de façade (6iia). Les limites des côtés les plus larges sont marquées par des décrochements (6iib) qui encadrent les baies de façon à accentuer le centrement et à exprimer la prépondérance de ces pans de façade sur les autres ainsi que celle des directions qui les accompagnent (grand diamètre de la gallerie, petit diamètre du jardin). Au niveau des combles, des motifs sculptés (6iic) couronnant les extremités renforcent l'effet d'ensemble ainsi que la différence entre ces côtés et les pans coupés , ce qui exprime davantage la disposition de ce corps de bâtiment en articulation critique. La forme des pans coupés diffère d'ailleurs entre le côté cour et le côté jardin (6iid) où le bombement de la paroi exprime plastiquement les "poussées" vers l'extérieur du salon et du cabinet en direction des pièces de verdure.

6iii : Jardin.

L'ordonnance des ailes basses sur jardin est identique à celle du rez-de-chaussée de la cour d'honneur. Les baies de ces ailes en retour, masquées sur cette vue par l'avant-corps, se retournent régulièrement à l'angle. Les parois végétales du jardin se composent selon les mêmes principes que les parois de ces ailes basses. Ce sont des palissades en charmilles percées d'arcades (6iiia), dont la taille, la forme et le rythme sont identiques à celles de l'ordonnance de réz-de-chaussée. Chaque trumeau de verdure est surmonté d'un arbre taillé en boule (6iiib) dont on voit la tige se profiler au dessus de la paroi en charmilles, l'ensemble formant le contrepoint végétal de la balustrade de la terrasse. La répartition des travées de verdure suit le dessin du jardin avec sa pièce principale rectangulaire, son alcôve avec bassin et ses deux tours creuses . Les arcades donnent accès au bosquet et autres pièces de verdure.

(*) L'égalité des baies et des trumeaux n'est pas visible en raison du traitement ornemental de l'encadrement des baies.

. Ordonnance interne.

Les principes selon les quels s'exprime l'ordonnance interne ont déjà été décrits à propos du tracé du plan de réz-de-chaussée et on se bornera ici à leur énoncé : principe de convenance ou de bienséance, principe de symétrie ou de régularité, principe d'accord entre ordonnance interne et externe.

Septième série. Expression des pièces principales. Procèdés compositionnels.

On peut vérifier sur les parties ici visibles des élévations intérieures, l'application de quelques uns de ces principes et les dispositions qui en découlent dans la gallerie sur cour et jardin, la séquence du porche et du vestibule d'entrée ainsi que le traitement des deux chambres à coucher qui apparaissent. On remarquera toutefois que la composition particulière de l'ordonnance intérieure d'une pièce selon ces principes est une marque distinctive et qu'elle ne s'applique qu'aux pièces principales destinées aux maitres, à l'exclusion des piéces et dégagements de service destinés aux domestiques où l'ornement est réduit à la stricte expression fonctionel le.

7i : Parois de régularisation des tracés.

Les tours creuses du vestibule expriment l'articulation de la séquence d'accès à son point de décision majeur où l'on choisit entre la cour d'honneur et les cages d'escalier. La niche de la chambre d'un des petits appartements sur cour et la grande alcôve de celle de l'un de ceux qui donnent sur la place montrent l'organisation traditionelle de la chambre à coucher. Tous ces tracés de second-oeuvre permettent une meilleure expression des pièces principales par une variation des formes, une amélioration des commodités tout en exprimant mieux le principe de régularité.

7ii : Disposition des baies et des trumeaux.

Cela se fait régulièrement par rapport aux diamètres des pièces, soit dans leurs milieux, soit dans leurs extrémités. Des portes ou des fenêtres feintes sont disposées si nécessaire pour satisfaire au principe de symétrie (vestibule, cabinet à pans coupés à l'étage).

7iii : Application des Ordres.

Le déploiement et la composition de l'ornement selon les Ordres - bien que leur représentation proprement dite soit supprimée - se fait en accord avec la destination des pièces : selon le principe de convenance. La gallerie de l'appartement de société est la plus décorée , tandis que les pièces de la séquence d'entrée reçoivent un décors en harmonie avec le caractère dépouillé de l'ordonnance de la cour d'honneur. La correspondance avec l'ordonnance extérieure se fait à l'endroit des baies où la hauteur des balustrades et de l'appui correspond à celle des lambris d'appui. Le dessin

des entablements et des corniches se fait selon le principe de proportion qui sélectionne le profil convenable à l'impression de hauteur que l'on veut suggérer dans chaque pièce en fonction de ses diamètres .

7iv : Antichambre à lanternau.

Elle se profile entre les deux corps de logis sur cour et sur place, dans la position même des tracés qui l'ont fait naître. On constate les modifications qu'elle ne manque pas d'occasioner dans la structure (interruption de la paroi de refend, trémie dans les combles). Malgré sa grande hauteur, ce lanternau n'est que peu visible de la cour d'honneur puisque la toiture de cette dernière en masque la base. Les exigences de commodité et de régularité de la distribution intérieure s'expriment ici dans cet endroit peu fréquenté des regards.

ELEVATION DU COTE DU JARDIN
(Planches CXXV, CXXXII)

Cette élévation est l'expression visible de la volonté de régularité recherchée dans la disposition du jardin dont le tracé des parois est chargé avant tout de masquer les irrégularités du terrain d'édification.

Première série. Ailes basses sur jardin. Bosquet.

Elles apparaissent selon un rez-de-chaussée régulier surmonté d'une terrasse, organisé sur le grand diamètre du jardin et composé avec une palissade en charmille sur les trois côtés qui lui font face. La hauteur et le composition de ce réz-de-chaussée sont à la réplique de l'Ordre toscan de la cour d'honneur et la balustrade de la terrasse du dessus s'alligne avec le soubassement de l'Ordre ionique du premier étage. L'espace de reste avec la parcelle forme à droite un bosquet cubique de 18 pieds de côté, composé avec les arcades de la palissade en charmille.

Deuxième série. Pavillon formant avant-corps sur jardin.

Il est centré sur le petit diamètre de la pièce de verdure qu'il domine. Sa hauteur èst règlée par l'ordonnance de la cour d'honneur et du corps de logis principal dont il réalise l'articulation ainsi que la terminaison de ce côté. La composition du comble lui donne son expression en pavillon aux trois-quarts détaché .

Troisième série. Les ordonnances.

La composition horizontale et verticale des ordonnances du bâti reprend celle de la cour d'honneur avec l'Ordre toscan traité en soubassement surmonté dun Ordre ionique. Le principe de disposition des travées est le même, avec une reprise des mêmes intervalles. On obtient au total une symétrie bilatérale simple et parfaite , malgré le contour du terrain, ce qui constitue un petit tour de force résultant de l'emploi ingénieux de la paroi dans sa fonction plastique de délimitation spatiale. La façade en "décors"(3i) se développe indépendamment de l'expression de la destination des pièces qu'elle délimite.

Sur le côté visible du bosquet de verdure, on dispose trois niches. Un banc est placé dans la plus grande, au centre, tandis que les deux autres reçoivent des statues sur piédestal en accompagnement de la niche centrale. Des arbres taillés en boule renforcent la définition spatiale de cette pièce. Les parois végétales sont traitées ici de la même façon que celles des corps de bâtiment voisins.

Il est intéressant de remarquer que le retrait du corps de logis principal sur lequel s'articule le pavillon formant avant-corps, bien que partiellement visible du jardin - au moins dans ses limites supérieures - n'est pas montré sur le dessin. Le présentateur ou l'auteur n'ont pu résister au désir d'exprimer la simplicité et la régularité finale de la façade de ce côté, au détriment de l'expression du procèdé compositionnel qui les a permis.

ELEVATION DU COTE DE LA COUR ET COUPE DU GRAND ESCALIER (Planche CXXVI)

Il n'y a guère de plus à dire sur cette vue que ce qui a été dit au sujet des coupes et elévations précédentes. L'ordonnance de la cour d'honneur prolonge de ce côté celle du corps de logis principal et la cage du grand escalier se développe le plus régulièrement possible à l'intérieur de ce même corps de bâtiment (disposition symétrique des paliers, volées, vide de cage). Les cinq travées de ce côté de la cour se distribuent selon le même rythme que les autres côtés, avec un léger marquage de celle qui correspond à la porte du vestibule d'entrée (arcade sans allège, défenses de protection du soubassement aux angles).

On apperçoit de chaque côté les limites des parcelles voisines. A gauche, la paroi de la cour d'honneur s'autonomise par rapport aux limites mitoyennes, ce qui donne naissance à une terrasse traitée selon le même ordre toscan qu'ailleurs. A droite, on voit la petite cour de service qui utilise cet intervalle résiduel du parcellaire. On remarque l'opposition dans le traitement des baies des pièces qui participent de l'ordonnance de façade et celles des pièces secondaires ou de service dont le rôle essentiel est de régulariser les tracés. L'oculus du petit cabinet de la chambre en niche de l'appartement d'amis au premier étage est significatif à cet égard.

Finalement, ce que nous avons eu l'occasion de voir dans cette proposition d'édifice, c'est l'ensemble des catégories architecturales "à l'oeuvre". Catégorie de l'habiter de ce "riche particulier", codes ornementaux, catégories constructives s'expriment "visiblement" à travers les catégories formelles (position, taille, forme) qui sous-tendent la logique des tracés de cet édifice particulier. Le tout s'exprime selon les modes de représentation conventionnels de ces documents qui représentent eux aussi une façon particulière de concevoir et d'opèrer sur l'espace à habiter.

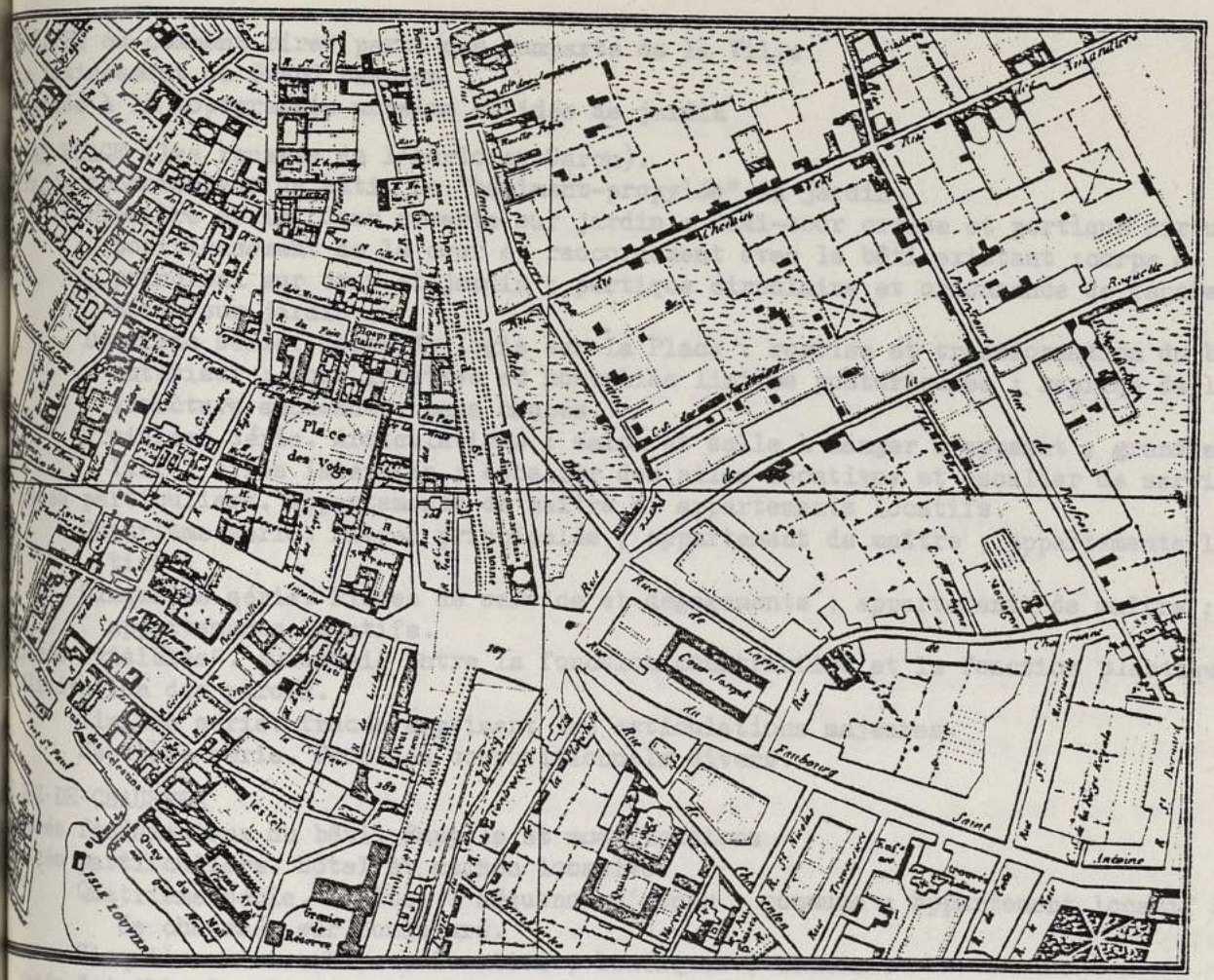
Place des Vosges
Boulevard
Rue de Rivoli
Rue de Turenne
Rue de Bretagne
Rue de Poitou
Rue de Saintonge
Rue du Temple
Rue Vieille du Temple
Rue des Francs Bourgeois
Rue de Sévigné
Rue de Thorigny
Rue de la Perle
Rue de Normandie
Rue de Picardie
Rue de Beauce
Rue de Braque

E EXEMPLE. MAISON CARON BEAUMARCHAIS, BOULEVARD ET PORTE ANTOINE, BATIE PAR
E LE JEUNE, ARCHITECTE.

ELLAIRE ou comment tirer parti des ramparts de la Ville.
Le lotissement du Grand Bastion
Réponse à la topographie urbaine et idée de jardin

U BEL ETAGE (les rouages de l'horloger Caron).
Tracés fondamentaux du bâti. Le "bâtiment-propylée" du jardin.
Première série. Cour ouverte sur jardin : demi-tour creuse et portique circulaire positionnement de la cour et raccordement avec le bâti existant ;corps de logis principal sur cour et jardin ; portique circulaire et ordonnance de façade ; limites sur jardin .
Deuxième série. Corps de logis sur la Place : reprise et transformation du bâti antérieur ; cour locative et nouvelles limites postérieures ; reprise de la structure ancienne ; pans coupés.
Troisième série. Articulations ; salon et salle à manger d'apparat ; grand escalier ; ailes latérales ; escalier des ailes locatives et escalier de service ;
Tracés particuliers. Appartements de maître et appartements locatifs.
Quatrième série. Pièces principales ; appartement de maître ; appartements locatifs .
Cinquième série. Pièces de service et dégagements ; appartements de maître ; appartements locatifs.
Tracés "visibles". Autonomie entre la fonction constructive et la fonction plastique de délimitation des parois.
Sixième série. Tracés exprimant les articulations majeures.
Septième série. Procèdés compositionnels divers.

U REZ-DE-CHAUSSEE
Tracés fondamentaux du bâti. Rappels et modifications
Tracés partifculiers. Hôtel et maison locative
Quatrième série. L'hôtel ; séquence d'accès ; communs ; appartement locatif à rez-de chaussée sur boulevard.
Cinquième série. Maison locative ; boutiques ; communs.
Tracés "visibles" . L'ordonnance interne et l'expression sensible des pièces
Sixième série. Expression des articulations majeures
Septième série. Procèdés compositionnels divers

EN LONG
Pièces externes et tracés fondamentaux règlant l'implantation du bâti. Rappels
Cour ouverte et façade ordonnée. Tracés modulaires
Quatrième série. Composition horizontale par étages ; soubassement et Ordre colossal suggèré ; bel étage, deuxième étage et motif de couronnement des extrémités ; salle à manger et entresol ; sous-sols.
Cinquième série. Composition verticale par travées ; baies du bel étage ; baies du second étage ; arcades du motif de couronnement.
Ordonnance interne
Sixième série. Expression des pièces principales ; grand salon ; salle à manger d'apparat ; appartements locatifs ; boutiques et logements de boutiquiers.

LEVATION SUR JARDIN

U JARDIN ANGLO-CHINOIS, par F-J Bélanger, architecte
Séquence d'approche
Prolongements architecturés du bâti : terrasses et grands berceaux
Cheminement principal : vallée de verdure et plateau ; les deux pôles du jardin : portique circulaire et petit exèdre ; limites et repères des deux pièces de verdure majeures ; vallée gazonnée ; plateau et petit lac ; seuils et articulations de la vallée et du plateau ; cheminement principal et cheminement de l'eau.
Cheminements dérivés ; sentiers de la vallée gazonnée ; sentiers hauts du lac et du plateau.

LE PARCELLAIRE
ou
comment tirer parti des ramparts de la Ville
(Planches CXXXIV, CXXXV)

lotissement du Grand Bastion (°)

Le terrain qu'avait acquis Beaumarchais par adjudication de la Ville de Paris se trouvait à l'emplacement d'un ancien bastion des ramparts dit "le Grand Bastion" au voisinage de la Bastille, entre le boulevard St Antoine (β) ou boulevard du Pont au Choux et la rue Amelot (β') ou rue Basse du Rampart. Ses limites de ces côtés là coïncidaient avec les différences de niveau de certains ouvrages de soutènement des anciennes fortifications et la rue Basse du Rampart comme prolongement de l'ancien chemin de contresarpe était située en dessous du "boulevard" (*) proprement dit. Au Sud de la parcelle, en bordure de la rue St Antoine (α) - ou Place de la Porte St Antoine - s'élevait une maison, juste en face du bastion de défense de la Bastille, comme le montre le plan Verniquet (**). Au Nord, les limites du terrain s'arrêtent à la hauteur de la rue du Pas de la Mûle (γ). L'ensemble formait une parcelle-ilôt très allongée (110' par 750' soit 33m par 225m environ) et légèrement plus étroite au Nord qu'au Sud.

La configuration de la parcelle est donc celle du tracé des voies contigues qui s'explique, comme nous venons de le dire, par la mise en vente en 1787 de ces anciennes fortifications et par l'aménagement des abords des Place et Porte St Antoine, transformées par la suite en une place unique après la destruction de la Bastille (***). Ultérieurement la percée du canal de l'Ourq (canal St Martin), décidée sous l'Empire et achevée sous la Restauration, devait amener la destruction complète de ce lieu vers 1818 qui n'eut ainsi qu'une existence brève mais remarquable. La partie Nord des jardins subsistèrent quelque temps encore avec son entrée, l'autre partie fut transformée en greniers à sel. Ceux-ci brûlèrent en 1871 sous la Commune et le reste du terrain fut alors définitivement loti en maisons de rapport.

rse à la topographie urbaine et idée de jardin

L'utilisation de la parcelle en révèle la qualification des bords ainsi que la topographie à cet endroit de la Ville qui allait devenir célèbre. Coté de la Place de la Porte St Antoine, on réutilise partiellement la structure de l'édifice qui s'y trouvait et on y aménage la partie loca-

(°) Voir l'extrait du plan Verniquet, planche CXXXV
(*) Voir l'origine de ce mot comme partie de l'ensemble des ouvrages de fortification : "ballwerk".
(**) Il est daté de 1791 mais les relevés remontent à une date antérieure puisqu'ils ne montrent pas le nouvel ensemble que vient de se faire construire Beaumarchais en 1789.
(***) Voir le plan Maire en 1808 , planche CXXXIV

tive : boutique et logements attenants aux niveaux bas, appartements locatifs aux étages, avec entrée par une cour particulière rue Amelot. Côté boulevard avec ses al ignements d'arbres en allées et contre allées et au voisinage de la place se trouve l'accès principal. Juste en face et de l'autre côté sur la rue Amelôt on dispose une entrée secondaire pour les remises et les communs. L'hôtel proprement dit occupe au Sud la partie centrale de la parcelle. A l'autre extrémité Nord et à l'écart se place l'entrée particulière des jardins aux quels les visiteurs peuvent accèder en voiture par un passage vouté ou "souterrain".

Mais ce n'est pas tant dans les réponses aux conditions de la topographie externe que réside l'intérêt de cet énsemble. L'ingéniosité du projèt provient de l'idée de tirer partie de la déclivité du terrain et de la réutilisation partielle des ouvrages de soutènnement des ramparts en y insérant parallèlement une sorte de jardin suspendu et encaissé formant entre les murailles une petite vallée artificielle en miniature : les ouvrages de délimitation de la parcelle deviennent ainsi les supports de jardins en talus. Enfin la disposition du bâti du côté de la Place et de la Porte ne s'apparente à aucune des solutions habituelles des demeures aristocratiques ou bourgeoises parisiennes : une cour d'honneur articule le corps de bâtiment principal sur le jardin par l'intermédiaire d'un portique circulaire qui devient en quelque sorte l'extrémité prolongée du jardin. Inversement les corps de bâtiment se prolongement latéralement en terrasses hautes et pénètrent profondément la pièce de verdure. L'interpénétration ou continuité spatiale est ainsi fortement marquée et d'une façon profondément originale puisque les vues du bâti sur le jardin se trouvent qualifiées par la présence de la cour, ce qui donne d'une part au jardin une forte urbanité de ce côté, d'autre part à la cour un caractère d'antichambre de la pièce de verdure. On retrouve là le caractère de jardin urbain ou de nature reconstruite, propre à la rencontre et à la reflexion en compagnie restreinte ou en société plus élargie, caractéristique du siècle des lumières avec son aboutissement "révolutionnaire" où l'aristocratie flambe avec la bourgeoisie éclairée les derniers moments de l'Ancien Régime (*).

Ce n'est pas par hasard si l'on rencontre dans cette période mouvementée d'espoirs et de transformations avortées une tentative de dépassement des types de demeures et d'habiter traditionnels. Le recueil dont nous avons tiré cet édifice en présente d'ailleurs d'autres réalisations aujourd'hui effacées de la mémoire urbaine (**) : il ne s'agit ici ni d'un hôtel

(*) Une même impression se dégage des jardins du Palais Royal où subsite le contraste entre l'urbanité du portique et des travées ordonnancées et les pièces de verdure de ce grand "cloître" public.

(**) Voir les recueils de J-Ch Krafft : les plus belles maisons de Paris et de ses environs bâties à cette époque ne sont plus qu'un souvenir puisque la plupart ont été détruites par les interventions urbaines des différents régimes bourgeois qui se sont succèdés .

aristocratique parisien entre cour et jardin, ni de l'habitation d'un bourgeois aisé et parvenu - telle qu'aurait put être celle de Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais - mais bien d'un édifice où les architectes, Le Moyne le jeune dit le Romain pour les corps de bâtiment et Belanger pour les jardins, comme le commanditaire rivalisent d'ingéniosité pour tenter d'exprimer les lieux du mode de vie d'une époque : "lassé de voir nos habitations allignées et nos jardins sans poésie, j'ai bâti une maison qu'on cite ; mais je n'appartiens point aux arts, inde irae" (*).

(*) Loménie, II, 539.

PLAN DU BEL ETAGE

(les rouages de l'horloger Caron)

(Planches CXXXVIII, CXLII à CXLV)

Tracés fondamentaux du bâti. Le "bâtiment-propylée" du jardin.

L'idée centrale de cet édifice réside dans la composition entre bâti et jardin sur cette parcelle très allongée. L'hôtel se dresse sur le bord de la parcelle et étend fort loin des prolongements qui enserrent les pièces de verdure. Le bâtiment annonce le jardin et inversement le jardin pénètre dans le bâti pour s'y fondre en une cour-portique. L'ensemble forme un continuum dans l'espace où les talus latéraux des pièces de verdure se confondent avec les soutènements de l'édifice. Toutefois, chaque pièce garde son identité, son caractère et ses limites avec la dominance de la pièce qui articule l'ensemble, la cour d'honneur et le bâti qui la borde. L'unité de l'édifice et de la cour, accentuée par le choix de la forme du contour, présente l'ensemble de la composition comme une sorte de porte d'accès à un jardin d'agrément et le portique circulaire qui le précède et l'accompagne transforme la cour en véritable "propylées". La maison locative au Sud, bordant la place de la Bastille, est indépendante de l'hôtel et possède son entrée particulière rue Amelot. Nous verrons par quels procèdés se réalise leur composition.

Première série. Cour ouverte sur jardin : demi-tour creuse et portique circulaire.

C'est la cour qui opère la fusion de l'ensemble de l'hôtel et du jardin par sa forme cylindrique, sa grande taille et sa position centrale. C'est autour d'elle que sont rassemblées toutes les qualités de l'édifice et c'est sa forme circulaire qui caractérise l'hôtel. Peut être faut-il y voir une allusion aux origines du maître des lieux et à ses anciennes activités dans l'horlogerie ? Certains détails de la composition comme la répétition des pièces cylindriques et leur agencement nous inclinerait à y découvrir là certains de ses rouages.... (*)

1i : Positionnement de la cour et raccordement avec le bâti existant.

L'alignement du boulevard et celui de la rue Amelot n'étant pas parallèles, la question première est d'établir la direction de la composition d'ensemble, longitudinalement. Un premier point de celle-ci est placé au concours O_1 des bissectrices des deux angles de la parcelles (1ia). Le deuxième point O_2 est obtenu de façon similaire du côté de l'entrée Nord du jardin (**).

(*) C'est le cas en particulier du plan à rez-de-chaussée montrant les pièces majeures et leurs séquences, (voir planche CXLVII).

(**) C'est sur l'une de ces bissectrices qu'est positionné le pavillon dédié à Voltaire. Cet édifice matérialise une des extrémités Nord de la parcelle et c'est par rapport a celle-ci qu'est placé le deuxième point O_2. Ceci produit un léger décalage par rapport à la géométrie de la parcelle, ce qui ne modifie en rien l'effet visuel résultant, ni de la cour ou du salon, ni même du petit berceau en exèdre qui matérialise au Nord cette visée, (voir planche CL).

Le plan Jaillot et surtout le plan Verniquet, relevés de ce quartier de Paris juste avant la construction de l'hôtel montrent le bâtiment préexistant à l'extrémité Sud de la parcelle, partie des dispositifs construits aux abords de la Porte et de la Place St Antoine autour des fossés de la Bastille. Ouvrages défensifs et tracés de voirie se combinent et l'on peut voir les restes de la demi-lune de la Place ainsi que ceux de l'Arc de Triomphe marquant l'entrée de la Ville. L'alignement du bâtiment qui nous concerne ici en restitue les traces ( ). Son emprise au sol a été reportée en α et α' sur le dessin (*). L'architecte a cherché à réutiliser au maximum cette ancienne structure (**) et cela d'autant plus qu'il s'agissait surtout d'y loger la partie la plus spéculative de l'opération : boutiques et logements de commerçants sur la Porte et quelques appartements locatifs aux étages. Comme beaucoup d'autres personnages de son époque, Beaumarchais ne voulait pas rater une occasion pour augmenter des revenus toujours insuffisants par rapport à son train de vie.

Le raccordement avec le tracé de la cour s'opère à partir de l'alignement du mur postérieur du corps de bâti principal de la construction préexistante. Le point ω où ce dernier rencontre le bord Ouest de la parcelle est relevé sur la direction de composition d'ensemble de la parcelle O_1 O_2 à demi-angle droit ce qui donne le centre O de la cour (1ib). qui, rabattu sur le côté du boulevard (1ic), détermine le diamètre (19 toises ou 114' soit environ 34m) en utilisant pleinement toute la largeur de la parcelle tout en restant dégagé de la construction existante. Il s'agit donc là d'un tracé volontaire très particulier effectué par une personne avertie des artifices de construction de la géométrie, comme l'étaient la plupart des auteurs de l'architecture "savante" de l'époque.

1ii : Corps de logis sur cour et jardin.

Son tracé externe épouse les limites Ouest et Est de la parcelle (1iia et son épaisseur de 3 toises (18' soit 5,4m environ) correspond à un corps de bâtiment pour pièces de réception en simple distribution (1iib) dont toutes les vues sont orientées sur la tour creuse de la cour et vers le jardin au quel elle donne accès. Deux terrasses latérales prolongent ce corps de bâti suivant la même largeur et le raccord se fait en continuité avec le boulevard St Antoine et la rue Amelot. Ce tracé confirme bien le traitement de cette partie essentielle de la composition à la fois comme limite visible, paroi de décor de la pièce de fond et d'accès du jardin.

(*) Les repports ont été effectués à partir du plan Verniquet, feuilles 46 et 38, (voir planche CXXXV).

(**)Certains dessins d'époque de cette maison le confirment. Voir celui effectué par Tardieu en 1795 conservé à la B.H.V.P. (B 868 et 869), où les restes conservés de la structure du bâti ancien sont pochées d'une autre couleur.

1iii : Portique circulaire et ordonnance de façade.

Au rez-de-chaussée une gallerie couverte précède et accompagne le corps de batiment principal. C'est elle qui marque l'unité de la cour par la complétude de sa forme cylindrique qui se sépare du reste du bâti pour former une structure indépendante avec double rangée de colonnes à l'entrée du jardin. Cette gallerie assure à l'étage la continuité des terrasses et offre ainsi une promenade circulaire aérienne au dessus de la cour, en contact direct avec les cheminements hauts du jardin, avec des points de vue alternants sur sa "vallée intérieure" ou sur le boulevard et la rue adjacents qu'ils surplombent. L'ordonnance de cette gallerie circulaire se compose de 20 arcades doriques, ce qui correspond à une division du cercle par les huit plans de symétrie du carré circonscrit dont la base est situé sur l'allignement du boulevard, ce qui coïncide avec le positionnement du centre de la cour (tracés 1ib et 1ic). Le rythme des arcades du portique définit celui de la façade principale sur cour et jardin qui comporte 11 travées en correspondance avec la colonnade (1iii), jusqu'à rythmer le demi-cylindre creux de la cour ouverte (*). La largeur de la terrasse de la gallerie, mesurée avec sa corniche est de 9', ce qui laisse un espace central de 10 toises de diamètre (60' ou 18m environ) pour le noyau de la cour intérieure.

1iv : Limites sur jardin.

C'est le rythme de l'ordonnance qui définit le retournement des parois sur le jardin et les limites du bâti de ce côté. Cela se fait en accord avec la géométrie du cylindre et les plans de symétrie majeurs qui définissent son orientation. Les travées des arcades Ouest et Est du portique correspondant au plan diamétral 1ib marquent à l'étage les limites Nord du corps de logis principal, ce qui permettra d'y placer au rez-de-chaussée les deux porches d'entrée (1iva) juste dans l'axe transversal de la cour. Le raccordement entre la double colonnade du péristyle d'entrée du jardin et les murs de soutènnement des terrasses latérales se fait selon le même principe par des plans diamétraux (1ivb). L'effet produit au rez-de-chaussée est une plus grande fermeture de l'espace, puis qu'au demi-cylindre creux du bâti des étages se substitue une paroi cylindrique complète jusqu'aux trois-quart, la section se faisant selon les plans diagonaux à la géométrie des diamètres de la parcelle. La dynamique spatiale s'en trou-

(*) Notons que la configuration formelle dépasse de chaque côté d'une demi-travé l'exact demi-cylindre géométrique, ce qui est la règle d'usage pour l'appréciation visuelle de cette forme. En cas de stricte définition selon un diamètre, l'impression résultante est d'obtenir une section inférieure au demi-cylindre.

ve accentué avec comme conséquence la définition de deux lieux distincts dans la cour : l'un majeur au Sud, introverti, en prolongement extérieur de la gallerie, l'autre mineur au Nord, extroverti, en contact visuel direct avec le jardin et sa vallée à travers les cinq arcades de la colonnade. Les limites du bâti proprement dit avec les prolongements "jardinés" des terrasses correspondent aux ordonnances de façade sur rue et sur boulevard organisées autour des porches d'accès. Elles sont marquées d'un côté par un premier décrochement dans l'allignement des façades traitées à cet endroit en pavillons d'extrémités (1ivc), de l'autre par un deuxième décrochement marquant le mur de soutènement des terrasses avec leurs fruits fortement accusés (1ivd) (*).

Deuxième série. Corps de logis sur la Place. Reprise et transformation du bâti antérieur.

Il s'agit de la partie spéculative de l'opération ou "mise en valeur" des caractéristiques potentielles de la parcelle urbaine en ce lieu, point de passage obligé dans la topographie urbaine vers les quartiers Est et Nord-Est de la Ville : faubourg St Antoine, Quinze Vingts, Popincourt La plus grande partie de l'ancien bâtiment est conservée pour être aménagée en boutiques ou appartements locatifs. Seul l'angle Sud-Ouest du côté du boulevard, avec sa vue "imprenable" sur la Bastille, sera disposée pour y recevoir à l'étage une partie des appartements de maître.

2i : Cour locative et nouvelles limites postérieures.

Les nouvelles limites de ce corps de bâtiment sont tracées dans l'alignement des ailes arrières de l'ancien bâtiment ($\omega_1\omega_2$). Cela correspond à un corps de bâtiment de plus de sept toises de profondeur, en double distribution. L'intervalle avec le corps de logis principal sur cour et jardin forme à l'Est la cour de cet immeuble locatif. De l'autre côté à l'Ouest est disposée une petite courette partiellement recouverte à cet étage.

2ii : Reprise de la structure ancienne.

L'ancienne structure en refends porteurs transversaux est conservée et la régularité de son rythme impair suggère, du côté de la place, l'ordonnance de façade composée de cinq travées centrales en avant corps (2iia) et de deux travées latérales (2iib). L'intervalle de ces travées (14' ou 4,20m) est celui d'une simple portée : il se prête donc à de multiples aménagements internes entre les parois des refends porteurs.

(*) Voir ces profils en coupe transversale.

2iii : Pans coupés.

Ils sont repris de l'ancien tracé selon la topogrphie de la voirie préexistante : la demi-lune de la Place St Antoine et le débouché du boulevard sur la Place de la Porte St Antoine. Il n'y a pas encore de "système" dans leurs tracés à cette époque et ils participent du contour général de la pièce urbaine qu'ils délimitent (*).

Troisième série. Articulations.

Elles s'opèrent principalement au moyen des pièces de réception majeures et à travers les cages d'escalier.Tous ces composants trouvent une expression formelle autonome, ce qui accentue la différence et même l'opposition entre les deux corps de bâtiment, celui du maître et de sa famille et celui des boutiquiers et locataires.

3i : Salon et salle à manger d'apparat.

Ces deux pièces de parade et de réception se superposent et font l'objet d'un traitement particulier. Elles assurent par leur position, leur taille et leur forme l'articulation visible principale. Situées dans l'axe général de la composition,elles profitent de toutes les qualités spatiales qui y sont réunies : vues extérieures proches et lointaines, séquences et enfilades internes. Leur position correspond et matérialise aussi la direction de la composition d'ensemble puisqu'elles sont placées au point de concours O_1 des plans bissecteurs des angles de la parcelle. Leur forme cylindrique les autonomise du reste des autres pièces et c'est sur le salon en particulier que convergent la distribution et les vues des appartements du maître et de sa famille. L'ajustement de la taille du diamètre du cylindre qui délimite ces pièces constitue un des traits notoires de l'articulation. Le tracé (3ia) est tangent d'une part au corps de bâtiment locatif, ce qui supprime l'angle rentrant très accusé qu'aurait eut la cour à cet endroit, d'autre part avec la paroi cylindrique interne du corps de logis principal sur cour et jardin par l'intermédiaire de sa travée centrale. Le diamètre avoisine 25' (7,50m), ce qui, joint à la double hauteur de chacune de ces pièces, en fait les lieux les plus remarquables de l'édifice. Le salon se distingue par dessus tout avec sa coupole et son lanterneau à éclairage zénithal (voir la coupe longitudinale).

Une gallerie et un escalier circulaire périphérique permettent de relier indépendemment salle à manger, entresol et portique circulaire d'une

(*) Voir le changement dans les tracés du siècle suivant où le pan coupé "réglementaire" est toujours normal à la bissectrice de l'angle de la parcelle.

part, salon, office et appartements privés situés au deuxième étage d'autre part (3ib). Le tracé se fait ici en intersection avec le corps de bâtiment locatif, mais seulement dans les étages supérieurs et à un endroit de pièces de service, sans aucune interférence avec la partie commerciale et ses arrières boutiques.

3ii : Grand escalier.

Il est placé le plus près possible du porche principal d'accès, côté boulevard, en correspondance avec une des travées du portique de la cour (3iia). Sa forme est également cylindrique et sa taille (20' soit 6 mètres) donne le développement et l'ampleur nécessaire pour accèder au bel étage (3iib). Il est éclairé aussi zénithalement par un lanterneau qui correspond au noyau évidé de la cage. La présence et la position de cet escalier définit l'accès "noble" de l'hôtel et polarise la distribution principale sur le boulevard en rejettant sur la rue Amelot la désserte des communs et autres services.

3iii : Ailes latérales.

Ces deux ailes relient les deux corps de bâtiment , celui situé sur la Place et celui sur cour et jardin. Leur implantation suit les bords Ouest et Est de la parcelle. Du côté du boulevard, le tracé se fait dans le prolongement direct des extrémités du corps de logis sur cour et des terrasses (3iiia) jusqu'à sa rencontre avec les refends transversaux du bâti situé sur la Place, où il se retourne à angle droit en correspondance avec le pan coupé. Le long de la rue Amelot, le tracé s'effectue selon son alignement (3iiib), mais l'épaisseur de cette aile, qui finit de délimiter la cour locative,(*), est moindre que sur le boulevard : ceci permet une meilleur distribution des remises de la cour à rez-de-chaussée, un meilleur éclairement des services de l'appartement de maître à l'étage tout en marquant une différence entre le corps de logis principal et les parties locatives. Le raccordement se fait par un petit pan coupé dans le quel les cabinets d'aisance du maître des logis sont palcés avantageusement en contrôle visuel de la cour locative (3iiic).

3iv : Escalier des ailes locatives et escalier de service.

La position du premier correspond à celle des appartements qu'il dessert : situé à l'extrémité Sud-Est il se compose avec le passage d'accès à la cour locative placé du côte de la rue Amelot (**). Le tracé s'ajuste dans le détail à l'ordonnance de facade sur la rue et le raccord avec

(*) La forme de cette cour est donc définie complètement "résiduellement", ce qui l'oppose encore à la cour d'honneur de l'hôtel.

(**) Il n'est pas question en effet de le placer du côté de la Place, réservé aux boutiques de rapport.

la structure de l'ancien bâtiment se fait à l'aide d'une demi-tour creuse dans la quelle se développent les volées de l'escalier (3iva). A l'autre extrémité de cette aile et en articulation avec le corps de logis principal, on trouve l'escalier de service des appartements de maître dont la cage ne débute qu'à l'entresol (3ivb).

Il est remarquable que tous ces composants, qui articulent le corps de bâtiment principal à celui situé sur la Place, correspondent en même temps à l'articulation distributive de l'ensemble en appartements de destination différentes : appartements de parade et appartements privés du maître sur cour et jardin, seconds appartements de maître sur boulevard et angle de la Place, appartements locatifs ailleurs (deux sur la Place et un troisième plus petit sur la rue Amelot). Cette distribution est "fonctionelle" puisqu'elle exprime les potentialités de la topographie urbaine à cet endroit.

Ce que nous avons apellé ailleurs "structure spatiale potentielle" de l'édifice s'achève d'être tracé avec cette série : les pièces qui vont venir ensuite s'insérer dans la "cage" matérielle ainsi délimitée, possèdent déjà leurs qualifications essentielles : orientation, prospect, vues, limites dimentionelles et aussi pour les plus importantes d'entre elles le contour définitif.

tracés particuliers. Appartements de maître et appartements locatifs.

Dans chacun des groupes d'appartements définis par l'articulation générale du bâti, le tracé des suites de pièces qui les composent s'opère simplement par redivision selon les exigences de "nécessité", de "bienséance" et de "commodité" de chacun des appartements. Comme d'habitude, les pièces principales sont placées d'abord, dans les emplacements les plus avantageux, les pièces secondaires ensuite et les pièces de service enfin dans les parties restantes. Chaque pièce est "à sa place" selon son importance et sa destination ce qui ne nuit en rien à la disposition des commodités et autres pièces servantes.

Quatrième série. Pièces principales.

4i : Appartements de maître.

C'est dans ceux-ci que les pièces sont l'objet des tracés les plus "savants". Cette suite d'appartements comprend un appartement de parade et de société situé sur la cour d'honneur et le boulevard et deux appartements privés de maître, l'un donnant sur la cour et le jardin au couchant, l'autre à l'angle de la Place et du boulevard au couchant et au midi, juste en face de la Bastille. Le premier comprend antichambre, grand salon, salle à

manger d'apparat (en rez-de-chaussée surélevé), second antichambre, salle à manger, office et salon de société. Les deux suivants comportent chambre à coucher, cabinet, cabinet de toilette (*) avec, pour l'appartement sur cour d'honneur, une salle de lecture et une bibliothèque particulière.

Les pièces situées autour de la cour circulaire sont traitées de façon à offrir des suites variées dans la taille, la forme et les expositions. Même si à ce stade, la forme définitive n'est pas toujours arrêtée, on peut noter que les configurations d'ensemble ne suivent pas dans le détail la géométrie convergente de la forme cylindrique et de ses composants structuraux : la simple épaisseur du bâtiment le permet avec ses travées qui portent de façade à façade, ce qui permet une relative liberté de disposition du second oeuvre à l'intérieur des éléments d'articulation déjà définis (salon, cage d'escalier) ainsi que du rythme régulier des travées de l'ordonnance. Dans le détail, les tracés sont surtout règlés par la disposition des enfilades (voir le sixième série).

4ii : Appartements locatifs.

La division en pièces d'habitation et de réception se fait ici en complète correspondance avec la structure du bâtiment préexistant et ses refends régulièrement espacés, cequi différencie cette suite de pièces de la précédente, avec ses variations dimentionelles et formelles dans les séquences. Chaque pièce telle que salon, salle à manger, chambre à coucher occupe une travée de façade sur la place. Les autres pièces moins importantes comme les antichambres, cabinets, salles de bains, sont placées sur cour ou sur la rue Amelot. Là encore, les pièces majeures se verront règlées et différentiées dans le détail par la disposition du second oeuvre et l'ordonnance interne.

Cinquième série. Pièces de service et dégagements.

5i : Appartement de maître.

Ils possèdent deux dégagements principaux. L'un est constitué par une petite gallerie faisant communiquer salle à manger et salon de l'appartement de société en passant derrière la cage du grand escalier (5ia). L'autre dessert l'appartement privé principal à partir de l'escalier de service et il communique avec l'entresol et le second étage par un escalier dérobé (5ib). On trouve en outre un autre escalier dérobé accessible de la seconde antichambre et desservant l'étage supérieur.(5ic) Ailleurs dans les espaces restants ainsi que ceux qui résultent des tracés régulateurs de l'ordonnance interne, on trouve les arrière-cabinets, garderobes, placards et niches

(*) Cette sorte de pièce, comme on peut le noter par leur position , leur forme et leur traitement ornemental recherché, n'est pas assimilable à une pièce de service habituelle , mais participe plutôt des suites de pièces secondaires d'un appartement privé.

habituels aux appartements de cette époque (5id). On peut mentionner encore le cas particulier des lieux à l'anglaise de l'appartement privé principal, qui occupent une position privilègiée avec vue commandant la cour locative (5ie) ainsi que le cas de la courette de service réduite à son expression minimale par l'office qui la recouvre (5if).

5ii : Appartements locatifs.

Leurs pièces de service sont moins nombreuses, comme il se doit au train de vie des personnes qui lesoccupent. Le dégagement principal est composé d'un couloir (5iia) qui déssert les deux appartements donnant sur la place à partir de l'escalier d'angle de la cour. Les pièces de service habituelles sont disposées dans la partie centrale du corps de bâtiment. On y trouve les arrières-cabinets, escaliers dérobés, lieux à l'anglaise et garderobes d'usage (5iib). Le tracé de la plupart de ces lieux fait aussi partie de la disposition du second-oeuvre exprimant l'ordonnance interne des pièces principales, ce qui est l'objet de la série suivante.

Tracés "visibles". Autonomie entre la fonction statique constructive et la fonction plastique de délimitation des parois.

Ces séries représentent l'expression "sensible" des pièces avec les procèdés de correspondance entre l'ordonnance interne des pièces majeures, lieux de la représentation du train de vie et de la classe sociale des occupants, et l'ordonnance externe. Les principes sont le mêmes que dans l'exemple précédent : principe de convenance ou de bienséance, principe de régularité ou de symétrie, principe d'accord entre les deux ordonnances interne et externe. De même le procèdés sont identiques : on retrouve l'organisation par enfilades, l'expression de l'identité de chaque pièce, l'usage des cloisons de corre ction et de feintes avec une disposition de certain espaces servants comme composants de la régularisation des tracés.

Mais c'est à cette époque plus qu'à la précédente que l'autonomie s'accroit entre fonction statique et fonction plastique avec une recherche accrue des plaisirs de l'oeuil et des effets sensibles. Cela se voit surtout dans l'organisation séquentielle des appartements de maître et notamment dans le corps de logis cylindrique où l'habitant peut expérimenter des successions de pièces toutes différentes quant à leur taille, forme, positio et orientation.

Sixième série. Tracés exprimant les articulations majeures.

En plus des tracés de la troisième série qui expriment directement les principales articulations de la composition d'ensemble de l'édifice (rotonde du grand salon, cage du grand escalier), il faut remarquer le traitement particulier de certaines pièces qui articulent les groupements se-

condaires. L'ovale de la seconde antichambre (6i) articule pièces de parade et pièces de société, celle du petit salon de lecture (6ii) marque le changement de destination des pièces terminales de l'appartement privé de maître La gallerie communicante (6iii) entre salon et salle à manger exprime l'unité compositionelle de l'appartement de société et ses deux niches permettent la composition avec la cage du grand escalier. Le trapèze du cabinet de toilette d'angle (6iv) exprime la mise en valeur d'une position urbaine privilègiée avec ses vues directes sur la Bastille. Le salon ovale de l'appartement locatif d'angle (6v) articule cette suite de pièces sur la Place St Antoine. Les demi-tours creuses du cabinet de toilette et des lieux d'aisance de l'appartemnt privé (6vi) expriment, en plus de leurs orientations spécifiques , l'articulation avec les ailes d'appartements de rapport. Au rez-de-chaussée on remarquera les mêmes procèdés autour du porche d'entrée sur le boulevard.

Septième série. Procèdés compositionnels divers.

On se limitera ici aux procèdés de composition séquentielle, les autres procèdés ayant été déjà abondamment décrits dans les exemples précédents. Dans le corps de logis circulaire le cas des enfilades est intéressant : elles sont toutes disposées le long des baies, du côté de la vue sur jardin et cour et malgré les contraintes de la forme, l'architecte est parvenu à composer deux ou trois pièces à la fois. L'enfilade majeure compose le palier d'arrivée du grand escalier, la première antichambre avec le grand salon central et se termine sur une de ses niches (7i). La deuxième relie chambre à coucher et grand salon : elle croise la précédente devant la baie de la travée centrale d'où l'on peut jouir de toute la profondeur du jardin et au delà d'une vue sur la colline de Ménilmontant (7ii) (*). La troisième relie cabinet, salle de lecture et chambre à coucher (7iv). Toutes ces enfilades se composent entre elles à des points de vue qui correspondent aux baies, ce qui ajoute comme agrément supplémentaire celui des échappées en direction de la cour d'honneur et du jardin. Sur le boulevard, on note encore l'enfilade qui traverse salon, gallerie et salle à manger (7v), celle de l'antichambre et de la salle à manger (7vi), celle de la salle à manger, du cabinet et du cabinet de toilette (7vii). Dans les appartements locatifs donnant sur la Place, les enfilades sont de deux sortes : longitudinales aux façades et traversantes, la plus spectaculaire étant celle de l'appartement d'angle Sud-Est.

Dans cet édifice on peut apprécier l'art de la composition séquentielle des pièces et des points de vue de qualités différentes qui atteint une

(*) Quand on tourne le dos à cette direction, on peut encore appercevoir cette même vue réflèchie dans le miroir de la cheminée qui lui fait face (voir la description de cette maison dans l'ouvrage de Legrand et Landon "Descriptions de Paris", 1809) (7iii).

maitrise et une liberté d'expression plus achevée encore que dans l'exemple précédent.

Quant aux autres dispositifs : encadrement des pièces, régularité des écoinçons, placement des portes, croisées, cheminées, alcôves, niches etc..., ils participent de la composition d'ensemble où chaque pièce possède une définition distincte tout en s'intégrant à d'autres pièces à travers les séquences particulières de chaque appartement.

PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

(Planches CXXXVII, CXLVI, CXLVII)

. Tracés fondamentaux du bâti. Rappels et modifications.

L'implantation du bâti et de ses pièces majeures est identique à celle du "bel étage". Dans cette mesure elle lui est subordonnée : le positionnement et le tracé de la cour, le raccordement avec le bâtiment préexistant, le tracé du portique et de l'ordonnance d'ensemble restent inchangés. Il en est de même pour la définition des articulations de la composition d'ensemble, sauf que celle ci se complète de quelques dispositifs particuliers à ce niveau.

A la salle à manger d'apparat avec la gallerie circulaire qui l'accompagne, s'ajoutent les emmarchements qui permettent d'y accèder à partir du portique de la cour, avec en plus une desserte vers la cuisine située en dessous de cette salle (3ic). Le tracé s'ordonne par rapport à l'arcade correspondante de la gallerie et le mur d'échiffre central coïncide avec un plan diamétral de la cour. L'autre mur lui est parallèle.

L'escalier de service desservant l'appartement privé de maître donnant sur la cour d'honneur et dont la cage ne débute qu'à l'entresol se voit raccordé au porche d'entrée sur la rue Amelot par deux volées droites perpendiculaires, règlées par la géométrie du porche et de la façade sur rue (3ivc).

La configuration d'ensemble de la structure du bâti, sa redivision en travées simples permet de disposer sans transferts les pièces particulières que requièrent les nécessités fonctionelles du rez-de-chaussée. On y trouve donc que des tracés structuraux complémentaires, sans conséquence pour les étages supérieurs, ou encore des tracés de second oeuvre particuliers à ce niveau. On vérifie ici l'intéret du concept de "structure spatiale potentielle" et son actualisation au rez-de-chaussée.

. Tracés particuliers. Hôtel et maison locative.

Ces séries expriment les catégories de l'"habiter" de cette époque selon ses principes qui sont encore ceux de l'Ancien Régime : nécessité, bienséance et commodité. Les tracés se particularisent relativement aux corps de bâtiments et leurs occupants : l'hôtel d'un côté, avec son propriétaire et sa famille ainsi que le personnel de service que nécessite son train de vie, la partie commerçante de la maison locative de l'autre, avec ses boutiques et logements de boutiquiers. On constate l'utilisation optimale du sol urbain et la "complémentarité" des deux classes sociales qui en ont l'usage.

Quatrième série : L'hôtel.

4i : Séquence d'accès.

Elle est composée principalement de la suite des pièces d'accès au "bel étage", puisque celle qui conduit au jardin fait partie de la composi-

tion d'ensemble des lieux fondamentaux constituant l'hôtel (cour d'honneur, péristyle). Le porche (1iva) et l'escalier principal (3ii) sont déjà placés et il ne reste plus qu'à les relier par une demi-volée d'emmarchements dont le tracé (4ia) se fait concentriquement à la cour en occupant une moitié du corps de logis principal. Complémentairement à cette courte séquence d'accès direct au "bel étage", il faut mentionner la séquence porche-portique-cour qui se sépare en deux pour conduire soit au jardin (*) soit à la salle à manger d'apparat au moyen de l'escalier particulier (3ic) et de la petite gallerie circulaire (3ib), ce qui permet d'accèder à son niveau suélevé par un endroit d'où les invités auront le plaisir de de contempler d'en haut la cour d'honneur avec une vue sur le jardin à travers les arcades du péristyle.

4ii : Communs.

Ils occupent le reste du clôs et du couvert au niveau de la rue et du boulevard dominés par le "bel étage". On y trouve tous les services nécessaires au train de vie du maître du logis : logement du portier à gauche du porche d'entrée principal, remises, écuries, sellerie, magasins, atelier et dépendances ainsi que les cuisines situées à mi-niveau sous la salle à manger. Le tracé de toutes ces pièces se fait en accord avec la géométrie du corps de logis principal selon des plans diamétraux ou encore en correspondance avec certaines des pièces de l'étage noble, comme l'atelier et ses dépendances siués sous l'antichambre.

4iii : Appartement locatif à rez-de-chaussée sur le boulevard.

Cet appartement de rapport remplit à rez-de-chaussée et entresol l'aile Ouest qui relie le corps de logis principal à celui sur la Place. Il est accessible du porche d'entrée de l'hôtel sous les regards du portier et il comporte un dégagement d'entrée qui utilise la partie restante de la séquence d'accès principale, un escalier vers l'entresol, une antichambre un salon et des cuisines, le reste des pièces occupant l'entresol. Le tracé s'opère selon la géométrie de ce corps de bâtiment et en accord avec le rythme de son ordonnance extérieure régulière.

Cinquième série : Maison locative.

La répartition des pièces et de leurs occcupants se fait selon d'autres principes. Il n'y a pas de nette distinction entre étage noble et niveau des communs comme dans l'hôtel, puisqu'ici ce serait nier la raison d'être de la bourgeoisie commerçante qui occupe ces lieux : la rue et le contact direct avec la clientèle sont nécessairement réservés aux boutiques qui occupent la totalité du front sur la Place de la Porte St Antoine.

(*) Voir plus loin l'étude de celui-ci.

5i : Boutiques.

Chacune d'entre elles occupe l'intervalle entre deux refends transversaux et la travée est redivisée en deux au milieu de l'épaisseur du bâtiment par l'escalier d'accès au logement de boutiquier situé à l'entresol (5ia), ce qui définit en même temps les arrières boutiques. Les travées d'angle présentent des dispositions particulières (5ib) et notamment celle à l'Ouest qui doit s'accomoder d'une courette intérieure en position centrale destinée à ventiler les cuisines de l'appartement de rapport contigu.

5ii : Communs.

Ils sont placés autour de la cour de la maison locative, en partie sous l'aile Est, en partie sous le corps de logis principal qui est totalement fermé de ce côté. On y trouve les remises et les magasins d'usage. Les tracés se font en accord avec la géométrie de leurs structures respectives déja définies.

tés "visibles". L'ordonnance interne et l'expression sensible des pièces.

Ces tracés procèdent de mêmes principes et procèdés que l'étage précédent.

Sixième série : Expression des articulation majeures.

En plus des tracés de la troisième série définissant les articulations d'ensemble (rotondes de la salle à manger et du grand escalier, cage d'escalier de l'immeuble locatif), on note les deux demi-tours creuses et la coupole qui marquent le poche d'accès sur le boulevard (6i), alors que l'entrée sur la rue Amelot, plus orientée vers le service ne possède qu'une coupole (6ii).

Septième série : Procèdés compositionnels divers.

Tous le procèdés décrits en détail précédemment (*) sont visibles, notamment la correspondance des tracés des parois des pièces avec le rythme des travées des façades extérieures, l'encadrement des pièces par le motif du plafond etc... L'usage de ces procèdés est circonscrit aux pièces qui "représentent" réduites à ce niveau aux séquences d'accès principalement : séquence directe, porche, grand escalier et séquence indirecte, porche, portique circulaire, cour, escalier de la salle à manger de parade, petite gallerie d'accès. On y trouve aussi les pièces principales de l'appartement locatif situé sur le boulevard ainsi que l'aménagement intérieur des boutiques, non figuré sur ce plan mais suggèré sur la coupe en long. Les pièces de service des communs sont, quant à elles, laissées "brutes" de leurs dispositions fonctionelles.

(*) Voir plus haut la septième série.

Mais c'est surtout [illegible] la composition séquentielle des pièces et des points de vue qui est ici remarquable et celle-ci est à la base de l'ordonnancement des tracés structuraux décrits dans les trois premières séries : centrement sur la cour et la statue du Gladiateur, composition d'ensemble ouverte et orientée sur l'axialité du jardin et de la parcelle. vue traversant l'hôtel et sa cour entre le boulevard et la rue etc... L'agencement totalement règlé de la cour représente le tracé ornemental le plus contraignant, tant par sa forme circulaire que l'application des Ordres (arcades doriques) et tout le cortège de leurs règles définissant entre-colonnements, pilastres, développement des corniches etc... Il faut noter enfin les décrochements de deux porches qui organisent la composition des ordonnances externes, celui situé sur le boulevard étant orné de deux niches latérales. (*).

(*) Voir planche CXLVII .

COUPE EN LONG
(Planches CXL. CXLIX)

. Pièces externes et tracés fondamentaux règlant l'implantation du bâti.

On retrouve dans l'ordre des tracés de cette coupe longitudinale la réplique exacte des séries qui, en plan, définissent la "structure spatiale potentielle". Nous nous limiterons à leur énoncé et le lecteur les suivra sans peine sur le dessin.

Première série : Cour ouverte sur jardin ; demi-tour creuse et portique circulaire.

1i : Positionnement de la cour et raccordement avec le bâtiment préexistant.

∝ : Alignement et limites de la parcelle sur la Place
1ib : Plan diamétral des accès sur boulevard et sur rue

1ii : Corps de bâtiment principal sur cour et jardin.

1iii : Portique circulaire et ordonnance de la cour.

1iiia : Limites et péristyle sur jardin
1iiib : Travées des arcades doriques
1iiic : Travées de façade

1iv : Limites sur jardin.

Deuxième série. Corps de bâtiment sur la Place de la Porte St Antoine.

2i : Limites postérieures.

Troisième série. Articulations : rotonde du salon et de la salle à manger d'apparat.

3i : Axe de la rotonde et plans bissecteurs des côtés de la parcelle

3ii : Diamètre de la rotonde et raccordement entre la cour cylindrique et le bâtiment préexistant.

. Cour ouverte et façade ordonnancée. Tracés modulaires.

C'est l'ordonnance de façade du corps de logis principal sur cour qui règle les hauteurs d'étage de la composition d'ensemble.

Quatrième série : Composition horizontale par étages.

4i : Soubassement et Ordre colossal suggéré.

Le portique circulaire à arcades est traité en soubassement général de l'édifice et la hauteur des étages sur cour se règle comme un Ordre co-

lossal suggéré, le soubassement ayant les deux tiers de l'ordonnance de dessus selon l'usage établi, ce qui définit le niveau du plancher du "bel étage" et la limite supérieure de la demi-tour creuse de corps de logis principal sur cour et jardin.

4ii : "Bel étage", deuxième étage, motif de couronnemnt d'extrémités.

La hauteur de cet Ordre colossal "suggéré" est redivisée en quatre modules. Deux d'entre eux définissent le niveau du plancher du second étage (4iia) dont la hauteur exprimée au dessous de la corniche est de un module et demi (4iib), ce qui marque également la naissance du comble. Cette division correspond sur la façade du côté de la Place à une composition en Ordres superposés. Un module supplémentaire est ajouté au dessus pour le motif de couronnement des extrémités du corps de logis principal (4iic), en forme de petit pavillon carré à arcades chargé de masquer les croupes du comble du côté du jardin et de donner une bonne terminaison de ce côté là. Cette hauteur correspond à celle de la corniche près (1/7 de module) au faîtage du comble de l'ensemble de l'édifice. On note également le profil décentré du comble sur cour qui souligne l'unité de la composition autour de la tour creuse de la cour d'honneur. La corniche de couronnement est égale au quart du module compositionnel et elle est placée à une distance d'un tiers de module de la limite supérieure de la demi-tour creuse (4iid). Cette longueur est d'ailleurs celle de la hauteur de la balustrade de la terrasse du "bel étage" (4iie).

4iii : Salle à manger et entresol.

L'ajustemnt de la hauteur de leurs planchers est règlé ici par le module des arcades doriques intérieures du portique circulaire, ce qui est normal puisque traditionellement on loge un entresol dans le plein-cintre des arcades (4iiia). Le sol de la salle à manger d'apparat domine comme il se doit le niveau de la cour d'honneur et sa hauteur est sensiblement égale au demi-module de l'arcade, ce qui correspond aussi au piédestal de la statue du Gladiateur (4iiib) qui lui fait face.

4iv : Sous-sols.

Leur hauteur est règlée selon les nécessités fonctionelles : 9 pieds, soit 2, 70m (4iva). Dans la cuisine cette distance est celle de la naissance de la calotte qui la coiffe (4ivb).

Dans l'ordonnance horizontale d'ensemble, on vérifie la composition modulaire en usage à l'époque.

Cinquième série. Composition verticale par travées.

La disposition des travées de la cour est définie comme nous l'avons vu dans la première série (1iiib et 1iiic) par une partition du cercle en vingt parties ce qui donne l'entrecolonnement des arcades de la gallerie soutenues par l'ordre dorique. Il reste à examiner la disposition des baies. Le rapport des baies aux trumeaux est de 1 à 3, quant à celui des hauteurs de baies entre "bel étage" et second étage, il est de 5 à 3. Toutefois ce rapport n'est pas percu réellement en raison de la balustrade de la terrasse qui surmonte la gallerie. C'est la raison probable de cette hauteur inhabituelle des baies du "bel étage" qui dépasse les rapports de 1 à 2 généralement admis.

5i : Baies du "bel étage".

Elles sont traitées dans le genre ionique avec corniche, console, entablement et chambranle selon les tracés modulaires en usage. Par leur taille et leur motif ornemental elles se distinguent nettement de celles du second étage. Les proportions du tableau intérieur sont dans le rapport de 1 à 3.

5ii : Baies du second étage.

Elles ne sont ornées que d'un chambranle avec un appui à bandeau. Leur proportion est celle de la section d'or.

5iii : Arcades du motif de couronnement.

Le positionnement de son centre est placé au milieu du module compositionnel et son diamètre est égal au tiers de celui-ci.

Ordonnance interne.

Les règles d'ordonnancement des élévations internes sont le mêmes qu'ailleurs: convenance ou bienséance, symétrie ou régularité, accord interne-externe. On note ici une recherche maximale de la régularité en harmonie avec la pureté des formes géométriques des pièces. La richesse de la décoration des lambris est fonction de la richesse des appartements et de leurs occupants.

Sixième série. Expression des pièces principales.

6i : Grand salon.

C'est la pièce majeure de l'édifice qui se distingue par sa position centrale, sa grande taille et sa forme cylindrique. Il est couvert par une coupole à caissons légèrement surbaissée munie d'un lanterneau à éclairage zénithal. Son épanellage interne est très voisins de la sphère. La pièce est ornée de lambris en bois d'acajou, avec panneaux (*), corniche, frise et architrave. Cette dernière correspond à la hauteur du plancher du deuxième étage et permet le raccord avec les Ordres des pièces adjacentes.

6ii : Salle à manger d'apparat.

Son ornementation est basée sur l'opposition entre le dépouillement des murs et la richesse de la frise (**) et de la corniche à gorge. Une

(*) Ces panneaux avaient été peints par Hubert Robert.

(**) C'était une frise à griffons, copie du temple antique d'Antonin et Faustine à Rome.

grande vasque Etrusque accompagnée d'un jet d'eau est placée juste dans l'embrasure de la fenêtre qui plonge sous les arcades de la cour au travers desquelles on apperçoit la composition paysagère du jardin anglo-chinois. Un escalier suspendu en hélice longe le mur et aboutit à un petit balcon en mezzanine qui communique avec l'étage d'entresol.

6iii : Appartements locatifs.

Ils sont décorés de lambris en hauteur avec panneaux, frises, cadres et pilastres disposés le plus symétriquement par rapport aux diamètres de chaque pièce et en composition avec les baies et les cheminées. Certains panneaux sont ornés de tapisseries. Les pièces du "bel étage" sont les plus ornées, celles des petits appartements du second étage le sont moins, surtout du côté de la cour.

6iv : Boutiques et appartements de boutiquiers.

Ils reçoivent des faux-lambris, régulièrement disposés selon les mêmes principes. Leur décoration est plus sobre en quantité et qualité.

COUPE ELEVATION SUR JARDIN

(Planches CXXXVI, CXXXIX, CXLIbis, CXLVIII)

Cette élévation se distingue d'abord par sa parfaite régularité, représentée aussi bien par sa symétrie bilatérale autour du plan longitudinal de composition de l'édifice que par l'abondance de ses tracés modulaires et régulateurs.

Ce qui frappe ensuite c'est l'opposition plastique entre l'espace de la face concave de la demi-tour creuse de la cour et celui, convexe, du portique circulaire de la gallerie qui déborde sur le jardin.

Enfin on apperçoit sur cette projection le trait majeur qui fait l'originalité de la composition de cet édifice, c'est à dire le traitement en talus des murs de clôture du jardin pour former sa vallée artificielle (*).

L'ordre des tracés suit exactement les séries précédemment décrites en combinant celles du plan et de la coupe en long : ici aussi nous ne ferons que les énoncer. Les tracés régulateurs supplémentaires sont directement reportés sur le document et sont d'une simplicité remarquable.

Première série. Cour ouverte sur jardin : demi-tour creuse et portique circulaire.

1i : Alignement et limites de la parcelle
1ii : Corps de logis principal
1ii : Portique circulaire et ordonnance sur cour
1iv : Limites sur jardin et plans diamétraux diagonaux

Deuxième série. Ordonnance de façade. Tracé modulaire.

2i : Composition horizontale par étages
- 2ia : Soubassement et ordre colossal suggéré (rapport 2 / 3)
- 2ib : Motifs d'extrémités, combles (1module), corniche (1 / 7 de mod.)
- 2ic : Corniche de couronnement et balustrade (1 / 3 et 1/6 de module)
- 2id : Corniches des baies du "bel étage" (tracé régulateur)
- 2ie : Appui des baies du second étage (2 modules 1 / 3) ; tracé régulateur

2ii : Composition verticale par travées.
- 2iia : rapport baie / trumeau (1 / 3)
- 2iib : baies du "bel étage" (1 / 3) ; tracé régulateur de la corniche, console, entablement et chambranle
- 2iic : Baies du second étage (section d'or)
- 2iid : Soubassement (arcades sur Ordre dorique)

Troisième série. Jardin et terrasses

3i : Talus et tracés cylindriques
3ii : Soutènements.

(*) Sur le terrain ces trois caractéristiques sont percues dans l'ordre inverse.

PLAN DU JARDIN ANGLO-CHINOIS

par

F-J Bélanger

(Planches CXXXVI, CXLI, CL)

ence d'approche.

Cette séquence préliminaire décrit l'approche principale du jardin, à partir de l'entrée de l'hôtel sur le boulevard. Le visiteur franchit un porche (a), puis un portique circulaire (b), pénètre dans la cour au centre de la quelle se trouve la statue d'un Gladiateur (c) où il s'arrête pour choisir soit en direction de la salle à manger en rotonde et son escalier d'accès, soit vers le péristyle du jardin (d) vers le quel l'oriente l'ensemble de la composition de la cour d'honneur traitée à la fois comme vestibule extérieur commun au jardin et à l'hôtel. Ceci fait l'originalité de la distribution et de la composition de l'ensemble.

ière série. Prolongements architecturés du bâti : terrasses et grands berceaux.

La transition est double entre l'hôtel et le jardin. Elle existe aussi bien au niveau de la cour d'honneur qu'à celui du "bel étage" au moyen de deux terrasses situées dans le prolongement de la demi-tour creuse du corps de logis principal. Ces terrasses surplombent de 20', soit 6 mètres environ, la cour qui communique de plein pied avec le jardin. L'idée maitresse est d'assurer un passage entre terrasses et sol du jardin non par des murs de soutènement et des escaliers, mais par des talus en terre plantés d'arbres, de buissons et bosquets mêlés à des rochers divers de façon à former le début d'une sorte de "vallée artificielle" à l'intérieur, tandis qu'à l'extérieur on réutilise certains ouvrages des ramparts de la Ville.

Ces deux terrasses forment au levant et au couchant les limites hautes du jardin au Sud de la parcelle (1a et 1b). Elles se composent chacune de onze berceaux de treillage en ligne, selon la même travée d'ordonnance de la cour circulaire et sur une longueur qui est égale au développement de la demi-tour creuse à l'étage. Cette distance de 25 toises (150' ou 45m) correspond d'ailleurs au module compositionnel du tracé des pièces majeures de la parcelle, soit le cinquième environ du front sur boulevard. La pièce de verdure qui en résulte, avec sa vallée et son chemin [illegible] bas, ses banquettes de masses de verdure et de rochers surplombés par les deux galleries de berceaux en treillage, constitue soit le départ soit la terminaison régulièrement architecturée du jardin selon le cheminement que l'on suit.

La composition place les espaces en forte continuité : cour, péristyle, vallée basse, talus, berceaux, terrasses proposent un passage suggéré et progressif de l'architecture à la nature.

ième série. Cheminement principal : vallée de verdure et plateau.

Le principe de composition de ce jardin conçu à la manière anglo-chinoise repose sur le cheminement, celui-ci étant compris dans sa valeur topologique de déplacement à travers une suite de pôles dont les qualités induisent des tensions et attractions différentes qui sont à la base des tracés. Ici le cheminement accompagne les pièces de verdures majeures et il en constitue aussi les limites en ondulant tantôt d'un côté des talus, tantôt de l'autre, ce qui permet d'en expérimenter la nature.

2i : Les deux pôles du jardin : portique circulaire et petit exèdre.

Ce sont les deux extrémités. La première constitue au Sud la pièce essentielle qui compose ensemble bâtiment et jardin avec sa colonnade circulaire et ses cinq arcades formant péristyle : c'est la frange active, le porche d'où l'on aperçoit et devine une nature recomposée selon les goûts anglo-chinois du moment. La deuxième au Nord marque l'entrée d'un "souterrain" qui débouche dans une ruelle qui prolonge la rue du Pas de Mule (*); elle est surmontée par une terrasse avec un petit berceau en exèdre (2ib). Un pavillon dédié à Voltaire occupe l'angle Nord-Est traité en pan coupé (2ic). La porte ainsi que l'exèdre qui la surplombe sont placés dans le milieu du pan de mur de soutènement restant. Le plan qui passe par les deux axes géométriques de ces deux pôles constitue la direction (2ia) autour de la quelle s'organise la composition d'ensemble des tracés du jardin et des bâtiments (**).

2ii : Limites et repères pour le tracé des deux pièces de verdure majeures.

Les cheminements du jardin se développent selon deux thèmes qui s'opposent et se complètent en même temps : celui d'une grande vallée de verdure au Sud en partie basse, de plein pied avec la cour circulaire, et celui d'une petite terrasse haute au Nord, traitée en plateau où s'étend une pièce d'eau en forme de lac miniature. L'étendue respective de ces pièces correspond à des multiples simples du module dimensionnel de composition du jardin, qui est comme nous l'avons vu la longueur des terrasses en berceau et aussi celle de la façade développée de la cour circulaire (2iia). Cela donne 25 toises (45m) pour le plateau et 25 x 3 = 75 toises (135m) pour la vallée. La limite se trouve au débouché du souterrain traité en forme de

(*) Le motif de cette entrée se composait d'une arcade à bossages décorée de bas reliefs de Jean Goujon provenant de la démolition de la Porte St Antoine, avec des bancs disposés de chaque côté.

(**) C'est également selon cette direction que s'organisent les vues lointaines sur la colline de Menilmontant que l'on peut appercevoir du salon en rotonde placé au "bel étage" (voir Legrand et Landon, op. cit)

grotte où la vallée de verdure disparait en se rétrécissant (2iib). Un pont chinois avec belvédère aménagé en son milieu (2iic) matérialise l'articulation qui est l'unique lieu de la composition d'où l'on peut jouir d'une vue sur la quasi-totalité des deux pièces principales. Ce petit belvédère est placé précisément à l'intersection des diagonales qui joignent la partie du jardin comprise entre sa limite Nord et les extrémités des terrasses avec leurs berceaux en treillages (2iid), ce qui permet de le positionner commodément sur le terrain. On remarque également que le diamètre du portique circulaire et celui du petit berceau en exèdre se correspondent dans une similitude inverse dont le centre est justement ce point, ce qui correspond aussi à un effet de miniaturisation recherché sur le plateau et son lac. Cela accentue l'impression de distance et de profondeur perspective vue des terrasses hautes du portique circulaire, des étages de la cour d'honneur et surtout du grand salon en rotonde qui termine la perspective de ce côté.

2iii : Vallée gazonnée.

C'est la pièce majeure de l'ensemble, par sa taille (30m x 135m) et par les particularités de ses limites traitées en talus et banquettes de verdure. Le cheminement principal qui l'"habite" oscille entre plusieurs pôles qui caractérisent chacun la succession des lieux de cette vallée. Une fontaine en marque le départ non loin du péristyle (2iiia). Le cheminement vire alors vers l'Ouest et contourne un treillage en bois incurvé et centré sur lui. Ce treillage exposé au couchant (2iiib) caractérise cette première pièce et il est placé précisément sur son plus petit diamètre. Puis le chemin repasse à l'Est à la périphérie d'une grande vallée gazonnée orientée au levant et composée comme un amphithéatre au centre du quel est disposé un "banc de gazon" entouré d'un buisson (2iiic). Le diamètre de cette nouvelle pièce correspond exactement au module compositionnel de 25 toises et à sa disposition rythmique sur la parcelle (tracé 2iia). Enfin les bords de la vallée rétrécissent et elle se transforme en un valon étroit orienté à 11 heures qui passe sous le belvédère du pont chinois (2iic) pour disparaitre dans la grotte et le souterrain (2iib) après avoir rejoint à nouveau le bord Ouest de la parcelle.

2iv : Plateau et petit lac.

En dehors du pavillon dédié à Voltaire, de l'éxèdre et de la grotte déjà mentionés, cette pièce haute trouve son autre limite marquée par un petit monument à Dupaty enfermé dans un bosquet de verdure (2iva) juste au débouché du pont chinois. Le lac miniature qui s'étend sur les bords Sud du plateau se compose de deux pièces d'eau : l'une est visible de la sortie du pont ou du sommet de l'escalier qui contourne la grotte (2ivb),

l'autre à l'écart s'organise autour d'un massif de rochers et d'une source-fontaine qui alimente le lac (2ivc). Divers sentiers permettent de parcourir le plateau et de rejoindre les différents lieux qui le composent.

2v : Seuils et articulations de la vallée et du plateau.

Au delà du pont chinois qui organise les tracés, le passage d'une pièce à l'autre se réalise par des traits topographiques particuliers avec des constructions qui les ponctuent de place en place. La fin de la vallée de verdure et son ressèrement se réalisent par la disposition d'une petite colline à l'Ouest sur la quelle se trouve un petit temple ionique tétra-style dédié à Bacchus (2va) non loin du quel se branche le pont qui franchit le détroit. De l'autre côté et à l'endroit précis où le chemin principal quitte le bord Est du jardin pour disparaître dans le valon étroit, se trouve placée une statue de Vénus à l'intérieure d'un renfoncement traité en niche de verdure (2vb). C'est d'ailleurs à ce détour que débute le sentier d'accès au plateau (2vc).

2vi : Cheminement principal et cheminement de l'eau.

Chacune des pièces précédemment décrites est accompagnée de la présence de l'eau sous des formes diverses : source, cascade et lac dans le plateau, fontaines placées de part en part le long de la vallée gazonnée : près de la statue de Vénus, en face du banc de gazon, à côté du treillage en bois, à l'entrée du péristyle, ce qui est également une exploitation habile de l'adduction d'eau de l'hôtel (*).

Il est remarquable qu'à ce moment précis de la composition, la structure spatiale du jardin se trouve achevée dans ses principaux lieux qualifiés. Les principales pièces de verdure sont là avec leurs caractères physiques et "géographiques" ainsi qu'avec leurs articulations majeures : être en haut, en bas, au levant, au couchant, au Nord ou au midi, être au bord de l'eau, disparaître dans la terre, contrôler un vallon, se reposer sur une pente, entendre l'eau, suplomber un lac, une vallée, border le boulevard, la rue, être dans un bosquet, s'offrir aux regards de terrasses etc... sont autant de qualités sensibles fondant l'ensemble des lieux de ce jardin que ses cheminements nous invitent à découvrir. Le tout se compose le plus simplement au moyen de quelques tracés régulateurs ingénieux qui permettent une implantation simple.

(*) L'eau provenait de la pompe à feu de Chaillot dont Beaumarchais était principal actionnaire.

isième série. Cheminements dérivés.

Ces cheminements secondaires, traités en sentiers sinueux pour la plupart avec recherche d'effets pittoresques, sont établis sur les mêmes principes que le cheminement principal avec leurs pôles majeurs ou mineurs et la matérialisation des tracés au moyen de l'aménagement de divers lieux complémentaires tels que bancs de repos, points de vue abrités, escaliers, etc...

3i : Sentiers de la vallée gazonnée.

La plupart sont des cheminements hauts ou sentiers sur les hauteurs des talus plantés qui recouvrent les murs de clôture et de soutènnement du jardin. Le principal est un sentier "de crête" qui part des berceaux en treillage de la terrasse Ouest, surplombe le banc de gazon et l'amphithéatre vallonné qui l'entourent et rejoint le péristyle du temple dédié à Bacchus. De place en place sont disposées des points de vue tantôt intérieurs (3ia), tantôt extérieurs (3ib) donnant sur le boulevard à travers le feuillage des alignements d'arbres qui le bordent. Des dérivations et connections font communiquer ce sentier avec le cheminement principal et les autres parcours. Le premier branchement s'opère par une ascension qui démarre au voisinage du treillage en bois (3ic) vers la terrasse Ouest et le deuxième se produit en bas de la colline vers le temple de Bacchus et il est marqué par la présence d'un vase en marbre (3id). Les autres sont constitués soit par des raccourcis avec halte-repos (3ie), soit par des échappées vers le plateau et le lac à travers des sentiers ou escaliers détournés (3if).

Un parcours d'un autre genre se branche sur le cheminement principal : il conduit à deux petits bosquets de verdure, l'un situé aux pieds du temple dédié à Bacchus, l'autre accessible non loin de la statue de Vénus, tous deux aménagés pour recevoir les tom bes de Beaumarchais et de son épouse (3ig). A travers la vue qui les relie est disposée une volière (3ig'), et la représentation de la vie se trouve ainsi associée à la future présence de la mort. Enfin un dernier parcours ascendant joint le seuil du portique circulaire à la terrasse Est (3ih) en passant le long du treillage en bois. Une petite dérive avec labyrinthe y est associée (3ij).

3ii : Sentiers hauts du lac et du plateau.

Malgré la petite taille de cette pièce, une multitude de sentiers la parcourt entre les nombreux pôles et éléments du relief qui contribuent à créer la réduction d'échelle et l'effet de représentation microcosmique caractéristique des jardins chinois. Le premier sentier part du pont et d'un groupe de statues en marbre (3iia) placé derrière le temple de Bacchus et se dirige vers l'exèdre eu Nord en reliant dans un même cheminement un point de vue surplombant la grotte (3iib), un autre sur le lac (3iic) avec un massif de rochers composé autour d'une source et cascade (3iid) et il se termine par une petite boucle qui cerne une prairie où est placée une cor-

beille de fleurs (3iie). Le deuxième sentier est celui de la commémoration puis qu'il associe les monuments de Voltaire et de Dupaty qui se font face. Il débute du belvédère du pont chinois, contourne le lac où d'un point de vue particulier il peut contempler l'ensemble des deux pièces d'eau qui le composent (3iif) et rejoint la petite rotonde d'angle et l'exèdre qui ponctuent le couronnement de l'entrée Nord du jardin. Plusieurs dérivations et connections se branchent sur ce sentier à l'endroit du point de vue sur le lac aménagé en carrefour : l'un se dirige "en crête" directement vers la rotonde de Voltaire (3iig),un autre permet de l'atteindre à travers le détour d'un cabinet en bosquet où se trouve un vase en marbre (3iih) et un dernier redescend vers la vallée gazonnée qu'il rejoint devant la statue de Vénus (2vc). Ces deux parcours majeurs du plateau sont reliés ensemble d'une part à l'exèdre et au pont chinois qui en sont les deux extrémités, d'autre part par un sentier supplémentaire qui longe les rives du lac et au milieu des quelles on trouve un autre petit banc de gazon (3iij) faisant face au massif rocheux et à la source et cascade qui alimentent le lac.

On remarque enfin que les embranchements conduisant au plateau à partir de la vallée se font tous de manière détournée (accès au pont chinois, accès au point de vue surplombant le lac par un escalier ou un sentier d'échappée), ce qui donne à cette pièce un caractère supplémentaire de plateau lointain et inacessible à l'écart de la vallée principale plus propice aux rencontres et aux festivitées.

Tel est le mode de composition de ce jardin anglo-chinois et les tracés qui l'accompagnent, avec toute la variété des matériaux et qualités de base qui forment les limites de chacune de ses pièces. On a pu voir une fois de plus à l'oeuvre les catégories formelles, avec notamment celle de position et de distribution, ainsi que certaines catégories induites par les matériaux que nous offre la nature dans leurs effets poétiques et générateurs des espaces de jardin.

CHAPITRE
CINQUIEME

CONSIDERATIONS SUR LA NATURE ET LES RAISONS DE NOTRE DEMARCHE

"La perspective n'est pas autre chose qu'une contre-façon de tout ce qui existe dans la nature"

DES TRACES ET ORDRE DES CHOIX DECISIFS. 285

D'ARCHITECTURE, DIVISION DU TRAVAIL ET FONCTION DE REPRESENTATION. 286

ACCESSOIRES.

Logique des codes de représentation et logique de leur usage. 289

"Pièce" et "continuum spatial". 290

Sur l'usage de quelques concepts. 294

I. EXTRAIT DE LA "REVUE GENERALE D'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS", DE DE CESAR DALY : "MAISONS DE PARIS" (VOLUME 10, ANNEE 1852). 297

Il est évident que l'ordre des tracés dont nous rendons compte ici n'est pas point par point celui de la découverte ou invention du plan par leurs auteurs, bien qu'il en suive probablement les grandes étapes (ce que nous avons appelé les séries de tracés). Celle-ci ne s'est pas réalisée du premier coup de la sorte, mais à travers un va-et-vient et une exploration de l'ensemble des problèmes que pose chaque édifice dans toutes ses dimensions catégoriques et à toutes les échelles. En matière de composition architecturale, rappelons-le, la logique formelle n'est que de peu d'utilité

Les successions que nous en proposons ne font que révèler dans chaque exemple l'ordre des choix décisifs dans leurs déterminations réciproques, c'est à dire les suites ordonnées de décisions majeures autour des quelles se regroupent toutes les autres (*) et qui concernent la formation de l'ensemble et la composition de ses parties. Par décision, nous voulons dire le choix final pris après considération des conséquences et des implications dans toutes les dimensions du projet (les catégories architecturales) et à toutes les échelles (de l'ensemble au détail). C'est donc le résultat d'un va-et-vient analyse-synthèse avec confrontations de nécessités contradictoires qui se définissent mutuellement - c'est à dire une exploration dialectique du problème - dont les produits ou documents appelés "plans" ne peuvent rendre compte dans le détail, puisque ce n'est que l'aboutissement "arrêté" - ou dépassement plus ou moins bien réalisé de ces raisons antagonistes - qu'ils traduisent. Par contre, la redécouverte de l'ordre des tracés nous a conduit à une démarche dialectique, celle qui existe entre la formation de l'ensemble et la composition de ses parties.

L'ordre des tracés nous montre les catégories architecturales à l'oeuvre - ce que nous nous étions proposé de faire -. Ce sont celles dont nous avons esquissé la description au début de l'étude : catégories de l'habiter, catégories constructives, catégories de l'ornement et celle qui les sous-tend fondamentalement, la catégorie de l'économie. Le tout est médiatisé par les documents que nous avons présenté, c'est à dire selon les codes de représentation avec les quels ils s'expriment nécessairement , donc à travers l'usage des CATEGORIES FORMELLES qui ont été réduites ici au nombre de trois: position, taille et forme.

Ces catégories et elles seules nous ont suffi pour redécouvrir les traits majeurs de ces bâtiments et la structure spatiale de ces types d'édifices. C'est ce qu'il fallait démontrer.

(*) Voir notre thèse 5 : l'ordre des tracés est celui des choix décisifs.

L'intérêt de ce mode de lecture des documents déssinés - qui en est aussi un mode de reconstruction - est d'avoir établi une relation entre codes de représentation, catégories formelles et autres catégories architecturales à travers le dessin d'architecture et ses analogues dans le projet urbain, qui sont depuis la Renaissance, constatons-le, un moyen d'expression privilègié. On doit s'interroger sur les raisons et le sens de cette pratique.

L'usage des catégories formelles et toutes les applications de la "Géométrie" témoignent de la division du travail dans ce domaine des activités de l'homme - le bâti - et se sont développés dans l'histoire en rapport avec des techniques particulières mises en oeuvre dans des métiers ou emplois spécialisés. Le développement et le succès des catégories formelles, qu'elles soient utilisées consciemment ou non, tient principalement à celui des codes de représentation qui leur sont liés, codes élaborés à partir de la Renaissance et qui sont inséparables, d'une part de l'organisation des métiers et techniques qui les utilisent, d'autre part de la fonction de "représentation" et de son utilisation "monumentale" par le pouvoir et les classes qui s'y succèdent.

Dans la division du travail en usage de puis la Renaissance, la "représentation" et ses codes techniques révèlent, répétons-le, avant tout la séparation historique - infâme et magnifique - entre travail manuel et travail intellectuel (arts mécaniques et arts libéraux). L'architecte, au sens "moderne" est né de ce divorce. La nécessité des uns de décrire un ouvrage que d'autres doivent exécuter fonde l'existence nécessaire de ces codes. On trouve ici toute leur "économie", leur base opératoire ainsi que le fondement de leur Norme.

La fonction de "représentation" comme mode d'existence du Pouvoir détient, en Occident pour le moins, un rôle privilègié. Les langages à travers les quels elle s'exprime de même que leur rhétorique ont porté à son plus haut degré de perfection le projet de structuration des effets visuels (*) qui est d'exprimer l'autorité des Valeurs et célèbrer par là même la classe qui en a l'usage et qui en tire profit. C'est l'origine du fantastique succès de la perpective dans les arts picturaux, de son usage immédiat et généralisé dans la conception de l'architecture savante. A tel point que celle-ci a été souvent comprise dans l'histoire d'abord comme un art de "représentation". La perspective ainsi que le mode de représentation "géométral" avec tous les codes projectifs qui leur sont liés fondent en effet leur succès sur l'apparente vérité de l'image qu'ils proposent. L'objectivité scienti-

(*) C'est ce que n'a jamais oublié l'"industrie publicitaire" qui tient lieu de nos jours de plus en plus de seule composition de "représentation" dans la conception du projet d'architecture.

fique de leurs bases ne fait que voiler l'entière "contrefaçon" ou reconstruction du réel qu'ils proposent. Le développement du dessin d'architecture depuis la Renaissance, le rôle de la "façade" et l'importance de sa composition , le rôle des Ordres en architecture, de même que le mode de formalisation du plan et leurs développements distincts, doivent être considérés d'abord dans le projet "monumental" de structuration des effets visuels et, en conséquence, des images de l'Autorité et du Pouvoir aux quels leur rhétorique renvoie. C'est le deuxième aspect fondamental de la "représentation" et de ses codes, complémentaire du premier, que cette étude a tenté de montrer à travers les documents et projets qui ont été présentés.

Ajoutons enfin que la mise en évidence à travers les codes de représentation des catégories formelles en tant qu'elles expriment nécessairement les autres catégories architecturales , nous rappelle que nous sommes contraints en cette époque à exprimer ces dernières (les catégories constructives et les catégories de l'habiter notamment) en termes transposables dans un projet d'intervention sur l'espace - ou projet d'architecture - faute de quoi elles n'existent que dans leur rôle séparé, par et pour la perpétuation de la division du travail en pratique (*).

On doit reconnaitre finalement que si l'on veut bien se donner la peine - ou plutôt le plaisir - d'ouvrir un peu les yeux, il n'est pas très difficile de lire et de comprendre ce qui est tracé sur un plan, une coupe, une élévation, c'est à dire ce que représente le dessin d'architecture ainsi que "ce qui a été inscrtit sur le sol" urbain (géo, graphie) et en une époque qui se caractérisait déjà par l'APPARENCE spectaculaire avec la réduction de tout le jeu et variations de la vie urbaine à la "sensibilité marchande" (**), on ne peut que constater que TOUT FINIT PAR S'EXPRIMER sensiblement et ici VISIBLEMENT.

(*) L'histoire des cinquante dernières années de réalisations architecturales nous donnerait malheureusement raison sur ce point.
(**) Il s'agit évidemment du XIXème siècle.

NOTES ACCESSOIRES

des codes de représentation et logique de leur usage.

Lorsque l'on considère le "dessin géométral" ou dessin d'architecture, on s'apperçoit que dans la logique de sa pratique on ne cesse d'apliquer celle de ses principes.

Le choix des projections (coupe horizontale ou "plan", coupes en long et en travers normales entre elles) de même que celui des outils du dessin (Té, équerre) sont la conséquence directe, d'une part du parallélisme nécessaire entre le plan de projection (tableau) et les plans principaux de symétrie de l'objet ou bâtiment à représenter, d'autre part de la conservation des angles dans les projections orthogonales de même que celle du rapport d'homothétie qui permettent la mesure. Le nombre des projections (trois au minimum pour lever l'ambiguité des plans de bout et de profil) est une suggestion de la pratique du code sur sa théorie suffisante selon deux projections seulement (la descriptive de Monge). C'en est une simplification ou représentation apparemment plus réaliste, mais aussi une dé-composition et c'est là l'origine de nombreuses déviations dans les modes de conception du projet qui,le plus souvent, sont médiatisés par ces codes seulement, parce qu'elle induit alors une composition séparée des projections (plan et façade notamment), ce qui privilègie la structure de la vision et la conception "scénique" dans un premier temps, puis la composition abstraite et "géométrique" du plan.

La logique des principes du code provoque également des "habitudes" dans le mode de construction des "images" ou "représentations" du projet d'espaces à bâtir, en favorisant l'orthogonalité et la multiplication des surfaces planes (*) et bien souvent la régularité ou les symétries abstraites comme "systèmes" de composition.

Toutefois, si l'"économie" du dessin géométral est évidente, il ne faut pas oublier que le pouvoir descriptif de ce mode de représentation est né et a été utilisé immédiatement à travers la division du travail qui, à la Renaissance, sépare activité de conception et travail d'exécution. C'est là l'origine du succès de ce mode de représentation et les codifications multiples qui suivent ne font que refléter le développement de la division du travail dans tous les métiers du bâtiment (**).

De même, la perspective comme autre mode de représentation a influencé considérablement comme on le sait la composition urbaine ainsi que celle des édifices : la disposition des pièces en enfilades, l'organisation des séquences de pièces urbaines ou de pièces de verdure, les compositions centralisées etc... représentent autant de choix calculés dans la sélection du "point de vue". Le fait de pouvoir mieux représenter un objet à projeter qui n'existe pas encore, permet de contrôler et de structurer davantage les effets visuels et de "construire" plus précisément une réalité spatiale qui exprime bien plus une vision de l'organisation sociale que la structure de l'oeil...

(*) Même les surfaces de révolution développables ne sont pas facilement représentables , en dehors du plan où le compas permet justement trop de facilité dans leur tracé

(**) Voir les nombreuses et différentes codifications du dessin selon les corps d'état : trait de charpente en bois, dessin de menuiserie, dessin d'ébénisterie, dessin de construction métallique, coupes de pierre et calepins d'appareils, dessin de béton armé, dessin de menuiserie métallique, dessins d'installations de chauffages, de ventilation mécanique, d'équipements sanitaires, électriques etc... sans parler des différences avec d'autres domaines dont le "dessin industriel" et la cotation fonctionelle constituent le modèle de travail et d'organisation du travail

ièce" et "continuum spatial"

L'espace est le point de référence de toute théorie architecturale a-t-on dit. Remarquons que l'ensemble des théories architecturales développées et pratiquées jusqu'au XXème siècle se sont fort bien passé de ce concept fort abstrait, ce qui n'a pas empêché la construction d'édifices dont l'intérêt et la qualité soutiennent fort bien la comparaison avec ceux de l'époque présente. Bien des langues ne possèdent toujours pas de mot équivalent à celui d'"espace" (*).

Appliqué à l'architecture, ce concept n'a commnecé ses ravages que tardivement, vers le tournant de ce siècle, avec la vogue de l'utilisation du principe de composition en "continuum spatial" ou mise en relation des pièces d'un édifice les unes avec les autres par une transformation de leur mode de"clôture" ou de délimitation traditionelle, où les parois constitutives et notamment celles qui sont verticales, se voient dé-composées puis recomposées en association forte avec les pièces voisines tant intérieures qu'extérieures (**).

Traditionellement en Occident les bâtiments dans leurs masses externes comme les pièces principales dans leurs enveloppes internes, étaient d'abord conçus comme des volumes ou "corps"plus ou moins simples et réguliers dont les faces matérialisées par les parois étaient fondamentalement constitutives de chacun d'entre eux ; la composition des percements préservait le plus souvent l'intégrité des parois en tant que surfaces génératrices de chaque pièce ou édifice, aussi bien dans la taille des baies (rapports entre le plein et le vide des ouvertures), leur nombre, leur position (rapports avec les "diamètres" ou éléments de symétrie du volume des pièces) et leur forme . Cette conception des pièces et la définition de leurs limites correspondait d'ailleurs à un système constructif par parois porteuses, en maçonnerie le plus souvent.

Vers le milieu du XIXème siècle, la progression des idéologies greffées sur le concpt de Nature (air, lumière, verdure etc... des parcs et jardins, de la campagne, avec leurs vertus hygiéniques et morales, par opposition aux attributs aliénants de la ville capitaliste (***)), combinée au développement des systèmes constructifs en ossature rendus possibles par le développement des forces productives et des nouveaux produits de l'industrie (métal et verre principalement) ou la standardisation de certains matériaux de construction (le bois des ossatures légères de charpentes clouées en Amérique du Nord par exemple) aboutissent à une tentative de décomposition des principales pièces et des masses de l'édifice, considérées auparavent comme

(*) Les anciens grecs, par exemple, utilisaient divers mots ou des périphrases pour désigner ce concept : kôros (ce qui est entre les choses, l'intervalle) ou topos (lieu particulier), pour ne mentionner que ceux-ci

(**) Notons que ces procèdés n'étaient pas nouveaux, parceque couramment utilisés dans l'architecture d'extrême-orient (Chine, Japon etc...).

(***) L'aspect matériel de la ville capitaliste bourgeoise - produit de la société bourgeoise - est vu comme cause de la misère, alors qu'il n'est que la conséquence de l'organisation sociale qui l'a produit. La logique est "normalement" inversée (Voir la naissance de l'idée de Nature au XVIIIème siècle).

"boites" ou solides simples (*). Les pièces majeures de l'édifice, bien qu'encore exprimées comme entités, sont traitées en continuité les unes avec les autres par le prolongement ou la rupture des éléments qui matérialisent la géométrie de leur clôture, notamment les faces ou parois verticales, les angles ou arêtes, les coins ou sommets, les "diamètres" ou plans de symétrie, centre de symétrie etc... Cela produit, par les divers modes de composition qui en résultent (intersection des dits prolongements et dé-composition des éléments qui matérialisent la géométrie de leurs "limites"), de multiples lieux intermédiaires ou espaces de transition d'un lieu ainsi matérialisé à un autre. Le "continuum" peut exister entre les pièces internes de l'édifice vues comme une seule unité (F.L. Wright par exemple) ou encore, selon le même procèdé, entre pièces intérieures et extérieures considèrées comme une seule pièce interne-externe dont la paroi de séparation fonctionnelle (le"clôs") se trouve le plus souvent dématérialisé par des pans de verre (Mies van der Rohe par exemple). Notons dans ce dernier cas que les limites de l'espace ne disparaissent pas, comme on peut le constater dans la plupart des bâtiments de l'architecture contemporaine dite de "style international", mais sont tout simplement reportées à l'extérieur du bâti, comme dans l'architecture traditionelle d'Extrême-Orient où chaque pièce "interne-externe" garde les qualités propres qui lui confèrent son identité (**).

Il existe un moyen commode et [illegible] opératoire pour examiner la composition d'un lieu habité, quelque soit le mode matériel de la définition de ses limites, mode qui a notoirement varié dans l'histoire comme nous venons de le voir. A chaque fois que l'on voudra préciser ce qu'expriment les propriétés concrètes d'un espace, nous proposons de remplacer la notion abstraite et abusivement généralisante d'"espace" par le mot plus particulier et plus évocateur de "pièce" ou espace concret. Nous en proposerons trois "niveaux" qui recouvrent le plus souvent des réalités différentes dans ce qui constitue les édifices, ensembles d'édifices et leur composition formant toute espèce de lieux habités : pièces d'édifices, pièces d'ensemble d'édifices, pièces urbaines sont les noms que nous avons choisi pour les désigner Le tout forme l'ensemble des lieux bâtis (***).

L'intérêt de cette substitution s'explique dans le rôle particulier joué par quelques unes des catégories critiques du bâti et leur usage en architecture, nous voulons dire les catégories formelles, profondément liées aux codes de représentation. Leur emploi repose, comme nous l'avons vu, sur la notion fondamentale de "clôture" (enclosure) ou "limites" d'une pièce

(*) Voir aux Etat-Unis par exemple Richardson, Mac Kim, Mead et White, Wilson Eyre et, en Europe, tous les développement de l'"architecture pittoresque : Gandy, Wood, Swann, Gyfford, Poccok, Plaw, Lugar en Angleterre, Boussard, Brouty, Penanrun, Tricotel etc... en France, sans oublier les divers architectes amateurs et professionels des "fabriques" du XVIIème siècle.

(**) En ce sens, la composition par enfilades, de même que celle en séquences de pièces urbaines représentent dès la Renaissance et le Baroque un "continuum spatial" particulier.

(***) On se limite ici à la Ville, champ précis de cette étude, mais la notion de "pièce" peut tout à fait s'utiliser ailleurs.

Les "pièces d'édifice" sont celles que le langage courant nomme habituellement sous ce nom. Elles comprennent aussi bien les pièces internes à l'édifice avec leurs pièces subordonnées - ce sont celles que délimitent le clôs et le couvert (vestibules, escaliers, salles et chambres diverses qui composent un édifice) - que les pièces externes que délimitent l'emprise de ce même édifice à l'extérieur avec les aménagements qui l'accompagnent (porches, portiques, terrasses, avant-cours, patios, cours, jardins et pièces de verdure diverses qui s'étendent autour de l'édifice) - ou encore toute combinaison des précédentes comme dans la maison traditionelle japonaise par exemple. Pièces d'édifice internes et externes occupent le "terrain" de l'édifice qui, dans notre société, est devenu l'élément de base d'une institution qui nous domine, la "parcelle" expression matérialisée de la propriété foncière.

Les "pièces d'ensemble d'édifices" sont faites de la réunion de plusieurs édifices dont les parois en composent le plus souvent les limites principales : cours, passages, galleries couvertes, pièces de verdure dans un ilôt urbain constituent par exemple des étendues qui dépassent dans bien des cas le domaine d'un seul édifice et de la parcelle de terrain qui lui est associée. La notion d'édifice ou de parcelle, dans les restrictions géographiques qu'elles supposent, nous empêcherait de désigner ici la réalité de l'espace ou des pièces correspondantes, alors que la notion de clôture ou de limites est ici pleinement constituante de cette sorte de lieu que les catégories formelles permettent justement de caractériser.

Les "pièces urbaines" sont des compositions plus vastes d'édifices intéressant des parties de ville, tant du point de vue de leur taille et des positions privilègiées qu'elles occupent et créent sur le sol urbain, que par leur destination et leur usage en général public (*). Ce sont les lieux matérialisés des institutions sociales et ils révèlent les points signifiants de la morphologie de la ville : ce qu'on appelle "ensembles monumentaux" en composent le plus souvent les parties essentielles. Sections de rues, avenues, places, esplanades, parvis, front de port ou de rivière, jardins urbains etc... en sont les réalisations les plus courantes. Dans nos villes, la "rue" est la pièce urbaine la plus élémentaire, mais aussi la moins reconnue de nos jours en tant que "pièce".

Au delà ou parallèlement, on trouve les "pièces naturelles" ou pièces que nous offre le paysage des campagnes et de la nature dans leur géographie sauvage ou domestiquée : collines, vallées, plateaux, lacs, criques, gorges, cratères, boccages, canaux et divers ouvrages hydrauliques, pentes terrassée

(*) Ce qui n'est pas toujours le cas dans l'histoire (voir les résidences et jardins des souverains et de l'aristocratie, les lieux "sacrés" et réservés dans certaines religions, avec toutes les architectures urbaines correspondantes)

etc... Bien que fondamentales dans la génèse du projet architectural, puisqu'elles composent le site naturel, ces pièces ne sont pas ici au centre de cette étude.

La notion de "pièce" comme outil du projet architectural présuppose évidemment une théorie sur les faits bâtis, reliée à des pratiques techniques d'intervention.

Enfin, dans les différentes sortes de "pièces", notre proposition ne retient que les qualités formelles communes aux différents "niveaux" d'organisation du site historique construit, par la capacité d'un lieu donné à être constitué en "pièce", en fonction des traits concrets de la définition de ses limites ou clôture. C'est d'ailleurs là l'intérêt technique et pratique de cette proposition puisque la notion de"pièce" est liée, comme on l'a vu, à celle de "clôture" et à l'usage des catégories formelles qui lui sont associées, catégories opératoires dans ce domaine de la division du travail que constitue le projet architectural. Les distinctions entre les différentes sortes de "pièces" ne sont rien d'autre que celles de la composition des parties et du tout et leur articulation révèle les points privilègiés de la structure spatiale du territoire (forme urbaine et territoires associés). Leur taille - ou quantité d'espace - est également signifiante ici, puisqu'elle établit une relation entre les possibilités de réalisation de ces "pièces" et un niveau dans l'organisation sociale, ce qui dans notre société n'est rien de plus que la capacité qu'ont les classes sociales de réaliser "architecturalement" (*) leur projet d'habiter.

(*) le mot n'étant pas pris évidemment dans son sens originel.

l'usage de quelques concepts : fonction, structure, temps.

C'est ici qu'il faut en finir une bonne fois avec les divers usages séparés que l'on attribue au concept de fonction. On en voit des plus consternant et surtout des plus inquiétant qui expriment pour la plupart les flux et reflux de la mode universitaire et ses mornes reflets dans le monde des spécialistes de l'architecture.

Le sens que nous donnerons à ce concept unitaire provient de sa valeur opératoire dans l'étude et la production du bâti. Une "fonction" sera dans cette étude "le rôle caractéristique d'un élément dans un ensemble". Nous reviendrons sur le concept de rôle avec les questions fondamentales qu'il pose. Pour illustrer l'usage opératoire de cette définition, nous proposons précisément de la faire "fonctionner" à l'aide de définitions similaires dont voici quelques possibles ; une fonction sera :

l'action la position le rôle le trait la propriété	caractéristique d'un	composant élément individu groupe	dans un(e)	système domaine ensemble organisation ordre

Ainsi, tout domaine opératoire du bâti, toute catégorie peut se composer et se décomposer dans une étude "fonctionnelle".

Dans le monde concret du bâti, il n'existe pratiquement pas d'éléments qui assurent un seul rôle et l'unifonctionnalité ne trouve sa raison que pour les commodités de l'analyse. L'accomplissement de ce rôle spécifique doit être plûtôt considèré comme l'actualisation à un moment donné du potentiel des propriétés ou qualités de l'élément considèré, actualisation qui opère un classement - valable à ce moment là - de l'ensemble de ses propriétés selon leur contribution à la bonne exécution de ce rôle (propriétés eu-fonctionnelles, dys-fonctionnelles et a-fonctionnelles pour se servir d'un affinage commode). Inversement, la "liste" des propriétés connues de cet élément dépend du rôle qu'on lui a assigné dans une composition ou situation particulière, donc d'une "exploration" plus ou moins poussée de ses utilisations possibles(*). A travers l'actualisation "polyolectique" de ces propriétés s'expriment le jeu et la variation des rôles fonctionnels, ce qui fait que le même élément peut accomplir dans une situation donnée un ou plusieurs rôles manifestes ou majeurs qui le caractérisent comme résolution d'autres rôles latents, qui, à ce moment là, seront considérés comme secondaires, dérivés, sub-ordonnés ou tout simplement inexprimés. A d'autres moments, les rôles s'actualiseront différemment et c'est un autre jeu de rôles qui caractérisera l'élément. La caractérisation des rôles dépend donc de la temporalité d'une situation donnée. En ce qui concerne la pratique et les nombreux classements opératoires qu'elle nécessite, on apperçoit ici les relations duales entre rôles et éléments : à la désignation de certains éléments on voudrait faire correspondre des rôles déterminés. Donc, si l'on perd de vue que la correspondance n'est pas univoque, on rentre très rapidement dans l'arbitraire, le totalitarisme ou le conditionnement.

(*) C'est dans cette exploration du champ des rôles possibles que se situent les différences remarquables de "nature" entre l'homme et la matière. Cette dernière, bien que n'étant jamais connue complètement, possède des rôles fonctionnels théoriquement et pratiquement finis et définissables dans des "conditions données".

De là part toute la critique de la notion de rôle et de son dépassement. Ce qu'on appelle de nos jours par exemple l'"espace fonctionnel", n'est que la réduction achevée aux catégories et rôles fonctionnels de l'économie - et à celle-ci seulement -.(*). Ceci explique que le concept de fonction ou celui de rôle fonctionnel non dépassé soit devenu une norme, une institution, un dogme de la pensée bourgeoise et de sa récente actualisation dans la pensée et l'action scientifico-religieuse dominante (**). Sa compréhension séparée - ou triomphe de l'unifonctionnalité - dans les catégories de rôles définis par et pour l'économie dominante rend son usage, déjà très pauvrement réducteur dans l'étude de la matière et de ses applications technologiques à l'espace bâti, réellement insupportable pour caractériser le projet de chaque homme et de sa vie quotidienne (***).

Profitant de ce réglement de compte avec la récitation dominante du "credo" fonctionnel, nous pouvons nous attarder quelques instants de plus sur la "compagne" du concept de fonction qui a fait, à notre avis, un peu trop parler d'elle ces dernières années : le concept de "structure". La définition que nous en donnerons sera aussi purement instrumentale et son sens découlera uniquement de son intérêt opératoire dans l'étude et la production du bâti. Une structure sera donc "l'ensemble des relations caractéristiques entre les rôles des éléments composant une totalité". De même que pour la notion de fonction, nous proposons d'illustrer l'usage que l'on peut faire de cette définition à l'aide de notions similaires ; une structure sera :

l'ensemble des relations caractéristiques

entre les { actions / positions / rôles / traits / propriétés } des { parties / composants / éléments / individus / groupes } { intègrés / composés / organisés } dans une totalité

Par opposition aux rôles fonctionnels des éléments con sidérés séparément, ce sont les relations en tant que système qui importent ici : relations simples, lois de composition, opérations etc... et leur intégration ou articulation dans une totalité d'éléments qui émerge à un moment donné en raison de sa relative autonomie par rapport au milieu des forces qui l'environne ou, si l'on veut, par rapport à son opposition active à ce milieu. L'opposition ou définition mutuelle entre cette totalité et son environnement ainsi que leur autonomie relative entraine l'existence de frontières ou limites à l'intérieur des quelles la structure se conserve, s'enrichit ou dépérit à travers le jeu d'un système de transformation qui possède sa cohérence et

(*) Pour être plus précis et éviter de malheureuses confusions on devrait dire dans ce cas "fontionnel-selon-l'économie-dominante".

(**) C'est même un de ses fondements dans le projet totalitaire de gestion des personnes et d'administration des choses.

(***) Voir à ce sujet la découverte des "modèles socio-culturels" comme composants opératoires du projet architectural.

sa vie propre, c'est à dire ses caractéristiques d'auto-réglage et d'adaptation à l'entour. L'étude la plus caractéristique d'une structure est souvent celle de sa génèse, c'est à dire celle de sa construction dans le temps cyclique et dans le temps historique.

L'apparence externe, le contour, la "forme" (shape) ou image sensible d'un certain phénomène dans son milieu d'existence est le point de départ pour la découverte de sa structure par l'interprétation de son organisation fonctionnelle au sens global où nous l'avons défini plus haut. C'est également un point d'aboutissement parcequ'une structure dans la totalité de l'intégration de ses fonctions doit être finalement décrite et représentée à un certain niveau d'approximation à travers les catégories de la théorie, ce qui produit finalement des "images" ou "formalisations" qui se veulent le plus fidèle possible au monde concret dont elles sont, à ce niveau d'approximation choisi, un modèle réducteur isomorphe.

Comme composant commun aux deux concepts de fonction et de structure, le temps en constitue la matière fondamentale, puisque d'une part l'accomplissement d'un rôle fonctionnel demande un certain temps et que d'autre part une structure possède toujours une génèse (naissance, développement, dépérissement, mort), c'est à dire un temps de vie ou histoire.

Deux sortes de temps s'opposent et se complètent dans la compréhension des faits bâtis : le temps cyclique et le temps historique. Le premier comprend les suites de phénomènes et d'évènements qui se reproduisent à intervalles et rythmes réguliers et dont les conditions de production en grande partie connues , sont souvent prévisibles - bien qu'ici il existe encore des variations sensibles et aléatoires - Le jour et la nuit, les saisons, comme cycles naturels en font partie. Le second est celui des évènements et situations ou celui de l'histoire comme projet que l'homme a de son existence. Il ne devrait pas être prévisible en dehors des conditions , contingentes d'ailleurs, de la durée de vie biologique de l'éspèce. Comme moment qui appartient ou n'appartient pas à l'individu de société, ce temps participe de la dialectique formatrice entre infra- et super-structure, dialectique dont la trace visible constitue précisément le "site construit", c'est à dire la forme urbaine et son territoire, avec les pièces et édifices qui la constituent. "Est prolétaire celui qui n'a aucun pouvoir sur sa vie et qui le sait cette proposition qui fonde la lutte de classe, fonde aussi la nature du temps historique et de son projet. Les rythmes de la vie quotidienne, produits de la division du travail social, appartiennent à l'une et l'autre sorte de temps et expriment concrètement et visiblement la nature dialectique de leurs rapports.

ANNEXE

EXTRAIT DE LA "REVUE GENERALE D'ARCHITECTURE"
ARTICLE DE CESAR DALY :
" MAISONS DE PARIS" (VOLUME IO, ANNEE 1852)

MAISONS DE PARIS.

A Paris, les maisons se divisent en maisons à loyer et hôtels. Les premières sont habitées par plusieurs familles, les secondes par une famille seule. Les maisons à loyer sont construites en vue de spéculer sur les loyers des appartements et boutiques qui les composent; les hôtels sont aussi quelquefois une spéculation de loyer, mais le plus souvent ils sont habités exclusivement par leurs propriétaires. Les boutiques sont rarement annexées aux hôtels.

A Paris, comme ailleurs, on se loge suivant sa fortune; aussi les maisons à loyer y forment-elles une série croissante en importance, en commodité et en luxe, depuis les maisons à loyer des ouvriers et des petits fabricants jusqu'aux riches maisons des boulevards. Nous ne pouvons donner dans la *Revue* qu'un nombre limité d'exemples des habitations parisiennes; nous sommes donc forcément contraint de présenter des types. Comme la société se divise, au point de vue de la *fortune*, à peu près en trois classes : la *classe ouvrière* (travaillant manuellement), la *classe bourgeoise* (boutiquiers, commerçants, chefs d'industrie, rentiers de petite fortune), et l'*aristocratie* (les possesseurs de grande fortune. — qu'on veuille bien se rappeler que cette division est faite uniquement au point de vue *financier*, l'argent étant l'arbitre souverain du logis à Paris), nous adopterons cette triple division dans la classification des types qu'il convient d'étudier pour connaître à fond l'architecture privée de Paris.

L'aristocratie occupe les hôtels.

La bourgeoisie, plongeant par ses extrémités dans les couches supérieures et inférieures de la société, tient à la fois à l'aristocratie et à la classe ouvrière par des liens de transition : une bourgeoisie aristocratique et une bourgeoisie ouvrière. La classe bourgeoise occupe toute la série des maisons à loyer proprement dites.

Les habitations de la classe ouvrière commencent à former une branche spéciale de l'architecture privée moderne, sur laquelle l'expérience n'a pas encore dit son dernier mot et dont nous reparlerons.

Mais on ne fait pas que se loger à Paris; on y travaille aussi, et comme on se loge volontiers auprès de son travail, et que toute industrie suppose un commerce correspondant, il en résulte dans les maisons habitées par les ouvriers aisés et la classe bourgeoise généralement, c'est-à-dire dans les maisons à loyer, un certain rapprochement de logements, d'ateliers, de magasins et de boutiques. Nous nous occupons spécialement ici de l'architecture domestique de Paris, nous n'avons donc affaire avec l'architecture industrielle et commerciale qu'autant qu'elle se combine avec la première en exerçant sur elle une influence sensible. Aussi, à ce

rue, les ateliers des petits fabricants, les boutiques
rce parisien et les établissements consacrés aux
et aux commerces de luxe, devront seuls appeler
tion.

iques subissent assez généralement le sort des
nt elles font partie; elles sont modestes ou élé-
vant que les maisons elles-mêmes sont élégantes
es. Quant aux ateliers des petits fabricants et aux
ents de luxe, ils forment, par leur intervention
aisons d'habitation, deux classes mixtes dans la
abitations qui diffèrent l'une de l'autre comme
simplicité diffère du plus élégant raffinement.

s de lucidité, nous allons reproduire ici, en ta-
lassification de tous les types dont nous venons de
nous les passerons ensuite successivement et ra-
en revue pour les caractériser définitivement.

Cités, cottages, etc.

res: *Maisons à loyer pour des familles d'ouvriers aisés et de
etits fabricants.*

1° Maisons à loyer pour de petites fortunes;

2° Maisons à loyer pour de moyennes fortunes;

3° Maisons à loyer pour de belles fortunes bourgeoises.

res: *Riches maisons consacrées aux établissements de luxe.*

Hôtels.

OUVRIÈRES. — Il n'y a pas longtemps que cette
e classe de la population parisienne occupait exclu-
les vieilles maisons situées dans les rues ou les
d'où les personnes aisées se sont depuis longtemps
Là les étages élevés ont été coupés par des plan-
les grandes pièces divisées par des cloisons; les
vrent leur bouche évasée au niveau de l'appui des
de manière à lancer leurs miasmes dans l'intérieur
e châssis s'ouvre; une même latrine dessert plu-
ages... Mais nous n'avons pas à décrire ces mai-
isparaissent rapidement, Dieu merci! Nous vou-
occuper, au contraire, des habitations construites
ent pour la classe des travailleurs manuels; nous
itier nos lecteurs à ce qui se fait de bien et qui
devenir un objet d'étude.

récemment des *cités ouvrières* à Paris; mais l'ex-
a pas encore prononcé sur le résultat financier
en espérer. Quant à leur distribution architectu-
on a fait n'offre encore aucun progrès sur les pro-
que nous avons déjà publiés. La cité ouvrière
à l'état d'exception et d'épreuve chez nous.
construit à Paris, dans un des quartiers un peu
retirés, des maisons pour des ouvriers, qu'on pourrait presque appeler des *cottages*. M. Valladon, dont nous avons annoncé la mort regrettable dans ce volume (V. *col.* 183), avait tenté cette spéculation avant 1848. Une seule famille occupait chaque maison; un petit jardin accompagnait chaque habitation. Le locataire payait *tant* par an, et après un nombre fixe d'années il devenait propriétaire de sa demeure. Nous n'avons aucun moyen de nous renseigner aujourd'hui sur les éléments financiers et les résultats définitifs de cette spéculation. Ici encore nous nous trouvons donc dans l'exception; mais nous avons jugé utile de faire mention de ces essais, qu'on pourra reprendre, modifier et perfectionner. Les Anglais sont plus avancés que nous dans leurs essais d'amélioration des habitations de la classe ouvrière. Ils comptent plusieurs *sociétés actionnaires* qui n'ont que ces améliorations pour objet, et nous donnons dans ce numéro de la *Revue* la description d'un plan qui s'éxécute en ce moment à Windsor, par les soins d'une société tout nouvellement fondée. A Paris, presque tout est encore à faire pour le logement des plus pauvres ouvriers, mais on est entré dans la voie des expériences, et d'heureuses améliorations viendront couronner très-certainement de si louables efforts.

HABITATIONS MIXTES. — Après les vieilles constructions des siècles précédents, qui sont comme les guenilles de l'architecture, et dont nous avons parlé d'abord, après les cités ouvrières et les cottages, qui sont encore en élaboration, viennent les maisons bâties expressément, depuis quelques années, pour les ouvriers un peu aisés et les petits fabricants : les avantages financiers de cette spéculation sont mis hors de doute par l'expérience.

Les maisons de cet ordre, à six étages, coûtent moyennement de 400 à 450 fr. par mètre de surface bâtie, le terrain non compris. Leurs murs sont en moellon et pan de bois, et tous les étages sont carrelés. Elles n'ont qu'un escalier; elles sont distribuées en boutiques ou ateliers au rez-de-chaussée; les étages sont divisés en ateliers pour de petites fabrications, avec logements pour les fabricants et leurs familles, ou bien simplement en logements sans ateliers.

Ces constructions rapportent de 6 à 10 p. 0/0 de leur prix d'établissement.

Mais si les maisons d'habitation des classes inférieures offrent généralement les meilleurs résultats financiers, ce sont aussi celles qui donnent le plus de peines et de soucis au propriétaire, celles qui exigent la plus constante surveillance sous tous les rapports. La plupart du temps, le propriétaire parisien, au lieu de traiter directement avec les personnes qui habitent sa maison, d'opérer personnellement le recouvrement des faibles loyers de ses nombreux locataires, de constater l'état des lieux à chaque déménagement et emménagement (les mouvements sont très-fréquents dans les maisons ouvrières), etc., le propriétaire parisien préfère habituellement louer toute sa maison à un principal locataire, qui fait ensuite son industrie spéciale de sous-louer aux ouvriers.

HABITATIONS BOURGEOISES. — En suivant l'ordre de notre

tion, nous montons graduellement l'échelle de la
C'est donc le type le moins élevé de la maison à
urgeoise que nous rencontrons le premier. Nous
dopté trois types pour cette catégorie de maisons;
nc du type des maisons de la troisième classe que
s occuperons d'abord.

sse : *Maisons à loyer pour des bourgeois de petite for-*
Pour plus de rapidité, nous résumerons laconique-
s caractères essentiels des types dont nous avons en-
arler.

e sur la rue, en pierre de taille ; six étages sur la
escalier de service (toutes les maisons franchement
oises doivent avoir un escalier de service) au rez-
ussée, boutiques; les cinq premiers étages distribués
rtements de moyenne grandeur, et le sixième disposé
s domestiques et en chambres à louer isolément.
ration simple à l'intérieur comme à l'extérieur.
quefois pas de cour, et alors la porte d'entrée bà-
quelquefois une cour de peu d'étendue.
de revient : de 450 à 550 fr. par mètre de surface
non compris le terrain.
enu : de 5 1/2 à 7 p. 0/0.

lasse : *Maisons à loyer pour des bourgeois d'une fortune*
ne. — Façade sur la rue, en pierre de taille; escalier
rvice; les quatre premiers étages divisés en grands
tements, le cinquième en petits, et le sixième consacré
gements des domestiques; au rez-de-chaussée, bouti-
écuries et remises au fond de la cour.
de revient : de 550 à 600 fr. par mètre de surface
non compris le terrain.
enu : de 5 à 7 p. 0/0.

lasse : *Maisons à loyer pour de riches bourgeois.* — Fa-
en pierre de taille sur la rue et sur la cour; escalier de
e; cinq étages; au rez-de-chaussée, boutiques; les trois
ers étages distribués en trois grands appartements ri-
ent décorés ; les ferrures des portes et des fenêtres do-
vernissées : la menuiserie peinte avec soin et rehaus-
dorures. Le quatrième étage se divise en deux ap-
ents. Les domestiques logent au cinquième. Leurs
res sont grandes et aérées. Écuries et remises avec
au fond de la cour. Un service d'eau de la Ville. Cour
ètres de côté.
de revient : de 600 à 650 fr. par mètre de surface
non compris le terrain.
nu : rarement plus de 5 p. 0/0.

TIONS MIXTES : *Établissements de luxe.* — Les indus-
stiques sont une des principales sources de la ri-
parisienne; aussi a-t-on recours à toutes les séduc-
la plus gracieuse élégance pour faire valoir les pro-
ce geure et tenter les amateurs. Les expositions des
s, des orfèvres, des lampistes, des marchands de
de tapis, de soieries, de châles, de parfumerie, etc.,
ris d'une merveilleuse beauté, et cet amour de la
a pas peu contribué à l'embellissement des maisons
d'habitation. Les cafés, restaurants, magasins de pâtissiers, etc., viennent compléter ce mouvement, et c'est le long des boulevards fréquentés par le beau monde qu'on trouve les plus belles applications.

Voici les principaux caractères des maisons construites expressément, depuis quelques années, pour loger à la fois les industries, le commerce et le personnel des établissements de luxe dont nous parlons.

Elles sont élevées ordinairement sur deux étages de caves. Les caves de dessous sont consacrées aux provisions; celles de dessus sont divisées en cuisines, salles à manger, laboratoires (pour limonadier, pâtissier ou restaurateur), quelquefois en ateliers. Les caves sont construites avec un grand luxe de matériaux; tous leurs points d'appui sont en pierre de taille; leurs voûtes sont le plus souvent en brique, de 0m,11 d'épaisseur, pour économiser la hauteur. Les façades sont toutes en pierre de taille. Il y a un escalier de service. Le rez-de-chaussée est divisé en beaux magasins. Les cours (lorsqu'il y en a) sont couvertes de vitrages. Les six étages sont divisés en appartements qui se transforment le plus souvent en logements et ateliers de tailleurs, de modistes, etc. Les domestiques sont logés dans de petites pièces au sixième, éclairées sur la cour ou par des châssis à tabatière.

Les décorations extérieures et intérieures sont très-soignées; quelquefois on leur a donné une importance et un développement presque extravagants.

Prix de revient : de 650 à 750 fr. par mètre de surface bâtie, non compris le terrain.

Revenu : difficile à établir; très-variable en raison du quartier et du prix des loyers des boutiques. La spéculation sur les boulevards demande plus de capitaux que dans aucun des quartiers de Paris, mais elle est généralement plus avantageuse et plus certaine.

Cet aperçu rapide de l'ensemble des habitations parisiennes, cette mise en relief des types variés et divers des maisons de Paris, avec le signalement de leurs traits caractéristiques, peut être considéré comme la carte géographique d'un pays qu'on veut parcourir. On trouve tout, simultanément, sous le regard; on sait quelles parties on a parcourues et ce qui reste encore à voir; la part du connu et de l'inconnu se peut facilement apprécier à chaque instant. Ainsi, à cette heure, à la simple inspection d'un plan, on sait à quelle classe appartient la maison, et l'étranger ou le jeune élève de nos écoles, au fur et à mesure qu'il pénètre plus avant dans l'étude de l'architecture privée de Paris, peut toujours se rendre compte du travail accompli et de ce qui reste à faire pour le compléter.

Les petites fortunes sont toujours plus nombreuses que les grandes; aussi les maisons à loyer bourgeoises de la troisième classe sont-elles plus nombreuses que toutes les autres réunies. Les plans des *Pl.* XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLI, XLII, XLV appartiennent tous à des maisons de cette troisième classe. Pas une de ces maisons qui ait des écuries ou des remises; plu-

...urs n'ont même pas d'escalier de service. (Voy. *Pl.* XXXV, ...VI. XXXVII, XLII, XLV.)

Nous avons dit cependant que toutes les maisons bourgeoises devaient avoir un escalier de service; aussi, suivant le quartier où seraient construites les petites maisons (*Pl.* XXXV, XXXVI, XXXVII, XLII et XLV), conviendraient-elles aussi bien à des ouvriers aisés qu'à de petits bourgeois.

L'usage des escaliers de service dans les maisons bourgeoises date d'il y a une cinquantaine d'années, et leur adoption a amené une complète et heureuse révolution dans le système de distribution de nos appartements. M. Bêdeau, architecte peu célèbre, qui construisit beaucoup de maisons dans Paris vers le commencement du siècle, fut, dit-on, l'auteur de cette précieuse innovation.

Les deux escaliers d'une maison à loyer sont devenus les deux foyers autour desquels se groupent toutes les pièces des appartements. Les étrangers, devant prendre le grand escalier, doivent en trouver les premières marches sous le regard dès qu'ils pénètrent dans la maison, et, du palier de l'escalier, ils doivent avoir facilement accès à toutes les pièces où les étrangers sont reçus : le salon, la salle à manger, et même les principales chambres à coucher; car, par suite d'une certaine facilité de mœurs, l'absence de toute pruderie, l'amour passionné des réunions, la modicité des fortunes et la petitesse des logements à Paris, la chambre à coucher de la maîtresse de la maison offre souvent un complément au salon.

Comme les domestiques ont beaucoup à faire dans la cour, où ils puisent de l'eau, etc., l'entrée de l'escalier de service est le plus souvent tournée de ce côté; c'est d'ailleurs avantageux pour l'aspect d'une maison que de rejeter par derrière tout ce qui tient au service intime d'un ménage. La cuisine et ses dépendances et les pièces les moins nobles de l'appartement se groupent autour de l'escalier de service.

Un principe essentiel de distribution dans les maisons de Paris, c'est l'indépendance de chaque chambre par rapport à toutes les autres. De chacune d'elles, au moyen de dégagements habilement ménagés, on doit pouvoir gagner l'escalier, sortir ou rentrer, sans avoir à traverser d'autres pièces qui peuvent être occupées. C'est vers l'antichambre que se dirigent tous les dégagements des pièces principales; c'est dans l'antichambre que donnent, directement ou indirectement, le salon, la salle à manger et les chambres à coucher. Aussi, lorsqu'un même étage est occupé par plusieurs appartements, ce sont les antichambres qui entourent le palier de l'escalier et assurent la liberté de chacun. Ce qu'on a réalisé, à Paris, de commode, de mignon, de joli dans de petits espaces, par d'ingénieux arrangements intérieurs et une intelligente distribution, est inimaginable; dans ces logements, il ne manque souvent que l'espace pour se loger.

Dans les appartements excessivement réduits, c'est la salle à manger qui sert d'antichambre.